

~~11/19~~
~~11/19~~
173

129
249
264
274

PIÈCES
JUSTIFICATIVES

TROUVÉES

CHEZ ROBESPIERRE

ET SES COMPLICES,

FAISANT suite au Rapport de E. B. COURTOIS,
Député du Département de l'Aube,

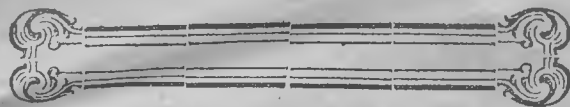
*Imprimé par ordre de la Convention
Nationale.*



A BORDEAUX,

De l'imprimerie de la veuve J. B. CAVAZZA,
rue des Ayres, No. 3.

AN TROISIÈME DE LA RÉPUBLIQUE.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N^o. I^{er}.

LETTRE de J. P. Besson , à Robespierre , soumettant
au tyran une adresse de la société populaire de Ma-
nosque , district de Forcalquier.

Du 23 Prairial de l'an 2 de la République Française,
une et indivisible.

TOI qui éclaire l'univers par tes écrits , saisis d'effroi les
tyrans , et rassures le cœur de tous les Peuples , tu remplis le
monde de ta renommée ; tes principes sont ceux de la nature ;
ton langage celui de l'humanité ; tu rends les hommes à leur
dignité ; et , fécond créateur , tu régénères ici bas le genre humain ;
ton génie et ta sage politique sauvent la liberté ; tu apprends aux
Français , par les vertus de ton cœur et l'empire de ta raison ,
à vaincre ou mourir pour la liberté et la vertu , et à la France ,
jadis si fière et hautaine , à adorer l'égalité. Ménage ta santé
pour notre bonheur et pour notre gloire , c'est mon cœur pur
comme le tien qui t'en conjure. Tu connoîtra mieux mes sen-
timens dans l'adresse de la société populaire à la Convention
que tu voudras bien lire.

Salut et fraternité.

J. P. BESSON.

P. S. Revois , corrige cette adresse que j'ai rédigée à la hâte ,
et daigne faire connoître les sentimens de ma patrie qui t'est
entièrement dévouée.

Ton digne frère m'a comblé d'amitié et de caresses dans
son passage à Manosque ; c'est lui qui l'a sauvée , avec Ricors ,

H

des injustices de la tyrannie du Midi; il s'y est immortalisé par sa générosité et sa clémence: tu sens le prix de ces vertus.

Satisfais-moi d'une réponse; ta vertu soutient ma vie, et ton amitié remplira mes desirs.

(Voyez, en outre, la lettre d'Agricol Moureau, faisant soumettre de même, au tyran, une adresse de la société populaire d'Avignon, n. CXIII.)

N^o. II.

ADRESSE de la société populaire des amis de la constitution de Caen, à Robespierre.

SALUS ET HONOR.

Salut à l'incorruptible Robespierre.

La société de Caen sait que le père du patriotisme étoit à son poste, quand il fallut défendre ses enfans du Calvados poursuivis par les stylets de la calomnie; elle le sait. . . . et vient silencieusement ajouter une palme à sa couronne civique.

ROBESPIERRE, ce nom qui fait ta gloire, ce nom qui porte l'effroi dans l'âme des tyrans, sera le mot d'ordre qui nous ralliera pour les combattre.

Nous ne prétendimes pas le rendre plus célèbre en te faisant cette adresse: l'entreprise étoit au-dessus de nos forces; seulement elle est le gage précieux de notre reconnaissance, et le tribut particulier de l'estime publique.

Les membres du comité de correspondance.

Signé MENARD, président; HARDY, vice-président;

VICTOR, FERON, LELARGE fils et BEAUNIER.

Caen, ce 7 mars 1792.

N^o. III.

EXTRAIT des registres aux arrêtés de l'administration du département du Pas-de-Calais.

Séance publique du 28 thermidor de l'an 2 de la République Française, une et indivisible.

Un membre observe à l'assemblée que, quoique le représentant du peuple Lebon ait fait enlever tous les papiers,

avant son départ d'Arras, qu'il avoit dans le bureau qu'il occupoit dans le local du département, il y a cependant été trouvé aujourd'hui un papier dont l'un des coins est déchiré, et dont ce qui reste est conçu en ces termes:

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

» Arras, le 6 Germinal, l'an 2 de la République.
» Française, une et indivisible.

» Du 6 au 7.

» Mot d'ordre républicain, PILLAGE, Ralliement, Horreur.
» Le commandant amovible de la place d'Arras.

» Signé FRANCASTEL.

» Si je ne t'envoie pas plutôt. . . . mot d'ordre, c'est queeme je ne viens que. recevoir.

Au dos est écrit:

» Au citoyen Joseph Lebon, représentant du peuple près l'armée du Nord, à Arras. »

Il demande que ce papier soit envoyé en original au comité de sureté générale.

L'assemblée ayant témoigné toute son indignation à la lecture de ce mot d'ordre, adopte la proposition.

Signé QUINGNART aîné, substitut du secrétaire-général.

N^o. IV.

Dans le nombre presque infini de *flagorneries* adressées à Robespierre, on nous pardonnera sans doute de ne citer qu'une pièce ou deux du genre indiqué à cet endroit du rapport.

EXTRAIT d'une lettre adressée à Maximilien Robespierre, datée de Vesoul, le 22 Prairial de l'an 2.

REPRÉSENTANT,

Vous respirez encore pour le bonheur de votre pays, en dépit des scélérats et des traîtres qui avoient juré votre perte. Graces immortelles en soit rendues à l'Etre-suprême qui veille sur vos jours: il sait qu'ils sont précieux à la patrie, et veut que vous ne cessiez de lui consacrer vos travaux et vos veilles, que lorsque la liberté n'aura plus d'ennemis. Voilà votre tâche écrite dans les livres du destin, elle est digne de votre grande âme. Puissent ces sentimens, qui ne sont que l'expression

faible d'un cœur pénétré de reconnaissance pour vos bien-faits, me mériter quelque part à votre estime, etc.

Signé H*** j.

Autre lettre à Robespierre.

Digne représentant du peuple, quels travaux immenses, quelle marche rapide à l'immortalité ! L'histoire ne peindra jamais assez parfaitement tant de vertus, de talens et de courage. *J'en rends grâce à l'Être-suprême, il a veillé sur tes jours.*

Signé St. V*** aînée.

Ce 5 Prairial, l'an deuxième.

N°. V.

DÉPUTATIONS des sociétés populaires de sections envoyées à Robespierre.

SECTION DE LA FRATERNITÉ.

Le 9 Ventôse, l'an deuxième.

Société Populaire.

Extrait du procès-verbal de la séance de ce jour.

La société arrête qu'elle nomme le citoyen *Lebout*, commissaire, à l'effet de se transporter, au nom de la société, chez le citoyen *Robespierre* pour savoir de ses nouvelles.

Pour extrait, signé *CHRÉTIEN*, secrétaire.

SECTION DE LA FRATERNITÉ.

Le 11 Ventôse, l'an deuxième.

Société Populaire.

Extrait du procès-verbal de la séance de ce jour.

La société arrête qu'elle nomme le citoyen *Fremiot*, commissaire, afin de se rendre chez le citoyen *Robespierre* pour savoir de ses nouvelles et lui en rendre compte.

Pour extrait, signé *RIVAUT*, secrétaire.

SECTION DE L'UNITÉ.

Extrait du registre des délibérations de la société populaire. Présidence du citoyen Darroux.

Séance du 29 Pluviôse, l'an deuxième.

L'ASSEMBLÉE générale de ladite société, sur la motion d'un

membre qui annonce que les citoyens *Robespierre* et *Couthon* sont malades, a arrêté qu'elle nomme commissaires pour s'informer de la santé de ces deux représentans, les citoyens *Genty*, *Louia*, *Minet* et *Lucas*, et qu'ils se transporteront au domicile de ces deux représentans, à cet effet, et rendront compte à la société de l'état de leur santé qui doit être chère à tous les bons républicains. Pour extrait conforme, signé, *DARROUX*, président; *CHAMBRE*, secrétaire.

SECTION DES PIQUES.

Assemblée des jeunes républicains.

Le 29 Pluviôse, l'an deuxième.

Les jeunes citoyens *Cerf* et *Marche* sont députés pour aller s'informer de la santé du citoyen *Robespierre*, accompagnés du citoyen *Petit* et du citoyen *Perrier*, qui a demandé la parole pour cet objet, brûlant de la plus grande amitié et fraternité pour un de nos plus dignes montagnards et républicains.

Signé, *CHATEL*, président, *GIRARD*, secrétaire.

N. B. On trouve sur un petit morceau de papier la note suivante :

Une députation de la société populaire DU TEMPLE, composée de six membres, revêtus des pouvoirs de la société, s'est présentée pour savoir des nouvelles du citoyen *Robespierre*, dont elle a appris, hier, la maladie par un de ses membres.

8 Ventôse, deuxième année.

N°. VI.

LETTRE de la société populaire des JACOBINS de Paris, à Robespierre.

COMITÉ DE CONSTITUTION.

CITOYEN,

Vous êtes invité de vous trouver, samedi prochain, à six heures du soir, au comité de constitution, séant aux ci-devant Jacobins St-Honoré, pour y discuter ou voir discuter les articles de la constitution dont vous êtes chargé.

Au bas est écrit : Le citoyen Robespierre sur le corps législatif.

Paris, le 28 Février 1793.

N^o. V I I.

Dans une lettre timbrée et datée de Tours, le 28 germinal de l'an 2, on lit cette phrase : « Admireur des talens du » *généreux Robespierre*, etc. prêt à verser tout mon sang plutôt » que de voir po-ter atteinte à sa réputation, etc. »

N^o. V I I I.

LETTRE de Phil. Brincourt à Robespierre.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Je m'adresse à vous avec la confiance que m'inspire votre patriotisme.

La pétition dont je vous joins copie parviendra en même temps au comité de salut public; la vérité en son contenu est attestée par les autorités constituées. *Fondateur de la République, ô vous incorruptible Robespierre, qui couvrez son berceau de l'épave de votre éloquence*, faites qu'un soldat qui brûle de la défendre et de combattre les satellites des tyrans, ne reste pas plus long-temps dans l'inaction, plus affreuse pour lui que la mort.

Votre équité m'est garante que ma pétition, soutenue de votre appui, obtiendra du comité de salut public un accueil favorable.

Agitez d'avance, citoyen représentant, l'hommage de la reconnaissance de votre concitoyen.

Signé Phil. Brincourt.

Sédan, le 29 Août 1793.

N^o. I X.

Extrait d'un mémoire adressé au citoyen Robespierre, membre du comité de salut public, et député à la convention nationale, par le citoyen Dupont, ci-devant commissaire des guerres, employé dans le département du Nord.

ROBESPIERRE, républicain vertueux et intègre, ferme appui et colonne inébranlable de la République française, une et indivisible, permets aujourd'hui qu'un vrai citoyen pénétré de tes subli-

*mes principes et rempli de la lecture de tes illustres écrits où respirent le patriotisme le plus pur, la morale la plus touchante et la plus profonde, vienne à ton tribunal réclamer la justice qui fut toujours la vertu innée de ton âme : je fus nommé commissaire des guerres, il y a deux ans; j'en ai géré les fonctions pendant 15 ou 17 mois à-peu-près; mais l'envie qui se plaît à répandre son venin sur les hommes, et qui emploie souvent les armes de la calomnie pour les terrasser et satisfaire par sa noirceur et son atrocité, est venue m'arracher d'un poste que je remplissois avec probité et intégrité. Des médians ou des envieux de mon sort ont trompé sur mon compte l'opinion du représentant Guyot qui a prononcé ma destitution, fondée sur mon défaut de connoissance dans ma partie. Tu sais, Robespierre, s'il faut être un *Voltaire*, un *Rousseau*, un *Racine*, un *Robespierre* enfin, pour exercer de pareilles fonctions. La vertu la plus nécessaire pour gérer fidèlement cette partie, est, je crois, d'être probe, intact et honnête-homme. . . . Je t'invoque, citoyen représentant, au nom de cet Être-suprême, dont l'auguste Convention a reconnu la grandeur et l'immensité des pouvoirs, dont les chef-d'œuvres et les merveilles de la nature opérés chaque jour par son influence divine, attestent l'irrévocable existence; je t'invoque au nom de la justice dont tu fus dans tous les temps le plus zélé des défenseurs: rends à la patrie un homme qui brûle de la servir utilement. Fais-moi, s'il est possible, rentrer dans mon premier poste, obtiens-moi un emploi aux armées, tu n'auras pas à te repentir de ton bienfait. Signé Dupont.*

A Omer, le 2 Messidor, l'an 2.

N^o. X.

*L. A. F. * * (1), auteur de plusieurs ouvrages de littérature et de politique, au citoyen Robespierre, député à la Convention.*

CITOYEN LÉGISLATEUR,

CONFINÉ au pied des Alpes, dans un hermitage philosophique où je vis au sein de ma famille, livré à des devoirs,

(1) J'ai cru, par égard pour des citoyens qui peuvent avoir été séduits par la réputation de Robespierre, ne pas devoir

à des loisirs doux à mon cœur, je suis depuis 4 ans, avec une tendre et secrète inquiétude, les glorieuses destinées de ma chère patrie ; souvent je les devance par mes vœux, et je m'occupe par fois, avec le plus vif intérêt, de ceux d'entre mes concitoyens qui me semblent les plus destinés par la nature à défendre parmi nous la belle cause de la philosophie et de la liberté : à ce titre, Robespierre vient souvent fixer mes regards. *Sa conduite politique et ses beaux discours prononcés à la Convention, m'ont inspiré une si tendre estime pour sa personne, que je ne puis résister au plaisir de la lui témoigner, aujourd'hui que je me trouve à Paris, où je suis appelé pour le service de la République. J'aime à croire qu'un homme dont les écrits annoncent de si profondes conceptions et une éloquence vraiment républicaine, est aussi aimable par son caractère, qu'il me paroît admirable par ses talens.* Je l'invite de tout mon cœur à faire toujours de son esprit un aussi noble usage, et je lui garantis d'avance la plus douce récompense au cœur de l'homme de bien, sa propre estime, et celle de tous les gens vertueux et éclairés.

Je lui demande l'honneur de ses bontés, et je me flatte qu'il voudra bien me permettre de faire avec ses vertus la connaissance que je n'ai faite encore qu'avec ses talens. Il feroit une chose qui me seroit bien agreable, s'il lui plaisoit de m'indiquer le jour et l'heure où je pourrai me présenter chez lui, ou le lieu où je pourrai le rencontrer. Ses momens me semblent si précieux, que je craindrois d'en abuser par une visite indiscrete.

Agrez, généreux citoyen, mon tendre hommage et mes civiques salutations.

Signé F**.

Paris, le 20 Août, l'an 2.

N^o. X I.

LETTRE du citoyen V** à Robespierre.

L'INAPPRÉCIABLE réputation que vous vous êtes faite par vos

mettre leurs noms au bas des lettres qu'ils ont écrites par enthousiasme ou par foiblesse. Cette reticence ne peut être blâmée, les noms restant sur les originaux déposés au comité ? d'ailleurs, leur publication eût pu causer à ceux qui les portent et qui en ont un semblable, des chagrins trop cuisans ou non mérités.

actions et par vos écrits, du vrai citoyen français qui réunit en lui et l'énergie d'un ancien Spartiate ou d'un Romain des premiers temps de la République, et l'éloquence d'un Athénien ; d'un ennemi déclaré des tyrans et du despotisme ; d'apôtre de la liberté ; enfin d'homme éminemment sensible, humain et bien-faisant ; réputation sur laquelle vos ennemis même n'élèvent pas le plus petit doute, m'encourage à vous demander un moment d'entretien particulier pour vous fournir une occasion d'exercer un acte de charité envers un de ces individus qui semblent nés exprès pour épuiser l'acharnement du malheur ; mais, malgré sa misère, homme honnête, honnête-homme, et sur-tout patriote zélé. Si vous consentez à m'entendre, veuillez bien m'indiquer le jour et l'heure auxquels je devrai me rendre.

Signé V**, ancien inspecteur des droits réservés.

Ce 5 Février 1792.

N^o. X I I.

Extrait de la lettre de C**, à Robespierre.

CITOYEN, fondateur de la République française,

Permettez, je vous supplie, à un jeune homme de 37 ans de vous féliciter sur ce qu'il a vu et lu dans le Moniteur, votre discours et le décret que vous avez fait prononcer. Je vois encore celui que vous avez fait le jour de la fête pour l'Être-suprême ; je ne crois pas qu'il y ait dans ce monde des personnes assez malfaisantes pour ne pas applaudir et regarder comme un chef-d'œuvre fait par un homme de bien, que tout bon citoyen et vrai républicain doit suivre et faire. . . . Je vous regarde, citoyen, comme le messie que l'Être éternel nous a promis pour réformer toute chose ; je vous prie d'examiner bien des choses qui se passent contre votre volonté. . . . Pardonnez, je vous supplie, à ce vieillard la liberté qu'il prend de vous interrompre par sa foible plume ; soyez persuadé que son cœur est véritable, qu'il a remercié Dieu d'avoir conservé vos jours. Hélas ! qu'il est malheureux pour des hommes justes d'être obligés de craindre des scélérats : je prie l'Être éternel de les exterminer, et n'en pas laisser un sur la terre ; qu'il n'y ait que de bons citoyens et de véritables républicains pour lui rendre le culte

qui lui est dû. C'est la grâce que je lui demande, ainsi que votre conservation et de celle de toute l'assemblée.

Signé C**.

A la ville de l'Égalité, ci-devant
Châteauihierry, ce 30 Prairial.

N^o. X I I I.

*Extrait d'une lettre du citoyen J** à Robespierre.*

DEPUIS la révolution, tu es un des hommes que j'ai le plus estimé, et mon apôtre, parce que tu as voulu constamment le bien. Juge du plaisir dont je viens de jouir, lorsque des personnes à qui j'exprimois mon admiration pour toi, et mon désir de te connoître, de te voir, de t'entendre, m'ont assuré que la ressemblance entre nous deux étoit frappante, jusqu'à me dire : « Tu veux voir Robespierre, regarde-toi dans ce miroir. » Je rougis de ne ressembler que par le physique au co-régénérateur et bienfaiteur de ma patrie. Mais si la nature m'a refusé ton génie, tes talens et tes vertus sublimes, j'ai senti toujours la dignité de mon être ; j'étois né pour la liberté.....

Adieu, Robespierre, adieu mon frère.

Signé B. J**.

Toulouse..... le 22 Messidor, l'an 2.

N^o. X I V.

*LETTRE de D** à Robespierre.*

C'est un citoyen admirateur de vos vertus et de votre patriotisme, qui lui-même est et se fera toujours gloire d'être dans vos principes, qui prend la liberté de vous écrire, et de vous prier, en cette qualité, de vouloir bien lui faire l'honneur de donner, sur les fonds de baptême, un nom si cher à la patrie tel qu'est le vôtre, et qui a défendu l'innocence avec tant d'énergie, à un innocent qui me va naître et que j'espère élever pour l'état, sous les auspices d'un parrain qui a donné tant de preuves de sa capacité, de son patriotisme, et enfin de toutes les vertus que l'on peut attendre du zèle et de la probité d'un législateur incorruptible, et dont le nom est et sera en vénération dans tous les siècles présents et futurs. J'ose

espérer cette grâce du restaurateur de la liberté française, et c'est la plus grande marque que puisse donner un ami de cette liberté à son concitoyen, de qui la reconnaissance égale les sentimens de fraternité.

Signé D**, membre du club des Cordeliers, et marchand mercier.

Paris, ce 31 Janvier 1792.

AUTRE, de J. M***.

Ganges, le 14 Messidor, l'an 2 de la République Française, une et indivisible.

JACQUES M***, membre du directoire du district de Montpellier, département de l'Hérault.

A MAXIMILIEN ROBESPIERRE, membre du comité de salut public, auteur du rapport du 18 Floréal.

LA nature vient de me donner un fils ; j'ai osé le charger du poids de ton nom. Puisse-t-il être aussi utile et aussi cher à sa patrie que toi ! mes vœux..... les vœux d'un père ne voyant rien au de-là.

Salut et fraternité. Vive la République.

Signé Js. M***.

N^o. X V.

LETTRE du citoyen DATHÉ à Robespierre.

Joigny, le 29 Brumaire, an 2 de la République française, une et indivisible.

CIT O Y E N,

Je t'ai vu, l'année dernière, à côté des Mirabeau, Pétion et Rœderer, comme défenseurs du peuple français et pères de sa liberté ; et dans ce moment, je ne vois plus que toi resté sain, au milieu de la corruption depuis l'époque de notre heureuse révolution ; et dans ce moment, je me suis dit à moi-même : Robespierre a toujours été et sera regardé dans les siècles futurs, comme la pierre de l'angle du superbe édifice de notre constitution.

Demain, j'irai chez toi savoir l'heure et le moment où je pourrai t'ouvrir mon cœur.

Signé La B.***

P. S. Lis mon mémoire au comité de salut public, je t'en prie,

N°. XVII.

Lettre du citoyen G.*** à Robespierre.

Paris, le 18 Juin, an 2 de la République, etc.

G.***, rédacteur en chef de l'article Convention nationale du *Moniteur*.

Au citoyen Robespierre.

CIT OYEN, plusieurs personnes m'ont fait craindre que votre motion de dimanche dernier ne tendît à une proscription générale des feuilles publiques. Quoique je ne puisse croire qu'une feuille aussi utile que la nôtre puisse avoir été l'objet de votre proposition, au moment où des lettres des commissaires de la convention attestent qu'elle a principalement et essentiellement contribué à éclairer l'opinion d'un grand nombre de départemens sur la révolution du 2 juin, je vous prie de me communiquer fraternellement les reproches que vous pourriez avoir à nous faire. Souvent on attribue à l'intention ce qui n'appartient qu'à l'erreur. L'écrivain le plus dévoué à la cause du patriotisme est sujet à être accusé; souvent on le soupçonne pour la plus légère omission, parce qu'on ne songe pas combien il est difficile qu'un travail aussi rapide et aussi compliqué que le nôtre, atteigne toujours une entière perfection, sur-tout lorsqu'avec des matériaux immenses, on est forcé de le circonscrire dans les limites d'une feuille d'impression. Il n'y a que deux mois qu'on avoit l'opinion qu'un journal devoit également publier tout ce qui s'est dit dans une séance pour et contre; en sorte que nous étions forcés, sous peine d'être dénoncés, sous peine de perdre la confiance de nos abonnés, de publier les diatribes les plus absurdes des imbécilles ou des intrigans du côté droit. Cependant vous devez avoir remarqué que toujours le *moniteur* a rapporté, avec beaucoup plus d'étendue, les discours de la Montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation qui fut faite contre vous, par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse. J'ai rapporté presque en entier tous les discours qui ont été pronon-

Plaise à Dieu que pour finir ton ouvrage, tu ne confies qu'à toi-même l'exécution de ton plan et de tes desseins. Quoique ta modestie rejette avec mépris toutes tes louanges superflues, reçois ces vœux produits par les sentimens d'un cœur républicain, vrai et sincère :

L'amour de la vertu et de la liberté
Te fit mépriser l'or, pour sauver ta patrie ;
Contre tes faux collègues, soutint avec fierté,
Les droits sacrés de l'homme, en dépit de l'envie.

Signé DATHÉ, ancien maire de Vermonton,
en Bourgogne.

AUTRE lettre du citoyen P.

Paris, le 26 Floréal, l'an 2.

Admirable ROBESPIERRE,

FLAMBEAU, colonne, pierre angulaire de l'édifice de la République française, salut. Je ne suis qu'un simple individu qui relève d'une grande maladie; et dans mes rêves, l'ardeur de mon patriotisme a produit dans mon imagination un moyen de défense contre nos ennemis, que je regarde comme infailible et capable de les renverser ou de les arrêter sur cul, sur-tout dans les combats sur mer. Comme j'en fais un secret... (L'auteur se borne à demander un rendez-vous à Robespierre pour le lui communiquer.)

Signé P.***.

N°. XVI.

Lettre du citoyen La B.*** à Robespierre.

Paris, le 5 Thermidor, an 2 de la République, etc.

Tu te rappelles, mon cher Robespierre, du plaisir que j'avois à propager tes lumières. Tous tes plus beaux ouvrages sont, en entier, dans mes journaux, et ton nom est répété mille fois dans mes treize volumes révolutionnaires. Je n'ai point changé, je suis toujours le même, et à preuve.

Robespierre! te le dirai-je? Le malheur et l'indigence m'accablent. Je voudrois te voir, te parler; me repousseras-tu de ton sein? Non, tu aimes trop les patriotes; et à ce titre, je puis tout obtenir de toi. Qui sait? peut-être que je t'apprendrai ce que tu ne sais pas.

és pour la mort du roi, et je ne citois quelques extraits des autres, qu'autant que j'y étois indispensablement obligé pour conserver quelque caractère d'impartialité. Je puis dire avec assurance que la publicité que j'ai donnée à vos deux discours et à celui de Barrière, en entier, n'a pas peu contribué à déterminer l'opinion de l'assemblée et celle des départemens. Nous avons publié l'appel nominal de cette délibération avec la plus grande étendue. Il nous a occasionné 6000 livres de frais; et vous avez dû remarquer que ce travail, fruit de mes veilles, a été rédigé dans le sens le plus pur, et que toutes les opinions qui concluoient à la mort du tyran, ont été mises dans leur intégrité. Personne ne contestera non plus que le Moniteur n'ait rendu les plus grands services à la révolution du 10 août. Depuis plusieurs mois je fais les plus grands efforts pour détruire les préventions qu'auroient pu exciter contre nous quelques séances retouchées par Rabaud-Saint-Etienne, l'hiver dernier et en mon absence. Il est connu que ce Rabaud n'a été attaché que pendant trois semaines au Moniteur. Nous l'en avons exclu, ainsi qu'un nommé His, qui rédige actuellement le *Republicain*, et nous allons changer de rédacteur pour la partie politique. Au reste, il suffit de jeter un coup d'œil sur nos feuilles, depuis un mois, pour voir qu'il n'est aucun journal qui ait plus contribué à culbuter dans l'opinion les intrigans dont le peuple va faire justice. Aussi avons-nous déjà perdu mille abonnés dans le Midi et dans la Normandie; aussi à Marseille a-t-on d'abord arrêté à la poste, puis brûlé le Moniteur en place publique. D'après cela nous croyons avoir quelque droit à l'indulgence et même à la protection des patriotes.

Signé G***.

N^o. XVIII.

Lettre du Citoyen D*** à Robespierre.

Carismont, ci-devant saint-Aignan, le 12 Prairial, l'an deuxième de la République française.

L'a* nat*** provisoire du district de Carismont, ci-devant Saint-Aignan.

Au citoyen Robespierre, représentant du peuple, membre du comité de salut public.

J'ai été saisi d'honneur en apprenant les dangers que tu as

cours: rassure-toi, brave républicain, l'Être-suprême dont tu viens de prouver l'existence, veille sur tes jours; ils seront conservés malgré tes ennemis nombreux, et la République sera sauvée.

On t'a tendu un piège en t'offrant pour demeure le palais national: garde-toi de l'accepter. On ne peut-être ami du peuple et habiter un palais. Il est d'autres moyens de conserver tes jours.

Signé D***.

N^o. XIX.

Lettre du citoyen D** à Robespierre.

Paris, le 14 Messidor, an 2 de la République, etc.

CIToyEN,

L'administration du district de Grandvilliers, département de l'Oise, m'a nommé commissaire pour présenter sa pétition au comité des subsistances, dont ce district a un besoin des plus urgens. Je n'ai pas hésité à accepter cette nomination et à faire ce voyage pour coopérer, autant qu'il est en moi, au bien général, et dans le doux espoir de revoir en toi un ancien camarade de classe, dont mon cours doit s'honorer et dont en mon particulier je me fais gloire.

Tes efforts pour le bien public dont tu es le vif ami, et dont les ennemis ne voyent en toi qu'un zélé persécuteur de leurs vices, ont fait craindre pour tes jours, et tu deviens, dit-on, peu accessible dans ce moment où tu cours des dangers, non pas par crainte, mais par le désir, je dirai même la nécessité de conserver à la patrie son plus ferme soutien.

Robespierre, tu ne refuseras pas à un de tes plus vrais amis, le plaisir de te voir, et procure-moi cet avantage: je veux rassasier mes yeux et mon cœur de tes traits; et mon âme, électrisée de toutes tes vertus républicaines, rapportera chez moi de ce feu dont tu embrâses tous les bons républicains. Tes écrits le respirent; je m'en nourris; mais permets-moi de te voir.

Ton ancien camarade de classe, depuis Tréguier jusqu'à Hériveau.

Signé D**, d'Amiens

LETTRE de Pays et Rompillon à Robespierre.

Saint-Calais, le 15 Nivôse, l'an 2 de la république, etc.

Les sans-culottes Pays* et Rompillon**, président et secrétaire du comité de surveillance Saint-Calais.

Au montagnard Robespierre, représentant du peuple et membre du comité de salut public.

ROBESPIERRE, colonne de la République, protecteur des patriotes, génie incorruptible, montagnard éclairé qui voit tout, prévient tout, déjoue tout, et qu'on ne peut tromper et séduire, c'est à toi, homme éloquent et vraiment philosophe, c'est à toi que s'adressent deux hommes qui, sans avoir ton génie, possèdent ton âme toute entière. Viens au secours des patriotes de Saint-Calais. L'or, l'argent, les assignats, les soupers, la plus basse intrigue, tout est employé pour les opprimer et détruire la société populaire. Le triomphe des intrigans, des égoïstes, des modérés est assuré ici, si tu es sourd à notre voix. L'oppression des patriotes est complète, si tu ne viens à leur secours. Écoute, voici une preuve de ce triomphe, de cette oppression, de l'intrigue et de la séduction.

Taltecourt, le contre-révolutionnaire Taltecourt, déclaré suspect, et en état d'arrestation, et qui par la fuite, a évité l'incarcération, est élargi provisoirement. Les deux frères de ce contre-révolutionnaire, en fuite, et par conséquent réputés émigrés, ont surpris la religion de deux patriotes, sur la fois desquels Garnier de Saintes a prononcé un élargissement provisoire. Nous sommes qu'au moins, avant tout, le comité de surveillance auroit dû être consulté. La raison et la loi veulent qu'avant un jugement, même provisoire, les deux parties soient entendues. Quel effet doit avoir la loi révolutionnaire! Est-ce de condamner les opérations des comités de surveillance, sans les consulter ni les entendre! Non, nous ne le pensons pas;

(* et **) Le dévouement de Pays et Rompillon leur a valu l'inscription sur les listes des élus de Robespierre.

car

car autrement il faudra abandonner une fonction qui ne serviroit qu'à rendre coupable celui qui l'exerceroit avec le plus grand zèle et la plus austère intégrité.

Quoiqu'il en soit, cet élargissement provisoire, qui a surpris ce comité, fait le triomphe et la joie des riches, des ennemis de l'égalité et du sans-culotisme. Taltecourt a reparu triomphant, orgueilleux et menaçant. Que ceux-là, dit-on, qui ont fait incarcérer, prennent garde de l'être eux-mêmes!

Qu'induire de ce langage dont rit un sans-culotte qui a juré de vaincre ou de périr pour la république! C'est qu'il y a ici la montagne et la plaine; c'est qu'il ne faut rien moins ici que des journées pareilles à celle des 31 mai, 1 et 2 juin, pour déjouer et rompre les complots patriotiques. Mais malheureusement le peuple Calésien n'est pas à la hauteur du peuple parisien, et douze à quinze hommes seulement sur lesquels tu peux compter, comme sur toi-même, composent ici la montagne. Le reste est trompé, séduit, égaré, corrompu, entraîné, et l'esprit public perdu par l'or et l'intrigue des honnêtes gens: enfin la plaine de Saint-Calais nous persécute comme la plaine de la Convention te persécuta, toi, Marat et autres montagnards.

Le moyen de faire triompher les patriotes et la société, est dans les mains du représentant qui doit venir nous épurer. Il doit ne connaître, ne voir qu'elle, ne manger qu'à la table des sans-culottes, ou ne manger chez personne. Tous les riches sont ici les partisans de Taltecourt, qui est riche lui-même. L'épuration, bonne ou mauvaise, dépendra de ceux dont le représentant s'entournera. Il doit écarter de sa personne tous les riches. Le triomphe de Taltecourt leur fait, dit-on, former des vœux pour que Garnier vienne ici. Pour nous, vienne qui voudra, la montagne de Saint-Calais l'attend et ne craint rien, pas même les préventions, qui disparaissent toujours au flambeau de la vérité: ainsi donc le triomphe de Taltecourt sera de courte durée. Mais si, par une fatalité attachée à la fragilité humaine, les patriotes succomboient, nous volerons à la convention, en demander justice. Tu nous écouteras, Robespierre, et tu jugeras.

Signé PAYS, président; et ROMPILLON, secrétaire.

N^o. X X I.

*EXTRAIT du discours prononcé le 12 Prairial de l'an second républicain, à une séance extraordinaire de la société populaire de Strasbourg, par le citoyen Les****, président de cette société populaire.*

Le 31 mai 1793 (vieux style), dont ce jour est l'anniversaire, sera mémorable dans les fastes de la révolution française. Des députés infidèles, d'accord avec des généraux perfides, ne cessoient de conspirer contre la liberté, contre l'unité de notre République, contre le peuple français; mais une sainte indignation embrâsa de nouveau l'âme des Parisiens: ils se levèrent. Les principaux conspirateurs pâlirent; ils fut arrêtés, et bientôt, au nom de la loi, ils expièrent sur l'échaffaud leurs attentats contre la souveraineté nationale.

A compter de cette belle et fameuse époque du 31 mai, on est en droit de dire que les dignes représentans qui siègent sur la montagne respirèrent seulement.....
..... Homme méchant, ou tout-à-fait matériel ou stupide, tu ne me croiras pas si je t'annonce que Dieu, et avec lui la liberté, l'égalité, la fraternité et toutes les vertus, remplissent tous les espaces et servent d'épave à l'homme qui les aime et qui sait les défendre! Tu ne me croiras pas si je t'annonce que le gouffre d'une mort ignominieuse est sous les pieds des impies qui les méconnoissent & qu'il va s'entr'ouvrir!

Robespierre l'ainé et Collot-d'Herbois, législateurs si chers aux Français, ne devoient pas exister dans ce moment, d'après les résultats ordinaires des actions morales. *Collot-d'Herbois* particulièrement, qui l'a sauvé? Un monstre, le même payé par Pitt pour tuer aussi *Robespierre*, arrête *Collot-d'Herbois* à une heure après minuit, tire sur lui à brûle-pourpoint deux coups de pistolets: ils font long feu; l'un cependant part assez vite, et le plomp maché qu'il renfermoit ne l'atteint pas. *Qui l'a sauvé? Qui a sauvé encore Robespierre? le faisceau de toutes les vertus qu'ils adorent et qu'ils propagent avec courage, l'Être suprême.* D'un autre côté il protège visiblement la République, & il a voulu dans cette occasion lui épargner des pleurs éternels.

Allons, Citoyens, allons dans son temple où l'on célèbre aujourd'hui dans cette commune la fête du 31 mai: allons ju-

rer de surveiller plus que jamais les conspirateurs, les assassins et les traîtres. . . . Nous dirons à l'Être suprême: Reçois notre profonde gratitude; tu as conservé au peuple français & au genre humain deux de leurs amis courageux & éclairés, &c.

Signé LESP***.

N^o. X X I I.

LETTRE du conseil-général de la commune de Marion à Robespierre.

Citoyen Maximilien Robespierre, législateur et père protecteur du bon peuple.

Le conseil général et toute la commune de Marion, canton de Gignols, district de Bazas, département du Bec-d'Ambès, assemblés au sujet de la religion, étant dans la crainte et l'espérance, ont l'honneur de vous représenter qu'au moment qu'elle reçut votre rapport fait au nom du comité de salut public, le quintidi 15 fimaire, imprimé par ordre de la Convention nationale, et réimprimé par ordre des représentans du peuple, à Bordeaux, elle chanta, avec son chaire pasteur, bon républicain, le *Te Deum*, à la fin duquel des acclamations de *vive Robespierre*, vive la République s'élevèrent jusqu'au ciel.

Quelqu'ennemi de votre bienfaisance eut la malice, malgré que l'acte constitutionnel nous assure le libre exercice des cultes, ainsi que le décret de la Convention nationale du 18 fimaire, qui dit que toutes les violences et mesures contraires sont défendues, d'aller nous dénoncer comme perturbateurs du repos public, au citoyen *Ysabeau*. N'ayant pas pu nous inculper autre chose, on menace notre pasteur de le mettre en arrestation. Cela nous a réellement molestés d'un côté; d'un autre, les révoltés dénonciateurs sont ceux qui nous sollicitoient vivement à concourir à la force départementale. N'ayant pas pu nous gagner, appuyés et rassurés que nous étions par le citoyen *Artigaux*, notre curé, qui ne cessa de nous dire: « On veut vous tromper, on veut vous tromper, croyez-en ma charité pastorale: je répons pour vous autres, aux dépens de ma tête, que cela ne vient pas des augustes

représentans du peuple : car, puisque les représentans du peuple ne l'ont pas annoncé par aucun décret, vous pouvez croire qu'on cherche à vous perdre. N'obéissez pas, soyez fidèles aux loix des représentans, ce sont eux qui ont droit de faire des loix et non d'autres. »

Plus de cinquante de notre commune lui devons la vie. Ces mêmes mal-intentionnés se trouvent aujourd'hui dans les autorités constituées qui ne cessent de menacer notre charitable pasteur et sincère républicain. Ces menaces ont tellement affecté notre curé, qu'il nous a déclaré vouloir nous abandonner; nous le retenons encore malgré que, par cette crainte, il ait cessé de soi-même ses fonctions, en l'assurant que nous espérons de votre bienfaisance obtenir sa continuation de service pastoral.

Tous ces différens faits préjudicent tout-à-la-fois les intérêts de la nation et ceux des plaignans, qui jurent de vivre et mourir en notre religion, sans cesser d'être bons républicains.

Le conseil général et toute la commune, se jettent à vos pieds, espérant que vous voudrez bien avoir pour agréable qu'elle garde son pasteur.

Nous ne cesserons pas de faire des vœux au ciel pour votre conservation.

Le conseil général vous observe que notre commune est très-vasté. Daignez nous accorder l'usage de la cloche pour rassembler le bon peuple, et daignez, par votre réponse, rassurer le citoyen Artigaux, notre curé.

Signé LABÉ, agent national; BRONEUS, DUPOUY, officiers municipaux; FIGUET notable; DARNAUZAN, SAUVIN, notables.

N^o. X X I I I.

LETTRE de Saint Just à Robespierre.

Blérancourt, près Noyon, 19 août 1790.

V O U S qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connois que comme Dieu, par des merveilles : je m'adresse à vous, Monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Couci s'est fait transférer (ce bruit court ici) les marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les villes

engloutiroient-elle les privilèges des campagnes ? Il ne restera donc plus à ces derniers que la taille et les impôts ! Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent une adresse que je fais par le même courrier, dans laquelle je demande la réunion de mon héritage aux domaines nationaux du canton, pour que l'on conserve à mon pays un privilège sans lequel il faut qu'il meure de faim.

Je ne vous connois pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes point seulement le député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. Faites, s'il vous plaît, que ma demande ne soit point méprisée.

Signé St. JUST, électeur au département de l'Aisne.

N^o. X X I V.

Lettre du citoyen J***. à Robespierre.

Tous les braves français sentent avec moi de quel prix sont vos infatigables efforts pour assurer la liberté, en vous criant par mon organe, *béni soit Robespierre, le digne imitateur de Brutus*; ils se reposent tous sur votre zèle incorruptible, et sur ce courage qui honore, à tant de titres, les nobles elans de votre ardent et généreux patriotisme.

LA COURONNE, le triomphe vous sont dûs et ils vous seront déferés, en attendant que l'encens civique fume devant l'autel que nous vous éleverons et que la postérité révèrera, tant que les hommes connoîtront le prix de la liberté.

Signé J***.

Autre lettre.

Sage Législateur,

La patrie, la nature et la divinité te doivent une triple couronne, et j'acquies un juste tribut en t'offrant les fruits que j'ai recueillis de tes principes.

Signé P**, ingénieur.

Ce 20 floréal, an deuxième.

Un autre citoyen, B** l'aîné, écrit à Robespierre.

« L'ESTIME que j'avois pour toi dès l'assemblée constituante,

me fit te placer au ciel A COTE D'ANDROMÈDE, dans un projet de monument sidéral que je proposai pour immortaliser notre révolution. »

N^o. X X V.

Les représentans du peuple envoyés dans Commune-Affranchie, etc., à la Convention nationale.

Citoyens Collègues,

La justice a bientôt achevé son cours terrible, dans cette cité rebelle; il existe encore quelques complices de la révolte lyonnaise, nous allons les lancer sous la foudre: il faut que tout ce qui fit la guerre à la liberté, tout ce qui fut opposé à la République, ne présente aux yeux des républicains que des cendres et des décombres.

C'est sur les tombeaux de l'orgueil révolté et des privilèges oppresseurs, que nous venons de célébrer la fête de l'égalité, et de proclamer, sous les voûtes du ciel, votre décret qui brise les chaînes de l'esclavage et appelle les hommes de toutes les couleurs à la jouissance de la liberté. En vain les tyrans se liguent pour enchaîner les peuples, la nature est plus forte qu'eux, ses loix retentissent dans tous les cœurs; elles agissent d'un pôle à l'autre avec la même énergie; elles enchaînent tous les êtres que l'univers embrasse dans son immensité.

Un isolement affreux menace les tyrans. Ils comptoient sur le peuple de Lyon, et l'évènement prouve ici, comme ailleurs, qu'ils n'avoient pour appui, que les prêtres, les nobles et les riches, et tous ceux qui espéroient dévorer avec eux la sueur et le sang des hommes.

C'est calomnier la nature et la révolution, que de croire que la masse du peuple puisse être corrompue; elle fut souvent égarée, mais elle aime la liberté, elle saisit avidement la vérité. Les obstacles que le législateur rencontre dans le bien qu'il veut faire, ne viennent jamais que de ceux qui gouvernent, et qui ont intérêt de calomnier le peuple, et de lui supposer des préjugés pour avoir le droit de le maîtriser plus long-temps.

Dans la fête qui eut lieu hier, nous avons observé tous les mouvemens, nous avons vu le peuple applaudir à tout ce qui

portoit un caractère de sévérité, à tout ce qui pouvoit réveiller des idées fortes, et terribles ou touchantes. Le tableau qu'offroit la commission révolutionnaire suivie des DEUX EXÉCUTEURS DE LA JUSTICE NATIONALE, TENANT EN MAIN LA HACHE DE LA MORT, a excité les cris de sa sensibilité et de sa RECONNOISSANCE.

Nous avons vu ce même peuple pénétré d'un sentiment profond, attendri jusqu'aux larmes à l'aspect du malheur et de la vieillesse, élevés dans un char, escortés et honorés par la représentation nationale.

Ce n'est donc pas sans fondement que nous osons vous annoncer que le peuple de Commune-Affranchie méritera bientôt d'être compté au nombre des enfans de la République et de rentrer sous ses loix.

Il mérite déjà que vous preniez un vif intérêt à ce qui le touche. Les égaremens cruels où l'ont plongé ses maîtres, le réduisent aux souffrances, à la privation des premiers besoins de la vie. Vous pouvez les satisfaire aisément: l'opulence qui fut si long-temps et si exclusivement le patrimoine du vice et du crime, est restituée au peuple. Vous en êtes les dispensateurs. Les propriétés du riche conspirateur lyonnais, acquises à la République, sont immenses; elles peuvent porter le bien-être et l'aisance parmi des milliers de républicains.

Ordonnez promptement cette répartition; ne souffrez pas que des fripons entichés enlèvent dans des ventes scandaleuses les propriétés des sans-culottes, le patrimoine des amis de la liberté.

Le bonheur public est dans votre pensée, dans vos résolutions, dans vos décrets; ne faites rien à demi, osez le réaliser en entier.

Pour copie conforme. Signé FOUCHÉ.

Commune-Affranchie, le 21 ventôse, l'an deuxième de la République démocratique, une et indivisible.

N^o. X X V I.

LETTRE de J. Bouchotte, ex-ministre de la guerre, à Robespierre.

5 Prairial.

Je t'envoie quelques réflexions qui viennent répondre aux objections que tu as pu entendre faire, et qui te mettront

à même de faire connoître qu'elles sont sans fondement, lorsqu'il en sera question. Nous avons mis la probité à l'ordre du jour, et cependant on ne juge pas encore assez les hommes sur leur moralité.

Salut et fraternité, Signé J. BOUCHOTTE.

Réflexions dont il est parlé ci-dessus.

LORSQUE je suis arrivé à la guerre, le public se plaignoit que l'on ne se servoit pas de patriotes. L'on m'a présenté Vincent et plusieurs autres qui avoient été écartés par Beuronville; ils furent admis. L'opinion qu'il étoit patriote, le fit recevoir, et cette opinion ne se perdit parmi les sans-culottes, que lors de la procédure qu'il a subie. Son exagération et son habitude de parlage éloignoient toute idée qu'il put concevoir de mauvais desseins. Il étoit peu travailleur, et eût été un motif pour l'écartier, sans l'appui que les patriotes lui prêtoient, n'étant pas désabusé sur son compte, et le regardant pour bon citoyen. Renfermé tout le jour dans mon cabinet, livré à un grand travail, je ne pouvois acquérir par moi-même une opinion sur lui; je ne pouvois qu'avoir celle des patriotes qui ont été induits en erreur sur son compte.

Après le 31 mai, le comité manifesta l'intention d'envoyer des papiers publics aux armées; des fonds furent mis à la disposition du conseil, qui en assigna pour cet objet. La feuille du PÈRE DUCHESNE, le JOURNAL DES HOMMES LIBRES, le JOURNAL UNIVERSEL et plusieurs autres furent envoyés. Le but étoit d'empêcher les soldats de s'engouer de leurs généraux, et de leur présenter l'aristocratie sous les couleurs odieuses qui lui appartiennent. La feuille du P. Duchesne sembloit destinée à ce but; les soldats ne virent que ces objets transcendans, et ne firent aucune attention à tout ce qui n'étoit pas cela. Aussi l'esprit des armées est-il resté bon, sans altération. L'on étoit loin de supposer les mauvaises intentions de l'auteur qu'on a découvert, et que les patriotes n'ont connu que par la procédure. La feuille étoit généralement accueillie des patriotes; les bataillons, les généraux, les représentans en étoient contens. Ce qui étoit même propre à rassurer, c'est que les représentans près les armées n'auroient pas manqué d'en supprimer la distribution, s'ils avoient reconnu

qu'elle produisit un mauvais effet. L'on sent d'après cela, que je n'aurois pu ordonner cette suppression, sans me mettre beaucoup de personnes à dos, et qu'il m'eût fallu un ordre supérieur pour cela.

La nomination de Ronsin au généralat de l'armée révolutionnaire, ainsi que de son état-major, fut encore l'objet de l'opinion publique, LE COMITÉ POUR S'EN ASSURER, envoya la liste aux JACOBIENS, où ils furent agréés.

C'est donc l'opinion publique qui a consacré l'erreur pour ces trois hommes. Un fonctionnaire, dans son cabinet, ne peut savoir autrement la valeur des personnes. Il est par-là même sujet à être trompé; l'essentiel est de s'assurer de sa moralité, et s'il a été trompé de bonne-foi.

Les députés qui m'ont proposé pour cette place, connoissoient bien ma moralité, tout comme ma répugnance à y venir.

No. XXVII.

Du 28 Floréal, an 2 de la République Française, etc.

Le comité de salut public arrête ce qui suit :

1°. Le JOURNAL UNIVERSEL, rédigé par AUDOIN et le JOURNAL DES HOMMES LIBRES par DUVAL, CONTINUERONT d'être envoyés aux armées, au nombre d'exemplaires accoutumés, pendant le trimestre prochain.

2°. La commission des administrations civiles, de police et tribunaux, prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exactitude de l'envoi et de la distribution de ces journaux, et s'en fera rendre compte.

3°. Les dépenses qu'occasionnera cet envoi seront prises sur les fonds mis à la disposition de ladite commission.

4°. La commission du commerce et des approvisionnementns donnera des ordres pour que les citoyens AUDOIN et DUVAL puissent s'approvisionner du papier nécessaire à leur entreprise, d'après la déclaration préalable qu'ils lui feront.

5°. Le prix de l'abonnement par mois sera payé aux citoyens ci-dessus dénommés, par avance et par tiers, le primidi de chaque décade, sur les ordonnances dudit commissaire; auquel effet, il sera adressé aux commissaires de la trésorerie nationale une expédition du présent arrêté.

Signé au registre, etc.

Pour copie conforme.

ESPIONNAGE.

Je soussigné, déclare que la nommée Lacroix, qui demeure même maison que moi, le jour que la tête du *Père Duchêne* devoit tomber sous le glaive de la loi, monta chez moi et me dit : C'est bien singulier qu'ils n'ont point eu de défenseurs, cela ne me convient pas ; ils en donnent à tous les autres ; qu'est-ce que cela signifie ? Je lui dis : on a toutes les pièces de leur scélératesse ; est-ce qu'ils n'ont pas tous les papiers de leurs conspirations, elle me répondit : tais-toi donc des papiers, le comité de salut public en fait venir quand il veut. J'oublie de dire qu'avant cela, elle monta chez moi quelques jours après que le *Père Duchêne* fut pris, elle me dit : Tu es une femme d'esprit, je veux te dire cela à toi, tu verras la faction *Pierrotine*, tu verras, tu ne vois pas encore clair ; le monde est bougrement aveugle : il vous faut neuf jours pour voir clair ; aujourd'hui compte pour un, tu n'as plus que huit jours à attendre. Je voulois qu'elle m'expliquât ce qu'elle vouloit dire, elle me répondit : Comment, toi qui es une femme d'esprit, tu ne comprends pas ce que veut dire la faction *Pierrotine* ! Je lui dis non. Elle me répond : Je ne puis t'en dire davantage. Tout ce que j'ai à te dire, qu'il arrive ce qu'il voudra, si on te demande pour qui tu tiens, tu n'as que ça à répondre : que tu ne veux ni roi, ni dictateur, ni triumvirat. Je n'ai que cela à te dire, souviens-toi bien de cela.

Signé femme LABESSE, rue de l'Égalité, n. 297.

On peut envoyer chercher la citoyenne *Fiot*, qui demeure même rue que moi, n^o. 336 ; qu'un jour étant chez moi, je ne me souviens pas du commencement de leur conversation, parce que j'étois occupée à quelque chose ; mais ce qui m'a frappée, c'est que la citoyenne *Fiot* se mit en colère et lui dit : Tais-toi donc, à t'entendre il sembleroit que Robespierre est un intrigant ; elle lui prit la main et lui dit : Tu as mis le nez dessus, tu mangeras de la bouillie.

Signé femme LABESSE.

Je déclare avoir entendu dire à la femme Lacroix, demeurant rue Neuve-de-l'Égalité, n. 297, que la faction *Pierrotine* tomberoit sous peu. Certifie dire la vérité.

Signé MARVIE, rue Neuve-de-l'Égalité, n^o. 297.

Je puis faire toucher au bout du doigt d'où vient cette opinion que cette femme propage ; elle est d'autant plus dangereuse, qu'elle a été patriote, et je crois qu'il est essentiel de connoître d'où cela vient. Mon explication, je crois, pourroit être utile à la patrie ; c'est le peu d'habitude que j'ai d'écrire qui me fait desirer de m'expliquer verbalement.

Signé MARVIE.

Le 4 messidor, l'an deuxième de la République, etc.

..... Le citoyen *Legendre* étoit hier matin, 3 du courant, sous l'arcade du théâtre de la République, rue de la Loi, environ 10 heures du matin, il étoit avec le général *Pavein*, en grande conversation, qui a duré plus de demi-heure. Ils se sont quittés à environ 11 heures. Le citoyen *Legendre* a traversé le jardin *Égalité* et est allé à la trésorerie nationale, où il s'est arrêté une demi-heure. De-là il est revenu aux *Thuileries*, où il est resté jusqu'à une heure, et est entré ensuite à la Convention, où il est demeuré jusqu'à la fin de la séance. Pendant le temps qu'il a été aux *Thuileries*, on a remarqué qu'il avoit de l'ennui ; il a fait divers tours, il a fait rencontre d'un citoyen avec lequel il a beaucoup parlé avant d'entrer à la Convention. La séance levée, il est revenu dans les *Thuileries*, où il a resté trois quarts d'heure avec le même particulier avec lequel il s'entretenoit mystérieusement, et paroissoit éviter le monde. Ils ont été ensemble jusqu'à l'allée du pont ci-devant Royal. Le citoyen *Legendre* l'a traversé, et l'autre citoyen est rentré dans les *Thuileries*, de-là est allé dans la maison du commissionnaire au mont-de-piété, proche le ci-devant hôtel d'Angleterre, au coin de la place *Égalité* ; après une demi-heure d'attente, il n'en étoit pas encore redescendu.

Un *jacobin* nous a assuré hier, qu'il avoit entendu de la bouche de feu *Anacharsis Clootz*, que *Bourdon de la Crônière* avoit été avec lui chez l'évêque *Gobel*, pour la fermeture des églises, et enfin pour exciter ledit *Gobel* à faire toutes les sottises qui se sont opérées dans le temps.

Le citoyen *Moine* desiroit être du comité révolutionnaire de la section des *Thuileries*, il assure que cela lui donneroit beaucoup de facilité à remplir le poste important dont nous l'avons chargé.

Du 8 Messidor.

CITOYEN, il n'a pas été possible de joindre le député *Bourdon* (de l'Oise), ni à la Convention nationale, ni chez lui; tout ce qu'on a pu savoir, c'est qu'il va quelquefois, dans sa rue, dans la maison. n. 557.

Le député *Thuriot*, au sortir de la Convention nationale, le 6 courant, est allé rue Jacques, section du Panthéon français, n. 35., chez un fabricant de porte-feuilles, où il s'est arrêté à parler avec une citoyenne environ dix minutes; après il est allé rue des Fossés-St-Bernard, section des Sans-culottes, n. 1220, où il est entré pour dîner à deux heures et trois quarts, et est sorti de cette maison à sept heures et demie; il a ensuite rencontré un citoyen sur le quai de l'École, section du Muséum, proche le café *Manoury*, où ils sont entrés et ont bu ensemble une bouteille de bière; après, est allé rue d'Orléans-Honoré, section de la Halle-au-bled, maison de la Providence, meublée, n. 16, où il s'est arrêté environ 25 minutes, en est sorti à 8 heures et demie, avec une citoyenne qui avoit une lévite couleur puce et un grand châle à bordure de couleur, jupon blanc, et sur sa tête un mouchoir blanc, arrangé de manière qu'il formoit un bonnet: ils sont allés ensemble au jardin Égalité, où ils ont fait trois tours, après lesquels ils sont allés place Égalité, au n. 163, où ils ont parlé un instant à la portière, et sont revenus audit jardin Égalité, où ils ont fait le tour des galeries, et sont retournés au même n. 163, place Égalité, où ils ont soupé; ils y sont entrés à 9 heures et demie, et à 11 heures ils n'en étoient pas encore sortis; et nous nous sommes retirés n'étant pas certains s'ils en sortiroient.

Le citoyen *Tallien* est resté le 6 Messidor, au soir, aux Jacobins, jusqu'à la fin de la séance; il a attendu son homme au gros bâton, rue Honoré, devant une porte cochère; nous avons remarqué qu'il avoit beaucoup d'impatience. Enfin: il est arrivé; il n'y a pas de doute qu'il étoit dans les tribunes; ils ont remonté la rue Honoré, celle de la Loi, les baraqués, la galerie à droite de la maison Égalité; se sont assis dans le bas du jardin, ont pris chacun une bavaroise, ont remonté sous les galeries de bois, dont ils ont fait trois fois le tour, se parlant toujours mystérieusement et se tenant sous bras. A 11 heures, ils ont traversé la cour du palais et ont ga-

gné la place Égalité; son garde a été arrêté; un fiacre a salué *Tallien*, et ils se sont qualifiés réciproquement d'amis, en disant: A demain, mon ami; nous nous sommes approchés de la voiture, *Tallien* a dit au cocher de le conduire rue de la Perle. L'autre s'en est allé par la rue de Ghartres, à pied; nous avons couru jusqu'au pont ci-devant Royal, nous n'avons pu le rejoindre; nous présumons qu'il est entré dans une allée; ou qu'il demeure sur la section des Thuilleries. Nous l'avons signalé hier soir, une veste rouge et blanc à grandes raies, culotte noire, un gilet, un chapeau rond, cheveux blonds et en rond, presque de la taille de *Tallien*.

Le citoyen *Thuriot* est sorti hier 7 courant, de la Convention, à 3 heures, et est allé rue honoré, proche les ci-devant Capucins, n. 30, et y est resté jusqu'à 5 heures, qu'il est sorti avec une citoyenne, et ont été ensemble rue Neuve-du-Luxembourg, n. 161; nous nous y sommes arrêtés jusqu'à 7 heures, et ils n'étoient pas encore ressortis. Nous avons remarqué que ce n. 161 a des jardins donnant sur les boulevards, par lesquels ils sont probablement sortis. G.

Le 10 Messidor.

Nous nous sommes transportés hier, 9 courant, chez le citoyen *Bourdon* (de l'Oise), dans son domicile, rue des Pères, faubourg Germain, n. 15. En sortant, il est allé en face de chez lui, n. il y est resté environ trois heures; de-là à la Convention. Dans son chemin, il a parlé à un citoyen qui menoit un enfant d'environ six ans. Il est ressorti pour entrer dans un bureau où on reçoit les lettres, dans lequel il s'est arrêté dix minutes environ. En rentrant à la Convention, il a donné des poignées de mains à 4 ou 5 députés; il bailloit dans le temps que l'on apprenoit les nouvelles avantageuses; en sortant de la Convention, il est allé rue Honoré, du côté opposé aux Jacobins, n. 58; dans cette même maison sont entrés quatre citoyens après *Bourdon*, ensuite encore deux autres, que l'on croit députés; nous croyons que tous ces citoyens sont restés très-tard dans cette maison.

Le citoyen *Thuriot*, hier 9, est sorti à la fin de la séance, à la porte des ci-devant Feuillans, il a parlé mystérieusement au citoyen *Boissel*, qui a été renvoyé de la société; la conversation a été courte. Le citoyen *Talon* (ou *Calon*), député,

inspecteur de la salle de la Convention, et un autre citoyen que nous ne connoissons pas, et trois citoyennes ont joint le citoyen *Thuriot*; ils ont été dans la rue Honoré; là, les cinq citoyens et citoyennes ont pris la place des Piques, le citoyen *Thuriot*, la rue Honoré, n. 35, près les Gapucins. Nous avons entendu qu'en se quittant, un des citoyens a dit à *Thuriot*. Ne tarde pas; et en effet il n'a fait que monter et descendre; il est allé place des Piques, n. 108, au dépôt général de la guerre, où il a resté jusqu'à 7 heures. De-là il est allé chez lui, rue Honoré, où nous l'avons attendu jusqu'à 8 heures: il n'étoit pas ressorti.

Le citoyen *Calon* ou *Talon*, et l'autre citoyen dont nous ignorons le nom, sont sortis du n. 103, à 6 heures; ils sont rentrés à 6 heures et demie. Le citoyen *Coupé*, député, est entré au n. 108, à 5 heures et demie, et nous ne l'avons pas vu ressortir.

Le citoyen *Legendre* est entré, le 8 courant, à la Convention à midi et demi, et en est sorti à la fin de la séance, à 3 heures; il a pris par la ci-devant chapelle, a gagné la terrasse de la Liberté, et est rentré, rue de Beaune, en son domicile. Il en est sorti à 5 heures, a traversé les Thuilleries par le Pont-tournant et les Champs-Élysées; a rencontré un citoyen qui étoit avec une citoyenne, une fille d'environ 12 ans, et un garçon d'environ 8 ans, qui nous parurent être tous de la même famille. Ils sont allés ensemble jusqu'au camp qui est vis-à-vis le bois de Boulogne, où ils ont regardé faire les premiers exercices aux jeunes citoyens. Il a laissé cette famille entrer au Bois de Boulogne, et est revenu par le même chemin avec un autre citoyen; et est rentré aux Thuilleries, a quitté ce citoyen au passage des Feuillans, qu'il a traversé; a pris la rue Honoré, et est entré aux *Jacobins* à 9 heures un quart. Nous avons tenté d'entrer aux tribunes; mais la quantité des citoyens qui assistoient à la séance nous a obligés de nous retirer. G.

Le 14 Messidor.

Le citoyen *Ta....* hier, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, n'est pas sorti de son domicile, rue de la Perle, au Marai, n°. 460, et on étoit assuré qu'il étoit cependant chez lui.

Sur les 10 heures et demie, le nommé *Rambouillet*, ci-devant préposé pour la surveillance de la police, aperçut notre agent, et il lui demanda où il alloit; *Rambouillet* répondit qu'il alloit chez le citoyen *Ta....* il le fit jaser. Notre agent lui dit qu'il étoit étonnant que ce député ne fit plus parler de lui à la Convention; à quoi l'autre répliqua que ce député ne faisoit presque plus rien, depuis qu'on lui avoit reproché, au comité de sûreté générale, qu'il n'avoit pas fait guillotiner assez de monde à Bordeaux; il ajouta de plus que le citoyen *Ta....* avoit placé son secrétaire au comité de salut public, et qu'on l'avoit renvoyé le 1 messidor.

Nous ne serions pas surpris que le sieur *Rambouillet*, qui a été placé à la police par le citoyen *Ta....*, et qui vient d'être supprimé de son emploi, ne fut un de ceux que ce député emploie, auprès de lui, pour l'escorter et savoir si on le surveille, attendu qu'il a dit, avant d'entrer chez le citoyen *Ta....*, qu'il n'y seroit qu'une demi-heure, probablement; et au contraire, il n'en étoit pas encore sorti à 3 heures. Ce sieur *Rambouillet* a ajouté de plus que quatre particuliers suivoient le citoyen *Ta....*; que ces jours derniers (il ne se rappeloit pas bien si ce n'étoit pas au jardin national) que le citoyen *Ta....* s'apercevoit que ces particuliers le suivoient, il s'arrêta et leur dit qu'il étoit un représentant du peuple; que beaucoup de monde s'attroupa, et que la garde conduisit lesdits particuliers au comité de sûreté générale.

Il est impossible de pouvoir surveiller ledit député, dans sa rue, vu qu'elle est fort courte et droite. Il n'y a aucune retraite, que quelques bancs de pierre à côté de quelques portes cochères, pour s'asseoir; et pour peu que les locataires de ladite rue s'aperçoivent qu'un individu passe fréquemment, ils se mettent aux croisées, ou envoient leurs domestiques sur la porte, en sorte qu'il est impossible à un surveillant de faire sentinelle dans le voisinage de son domicile, soit que ses propres domestiques sont toujours sur leur porte ou d'autres avec qui ils causent.

Th.... est resté, le 12 courant, jusqu'à la fin de la séance de la Convention; au sortir, il a été rue Honoré, rue Neuve-du-Luxembourg, a traversé le boulevard, est entré rue Basse du rempart de la Magdelaine, à droite; pendant le temps que nous avons traversé le boulevard, il a disparu; et

jusqu'à 8 heures du soir, il n'étoit pas ressorti. Durant le tems de la séance de la Convention, il a été en conversation avec divers membres parmi lesquels nous avons reconnu les citoyens *Charlier*, *Fouché*, *Bourdon* (de l'Oise), *Gaston* et *Bréard*; le nom des autres députés ne nous est pas connu.

B...d.L..., hier 13, au sortir de la Convention, est allé avec quatre citoyens, rue Honoré, n. 58, et en est sorti trois heures après. Il est allé directement chez lui; dans son chemin, il n'a rencontré qu'un citoyen à qui il a très-peu parlé; et à 9 heures et demie du soir il n'étoit pas ressorti de chez lui.

G....

Le 15 Messidor.

Le citoyen *Th...* est sorti, le 13 courant, avant la fin de la séance; il a traversé la place des Piques, la rue des ci-devant Capucines, dans laquelle il a rencontré un citoyen de ses amis qu'il a pris sous les bras, et sont allés, ensemble, le long des boulevards, la rue Céruti, celle de Provence, celle George, et celle Chantereine, où ils sont entrés au n. 25; l'ami ne s'y est arrêté qu'un quart d'heure; mais à 7 heures et demie du soir, *Th...* n'en étoit pas encore sorti. Lui, et probablement le maître de la maison, ont reconduit cet ami très-avant dans la rue George, et sont rentrés ensuite rue Chantereine, n. 25.

Hier, 24 courant, *Th...* est resté jusqu'à la fin de la séance de-là est allé rue Marivaux, n. 502, proche le théâtre des ci-devant Italiens; et à 8 heures du soir, il n'en étoit pas encore sorti.

B...d.L..., au sortir de la Convention, s'est promené avec plusieurs citoyens dans le jardin national, et a été dîner rue Honoré, n. 58, avec l'un des ces citoyens, y a resté depuis 2 heures et demie jusqu'à 4 heures trois quarts; à la sortie de ladite maison, est allé jusqu'au coin de la rue Florentin, et s'est arrêté un moment à réfléchir apparemment où il devoit aller; il a rétrogradé jusqu'à la rue Neuve-du-Luxembourg (Honoré), où nous n'avons pu voir où il est entré; nous sommes assurés qu'il ne peut pas avoir passé la porte du citoyen *Cambon*, où nous avons observé jusqu'à 11 heures qu'il n'en étoit pas sorti.

Le citoyen *L...Bo...*, depuis cinq jours ne paroît pas à la

la Convention nationale; et même nous l'avons attendu chez lui pendant 4 heures, plusieurs fois sans l'avoir vu sortir.

Hier, 14 courant, le citoyen *Ta....* est sorti de chez lui à une heure et demie après midi, a passé rue des Quatre-Fils, rue du Temple, rue de la Réunion, (ci-devant Montmorency, au Marais), rue Martin, rue Grenetat, petite rue du Renard-Sauveur, rue Beurepaire, rue Montorgueil, passage du Saumon, rue des Fossés-Montmartre; s'est amusé plus d'une heure à marchander des livres; est entré au jardin Egalité, toujours regardant de côté et d'autre, d'un air inquiet.

Il est entré à la convention à deux heures trois quarts, y a entendu le rapport du citoyen *Barère*; a parlé avec un ou deux députés; de-là a traversé la salle, et est ressorti par l'escalier où étoit la chapelle; est allé, comme pour sortir par les cours; mais il s'est ravisé, a pris par le jardin national, a remonté par le bas de la terrasse des Feuillans, et est retourné sur ses pas; a monté ladite terrasse par l'escalier qui fait face au café *Hotto*; s'est encore amusé à marchander des livres, un grand quart d'heure; de-là, a pris la porte du manège et est entré chez *Venua*, restaurateur, n. 75; nous l'avons quitté à six heures, sans avoir pu savoir par où il s'en est allé.

Du 27 Messidor.

Un des citoyens que nous occupons, a donné à dîner, le 20 messidor courant, à la citoyenne *Masse*, et l'a conduite au bal; ce fut le même jour qu'elle lui remit le n. 5, et ils parlèrent peu de l'objet en question.

Le même citoyen l'a revue chez elle le 24 et lui ayant dit qu'il avoit oublié le n. 5, elle l'engagea à le brûler, attendu qu'il se compromettrait, si on le trouvoit chez lui, puisqu'il ne doit être connu que de certains députés, et elle lui fit espérer le 6^e n.

Il paroît que le citoyen *Littée* donna à dîner le 22 courant, à cinq de ses collègues, desquels sont les citoyens *Las* et *Chesnier*, qui engagent fortement la citoyenne *Masse* de demeurer avec le citoyen *Littée*; et sur l'observation qu'elle leur fit qu'elle seroit compromise s'il arrivoit quelquel'événement, on lui répondit: Nous nous entendrons pour vous faire une pension, si vous ne pouvez être dédommagée par le mobilier du citoyen *Littée*.

La citoyenne *Masse* dit à notre agent, que le citoyen *Littée* se faisoit aimer de tous ceux qui le connoissent, parce qu'il est franc, et qu'il a un caractère prononcé contre l'injustice. Il a, dit-elle, des ennemis, mais qu'il ne craint pas. Le citoyen *Littée* est homme de couleur; il a épousé une femme très-riche. Il a, à St. Pierre-Martinique, beaucoup de maisons et de propriétés qui lui sont conservées par les Anglais, par égard pour sa femme.

Il est certain qu'il existe un parti attaché au citoyen *Littée*; mais il faut d'autres renseignemens pour fixer l'opinion qu'on doit en avoir. Nous osons espérer de parvenir à en découvrir la source, si notre homme peut conserver cette femme *Masse*, qu'infailiblement il perdrait, si elle alloit demeurer avec le citoyen *Littée*, car elle est toujours très en garde sur les questions qu'il lui fait.

Comme on faisoit espérer de donner sous peu le n. 6, nous avons d'autant plus la facilité de le faire aujourd'hui, que nous avons découvert le dépôt; il paroît que celui qui en est chargé doit distribuer ces écrits, puisqu'il les porte chez différentes personnes qu'il croit faites pour les lire, et ce qui peut confirmer ce soupçon, c'est que demain nous pouvons encore obtenir les mêmes n. et la brochure que nous joignons ici. G.

Du 29. Messidor.

Un canonier avoit demandé la parole aux *Jacobins*, et même, s'est fait inscrire pour donner des explications sur *Commune-Affranchie*; nous présumons que c'étoit un défenseur de *Fouché*, vu qu'il étoit entouré de citoyens de l'armée révolutionnaire, que nous avons vus à *Commune-Affranchie*, dont nous connoissons un nommé *Gondrecour* qui n'a pas cessé de parler au canonier, pendant tout le temps de la séance; nous le connoissons pour être un des ennemis des patriotes de *Commune-Affranchie*.

Après la séance, nous avons remarqué *Tolède* et *Damame* qui se sont emparés de *Fillon* et *Gravier*, jurés; nous nous sommes approchés d'eux, et nous nous sommes reconnus. Nous sommes venus au petit pas, depuis la porte de la salle jusques dans la rue Honoré; nous ne rapporterons point les pleurs et les bavardages de *Tolède* et de *Damame*; nous

leur avons demandé s'il n'étoit pas vrai et à leur connoissance que *Fouché* étoit l'ennemi des patriotes, que tout homme de bonne foi pouvoit s'en convaincre, en lisant une douzaine de ses arrêtés contre-révolutionnaires. *Damame*, qui assurément le connoît bien, a dit qu'il s'étoit opposé à cela, et qu'il avoit dit à *Fouché*, dans le temps, qu'il faisoit mal de prendre de semblables mesures; *Tolède* a dit la même chose, les citoyens *Fillon* et *Gravier* les ont entendus comme nous.

Portatier, en passant hier rue de la Convention, après midi, invita l'un de nos agens à prendre le café avec lui; ils entrèrent dans un petit café, rue de la Convention, notre agent lui demanda s'il avoit vu le citoyen *Tolède*, parce que ce matin *Tolède* l'i avoit demandé s'il n'avoit pas vu *Portatier*, qu'il paroissoit qu'il avoit grande envie de lui parler. *Portatier* lui répondit qu'il l'avoit vu, que *Tolède* étoit un homme bien pur; qu'un tas de scélérats qui entourent *Robespierre*, et qui se disent les amis de *Châlier*, vouloient perdre son ami *Fouché* et la commission temporaire; qu'en sus, il falloit se montrer; qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. Nous sommes sortis du café, et *Portatier* est allé chez notre agent; où celui-ci a observé à *Portatier* que les motions et rassemblemens pouvoient contraindre le gouvernement, et qu'il seroit dangereux d'y penser. Mon ami, lui répondit *Portatier*, c'est aux *Jacobins* qu'il faut se montrer, et qu'un patriote énergique prenne la parole, au nom de toute la commission, et qu'enfin l'on arrache le masque à cette infame faction lyonnaise qui veut immoler à sa rage tous les patriotes. Nous lui avons o'srvé que nous ne connoissons aucun membre de la commission capable de parler énergiquement. Il a répondu que *Damame* étoit en état d'en dire et de parler, et aux *Jacobins* et à la barre de la Convention; que c'étoit l'avis de *Fouché*; qu'il falloit se rassembler. Il nous à dit que *Châlier* n'avoit d'ami que *Gaillard* et lui *Portatier*; que tous ces hommes qui se disent les amis de *Châlier*, sont des imposteurs. Notre agent lui répliqua: Pourquoi ne viens-tu pas, toi, aux *Jacobins*, dire toutes ces vérités? Mon ami, lui a-t-il répondu, j'ai eu le malheur d'appartenir à la caste des prêtres, et on n'a pas de confiance en nous; et puis, il y a là-dedans un marchand de violons

dont je crains la vue, et je t'assure que s'il me regardoit en face, je craindrois d'être atrété trois heures après. Et comment appelles-tu cet homme si dangereux? Il se nomme *Renaudin*, principal agent de la faction.

Nous promenant, hier soir, dans les Thuilleries, nous fûmes abordés par *Gondrecour* dont *Portalier* et notre agent s'étoient entretenus, trois heures auparavant. Nous demandâmes à *Portalier* ce que c'étoit que *Gondrecour*; il nous dit que c'étoit un philosophe; que s'il n'avoit que, comme lui, le malheur d'être prêtre, qu'il n'étoit pas connu pour tel, et qu'il ne falloit pas en parler; que nous pouvions nous livrer à lui, qu'il étoit bien pur. Revenons au philosophe *Gondrecour*, dans les Thuilleries, il nous dit devant plusieurs personnes, qu'une personne dont il étoit sûr, lui avoit dit qu'il y avoit encore huit membres de la commission temporaire à guillotiner; que cette commission ne lui en avoit pas donné les noms, et que par conséquent il ne pouvoit nous dire (à notre agent s'entend) s'il étoit du nombre.

La Convention nationale ayant reconnu le piège que l'aristocratie a enfanté en faisant marier les démocrates avec elle, nous l'avons observé dans notre rapport du 27 courant; la République y gagnera de trois manières; la première, en faisant connoître ceux qui ont provoqué l'arrêté pour cette fraternité dans les sections; la seconde, en nous faisant remarquer ceux qui ont fait beaucoup de dépenses dans ces repas; à la troisième, ces fêtes nous feront connoître beaucoup d'aristocrates travestis et de malveillans. G.

Nota. La lettre initiale G. désigne le nommé *Guérin*. Il y a beaucoup d'indications données par un certain *Rousseville*, et autres espions du même genre que *Guérin*, à la solde de nos tyrans.

L'espionnage ne se bernoit point à Paris: il existe une foule de notes envoyées, des départemens et des prisons. Il eut été trop dispendieux d'en imprimer l'énorme fatras.

I^{ere}. LISTE de patriotes, de la même main de Robespierre.

Patriotes ayant des talens plus ou moins.

Herman (1), Dumas (2), Buchot, Payan l'aîné (3), Payan le jeune (4), Julien fils, Moëne (5), Jacquier, le beau-frère de Saint-Just, Lerebours (6), Moureau (de *Vauchuse*) (7), Campion, Thuillier, Gateau (8), Piquet, Joannot, Raisson (9) Victor Dumas (de *l'Ain*), Desresne (du *Mont-Blanc*), Favier (de *Paullès-Fontaines*) (10), Brick, Liégeois, Roman-Fonrosa (11), Julien (frère du député), Goujon (frère du député), Viot (de *la Drôme*) (12), François Foret (de *la Drôme*), Mathon, Daillet (13), Mercier (indiqué par Gateau pour l'administration), Fleuriot (14), Bernard, Lubin (15), Viennot, Boizot (de *Vesoul*), Garnerin, Royer,

(1) Président du tribunal d'Arras, ministre provisoire de l'intérieur, et commissaire des administrations civiles, de police et des tribunaux.

(2) Président du tribunal de sang, guillotiné.

(3) et (4) L'un commissaire de l'instruction publique, hors de la loi; l'autre, agent national de la commune conspiratrice, guillotiné.

(5) Substitut de l'agent national de la commune conspiratrice, guillotiné.

(6) Membre du fameux comité d'exécution créé par les conspirateurs.

(7) Sa correspondance, dans l'affaire du tribunal d'Orange, le fait assez connoître: c'est l'oncle du jeune Agricole Viala.

(8) C'est ce patriote qui avoit une guillotine pour cachet.

(9) Limonadier, orateur des Jacobins, secrétaire du département de Paris, commissaire des subsistances, et envoyé par décret à la citadelle de *Ham*.

(10) correspondant de Payan.

(11) Juge de la commission sanguinaire d'Orange, le plus timoré de ses collègues; avant juge du tribunal du District de Dye.

(12) Accusateur public près la même commission.

(13) L'ami de *Lébon*, et qui a tant figuré dans les scènes sanglantes d'Arras.

(14) Maire de la commune conspiratrice, guillotiné.

(15) secrétaire de la même commune, *idem*.

Lâne, Fourcade, Garnier-Launay, Subleyras (16), Cofinhal (17), Lalande, Arthur (18), Lapote (frère du juré), Place (19), Achard (20), Charigny (21), Lécivain (22), Darthé (23), Flammené, Chassard, Lecièrre, (ici un non effacé), Bonin, Aubert, Boudon (marchand de chevaux), Humbert, Bergot, Tenrlot, Boulanger (24), Lambert (d'Étoges), Duclos, Moujins, (section de la République), Mauban, Deschamps (25), Nugues, Leroux (de Béthune), Bouthilier (de Béthune), Lamarre, Simone, Lyonnay, Bugubert, Simon (section de la Halle-au-Blé), Simon, Jary freres, Thonon, Patein (26), Fernex (27), Ragot (28), Mâcon (cordonnier), Bourbon, Fichon, Lautent (section de S. Piques), Grenard (29), Beau-rieux, Lacoste (deux), Thibaut, Julien-Leroy, Wassai, Baudémant, (30) Thibolot (31), Lesimple, (un nom rayé,) Jacques Villiers, Riquier, Mithois, Fleury, Soulier, Boulet, Maniesville, Pocher (indique pour les finances par Forstier), Hector Barère, Duclusel, Cales (ancien secrétaire d'Amb.), Dalmas (indiqué par Lacoste, rue Denis, maison du Lion d'argent), Sigaut (chirurgien à Soissons, indique par Lacoste), Grœtier, (chirurgien à l'armée des Pyrénées orientales), Ber-

(16) Membre de la commission populaire de Paris, établie au Louvre.

(17) Membre du tribunal révolutionnaire de Paris, guillotiné.

(18) Membre de la commune conspiratrice, *idem*.

(19) De la commune de Thiry, commandant de bataillon.

(20) C'est lui qui joue un si grand rôle dans les affaires de Lyon, ainsi que Fillon, Thonon, Ragot etc., nommes ci-après.

(21) Membre de la commission populaire de Paris.

(22) Membre du comité de surveillance du département de Paris.

(23) Un des coopérateurs de J. Lebon, à Arras.

(24) Employé avec Konsin, dans l'armée révolutionnaire, défendu avec intérêt par Robespierre aux Jacobins, et guillotiné le 10 thermidor.

(25) Il a été chargé de faire des arrestations.

(26) Général de division, et président de la commission révolutionnaire à Commune-Affranchie.

(27) Fabricant, juge de la commission révolutionnaire d'Orange.

(28) Menuisier, membre de ladite commission.

(29) Membre de la commune conspiratrice et du comité d'exécution du 9 thermidor, guillotiné.

(30) Membre de la commission populaire de Paris.

(31) *Idem*.

tholet (chirurgien de Reys), Marteau (32), (s'informer de Gravier), Reverdy (employé comme expéditionnaire dans les bureaux de la justice, indiqué par Campagne), Duhaill (du Mans) (pour l'instruction publique, indiqué par Levasseur), Verdun (pour les finances), Pays et Rompillon (de Saint-Calais, département de la Sarthe), Blacher (indiqué par Julien), Reverdy (de Baux), (greffier du tribunal de district à Valence).

II^e. LISTE, aussi de la main de Robespierre.

Commission des Corps administratifs.....	Herman, Lâne.
Instruction publique.....	Payan, Julien ou Lerebours.
Commission des besoins publics.....	Lerebours, Daillet, Goujon.
Transports et Messageries.....	Mathon, Mercier, Jouannot.
Agriculture et Arts.....	Gateau, Thuillier.
Approvisionnement.....	Piquet, Champion, Humbert.
Marine.....	D'Albarade.
Guerre.....	Pyles, Boulet.
Affaires étrangères.....	Buchot, Fourcade.
Maire.....	Fleuriot.
Agens nationaux.....	Payan, Moëgne, Lubin fils.
Département.....	Campion, Jacquier.

III^e. LISTE des mêmes individus, écrite par Robespierre, mais plus détaillée.

Herman,..... { homme éclairé et probe, capable des premiers emplois.

(32) Greffier de la commission populaire de Paris.

Dumas, } homme énergique et probe, capable des
fonctions les plus importantes.

Payan l'aîné, . . . idem.

Payan jeune, . . idem, agent national de la commune de Paris.

Moenne, idem, substitut de l'agent national.

Julien fils, idem.

Buchot, idem.

Campion, patriote pur, bon pour l'administration.

Gateau, idem.

Truillier, idem.

Le beau-frère } patriote énergique, pur, éclairé.
de St.-Just, . }

IV^e. LISTE, de la même écriture.

Membres du tribunal révolutionnaire.

PRÉSIDENT.

Herman, président du tribunal criminel du Pas-de-Calais.

JUGES.

Dumas, homme de loi à Lons-le-Saunier, patriote proscrit
par les contre-révolutionnaires du Jura;

Denisot, juge du troisième arrondissement;

Royer, envoyé des assemblées primaires de Macon;

Lefte, administrateur du district d'Arras;

Liendon, juge du tribunal du deuxième arrondissement;

Cofinhal;

Bravet (des hautes Alpes);

David, (de Lille)

Renard, greffier du juge de paix de Saint-Cloud.

ACCUSATEUR PUBLIC.

Fouquier-Tinville.

SUBSTITUTS.

Fleuriot;

Vilain-d'Aubigny;

Royer;

Vertueil.

JURÉS.

Antonelle, ex-député des Bouches-du-Rhône, à l'assemblée
législative;

Prieur, peintre, porte Saint-Denis;

Lâne, procureur-syndic de Saint-Paul;

Anonai, commis aux messageries;

Didier, serrurier à Choisi-sur-Seine;

Célestin fils, administrateur du district d'Arras;

Renaudin, artiste, rue Saint-Denis;

Soubèrbielle, chiturgien, rue Honoré.

N^o X X X.

LETTRE d'Amans, aide-de-camp, à Robespierre,
écrite de la maison de Luxembourg (1).

Citoyen représentant,

Je veux te faire part de quelques observations que j'ai
faites, qui pourroient être utiles au salut public; ta vertu
républicaine, qui ne s'est jamais démentie, m'est un sûr
garant que tu les mettras à profit, si tu les juges sous le
même rapport que moi. Voici le fait: je suis détenu depuis
quelques jours, dans la maison d'arrêt du Luxembourg,
jusqu'à ce que l'affaire de *Kellerman* soit mise en jugement,
ayant déposé contre lui. L'ex-général *Dillon*, qui se trouve
détenu, m'engagea, il y a quelques jours, à aller dans sa
chambre; je me rendis à son invitation, et j'y ai été pen-
dant deux jours de suite. Je n'ai pas été long-temps sans
m'apercevoir que les détenus de la chambre de l'ex-général
n'étoient pas des révolutionnaires, et feignant d'être de leur
avis, pour tirer quelque fruit de leur conversation, d'après
quelques mots jetés au hazard par *Dillon*, *Dublin*, *Doucet*,
Doldemkop, contre *TOR*. Je me méfiai d'eux, d'autant mieux
qu'ils parloient toujours à l'avantage de *Camille-Desmoulins*,
de *Philippeaux* & *Fabre-Desglantine*. N'étant pas politique

(1) On auroit pu citer d'autres lettres écrites de *Bicêtre* et de
différentes maisons d'arrêt; mais ces citations ont paru inutiles
à l'appui d'un fait notoirement connu [l'espionnage dans les
prisons.]

assez profond pour démêler ces discussions; j'écrivis au président du comité de sûreté générale, sans lui rien dire autre chose qu'il envoie un membre du comité, que j'avois quelque chose à lui communiquer pour le bien général; je n'ai obtenu aucune réponse. L'arrestation de *Fabre-d'Églantine* me confirme encore mieux dans l'idée que j'ai qu'il y a une grande conspiration. J'ai jeté les yeux sur le journal d'hier, et j'y vois que l'on devoit dissoudre la représentation nationale, en allumant une guerre civile entre les protestans et les catholiques. Ce projet m'a fait frémir d'horreur, et ma conscience ne peut me permettre plus long-temps de garder le silence; en conséquence, voici ce que j'ai conjecturé: *Dillon* travaille à son bureau toutes les nuits, jusqu'à cinq ou six heures du matin; il a un commissionnaire fidèle qui va et vient pour porter ses paquets; des êtres qui me paroissent fort suspects, viennent le voir et s'entretiennent en particulier; il prêche beaucoup pour le parti des Jacobins, qui selon ce que je vois, n'est pas le bon. *Dillon* est d'une famille protestante, et nécessairement il y tient; son oncle, ancien archevêque de Narbonne, est en Angleterre; sa société au Luxembourg n'est liée qu'avec tous les ci-devant monseigneurs, ducs, marquis et autres conspirateurs de la République. J'ai pensé que tu pourrais trouver des renseignemens, en se saisissant adroitement des papiers qui lui parviennent et de ceux qu'il envoie, ou en faisant une visite à sa chambre, la nuit, quand il écrit. Il faut éviter que les gens de la maison le sachent; car il est bon de te dire qu'ici, ceux qui ont beaucoup d'argent sont les mieux servis et ont plus de prérogatives, et que les sans-culottes ne peuvent voir personne. Je suis quasi persuadé que les grands conspirateurs se font mettre dans des maisons d'arrêt, pour être à l'abri de la surveillance nationale, et par-là mieux servir la cause des tyrans. Tes vertus républicaines et ta sévérité sur l'exécution des loix qui doivent affermir la République, me sont un sûr garant que tu ne négligeras rien pour découvrir le fil de cette conspiration. Je sais que ton temps est trop bien employé pour répondre aux lettres que tu reçois; mais pour être assuré que ma lettre te soit parvenue, je te prie de faire un reçu au citoyen qui te la remettra.

Salut et fraternité.

Signé AMANS.

P. S. Je désirerois que tu te fisses remettre, par le comité de sûreté générale, une copie de mon compte rendu sur les dénonciations que j'ai faites, sur plusieurs généraux de l'armée des Alpes.

Paris le 25 Nivôse, l'an deuxième de la République, une indivisible et impérissable.

Dillon, ex-général.

Dublin, rédacteur du journal intitulé le *Mercur universel*.

Doucet, j'ignore ce qu'il est.

Doldenkopf, attaché au prince de *Salm*, et ci-devant au roi de Prusse d'a-présent.

Mertin, ci-devant premier commis de la guerre, sous le tyran.

Nota. Tous ces individus forment une seule chambrée.

Nos. XXXI et XXXII.

LETTRE anonyme à Robespierre.

L'ARRÊTÉ du comité de salut public, concernant la commission populaire, est révoltant par son injustice et son atrocité. Il veut que cette commission, d'ailleurs très-mal composée, condamne à la deportation les détenus suspects, c'est-à-dire innocens, ou, ce qui est la même chose, aux yeux de la loi, non convaincus et même non-accusés d'aucun delit. Et voici un exemple de ce que je dis :

Je connois un malheureux père de famille qui est en prison depuis six mois, par ordre du comité révolutionnaire de sa section. Pourquoi y est-il ? Parce que ce comité l'a trouvé suspect. Et pourquoi l'a-t-il trouvé suspect ? Parce qu'ayant des affaires très-urgentes dans son pays, il demandoit un passeport pour y aller. Le comité le remit au lendemain; le lendemain ce comité parla encore de remise; mon homme dit ce qu'il put pour l'éviter, et par-là montra l'impatience de partir. Alors un des membres du comité, avec lequel il s'étoit trouvé en opposition d'opinion, dans une assemblée de la section, et qui est un ancien portier, dit à ses collègues : *Ce citoyen est trop pressé de quitter Paris, pour qu'il n'ait pas quelque chose contre lui. Il m'est SUSPECT; je suis d'avis que nous le foudrions en prison, et on l'y foudra à l'instant. Eh bien,*

cet homme qui gémit dans les fers depuis six mois , parce qu'il a demandé un passeport , et qu'il a trouvé un ennemi au comité , peut être condamné à la déportation par la commission , sans autre motif que celui qui l'a fait incarcérer ; car il n'y a absolument rien sur son compte. Et pour combler la mesure de l'iniquité et de l'atrocité , le même arrêté qui donne à la commission le pouvoir effrayant de condamner arbitrairement des gens qu'on ne peut accuser devant aucun tribunal , lui défend d'acquitter et de mettre en liberté ceux qu'elle trouvera innocens !

Tibère , Néron , Caligula , Auguste , Antoine et Lévide imaginèrent-ils dans leurs fureurs cruelles quelque chose d'aussi horrible ? Non. Grand dieu ! on nous mène ainsi en parlant de liberté , de vertu , de justice et de probité ! Mais êtes-vous donc tous frappés de vertige ? ou bien , comme je l'ai entendu dire même à quelques-uns de vos collègues montagnards , et comme on le pense assez généralement , allez-vous à la contre-révolution par la même route qu'Hébert et Chaumette , par les excès !

Nota. Il se trouve dans les papiers de Robespierre une foule de lettres , toutes anonymes , toutes de la même main que celle-ci. Ces lettres sont remplies de réflexions sages , de vues saines , de conseils prudents et de vérités. Elles sont encore remarquables par la beauté et la netteté de l'écriture.

N^o. XXXIII. (a)

RAPPORT de Teurlot et de Bigant , administrateurs de la police de Paris , sur des plaintes portées par quelques-uns des députés détenus , transférés aux Madelonettes

COMMUNE DE PARIS.

Département de police.

CEJOURD'HUI , 3 thermidor , se sont transportés au comité de sûreté générale les citoyens *Bigant , Benoist et Teurlot* , tous trois administrateurs de police , en vertu de l'ordre que l'administration en a reçu : nous avons été admis à dix heures du soir.

Un membre du comité de sûreté générale nous a demandé si l'administration de police avoit fait le transfèrement des députés qui étoient à la Force , aux Madelonettes. Nous avons répondu : *oui*.

Le même membre nous a fait lecture d'une pétition envoyée au comité de sûreté générale , par les députés qui ont été transférés de la Force aux Madelonettes , avec une dureté et une inhumanité sans exemple ;

Qu'ils ont été transférés dans des chariots non couverts ; que ce transfèrement s'est fait de jour ; que , malgré les représentations qu'eux , députés , firent à l'administrateur chargé de ce transfèrement , il ne tint compte de leurs représentations , quoiqu'ayant fait connoître leurs qualités de représentans du peuple ; qu'ils sont traités avec tant de dureté , qu'on leur refuse du sirop de vinaigre , qu'on leur refuse les douceurs propres à l'existence ; que la plus légère correspondance avec leur famille étoit défendue ; que , lorsqu'ils écrivoient , et qu'ils s'étendoient plus qu'à demander du linge ou des effets d'habillemens , leurs lettres étoient déchirées ; qu'ils ont été deux jours à coucher sur le pavé ; que rien n'étoit prêt aux Madelonettes pour les recevoir ; qu'on a refusé de mettre sur le registre d'écroux leurs qualités de députés. Après cette lecture , on nous a demandé d'expliquer le fait , et nous avons dit :

- » Que le transfèrement avoit été fait ; qu'il avoit été nécessaire par des menaces faites aux détenus comme suspects ,
- » par les détenus dont les causes sont pendantes près le tribunal criminel du département de Paris , lesquels étoient
- » mêlés avec les suspects , leur disant qu'ils étoient des hommes
- » comme eux , et qu'ils devoient être nourris comme les suspects , et disoient avec imprécation , qu'ils se jetteroient
- » sur le dîner , lorsqu'il arriveroit.
- » Et nous dîmes que les détenus , dont les causes sont de
- » la connoissance du tribunal criminel du département , sont
- » nourris à l'économat , à raison de huit sols par jour ;
- » Que ce mouvement ayant pris un caractère très-grave ,
- » l'administration fut nécessitée de ne pas différer ce transfèrement , afin de prévenir un soulèvement qui eut troublé
- » la tranquillité , et compromis la sûreté de ceux qui ont
- » été transférés.

» Que l'administration étant responsable des mouvemens
 » qui éclateroient dans les prisons, elle avoit cru les pré-
 » venir en opérant ce transférement, pour séparer les sus-
 » pects des voleurs et assassins ;
 » Nous dîmes au comité de sûreté, que les voitures de
 » transférement sont *d's chariots couverts* ;
 » Que le transférement s'est fait de jour, et a duré depuis
 » le matin, jusqu'à neuf heures du soir sans relâche ;
 » Que la presque totalité des effets a suivi le transférement ;
 » qu'il restoit encore une voiture d'effets à transférer pour le
 » lendemain ; que cette voiture n'est venue au jour
 » indiqué, qu'elle n'est venue que le sur-lendemain ;
 » Que, quant au reproche sur la correspondance, l'admi-
 » nistration obéissoit aux arrêtés des comités de salut public
 » et de sûreté générale ; que, pour les douceurs dont paient
 » les députés détenus, le régime des prisons étant de rigueur,
 » nous attendions les ordres du comité de sûreté générale à
 » ce sujet ; et que, pour mettre les députés plus commodé-
 » ment, nous avons proposé au comité que nous ferions
 » évacuer un nombre de détenus de la maison des Anglaises,
 » rue Charenton, pour mettre à leur place les députés détenus.
 » Les choses en étoient à ce point, et on parloit de leur
 » procurer des fruits ; un membre du comité observa que ce
 » seroit rétablir les moyens de correspondances. A l'instant
 » sont entrés plusieurs membres du comité, qui étoient dans
 » une pièce voisine : le même membre qui avoit déjà fait lec-
 » ture de la dénonciation, la recommença et rendit les répon-
 » ses que nous avions faites. Alors un membre se lève d'un
 » ton menaçant et animé, fit des reproches amers à l'admi-
 » nistration de police, disant que l'administration avoit voulu
 » avilir la représentation nationale en faisant ce transférement
 » de jour et à découvert ; que si ces faits existoient, la tête
 » de l'administration tomberoit ; que, pour être détenus,
 » ils n'en étoient pas moins les représentans du peuple, et
 » qu'ils touchoient leurs traitemens ; que d'ailleurs ils n'étoient
 » point jugés.
 » Ensuite le même représentant, membre du comité, pro-
 » posa de nommer des commissaires pour aller le lendemain
 » sur les lieux vérifier les faits, et dit qu'il falloit que l'ad-
 » ministration eût été inspirée pour s'être conduite de cette

» manière ; et on dit qu'on alloit en faire part au comité de
 » salut public. Nous représentâmes au comité de sûreté gé-
 » nérale, que les intentions de l'administration étoient pures
 » et que son respect pour la Convention et les comités de
 » salut public et de sûreté générale étoient sans bornes ; que
 » la crainte d'un soulèvement dans la force avoit nécessité
 » ce prompt transférement.
 » On nous répondit que s'il n'y avoit pas de malveillance,
 » la négligence étoit bien coupable.
 » Nous nous sommes retirés, et nous avons cru devoir faire
 » rapport et part à l'administration de police, de ce qui avoit
 » déterminé le comité de sûreté générale à mander auprès de
 » lui deux administrateurs ; et avons signé et certifié vérita-
 » ble le présent rapport, ainsi signé, les administrateurs au
 » département de police, TEURLOT, C. BIGANT. »

N^o. XXXIII. (b)

Réquisitoire de l'agent national Payan.

C O M M U N E D E P A R I S .

Département de Police.

*Extrait du registre des délibérations de l'administration
de police.*

Le 5 Thermidor de l'an 2 de la République, etc.

Je requiers formellement que le rapport fait par les citoyens
Benoist, Bigant, Teurlot, sur l'entrevue qu'ils ont eue avec
 les membres du comité de sûreté générale, relativement au
 transférement de *certaines détenus* de la maison de la Force
 à celle des Madelonnettes, soit rédigé par eux, avec tous
 les détails quels qu'ils soient, et inscrit au procès-verbal ; il
 prouvera que cette opération de l'administration étoit com-
 mandée par des circonstances impérieuses, et ne devoit point
 attirer aux administrateurs les reproches sévères et menaçans
 qui leur ont été faits, et que je demande être relatés exacte-
 ment audit rapport. Signé P A Y A N.

N^o. XXXIII. (c):

RAPPORT fait à la police par Faro (1), administrateur de police, sur l'entrevue qui a eu lieu entre les représentans du peuple Amar et Voulland, envoyés par le comité de sûreté générale, et les députés détenus aux Madelonettes.

Les représentans du peuple se sont transportés le 5 thermidor aux Madelonettes, où ils ont demandé de faire venir leurs chers collègues, qui s'y sont rendus avec un administrateur. Ils les ont invités, dans les termes les plus pressans et les plus affectueux, à dénoncer les administrateurs qui auroient avili dans leurs personnes la représentation nationale par leur férocité. Ils leur ont fait les demandes suivantes : Arrête-t-on votre correspondance ! Vous refuse-t-on toutes les douceurs de la vie, soit en café, soit en sirop, chocolat et fruits ! Votre caractère est-il méconnu ici ! Le concierge s'est-il refusé à mettre sur le registre votre qualité de député ! Parlez, parlez, nos chers collègues ; le comité de sûreté générale nous envoie vers vous, pour vous apporter la consolation et recevoir vos plaintes, afin de faire punir ceux qui ont avili en vous les représentans du peuple. Sur quoi les détenus firent mille plaintes, sur ce qu'on les traitoit comme les autres prisonniers, que leur caractère de député étoit méconnu. Alors l'un des deux membres du comité de sûreté générale poussa l'attendrissement jusqu'à verser des larmes. Essuyant ses yeux, il s'écria : C'est un crime affreux ; dites-nous bien, nos chers collègues ; les noms de ceux qui ont avili la représentation nationale ; ils seront punis ; le comité en fera justice. De suite ils donnèrent l'ordre à l'administrateur d'avoir pour les détenus tous les égards qui sont dûs aux représentans du peuple, de laisser passer toutes les lettres qu'ils écrivoient, toutes celles qui leur seroient adressées, sans les ouvrir, ainsi que les paquets ; de laisser parvenir au comité de sûreté générale toutes leurs réclamations ; qu'il y feroit droit sur le champ. Alors ils ordonnèrent aux administrateurs (en présence des détenus) de choisir une maison commode

[1] N. B. Ce rapport de Faro est écrit de la même main avec de PAVAN l'agent national.

avec jardin, de la désigner au comité, pour les députés ; qu'il y enverroit souvent de ses membres pour voir s'ils y étoient bien traités. Alors tous les députés rendirent leurs mains, qui furent serrées alternativement par Amar et Voulland. L'un d'eux, le plus âgé [que l'on croit s'appeller Dussault] demanda la permission d'expliquer le vœu de ses collègues, et dit : Le comité de sûreté fait auprès de nous une démarche qui nous régénère. Témoignez-lui, pour nous, toute notre sensibilité, et dites-lui que nous sommes toujours amis de la liberté et de la Convention nationale. Les plaintes furent renouvelées sur la nature des lits, des locaux destinés à les recevoir. Les deux députés leur dirent : Vous êtes des représentans du peuple, et c'est une insulte faite à la représentation nationale ; ils ajoutèrent, en se tournant vers l'administrateur ; Vous voyez combien l'administration est coupable, et que l'on cherche à perdre le comité de sûreté, en faisant entendre aux départemens de la République, que c'est lui qui ordonne les mauvais traitemens à leurs députés, que l'on avilit aussi indignement. Ensuite ils se retirèrent.

N. B. Ce rapport m'a été dicté par Faro lui-même. La visite d'Amar et de Voulland n'est-elle pas de nouveau annoncée dans la lettre de la femme Mervier à son mari ?

Le comité de sûreté générale a été instruit que ce rapport avoit été fait à la police. Le soir, Amar a avoué aux trois administrateurs qui allèrent à la séance, qu'il n'avoit pu s'empêcher de pleurer sur le sort de ses collègues : qu'il avoit eu tort de se mettre en colère contre l'administration de police ; qu'au reste il ne falloit pas suivre les ordres qu'il avoit donnés alors, mais traiter les députés détenus, comme auparavant, comme les autres prisonniers. Des prisonniers des Madelonettes ont vu pleurer Amar.

N^o. XXXIII. (d)

RAPPORT de FARO sur une lettre interceptée aux Madelonettes.

COMMUNE DE PARIS.

Département de police.

Le 4 Thermidor de l'an 2. de la République française, etc.
Hier, 4 thermidor, moi administrateur de police, me présentant à la maison d'arrêt dite des Madelonettes, prenant des renseignemens du concierge sur la sûreté de la maison, une citoyenne se présenta pour faire parvenir une lettre à un détenu. Pour m'assurer si cette lettre ne contenoit rien de

contraire l'intérêt public, ou à la loi qui défend la correspondance; comme j'en faisais lecture, un porte-clef vint et dit: *La citoyenne Mercier est-elle là? Me voilà*, répondit-elle. Le porte-clef repréna nt, *Mercier ne veut pas venir*; alors je lui rappelai son devoir, et lui reprochai ses complaisances pour faciliter la correspondance. Il se retira; ayant fait lecture de la lettre, j'y trouvai des mots énigmatiques et à double sens, ainsi qu'il suit.

Je jugeai nécessaire d'arrêter cette lettre et d'en faire mon rapport à l'administration.

A l'instant la citoyenne *Mercier* me fit les plus pressantes prières pour que je lui rendisse sa lettre; sur mon refus, elle me dit qu'il falloit que je fusse *bien inhumain* de vouloir percer d'honnêtes gens pour rien.

Je la rassurai, en lui disant que *s'il n'y a pas d'intention criminelle* elle ne devoit rien craindre. Elle descendit, lorsque je m'en allai, je retrouvai ladite citoyenne qui m'attendoit à la porte; elle fit les plus vives réclamations de sa lettre; elle fit beaucoup d'instances; enfin je la quittai.

Signé FARO.

Pour copie conforme. Signé P A Y A N.

N^o. XXXIII. (e).

COPIE de la lettre interceptée aux Madelonnettes.

COMMUNE DE PARIS.

Département de Police.

L'an second de la République française, une et indivisible.

COPIE d'une lettre adressée au citoyen VAUBERTRAND
fils, concierge (1).

Je te souhaite le bon jour, ainsi qu'à ton père, mon cher; je vous dois bientôt ma délivrance, ainsi que tous les honnêtes gens opprimés comme moi; aussi peux-tu compter sur les promesses que j'ai faites à ton père, ainsi que sur les cent mille écus. Je me flatte que tu continues à brûler toutes mes lettres aussitôt leur réception. Tu connois le danger, si tu l'oubliais, quoiqu'en ta qualité de concierge tu peux tout, à moins que tu ne sois dénoncé, ce qui est impossible, étant parfaitement bien assuré du brave citoyen qui me sert ici, à qui je fais également la fortune.

Vu l'éloge que tu me fais de *Quatremer* et de son sang-

(1) On peut regarder cette lettre adressée à *Vauberttrand* comme une de ces suppositions atroces faites pour déplacer et perdre un homme qui, dans cette place de concierge, a mérité l'estime de tous les détenus.

froid, je l'accepte pour diriger l'exécution, vu d'ailleurs qu'il jouit de la confiance de la majeure partie des prisonniers qui sont dans les principes; mais recommande-lui qu'au même instant où il aura communiqué notre projet à tous ses amis, il ne faut pas perdre une minute pour les armer ainsi et au lieu dont nous sommes convenus: je te ferai passer le mot d'ordre pour qu'ils n'éprouvent aucune difficulté; une fois qu'ils seront joints à nos amis de l'Abbaye, du Luxembourg, Saint-Lazare et autres, *la victoire est à nous*, et les brigands des soi-disant salut public et sûreté générale danseront, à leur tour, la carmagnole. Ce sera alors que je reprendrai mes fonctions de maire, et que je reconnoîtrai ceux des membres qui m'ont servi.

La femme de *Gervais* t'apportera, pendant quelques jours, mes billets; elle est incapable, ainsi que son mari, d'indiscrétion; et, comme tu dis fort bien, elle ne peut être suspectée, vu l'habitude où l'on est de la voir chez toi. Je suis fâché que *Crépin* ne soit pas continué pour l'inspection de ta maison, vu qu'il m'est entièrement dévoué.

Legagneur, homme du premier mérite, te dira le jour de l'exécution. C'est lui qui dirige cette grande opération si délicate à exécuter. On placera, à ton corps-de-garde pour le jour de l'exécution, tous gendarmes qui me sont dévoués, et tu peux compter, mon brave ami, que la réussite est certaine.

J'ai plus de confiance à *Martin* qu'à tous les autres pour la discrétion; tu le mettras de garde le soir de l'exécution.

Tu vois que je change fort bien mon écriture; ne t'étonne pas si je ne signe que par une lettre de mon nom; c'est que de cette manière il est possible de nous convaincre. Sois également prudent; ne m'envoie plus ton père; je ferai prendre tes notes tous les jours, et j'espère que, sous huit jours, je serai à portée de te prouver, ainsi qu'à tous nos amis, ma gratitude si justement méritée. Je suis, de tout mon cœur, ton ami P.

Pour copie conforme à l'original.

Signés, FARO, LELIÈVRE.

N^o. XXXIV. (a).

Je n'ai pas cru devoir imprimer ces listes auxquelles j'ai renvoyé les représentans du Peuple dans mon rapport: ils peuvent s'en procurer l'inspection et l'examen au comité, où ces pièces sont déposées; les *croix*, les *ronds* et figures de cette espèce posées à côté de certains noms, leur prouveront ce que j'ai dit.

N^o. XXXIV.

LISTES des condamnés à la déportation par la commission populaire du Muséum à Paris, et approuvées par les comités de gouvernement.

N^o. 2. COMMISSION POPULAIRE.

La Commission populaire établie à Paris, en exécution de la loi du 23 Ventôse, après examen des pièces et renseignemens pris sur le compte de

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.	NATURE DE L'AFFAIRE.
René DUCROS. <i>Luxembourg.</i>	Inspecteur des tribunes de la Convention nationale,	à Paris, rue de Lille, n. 710.	Partisan prononcé des girondins et des fédéralistes dans les momens les plus critiques, et arrêté comme tel par ordre du comité de sûreté générale.
Théod-Louis GIRARDIN ... <i>La Force.</i>	notaire,	à Paris, rue Neuve-de-l'Egalité, n. 79.	A tenu le registre des signataires de la pétition des vingt mille, n'a jamais fréquenté que des signataires et des aristocrates qualifiés d'honnêtes gens.
Pierre-Henri ITASSE <i>Luxembourg.</i>	architecte,	à Paris.	Aristocrate reconnu, n'ayant rempli aucun devoir de citoyen, et ne fréquentant que ses pareils.
Jean-Joseph COURTIN <i>Luxembourg.</i>	marchand commissionnaire,	à Paris, rue du Petit-Lion, n. 35.	Partisan de la Fayette, grenadier zélé, depuis soldat très-paresseux; fédéraliste, et s'étant opposé à la pétition de la section de la Halle au Bled, pour l'arrestation des vingt-deux députés Girondins.

déclare que les susnommés sont dans le cas de la déportation.

Fait à Paris, le 19 Prairial, l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission. Signé LOPPIN, THIBAULOT, TRINCHARD, LAVIRON, CHARIGNY, CHAPLÉE, BAUDEMONT, SUELEYRAS, FOURNEROS, J. B. GUINHAND, secrétaire.

N^o. 6. COMMISSION POPULAIRE.

La Commission populaire établie à Paris, en exécution de la loi du 23 Ventôse, après l'examen des pièces et renseignemens pris sur le compte de

N O M.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
Claude-Ant. CHAPOTOT.	homme de loi,	rue de l'Egalité, section de Bonne-Nouvelle. au Luxembourg.	Il a exercé ses fonctions sans certificat de civisme, troublé les assemblées de la section, contrarié les mesures utiles au bien public, fédéraliste, intrigant. Les preuves existent à la section de Bonne-Nouvelle.

déclare que le susnommé est dans le cas de la déportation.

Fait à Paris, le 28 Prairial de l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission.

Signé LOPPIN, TRINCHARD, BAUDEMONT; MARTEAU, secrétaire.

Extrait des registres des comités de salut public et de sûreté générale de la Convention nationale.

Séance du premier Thermidor, l'an 2 de la République française, une et indivisible.

Vu les feuilles des détenus, présentées par la commission populaire séante au Muséum, comprenant les numéros 2 et 6, les dénommés ci-après.

N O M S.	Q U A L I T É S.	D O M I C I L E S.
DU CROS, (Réné)	inspecteur des tribunes de la Convention nationale,	à Paris, rue de Lille, n. 710.
GIRARDIN, (Théodore-Louis)	notaire,	rue Neuve de l'Egalité, n. 79.
ITASSE, (Pierre-Henti)	architecte	à Paris.
COURTIN, (Jean-Joseph)	marchand commissionnaire.	rue du Petit Lion, n. 35.
CHAPOTOT, (Claude-Antoine)	homme de loi, ...	section de Bonne-Nouvelle.

Les comités de salut public et de sûreté générale, réunis, approuvent la décision de la commission, et arrêtent que les dénommés ci-dessus, seront déportés, et que les feuilles seront frappées du timbre destiné à cet effet, *ne varietur*.

Pour extrait,

Signé VADIER, VOULLAND, ELIE LACOSTE, AMAR, PHILIPPE RHUL, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE.

COMMISSION POPULAIRE.

La Commission populaire, établie à Paris, en exécution de la loi du 23 Ventôse, après examen des pièces et renseignements pris sur le compte de

N O M S.	Q U A L I T É S.	D O M I C I L E S.	N A T U R E D E L' A F F A I R E.
VASSAN, (Ch.-Franc.) L'HERMAND, (femme) VASSAN, (Anne-Gén.)	ex-nobles,	section de l'Arсенal, maison des Lions Paul	Très-suspects, aristocrates dangereux, ayant conservé le fol espoir de faire reprendre leur livrée à leurs gens. Les pièces au comité de sûreté générale.
MORAND, à détenir jusqu'à la paix (1).	huissier,	quai des Miramions, section des Sansculottes, aux Ecossois.	D'après les informations prises, il est reconnu pour un intrigant, ayant une conduite immorale; il a eu une commission, sous le ministre Bouchotte, pour aller au Port-la-Montagne. Les pièces au comité de sûreté générale.
FRANCONVILLE, (Adorable) à détenir jusqu'à la paix. (2)	commis marchand chez son frère,	rue Neuve-Eust., section de Brutus. au Luxembourg.	Un de ceux qui s'est opposé au recrutement de la Vendée; il a calomnié les autorités constituées. Les pièces au comité de sûreté générale.

déclare que les susnommés sont dans le cas de la déportation.

Fait à Paris, le premier messidor de l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission,

Signé LOPPIN, CHARIGNY fils, TRINCHARD, BAUDEMENT, CHAPPELLE; MARTEAU, secrétaire.

(1) Ces mots sont écrits et paraphés de la main de Vadier.

(2) *Idem*.

N^o. 56. Autre liste de déportation.

N O M.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
BOURSIES, (Jean)	ex-prêtre, au- monier de vaisseau,	rue de Beau- regard. au Luxembourg.	Homme suspect, lui ayant été refusé un certificat de civisme; fréquentant le frè- re du scélérat Custines. Il n'a pas prêté le serment comme prêtre, et cependant a continué de dire des mes- ses en se faisant payer par les particuliers.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le 4 messidor, etc.

*Les membres de la commission,*Signé LOPPIN, CHARIGNY fils, TRINCHARD, CHAPELLE,
BAUDEMONT; MARTEAU, secrétaire.*Autre liste.*

N O M.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
BERGERON,	marchand de peaux,	rue de la Vieil- le Monnoie, n. 5, section des Lombards à Lazare.	Suspect, n'ayant rien fait pour la révolution; très- égoïste, blamant les sans- culottes de ce qu'ils aban- donnent leur état pour ne s'occuper que de la chose publique.

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.	NATURE DE L'AFFAIRE.
PAUTIER, (François)	section des Gardes-Fran- çaises, à Lazare.	Prévenu d'avoir passé un faux assignat de 100 l. mais, par diverses perquisitions, le comité a appris qu'il n'étoit ni le complice, ni le fabri- cateur de ce faux assignat. On trouva chez lui des tasses à café à l'effigie du dernier tyran et de son agent Nec- ker; il les avoit retirés des mains d'une citoyenne qui vouloit les casser. Il étoit porteur aussi de divers pa- piers manuscrits en forme de prophétie propre à en- tretienir un fanatisme con- tre-révolutionnaire, avec un chapelier d'une forme extraordinaire.
MILLET.	marchand,	rue Denis, n. 237, sec- tion des Lom- bards,	Il a été suspendu de sa qualité de citoyen par l'assemblée communale de la section, le 18 juin 1793, et désarmé à ladite époque par le comité révolutionnaire, pour avoir prêté sa carte de citoyen à un de ses commis qui n'avoit pas l'âge pour voter, et faire nommer Raffet, comman- dant général, ainsi qu'il est mentionné dans les proces- verbaux de la section et du comité.
BRIGOGNE (Anast-Jean),	md. mercier.	rue Denis, n. 226, section des Lombards à Port-Libre.	Fanatique à l'excès; il a mon- tré du zèle dans les premiè- res années de la révolution; mais depuis la constitution républicaine, il n'a paru dans les assemblées de sec- tion que pour les troubler, notamment avant le 31 mai.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le (la date est en blanc), l'an deuxième de la République.
Les membres de la commission. Signé CHAPELLE, CHARIGNY fils, TRIN-
CHARD, BAUDEMONT; MARTEAU, secrétaire.

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.	NATURE DE L'AFFAIRE.
BRUNELLE, (Pierre-Noël) à la Force.	homme de loi,	sect. de l'Home-Armé.	Suspect, aristocrate, intrigant, de s'étant jamais montré dans la révolution, et ayant toujours été dans les départemens lorsque les députés fédéralistes y habitoient.
MALESSI-TARDIEU, (Ant. Charles) au Luxembourg.	ancien maréchal des camps, capitaine des gardes françaises, chevalier de S. Louis.	idem.	Fanatique à l'excès, se trouvant journellement avec des prêtres, et entretenant avec eux des liaisons suivies; ce qui pouvoit amener la contre-révolution.
Fe. MALESSI, (Elisab-Marie) au Luxembourg.	idem.	Mêmes motifs que ceux énoncés ci-dessus.
MALESSI, fe. BOISERANGER, (Hyacinthe) au Luxembourg.	ex-noble.	idem.	Femme et sœur d'émigré; fanatique à l'excès; très-liée avec les prêtres; ce qui pouvoit propager l'esprit de contre-révolution.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le 8 Messidor, l'an deuxième de la République.

Les membres composant la commission,

Signé SUBLERAS, FOURNEROT, LAVIRON, THIBAULOT, B. LAPORTE;
J. B. GUINNAND, Secrétaire.

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.	NATURE DE L'AFFAIRE.
MALESSI, (Claire-Felic.) au Luxembourg.	ex-noble, âgée de 21 ans,	sect. de l'Home-Armé.	Sœur d'émigré, et ayant les mêmes principes que ses père et mère qui étoient fanatiques et journellement liés avec les prêtres dans un lieu retiré; ce qui auroit pu propager l'esprit de contre-révolution.
VACHARD dit LAVLETTE, (L. Théod.) aux Ecosais.	artiste typographe.	idem.	N'ayant pas voulu prêter le serment civique, qu'il n'ait vu comme la révolution tournoit, modéré et n'étant aucunement prononcé dans la révolution.

Même date que la liste ci-dessus, et signée des mêmes individus.

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.	NATURE DE L'AFFAIRE.
MORET, ve. DUPONT, [J. Françoise] chez elle.	ex-noble,	<i>Idem.</i>	Parente d'émigré et fanatique outrée.
FE. K O L L Y. MONTGARON, [Magdeleine] à la Forge.	femme d'un ingénieur,	<i>Idem.</i>	Femme d'aristocrate et ennemie jurée de la liberté.
SOURDEVILLE [Angelique] aux Carmes.	filie d'un ci-devant comte,	sect. de l'Homme-Armé.	Sœur d'émigré, ex-noble, fille d'un ci-devant comte aristocrate, ayant son frère et son père qui ont été frappés par le glaive de la loi.
SOURDEVILLE [Aimée-Nicolas - Elizabeth-Sophie]	<i>idem.</i>	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
LENEUF, ve. SOURDEVILLE [Marie-Jeanne]	ci-devant comtesse,	<i>Idem.</i>	Mère d'émigré, ex-noble, aristocrate prononcée, ayant son mari et son fils frappés par le glaive de la loi.
DUPONT, [Jean]	banquier avant et depuis la révolution; homme d'affaires, administrateur de la caisse descomptes,	<i>Idem</i> , rue des Vieilles - Augustinettes.	Homme aristocrate et inhumain, ennemi des patriotes, et siégeant du côté contre-révolutionnaire de la section.

Même date que la liste ci-dessus, et signée des mêmes individus.

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.	NATURE DE L'AFFAIRE.
DEVILLE, [Jean-Marie]	employé chez les fermiers-généraux,	place et section des Piques, aux Madelonnettes.	Très-suspect et partisant de l'abbé Arnould et de la Fayette; il a eu un frère guillotiné; il s'est toujours montré insouciant pour la chose publique.
AMEILHON, [Jacques]	sous - bibliothécaire de la commune,	sect. des Droits de l'Homme, à Port-Libre.	D'après tous les renseignements pris, son aristocratie est bien prononcée, ayant désapprouvé la journée du 20 juin.
LEPICARD, [Jean - Marie - Martin]	avoué près les tribunaux,	section des Piques, aux Madelonnettes.	Homme astucieux et très-dangereux sous tous les rapports; ami de la Fayette, d'après ses réponses aux interpellations qui lui ont été faites, et qui sont contenues dans son tableau.
DAMIOT, [Etienne]	marchand de vin,	section des Piques, aux Madelonnettes.	Homme immoral et très-suspect, suivant les renseignements pris sur son compte.
DUFRENE, [Pierre-André]	rue Neuve des Mathurins, section des Piques, aux Madelonnettes.	Homme dangereux sous tous les rapports.
RABE [Balthazard]	ex-oratorien,	sect. des Droits de l'Homme, aux Carmes.	Fanatique; n'a pas prêté le serment comme prêtre; a dit la messe dans sa chambre, servie par son domestique.
LAVOLE-PIERRE [Nicolas]	marchand bonnetier,	section du Finistère, au Luxembourg.	Très-fanatique, ayant loué une église pour dire des messes; il s'est opposé à ce qu'elle fut employée à la fabrication du salpêtre.

Déclare; etc.
Fait à Paris, le 14 messidor, l'an deuxième de la République.
Les membres de la commission,
Signé CHARIGNY fils, LOPPIN, TRINCHARD, BAUDEMONT; MARTEAU, Sr.

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.	NATURE DE L'AFFAIRE.
BLANCHEBARBÉ-GRANBOURG, [Germ. Pierre.] chez lui, rue de Grammont.	ci-dev. homme d'affaires de Penthhièvre,	section de Lepelletier.	Lié avec des aristocrates, n'a jamais rien fait pour la révolution; et malgré ses grandes richesses, il n'a jamais voulu donner plus d'un assignat de cinq livres pour les besoins de la section. Il vit avec une ci-devant femme de chambre de la fille Capet, et il a été trouvé chez lui 1115 pièce d'or de 24 livres, 15 boîtes d'or et beaucoup de jetons d'argent.
HOQUET, fe. CALON, aux Anglaises, rue Victor.	femme galante,	rue de Chabonais, n. 47, section de Lepelletier.	Ci-devant maîtresse de l'abbé Fauchet; elle a sans cesse intrigué avec Le-grand et avec les ministres.
LENOIR, Ve. DELAUNAY, [Anne-Marie-Sophie,] chez elle, rue de la Loi, n. 331.	veuve d'un receveur-général des finances,	section de Lepelletier.	Aristocrate, ne voyant que des gens comme il faut, et ne s'étant jamais montrée pour la révolution.
BELLEMEJOLEY'S ROQUELAURE, [Franç. Rose-Barth.] à Larzarre.	ex-noble.	section de la Fontaine Grenelle.	Aristocrate reconnue ne fréquentant que ses pareils, des fanatiques et des prêtres.
VIEILDEBESENG, [Charles-Ant.] âgée de 70 ans, arrêtée chez elle.	veuve d'un payeur des rentes,	section de l'indivisibilité.	Mère d'émigré, reconnue par son aristocratie, et fréquentant ses pareils. On a trouvé chez elle des marques de féodalité.

Déclare, etc.
Fait à Paris, le 13 messidor, l'an deuxième.
Les membres de la commission,
Signé SUBLEYRAS, LAVIRON, THIBAULT, B. LAPORTE, J. B. GUINNAND, Secr.

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.	NATURE DE L'AFFAIRE.
AUDIFFRET, [Jean-Bapt.]	négociant,	sect. de Brutus, détenu maison Bel-homme.	Il a montré une très-grande joie, lorsque les contre-révolutionnaires de Marseille sont entrés dans Avignon.
DUMESNIL, [Antoine-Ch.]	ex-noble,	sect. de la Halle au blé.	Ennemi de la révolution, comme étant de la caste nobiliaire.
MONTAMANT, [Franç. Marie-Annibal.]	section Marat, détenu au Luxembourg.	Clubiste de la Sainte-Chapelle, colporteur de pétitions anti-civiques; ne fréquentant que des aristocrates; s'opposant à toutes les délibérations en assemblée générale, qui tendoient au bien public, et notamment à la fête de Château-vieux; s'opposant aussi à la déchéance du tyran.
GANILH, [Charles.]	célibataire et avocat avant la révolution.	sect. de la Hâle au blé, détenu à Port-Libre.	Sur le refus que sa section lui fit d'un certificat de civisme, il le redemanda une seconde fois avec des menaces envers un membre du comité, qu'il deviendrait son ennemi, si on le lui refusait.
LAVOIX-LAVALADE, [Ant.]	ex-commis de ministre.	sect. des Piques, détenu à La rare.	Il s'est opposé à la fête de Château-vieux; apologiste des royalistes; il a mal parlé des Jacobins et de Marat, le 31 mai; il a été chassé de parmi ses concitoyens.

Déclare, etc.
Fait à Paris, le 17 messidor, l'an deuxième.
Les membres de la commission,
Signé CHARIGNY fils, BAUDEMENT, CHAPELLE; MARTEAU, secrétaire.

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.	NATURE DEL'AFFAIRE.
VILLENEUVE-TRANS, (Louis-Henri) aux Irlandais.	ci-devant noble,	rue Vivienne, n. 55. section Lepelletier.	ses liaisons n'étant qu'avec les ennemis de la révolution; n'ayant jamais rien fait pour elle.
BOUGON, (Pierre-Henri) aux Carnes.	ex - chanoine, et depuis, curé,	section de la Montagne.	Fanatique, aristocrate prononcé, ne fréquentant que les ci-devant nobles et les gens de sa classe; intrigant prononcé.
BALTAZAR-ALISSAN, dit CHAZET, (René) âgé de 62 ans, chez lui.	Payeur des rentes.	section de Lepelletier.	Père d'émigré, murmurant contre la révolution, et n'ayant jamais rien fait pour elle.
GUILLEMOT, fe. LEPORTIEN, (Marie-Rose-Julie) à Port-Libre.	ex-noble, femme d'un ci-dev. capitaine au ci-devant régim. Dauphin.	rue de la Mi-chaudière, section de Lepelletier.	Femme très-fanatique; ne croyant pas aux bienfaits de la révolution, aristocrate très-prononcée.
Fille SAINT-CHAMANT, Marie - François. Genev.) âgée de 19 ans, à la Caserne, rue de Sève.	ex-noble, fille d'un ci-devant lieutenant-gén.	rue de Vendôme section du Temple.	Sœur d'émigré, beaucoup prononcée, quoique très-jeune, contre la révolution et pour le fanatisme.
Fille SAINT-CHAMANT, (Adel. - Cath. Marie) âgée de 15 ans.	<i>idem,</i>	<i>idem.</i>	Sœur d'émigré, beaucoup prononcée en fanatisme et contre la liberté, quoique très-jeune.

Déclare, etc.
Fait à Paris, le 15 messidor, l'an deuxième.
Les membres de la commission,
Signé LAVIRON, THIBAULOT, SUBLEVRAS, FOURNEROT; J. B. GUINNAND, Secr.

EXTRAIT des registres des comités de salut public et de sûreté générale de la Convention nationale.

Séance du 3 Thermidor, l'an 2 de la République française, une et indivisible.
Vu les feuilles des détenus, présentées par la commission populaire, seante au Muséum, comprenant les numéros 44, 45, 56, 66, 72, 73, 74, 93, 94, 98, 99 et 81; les dénommés ci-apres:

N O M S.	QUALITÉS.	DOMICILES.
Vassan, (Charles-Franç.)..	ex-noble.....	Section de l'Arsenal.
L'Herman, femme Vassan, (Anne-Genève,).....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Colombier, (Pierre).....	coutelier.....	Sect. du Contrat social.
Haniel, (Charles).....	valet-de-chambre.....	<i>Id.</i> des Sans-culottes.
Bourzies, (Jean).....	ex-prêtre.....	Rue Beauregard.
Bergeron.....	marchand de peaux.....	Section des Lombards.
Pautier, (François).....	<i>Id.</i> des Gardes-Franc.
Millet.....	marchand.....	<i>Id.</i> des Lombards.
Beaussan, femme Machault,	ex-noble.....	<i>Id.</i> de l'Homme-Armé.
Bricogne, (Anat. Jean)..	marchand mercier.....	<i>Id.</i> des Lombards.
Bunelle, (Pierre-Noel)..	homme de loi.....	<i>Id.</i> de l'Homme-Armé.
Malessi-Tardieu, (Antoine-Charles).....	ancien maréchal - de-camp.....	<i>Idem.</i>
Malessi, (femme Elisabeth-Marie).....	<i>Idem.</i>
Malessi, fe. Boisberanger, (Hyacinte).....	ex-noble.....	<i>Idem.</i>
Malessi, (Claire-Félicité)	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Vachard, dit Lavalette, (Louis-Théodoic).....	artiste typographe....	<i>Idem.</i>
Moré, veuve Dupont, (Jeanne-Françoise).....	ex-noble.....	<i>Idem.</i>
Femme Kolly - Montgaron, (Magdelène).....	femme d'un ingénieur.	<i>Idem.</i>
Sourdeville, fille, Angeli-que).....	filie d'un ci - devant comte.....	<i>Idem.</i>
Leneuf, femme Sourdeville, (Marie-Jeanne).....	ci-devant comtesse....	<i>Idem.</i>
Sourdeville, (Aimée-Nico-le-Elisabeth-Sophie)....	filie d'un ci - devant comte.....	<i>Idem.</i>
Dupont, (Jean).....	banquier.....	<i>Idem.</i>
Deville, (Jean-Marie)....	employé.....	Section des Piques.
Ameilhon, (Jacques)....	sous-bibliothécaire....	<i>Id.</i> des Droits de l'Hom.
Lepicart, (Jean - Marie-Martin).....	avoué.....	<i>Id.</i> des Piques.
Damilot, (Etienne).....	machand de vin.....	<i>Idem.</i>

N O M S.	Q U A L I T É S.	D O M I C I L E S.
Dufresne. (Pierre-And.)	section des Piques.
Rabe-Baltazard.	ex-oratorien.....	Id. des Droits de l'H.
Lovoiepiere, (Nicol.)	marchand bonnetier..	Id. du Finistère.
Blanchebarbe-Grambourg,	ci-dev. homme d'af.	Id. Lepelletier.
(Germ.-Pier.).....	de Penthièvre.....	
Hocquet, femme Calon...	femme galante.....	Idem.
Lenoir, veuve Delaunay,	Veuve d'un receveur	Idem.
(Anne-Marie-Sophie)...	général des finances.	Id. de la Fontaine-
Belmejolets--Roquelaure,	de Grenelle.
(Franç-Rose-Barthel.)..	ex-noble.....	
Vieildebesenq, (Charlotte-	Veuve de payeur des	Id. de l'Indivisibilité.
Antoinette).....	rentes.....	Id. de Brutus.
Audiffret, (Jean-Bapt.)..	négociant.....	
Dumesnil, (Antoine-	Id. de la Halle-au-blé.
Charles).....	ex-noble.....	
Montamant, (François.	Id. de Marat.
Marie-Annibal).....	Id. la Halle au blé.
Ganilh, (Charles).....	avocat.....	
Lavoix-Lavalade } (An-	ex - commis de mi-	Id. des Piques.
toine).....	nistre.....	
Villeneuve -- Trans.	Id. Lepelletier.
(Louis-Henri)..	ex-noble.....	Id. de la Montagne.
Bougon, (Pier.-Henri),	ex-chanoine.....	
Baltazard-Alissant, dit	Id. Lepelletier.
Chazet, (René).....	payeur des rentes...	
Guillemot, femme Lepor-	Idem.
tien, (Mar.-R.-Julie)..	ex-noble.....	
Saint - Chamant, fille.	Id. du Temple.
(Mar.-Franç.-Genev.)	
19 ans.....	Idem.....	
Saint - Chamant, fille.	Idem.
(Ad.-Ca.-Marie) 15 ans.	Idem.....	Id. des Gardes-Franç.
Chataignes, (François)..	Idem.....	Idem.
Géverville. (Tous-Fr.)..	Idem..	

Les comités de salut public et de sûreté générale, réunis, approuvent la décision de la commission, et arrêtent que les dénommés ci-dessus seront déportés, et que ces feuilles seront frappées du timbre destiné à cet effet, ne varietur.

Pour extrait.

Signé VADIER, VOULLAND, AMAR, ELIE LACOSTE, PHILIPPE RHUL, COLLOT-D'HERBOIS, B. BARÈRE et BILLAUD-VARENNE.

N^o. XLVIII.

COMMUNE DE PARIS.

Agent national.

Le comité d'exécution, nommé par le conseil, a besoin de tes conseils, viens-y sur-le-champ.

Voici les noms des membres :

Chatelet, Cofinhal, Lenbours, Grenard, Legrand, Desbois-seaux, Arthur, Payan, Louvet. Signé PAYAN ; le maire de Paris, LESCOT-FLEURIOT, MOENNE, substitut.

N^o. XLIX.

Arrêté du conseil général de la Commune de Paris, rédigé par Robespierre et écrit de sa main sur un papier tout raturé.

« Le conseil général de la commune considérant.....
» arrête qu'il sera envoyé une députation à l'Assemblée nationale, pour demander que le nouveau directoire du département sera converti nomément et formellement
» en commission des contributions publiques, etc.....

N^o. L.

Note écrite de la main même de Robespierre.

Avoir de l'argent.

- 1^o. Une adresse aux départemens.
- 2^o. Des courriers près nos commissaires aux armées.
- 3^o. Une fédération de la commune de Paris avec Marseille.
- 4^o. Changement des ministres et de la poste.
- 5^o. Suppression des papiers contre-révolutionnaires.
- 6^o. ARMER les sans-culottes et les SALARIER.
- 7^o. Faire suspendre les travaux jusqu'à ce que la patrie soit sauvée.

8^o. CHANGER DE LOCAL.

Nota. Ce changement de local s'accommode parfaitement avec le plan de suspension des travaux de la Convention, pour lui donner des vacances, ainsi qu'au parlement d'Angleterre, plan tracé dans une lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Vé-

nise, au duc d'Alcudia, ministre du roi d'Espagne à Madrid, lettre trouvée dans les papiers de Robespierre.

Quoique cette lettre ait été imprimée déjà, comme elle l'a été avec des lacunes, j'ai cru devoir la réimprimer ici en entier, avec la traduction en face de l'original.

LETTRE de l'Ambassadeur d'Espagne à Venise, au duc d'Alcudia, ministre du roi d'Espagne, à Madrid.

PIECE originale trouvée dans les papiers de Robespierre.

TRADUCTION de la lettre trouvée avec l'original, dans les papiers de Robespierre.

Très-excellent seigneur,

Seigneur,

YA habra V. E. sabido que el 3 de julio separaron ab joven roy de Francia de la reina; los geses maratistas lo hicieron de por sí en nombre del comité de sûreté publique, el qual no supo nada de este partido tomado por los maratistas hasta despues de executado, nise a revio à oponerse. C'en los realistas que hayan tenido la mira para este paso, de poder dar mas credito à las intrigas de aquella senora, as que la ponen à cada momento à tiro de perderse, à pesar de os consejos que se la han procurado dar, y las quales hoy dia se dificultan infinito por la dureza, y estrecher con que tratant à S. M. por lo que voi a decir.

Votre excellence aura appris que le 3 juillet l'on a séparé le jeune roi de France de la reine; les chefs maratistes, qui sont en grand nombre dans le comité de salut public, prirent ce parti à l'inçu de ce même comité, lequel, n'ayant eu connoissance de cette mesure prise par les maratistes qu'après qu'elle fut exécutée, n'osa pas s'y opposer.

Les royalistes croient que ce plan a été imaginé afin d'accréditer davantage les intrigues de cette princesse, qui, à chaque instant, l'exposent à se perdre, malgré les conseils qu'on lui a fait donner, et qu'il est très-difficile aujourd'hui de lui continuer, à cause de l'apreté et de la manière resserrée avec lesquelles sa majesté est traitée, occasionnées par ce que je vais vous dire :

La

Prende la comune que hai en Paris un agente del principe de Cobourg que tiene intelligencias con la reina; que Danton y Lacroix que cran del partido de la montana se han hecho girondins, y an tenido conferencias con S. M. que el tal agente es sobrino del general Ferraris, que va y viene à Paris haciendo siempre sus viages a pie para ocutarse mejor; y que el 7 por la noche partio llevando con sigo cartas del à reina, las quales debiendo pasar para llegar à sus manos por las dei comisionario del Temple en quien creia S. M. poderse fiar, elte picaro las llevo al à comune que las vio, y copio. Con tales, piezas, o pruebas quiere l comune, hacerse acusadora dal a reina al tribunal revolucionario, y tiene formado un papel con 17 acriminaciones.

No solo hace tremblar esta critica situacion. Pero tambien le novedad ocurrida el dia 11 de la supresion hecha del comité de sûreté publique, y m renouacion en la que entrand. de los principales gefes maratistas siendo el mismo Marat presidente, y Robertspierre secretario. Se tiene en parte la fortuna que entre estos 9. hay un espia totalmenta realista, un-

La commune prétend qu'il y a à Paris un agent du prince de Cobourg, qui a des intelligences avec la reine; que Danton et Lacroix, qui étoient du parti de la montagne se sont faits girondins, et qu'ils ont eu des conférences avec sa majesté que cet agent de Cobourg est cousin du général Ferraris; qu'il va et vient à Paris faisant toujours ses voyages à pied pour mieux se cacher, et que le 7 il partit dans la nuit, emportant des lettres de la reine, lesquelles, pour parvenir jusqu'à lui, ont dû passer par les mains du commissionnaire du Temple, auquel sa majesté avoit cru pouvoir se fier. Ce misérable les porta à le commune qui les lut et en prit copie; c'est avec ces pièces que la commune veut elle-même dénoncer la reine au tribunal révolutionnaire; elle a dressé un acte contenant dix-sept chefs d'accusation.

Cette situation critique suffit seule pour faire trembler. Cependant, le 11 on apprit la nouvelle de la suppression du comité de sûreté publique, et son renouvellement; neuf des principaux chefs maratistes y sont entrés, Marat lui-même en est le président, et Robespierre le secrétaire. La fortune publique est en partie entre les mains de ces neuf. J'ai un es-

que trin mascarado de marartista. No nos debemos admirar de qualquier partido que tomen aquellos bribones, conociendo lo que valur bien que d'a orror el pensario.

Disse à V. E. el 17 del corriente que habia, vegado un correo à Paris con la noticia de la torna de Nantes por al exercito de Gaston; les ultimas noticias de Paris del 13 la ponen ahora en duda, y si teme que los realistas dieron un aviso algo precipitado luego que se veron duceios de los arratales y que les era favorable el combate que sedaba en las celles de la cindad: Antraignes à pesar de estas ultimas noticias, la cru segura; isola, peso yo que la di por cierta à V. E. per que esi se medisso, refiero lo que chora me scriven à fin de que suspendamos un poco el juicio, y que V. E. no me tache de contradicciones ne de ligereza.

Custine hasido bien batido el dia 3 el 8 Aun no se bien los detallas en Paris, o èlo menos los ocultaba la comune, y se mostreta mui trista.

La mismo sucade de las no-

pion complètement royaliste, mais bien masqué en marartista. Nous devons bien présumer quel sera le parti que ces scélé rats prendront, les connoissant pour ce qu'ils valent. D'y penser seulement cela fait horreur.

J'écrivois à votre excellence, le 17 du courant, qu'il étoit venu à Paris un courier portant des nouvelles de la prise de Nantes par l'armée de Gaston: les dernières nouvelles de Paris, en date du 13, la révoquent en doute, et l'on craint que les royalistes n'ayent donné un avis trop précipité, ayant compté sur leur position, et sur ce que le combat qui se donnoit aux environs de la ville, leur étoit favorable. Antraignes croit que les nouvelles sont sûres, et moi aussi, qui les donne pour certaines à votre excellence, de ce que l'on m'écrit; cependant nous suspendons un peu notre jugement, pour que votre excellence ne nous accuse pas de contradiction et de légèreté.

Custine a été bien battu le 3 et le 8. On ignoroit les détails de cette affaire à Paris, ou du moins la commune les cachoit: elle paroisoit fort triste.

Le même jour, survint en-

ticias qu'elle geton de Wimphen, qui en ha adelantado sus avanguardias hasta la cindad de Caen circa de Falaise en Normandie, y a tomado muchos cavallos de remonta que estalan preparados para los husaras patriotas, his que el *mair* de Caen que fue testigo lo pudiaso remediar.

El comité que se juntaba en Bagatelle ha decretado que se procuren poner los meditos para atraer el pueblo à que consienta en que la Convencion tenga sus vacaciones, como el parlamento de Ynglaterra, et que queden en Paris para todo lo que se ofresca el comité de sûreté publique, el poder executivo, el departamento y la comune. Esta se ha opu esto rodondamente, y no selia verificado el proyecto.

No sè como encuentran aquellas gentes generales que los sirban, pun los neman à la barra de la Convencion, les piden cuenta de su conducta, y aun los ponen en estado de acusacion porè qualquier desgracia que padorean los exercitos: se cucuentran ehora en el caso, Biron, Custine, Westermann, y Sandos, que han temdo orden de presentarse, y

core l'avis que *Wimphen* avoit envoyé son avant-garde jusqu'à Caen, et aux environs de Falaise en Normandie; qu'elle y prit beaucoup de chevaux de remonte destinés pour les husards patriotes, sans que le maire de Caen, qui en fut témoin, eût pu s'y opposer.

Le comité qui s'assembloit à Bagatelle, a arrêté qu'il falloit prendre tous les moyens possibles pour amener le peuple à ce qu'il consente que la Convencion prenne ses vacances, comme le parlement d'Angleterre, et que le comité de salut public, le pouvoir exécutif, le département et la commune restent à Paris, pour conduire toutes sortes d'affaires. La commune s'y est fortement opposée, et le projet n'a pas été suivi.

Je ne sais comment se conduisent les généraux qui les servent; tantôt ils les mandent à la barre de la Convencion, et leur demandent compte de leur conduite, puis les mettent en état d'accusation pour quelque échec essuyé par leurs armées. *Biron*, *Custine*, *Westermann* et *Sandos* se trouvent dans ce cas: ils ont ordre de se présenter à la barre, et proba-

que probablemente ninguno obedeciera. blement ils n'obéiront pas.

No se sabe con certidumbre la union de los Marselleses con los Lionneses : en general estos extos inclinam al republicanismo, pero como la maior parte de los gefes son realistas , no se teme del soldato , el qual se dexara persuadir por su superior, y sera lo que este quiera.

Los Bretones son los mas puros realistas.

Ya di cuenta à V. E. della libertad que me tomé , creyendo acertar , de avisar à los ynquisidores de estado del à venida de Semonville ; no se ha visto tal hombre , ni sus companeros ; à qui enes se habrá intimado el retroceder en alguna ciudad del estado , segun las ordenes rigorosas, qual para ello se avian embiado à los podestas. A hora se a sabido que lleva con sigo por dos millones de libras tors delos diamantes que se robaron à la corona. El general Salis que lo sabe , et que tiene mucho influxo en la Waltellina , lo ha avisado à varios desus mas afectados , indicondoles ciertos pasos estrechos en donde podran encontrar à aquel mall vado , y quiras quistasle papeles , y dia-

L'on n'est pas encore certain de la réunion des Marseillais avec les Lyonnais : en général , ces troupes inclinent au publicanisme ; mais , comme la majeure partie de leurs chefs sont royalistes , l'on ne craint pas le soldat qui se laissera persuader par ses supérieurs , et fera ce que ceux-ci voudront.

Les bretons sont les plus purs royalistes.

J'ai déjà rendu compte à votre excellence de la liberté que je pris , croyant réussir , d'instruire les inquisiteurs d'état du voyage de Semonville : cet homme , ni ses compagnons , n'ont pas encore paru. Il a dû leur être enjoint , dans quelques autres villes de l'état , de retrograder , d'après les ordres rigoureux qui avoient été donnés à cet effet aux divers podestas. Je viens d'être instruit qu'il porte avec lui pour deux millions de diamans qui furent volés au garde-meuble de la couronne. Le général Salis , qui est informé , et qui a beaucoup d'influence dans la Valteline , en a donné avis à plusieurs de ses affidés , en leur indiquant certains défilés où ils pourront rencontrer ce

mantes : el archiduque de Milan contribuye por su parte para ver si se puede lograr este golpe. mauvais sujet , et lui enlever ses papiers et ses diamans.

L'archiduc de Milan fait de son côté tout ce qu'il peut pour faire reussir ce projet.

Ha escrito Sainte-Croix desde Constantinopla à la Convencion , qual ès su situacion en aquella capital , de que ya he informado à V. E. y que los ministros de Austria y Rusia le hacen una guerra viva , pero que quien lo protege , y ha coadyubado à que se quede alli es el ministro de Ynglaterra su intimo amigo jacobino por inclinacion , y que hace quanto puede para que la Puerta se ponga mal con Viena , y Petersbpuig.

Sainte-Croix a écrit de Constantinople à la Convention quelle est sa situation dans cette capitale ; c'est de quoi j'ai déjà instruit votre excellence , ainsi que de la guerre vigoureuse que lui font les ministres d'Austriche et de Russie , afin que personne ne le protège. Il a cependant trouve à qui s'attacher , et c'est le ministre d'Angleterre , son intime ami , jacobin par inclination , et qui fait tout son possible pour brouiller la Porte avec Vienne et Pétersbourg.

Dios gue à V. E. m. 3 a. 3
Venecio 31 julio 1793.

Exo. Sor.

Senor ,

Blem de V. E. su ma repso ,
y rendio , CLEMENTE
DE CAMPOZ.

Exo. Sor. duque de Alcudia.

Que Dieu accorde à votre excellence de longues années !

Venise le 31 juillet 1793.

Très-excellent seigneur ,

De votre excellence , le très-respectueux serviteur ,
Signé CLÉMENT DE CAMPOZ.

A son excellence le duc d'Alcudia.

Nº. L I.

NOTES écrites de la main de Robespierre sur différens députés à la Convention.

Tous les chefs de la coalition sont des scélérats déjà notés par des faits d'immoralité et d'incivisme.

1°. *Dubois-de-Crancé*. Il est dans le cas de la loi du 27 germinal, qui bannit de Paris ceux qui ont fait valoir de faux titres pour usurper la noblesse. La preuve doit en être dans les archives du ci-devant parlement; elle est écrite dans *Dénisard*.

Cette circonstance n'a pas empêché qu'il ne restât en mission dans l'armée de Cherbourg, où il s'est fait envoyer par une intrigue, et s'est conduit en contre-révolutionnaire. Il a dit dernièrement, pour révolter toute la Bretagne, qu'il y auroit des chouans tant qu'il existeroit un Breton. Cette menace a cause beaucoup de fermentation à Rennes. Elle a été dénoncée par les officiers municipaux de cette ville et par *Sévestre* et *Duval*, députés à la convention nationale. *Dubois*, qui n'avoit été envoyé là que pour l'embrigadement, après avoir fait adopter ce mode d'organisation lié à une profonde machination, par le comité militaire, n'en a pas moins usurpé toute la plénitude des pouvoirs nationaux. Il a fait, entr'autres, des arrêtés pour exclure des sociétés populaires tous fonctionnaires publics; il les a envoyés à *Dufourny*, son ami et l'ami de *Danton* et de l'étranger, duquel *Dufourny* il ignoroit la détention, pour l'engager à communiquer ces arrêtés aux *jacobins*, et à les faire approuver dans un moment opportun. Il n'y a plus de doute aujourd'hui sur la trahison de Lyon, que *Dubois-de-Crancé* ne vouloit pas prendre, et où il a laissé échapper *Précý* et ses complices. *Dubois* ne figura jamais dans les deux assemblées que comme partisan d'*Orléans*, avec qui il étoit étroitement lié.

2°. *Delmas*. C'est un ci-devant noble, intrigant taré. Il a joué un rôle plus qu'équivoque à l'armée du nord, au temps des trahisons. Il étoit coalisé avec la Gironde et intimement lié avec *Lacroix*. Ce ne peut être que par un revirement d'intrigue qu'il a paru se déclarer pour la montagne, ainsi que *Lacroix*, dans l'affaire de *Marat*, dont il avoit été le persécuteur. Il annonçoit qu'il avoit des secrets importans à révéler concernant la faction *Brissotine*; il n'en fit jamais rien. Il n'en laissa échapper tout au plus, ainsi que *Lacroix*, que des demi-confidences dont le but étoit de donner le change sur les crimes des conjurés. On l'a connu dans le premier comité de salut public. Il s'est depuis intimement coalisé avec *Danton*, pour renverser celui qui existe aujourd'hui. C'est

lui qui, au temps de l'accusation portée contre *Danton* et ses complices, ouvrit la scène scandaleuse, donnée par la coalition, en demandant, avec appareil, l'appel de tous les membres de différens comités de la Convention, pour les opposer aux comités de salut public et de sûreté générale. Depuis cette époque il se signala par quelques petites motions perfides dans le sens de la faction. Comme membre du comité militaire, il communiqua souvent avec *Carnot*.

3°. *Thuriot* ne fut jamais qu'un partisan d'*Orléans*. Son silence depuis la chute de *Danton* et depuis son expulsion des *Jacobins*, contraste avec son bavardage éternel avant cette époque. Il se borne à intriguer sourdement et à s'agiter beaucoup à la montagne, lorsque le comité de salut public propose une mesure fatale aux factions. Il étoit des dîners de *Lacroix*, de *Danton*, chez *Gusman* et dans d'autres lieux de la même espèce. C'est lui qui, le premier, fit une tentative pour arrêter le mouvement révolutionnaire, en prêchant l'indulgence sous le nom de morale, lorsqu'on porta les premiers coups à l'aristocratie (a). Il cabala d'une manière visible pour armer la Convention nationale, contre le comité de salut public, lorsque ce comité fit le rapport contre *Chabot*, *Danton*, etc.

4°. *Bourdon* (de l'Oise) s'est couvert de crimes dans la Vendée, où il s'est donné le plaisir, dans ses orgies avec le traître *Tunk*, de tuer des volontaires de sa main. Il joint la perfidie à la fureur. Depuis quelque temps il s'est introduit au comité de salut public, sous différens prétextes. Il lui a présenté un commis que *Carnot* a placé dans ses bureaux et qui en a été renvoyé sur la proposition répétée de Robespierre. Il a fait la motion de ne plus payer d'impôts directs, celle de dessécher les étangs dans le moment où l'on manquoit de viande, pour nous enlever la ressource du poisson (b). Il a déclamé dernièrement contre le décret sur le tribunal révolutionnaire. Il a été le plus fougueux défenseur du système d'athéisme. Il n'a cessé de faire du décret qui proclame l'existence de l'Être suprême, un moyen de susciter dans la montagne des ennemis au gouvernement, et il y a réussi. Le jour de la fête à l'Être suprême, en présence du peuple, il s'est permis sur ce sujet les plus grossiers sarcasmes et les déclamations les plus indécentes. Il faisoit remarquer, avec méchanceté, aux membres de la Con-

vention, les marques d'intérêt que le public donnoit au président, pour tirer contre lui des inductions atroces, dans le sens des ennemis de la République.

Il y a à-peu-près dix jours, il se transporta chez *Boulanger* et trouva chez ce dernier une jeune fille qui est la nièce de ce citoyen. Il s'informa des liaisons de son oncle, de ses moyens d'existence. La fille lui répondit vaguement. Il prit deux pistolets sur la cheminée. La fille lui observa qu'ils étoient charges. » Eh bien, répondit-il, si je me tue, on » dira que c'est toi, et tu seras guillotinée. » Il continua de manier les pistolets, et les tira sur la jeune fille; ils ne partirent pas, parce que l'amorce étoit ôrée.

Il y avoit de *Bourdon* une lettre qui avoit été déposée à la police, écrite à un contre-révolutionnaire, où il lui dit que les détenus seront bientôt mis en liberté et qu'on mettra à leur place ceux qui les auront fait incarcérer.

Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui medite un crime; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et par les furies.

Léonard-Bourdon. Intrigant méprisé de tous les temps, l'un des principaux complices d'*Hébert*, ami inséparable de *Clootz*; il étoit initié dans la conjuration tramée chez *Gobel*; il avoit composé une pièce contre-révolutionnaire dans le sens *Hébertiste*, qui devoit être jouée à l'Opéra, et que le comité de salut public arrêta. Rien n'égale la bassesse des intrigues qu'il mit en œuvre pour grossir le nombre de ses pensionnaires et ensuite pour s'emparer de l'éducation des élèves de la patrie, institution qu'il dénature et qu'il deshonore. Il étoit aux jacobins l'un des orateurs les plus intarissables pour propager la doctrine d'*Hébert* (c). A la Convention, il fut un des premiers qui introduisirent l'usage de l'avilir par des formes indécentes, comme d'y parler le chapeau sur la tête et d'y siéger avec un costume ridicule. Il vint un jour, avec *Clootz*, solliciter la liberté des banquiers hollandais *Vandenyver*. Je les ai vus et entendus, tous les deux, plusieurs fois; et *Bourdon* a eu le courage de me le nier impudemment aux jacobins,

On observe encore qu'on n'a imprimé ces notes écrites de la main de Robespierre, que pour faire connoître jusqu'à quel point il pousoit la haine et le dénigrement contre les députés.

N^o. LII.

Discours de Robespierre sur la faction Fabre-d'Églantine.

Deux coalitions rivales lutent depuis quelque temps avec scandale. L'une tend au modérantisme, et l'autre aux excès patriotiquement contre-révolutionnaires. L'une déclare la guerre à tous les patriotes énergiques, prêche l'indulgence pour les conspirateurs; l'autre calomnie sourdement les défenseurs de la liberté, veut accabler en détail tout patriote qui s'est une fois égarée, en même temps qu'elle ferme les yeux sur les trames criminelles de nos plus dangereux ennemis. Toutes deux étalent le patriotisme le plus brûlant, quand il s'agit d'attaquer leurs adversaires; toutes deux font preuve d'une profonde indifférence, lorsqu'il est question de défendre les intérêts de la patrie et de la vérité; toutes deux cherchent à sacrifier la République à leur intérêt particulier. Le patriotisme dont elles se vantent, n'est point absolu ni universel; il n'éclate que dans certaines circonstances, et se renferme dans la sphère des intérêts de la secte. Il n'a rien de commun avec la vertu publique. Il ressemble à la haine, à la vengeance, à l'intrigue et à l'ambition. Toutes deux ont raison, lorsqu'elles se dénoncent réciproquement; elles ont tort, dès qu'elles prétendent conclure quelque chose en leur faveur des vices de leurs adversaires. Toutes deux prouvent tout contre leurs adversaires, et rien en leur faveur.

L'une cherche à abuser de son crédit ou de sa présence dans la Convention nationale; l'autre de son influence dans les sociétés populaires. L'une veut surprendre à la Convention des décrets dangereux, ou des mesures oppressives contre ses adversaires; l'autre fait entendre des cris douloureux dans les assemblées publiques. L'une cherche à alarmer la Convention, l'autre à inquiéter le peuple; et le résultat de cette lutte indécente, si l'on n'y prend garde, seroit de mettre la Convention nationale en opposition avec le peuple et de fournir aux

ennemis de la République l'occasion qu'ils attendent d'exécuter quelque sinistre dessein ; car les agens des cours étrangères sont là qui soufflent le feu de la discorde , qui font concourir à leur but funeste l'orgueil , l'ignorance , les préjugés des deux partis , et tiennent tous les fils de cette double intrigue , et en dirigent tous les résultats vers leur but.

Le triomphe de l'un ou de l'autre parti seroit également fatal à la liberté et à l'autorité nationale. Si le premier écrasoit l'autre , le patriotisme seroit proscrit , la Convention nationale perdrait l'énergie qui seule peut sauver la République , et la chose publique retomberoit entre les mains de l'ingénieur , de l'aristocratie et de la trahison : si le second l'emportoit , la confusion et l'anarchie , l'avilissement de la représentation nationale , la persécution de tous les patriotes courageux et sages , seroient les fruits de sa victoire.

Dissoudre la Convention nationale , renverser le gouvernement républicain , proscrire les patriotes énergiques et remettre à-la-fois le commandement des armées et les rênes de l'administration révolutionnaire dans les mains des fripons et des traîtres ; tel est , et tel sera l'intérêt , le but de tous les tyrans coalisés contre la République , jusqu'à ce que le dernier d'entre eux ait expiré sous les coups du peuple français. Tel est aussi le véritable but de l'intrigue criminelle que je vais développer.

Un système d'attaque se développa contre le COMITÉ DE SALUT PUBLIC , dès le moment où il commença à montrer un caractère vraiment inquiétant pour les ennemis de la République.

Peu de temps après l'époque où il fut renouvelé , et que Lacroix et quelques autres en sortirent , on se flattoit hautement qu'il ne pourroit jamais porter le poids des fonctions qui lui étoient imposées. *Pour le paralyser tout-à-coup , on proposa à la Convention de détruire le conseil exécutif , et de le charger seul de tout le fardeau de l'administration , sous le nom de comité de gouvernement.* LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC à qui cette question fut renvoyée , prouva facilement que cette proposition , soutenue avec beaucoup d'opiniâtreté , tendoit à détruire le gouvernement , sous le prétexte de le perfectionner , et à annuler LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC , sous le prétexte d'augmenter sa puissance ; et la Convention eut la sagesse de laisser les choses dans l'état où elles étoient. Cependant le gouvernement , quel qu'il fut , comprimait vigoureusement

les ennemis du dedans , et combattoit avec avantage les ennemis du dehors. On continua de le harceler d'une autre manière. Non content de contrarier indirectement , par des motions insidieuses , ses mesures les plus sages , on employa contre lui l'arme la plus puissante et la plus familière des ennemis de la liberté , la calomnie (on peut se rappeler l'époque). Un représentant du peuple qui étoit sorti vivant de Valenciennes , tombé sous le joug autrichien , osa dans un libelle qu'il qualifioit de rapport , *rejeter sur LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC* l'ignominie d'une trahison , que la patrie indignée reprochoit en grande partie à sa lâcheté ; et cette calomnie impudente fut accueillie avec transport par les ennemis secrets de la République , que la punition récente des conspirateurs avoit condamnés au silence. Elle fut même récompensée par un décret qui adjoignoit son auteur AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC ; mais cette erreur fut à l'instant même reconnue et réparée.

On n'en continua pas moins de calomnier et d'intriguer dans l'ombre. Les meneurs cherchoient un champion assez déhonté pour se lancer le premier dans l'arène. Il se presenta un homme qui avoit joué dans la Vendée un rôle aussi honteux que le premier delateur dans Valenciennes , un représentant du peuple , naguère avocat du tyran , et lâche flagorneur de Roland et de la faction brissotine dans un journal ignoré ; un homme , dont l'existence équivoque étoit à peine aperçue des amis et des ennemis de la liberté ; un homme dont le rappel de la Vendée avoit été l'un des remèdes nécessaires pour mettre fin à nos désastres , et l'époque de nos succès. Cet homme répandit tout-à-coup un libelle où l'effronterie supplée en même temps à la vérité et à la vraisemblance , où il se constitue le négyriste des généraux perfides et diffamés avec lesquels il a vécu , un dénonciateur des représentans fidèles qui l'avoient dénoncé , des patriotes qu'il a constamment persécutés , enfin DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC , qui n'avoit à se reprocher qu'un excès d'indulgence à son égard.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC , qu'on vouloit distraire des travaux immenses sous lesquels on le croyoit près de succomber , pour le forcer à répondre aux pamphlets , se reposa sur le mépris que devoient inspirer et l'ouvrage et l'auteur. Il se trompa.

L'atrocité de la calomnie fut précisément ce qui en fit la

fortune : tous les ridicules même de l'auteur ne purent nuire à ses succès. Tous les hommes faciles à tromper, tous les intrigans à qui un gouvernement patriote étoit redoutable, se rallièrent sous les bannières d'un homme qu'ils méprisoient. Il n'étoit question que de trouver quelqu'un pour ouvrir la tranchée. L'astuce et la perversité lui prodiguèrent les encouragemens les plus flatteurs ; et il enfanta de nouveaux libelles ; tous imprimés et distribués avec une profusion scandaleuse. Chaque jour la tribune retentit de ses insolentes déclamations. Il fut secondé par tous ceux qui avoient partagé ses torts dans la Vendée. Bientôt parurent les numéros de *Camille-Desmoulins*, égaré par une impulsion étrangère, mais qui développa par des motifs personnels la doctrine libéricide de la nouvelle coalition.

Dès le mois de elle étoit déjà si forte, que le *COMITÉ DE SALUT PUBLIC* étoit fortement ébranlé dans l'opinion d'une partie de la Convention nationale. On avoit déjà fait passer en principe, qu'il étoit responsable de tous les événemens fâcheux qui pouvoient arriver, c'est-à-dire, des torts de la fortune et même des crimes de ses ennemis ; et le triomphe de la calomnie étoit d'autant plus certain, que lon ne doutoit pas qu'il ne succombât nécessairement sous le poids de la tâche qui lui étoit imposée.

Au moment de la plus grande tourmente du gouvernement naissant, on en provoqua brusquement le renouvellement, motivé par des diatribes violentes contre ses membres ; mais cette hostilité subite heurtoit, choquoit trop violemment l'opinion publique ; et le lendemain le décret qui changeoit l'existence du *COMITÉ* fut rapporté au moment où les listes des meneurs étoient suspendues sur le scrutin. Parmi les noms inscrits sur ces listes, on distinguoit celui de *Dubois-de-Crancé* ; et ceux de quelques autres membres intéressés particulièrement à la RUINE DU *COMITÉ*.

Les intrigans poursuivirent l'exécution de leur plan avec une activité nouvelle. Calomnié au dehors par tous les tyrans et par tous les traîtres, le *COMITÉ DE SALUT PUBLIC* l'étoit d'une manière beaucoup plus dangereuse, au sein de la Convention même, par tous ses ennemis. Déjà ceux-ci avoient fait passer en principe qu'il étoit responsable de tous les événemens malheureux qui pouvoient arriver, c'est-à-dire, des torts de la fortune et des crimes même de ses ennemis. C'en étoit fait si

le génie de la liberté n'avoit opéré tout-à-coup les prodiges étonnans qui ont sauvé la République. Déjà on avoit répandu dans tout le Midi que le *COMITÉ DE SALUT PUBLIC* avoit pris la résolution de livrer Toulon, et d'abandonner tous les pays méridionaux au-delà de la Durance, tandis qu'au sein de la Convention on l'accusoit sourdement de ne pas prendre les mesures nécessaires pour réduire Toulon. La victoire prodigieuse qui remit cette cité au pouvoir de la République, fit taire pour un moment la calomnie ; mais si cet heureux événement avoit été seulement reculé, le gouvernement républicain étoit accablé sous le poids de la calomnie. Alors les ennemis de la révolution auroient proscrit à leur gré les défenseurs de la liberté, qu'ils avoient vus renfermés dans le *COMITÉ DE SALUT PUBLIC*, comme dans un défilé, pour les immoler. Le sort de la liberté reomboit entre les mains des fripons et des traîtres ; la Convention nationale perdoit la confiance publique, et la cause de la tyrannie triomphoit. Aussi, quand le *COMITÉ DE SALUT PUBLIC* apporta à la Convention cette heureuse nouvelle, tous les amis purs de la liberté, qui siégent à la Montagne, dans les transports de leurs joie civique, nous témoignèrent à l'envi leur satisfaction, sous le rapport même de la persécution suscitée aux plus zélés défenseurs de la patrie. Vous avez bien fait de réussir, leur disoient-ils, car si Toulon n'avoit pas été pris sitôt, vous étiez perdus ; je crois qu'ils vous auroient fait décréter d'accusation. D'un autre côté, il étoit facile de lire sur les visages des calomniateurs, que cet heureux événement n'étoit pour eux qu'un revers personnel, et que le triomphe de la République déconcertoit leurs projets.

Mais, ni Toulon enlevé, ni la Vendée détruite, ni Landau délivré, rien ne put arrêter le cours des libelles : il sembloit qu'on voulût se venger de tant de succès, en outrageant ceux qui y avoient coopéré. Cependant, comme on n'osoit plus attaquer directement le comité de salut public, on revint au premier système de le paralyser, en désorganisant le gouvernement et en minant tous ses appuis. On déguisa, selon l'usage, ce projet, sous des prétextes très-patriotiques. On commença par répéter contre les agens nécessaires du gouvernement républicain, choisis par les patriotes, et nommés par la Convention, tous les reproches qui s'appliquoient aux ministres de la cour. On enchérit sur les injures prodiguées

n'aguère, par la faction brissotine, aux patriotes qui secondoient les VUES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, et qui étoient investis de sa confiance. On renouvela la motion insensée de renouveler le *gouvernement actuel*, et d'en organiser un nouveau. Des commis du département de la guerre accusés d'impertinence ou d'intrigue, des rixes survenues entr'eux et certains membres de la Convention; les torts plus ou moins graves de plusieurs gens du conseil exécutif, et sur-tout les discours ou les procédés peu respectueux de quelques-uns d'entr'eux à l'égard de quelques représentans du peuple : tels étoient les prétextes dont on se servoit pour tout entraver, pour tout bouleverser, pour arrêter le cours de nos succès, pour rassurer les ennemis de la République, pour encourager tous les anciens complices de *Dumouriez* et de *Custine*, en avilissant le ministère actuel et en portant le découragement dans le cœur de tous les patriotes appelés à concourir au salut de la patrie.

Quel étoit leur but ? de porter le découragement dans le cœur de tous les patriotes appelés à concourir au salut de la patrie; de les remplacer par de nouveaux *Dumouriez* et par de nouveaux *Beumonville*; enfin d'arrêter le cours de nos succès, et de rassurer les ennemis de la France par le spectacle de nos divisions et de notre folie.

En effet, quel temps choisioit-on pour déclamer contre le gouvernement, et particulièrement contre l'administration de la guerre ? Celui où nos armées victorieuses faisoient oublier les époques de l'histoire les plus fécondes en exploits militaires. Pouvoit-on avouer plus clairement avec quel chagrin on avoit vu le succès de nos armes victorieuses de l'Europe ? *La Convention* trompée par ces tristes déclamateurs, sembloit regarder comme un triomphe d'écraser un commis de la guerre, ou un officier de l'armée révolutionnaire. Non content de venger l'humanité outragée, elle venoit encore les querelles de *Philippeaux*. Avec quelle perfidie ils la faisoient descendre à ces débats scandaleux et à de honteuses divisions, dans le moment où elle devoit se montrer si imposante à toute l'Europe !

Et quels sont les auteurs de ce système de désorganisation ? ce sont les hommes qui tous ont un intérêt particulier et coupable de renverser le gouvernement républicain, de manière qu'on ne trouve guères parmi les ennemis du comité de salut public et de ses coopérateurs, que des fripons démasqués, dont

la sévérité contraste ridiculement avec les rapines que la voix publique leur reproche;

C'est un *Dubois-de-Crancé*, accusé d'avoir trahi les intérêts de la république devant Lyon;

C'est *Merlin*, fameux par la capitulation de Mayence, plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix:

C'est *Bourdon dit de l'Oise*, c'est *Philippeaux*, ce sont les deux *Goupilleau*, tous deux citoyens de la Vendée, tous ayant besoin de rejeter sur les patriotes qui tiennent les rênes du gouvernement, les prévarications multipliées dont ils se sont rendus coupables durant leur mission dans la Vendée.

C'est *Maribon*, dit *Montaut*, n'aguère créature et partisan déclaré du ci-devant duc d'Orléans, le seul de sa famille qui ne soit point émigré, jadis aussi énoguicilli de son titre de marquis et de sa noblesse financière, qu'il est maintenant hardi à les nier; servant de son mieux ses amis de Coblentz dans les sociétés populaires, où il vouoit dernièrement à la guillotine cinq cents membres de la Convention nationale; cherchant à venger sa caste humiliée par ses dénonciations éternelles contre le COMITÉ DE SALUT PUBLIC et contre tous les patriotes.

Des principes, et point de vertus; des talens, et point d'âme; habile dans l'art de peindre les hommes, beaucoup plus habile dans l'art de les tromper, il ne les avoit peut-être observé que pour les exposer avec succès sur la scène dramatique; il vouloit les mettre en jeu, pour son profit particulier sur le théâtre de la révolution, connoissant assez bien les personnages qui marquoient dans tous les partis, parce qu'il les avoit tous servis ou trompés; mais affectant de se tenir à côté des plus zélés défenseurs de la liberté; se tenant à l'écart avec un soin extrême, tandis qu'il faisoit agir les autres à leur insçu, moins encore pour cacher ses intrigues que pour les soustraire à la défaveur de sa mauvaise réputation, seul préservatif contre son caractère artificieux; mais compromettant le succès de ses intrigues politiques, par le scandale de ses intrigues privées, et nuisant à son ambition par sa sordide avarice. Placé au centre des opinions diverses et des factions opposées, il travailloit avec assez d'habileté à en diriger les résultats vers son but particulier: des intérêts de plus d'un genre l'attachoient au projet de renverser le gouvernement

actuel. *Fabre* a un frère digne de lui, dont il vouloit absolument faire un général; c'est pour cela qu'à diverses époques il avoit courtisé *Beurnonville*, ensuite intrigué pour faire nommer *Alexandre* et perdre *Bouchotte*. Un motif plus puissant encore le portoit à cabaler contre le COMITÉ DE SALUT PUBLIC et contre le ministre de la guerre: sans compter le desir ambitieux de placer à la tête des affaires ses amis et lui-même, il étoit tourmenté par la crainte de voir la main sévère des patriotes déchirer le voile qui couvroit ses criminelles intrigues, et sa complicité dans la conspiration dénoncée par *Chabot* et *Bazire*.

De-là, le plan conçu par cette tête féconde en artifices, d'éteindre l'énergie révolutionnaire, trop redoutable aux conspirateurs et aux fripons, de remettre le sort de la liberté entre les mains du modérantisme, de proscrire les vrais amis de la liberté, pour provoquer une amnistie, en forçant les patriotes même à la desirer, et par conséquent, de changer le gouvernement, dont les principes connus étoient de réprimer les excès du faux patriotisme, sans détendre le ressort des loix vigoureuses, nécessaires, pour comprimer les ennemis de la liberté.

Telle fut la source principale des dissensions et des troubles qui, dans les derniers temps, agitérent tout-à-coup la convention nationale. *Fabre* et ses pareils avoient jeté un œil observateur sur cette auguste assemblée, et ils avoient cru y trouver les élémens nécessaires, pour composer une majorité conforme à leurs vues perfides.

Il ne doutoit pas d'abord que les anciens partisans de la faction girondine ne fussent prêts à saisir l'occasion de se rallier à toute secte anti-civique, et d'accabler les patriotes que leurs chefs avoient proscrits. Il comptoit sur tous les hommes foibles; il comptoit sur ceux des représentans du peuple, qui étoient assez petits pour regarder la fin de leur mission comme une injure, ou qui ne pouvoient pardonner au COMITÉ DE SALUT PUBLIC les fautes dont ils s'étoient rendus coupables. Il comptoit sur l'ambition des uns, sur la vanité des autres, sur les ressentimens personnels de ceux-ci, sur la jalousie de ceux-là. Il comptoit particulièrement sur les terreurs de ceux qui avoient partagé ses crimes; il se flattoit même d'intéresser au succès de son plan la vertu des bons citoyens, offensés de

certain

certain abus, et alarmés de certaines intrigues, dont il n'avoient point approfondi les véritables causes.

Le moment sans doute étoit favorable pour prêcher une doctrine lâche et pusillanime, même à des hommes bien intentionnés, lorsque tous les ennemis de la liberté pousoient de toutes leurs forces à un excès contraire; lorsqu'une philosophie vénale et prostituée à la tyrannie, oublioit les trônes pour renverser les autels, opposoit la religion au patriotisme, mettoit la morale en contradiction avec elle-même, confondoit la cause du culte avec celle du despotisme, les catholiques avec les conspirateurs, et vouloit forcer le peuple à voir dans la révolution, non le triomphe de la vertu, mais celui de l'athéisme; non la source de son bonheur, mais la destruction de toutes ses idées morales et religieuses; dans ces jours où l'aristocratie, affectant de déliter de sens froid, croyoit forcer le peuple à partager sa haine pour l'égalité, en attaquant les objets de sa vénération et de ses habitudes; où le crime de conspirer contre l'état, se réduisoit au crime d'aller à la messe; et où dire la messe étoit la même chose que conspirer contre la République.

La République étoit alors déchirée entre deux factions, dont une paroïssoit incliner à un excès d'énergie, l'autre à la foiblesse; factions opposées en apparence, mais unie en effet par un pacte tacite et dont les chefs avoient le secret de les diriger par l'influence des tyrans étrangers; factions qui, par leurs crimes mutuels, se servoient réciproquement d'excuse et de point d'appui, et qui, par des routes opposées, tendoient au même but, le déchirement de la République, et la ruine de la liberté.

Fabre prétendoit faire la guerre à celle qui fut appelée, assez légèrement, *ultra-révolutionnaire*. Vouloit-il la détruire? non; il ne vouloit qu'en faire le prétexte de ses propres machinations, et le point d'appui de son système perfide. Le vit-on jamais dénoncer les grands conspirateurs qui ont, tour-à-tour, déchiré la République? quelle résistance a-t-il opposé à ce dernier complot où il étoit initié, dont le but étoit de mettre la liberté aux prises avec la religion? ne l'eût-il pas favorisé, même pour son compte? Il a dénoncé clandestinement le nommé *Proli*, et il diñoit avec lui.

Comment un coupable, tremblant devant son crime, peut-

il poursuivre d'autres coupables ? Les fripons de tous les partis se connoissent , se craignent et se ménagent mutuellement ; ils laissent combattre les hommes purs ; et cherchent ensuite à usurper le fruit de la victoire.

Que vouloit-il ? gagner la confiance des patriotes , en leur dénonçant des abus véritables et quelques intrigues subalternes ; confondre ensuite , avec ces intriguans , les vrais patriotes dont il vouloit se défaire ; répandre des nuages épais sur les trames contre-révolutionnaires , dont il étoit un des principaux artisans ; donner le change à l'opinion publique ; et sur-tout à la Convention nationale , sur le but des conspirations et sur leurs chefs ; frapper les imaginations d'un grand danger , et détourner ensuite les soupçons et la sévérité de la Convention , contre les personnages insignifians et contre les patriotes qu'il vouloit perdre.

Quel est le résultat de toutes ces confidences mystérieuses , de toutes ces dénonciations sourdes ? quels sont ces ennemis redoutables qui conspirent depuis si long-temps contre la République ? C'est un adjoint de *Bouchotte* ; c'est le commandant d'un escadron de l'armée révolutionnaire ; c'est le commandant de l'armée révolutionnaire , nommé par le comité de salut public , sur la proposition de *Bouchotte* , revêtu de la confiance des représentans du peuple à Ville-Affranchie. Voilà la première et la dernière dénonciation de *Fabre-d'Eglantine* , voilà le fruit de toutes les recherches précieuses de ce défenseur inquiet de la liberté , et de cet espionnage civique qu'il a exercé si long-temps parmi les contre-révolutionnaires , et chez les amis de la République.

Mais est-ce *Ronsin* ? est-ce *Maquet* ? est-ce *Vincent* qui est le véritable but des attaques de *Fabre* et de ses adhérens ? non ; ce n'est-là qu'une fausse attaque : c'est contre le gouvernement qu'il dirige toutes ses forces ; c'est LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ; c'est le ministre de la guerre , et tous les agens fidèles du gouvernement , qu'il veut atteindre.

Au moment où ce personnage si discret hazardoit , pour la première fois , une dénonciation publique , il croyoit avoir rempli les esprits d'assez de terreur , il croyoit avoir assez artistement rassemblé les circonstances dont il vouloit composer son système de calomnie.

Aussi , parcourons les débats de la Convention , à commen-

cer par ceux où ce discret personnage se détermina à cette explosion , si contraire à son tempéramment politique ; voyez si tout ne se rapporte pas à ce but.

S'il dénonce *Vincent* , c'est pour affirmer que le foyer des conspirations est dans les bureaux de la guerre. Avec quel air il avoit saisi le moment d'apprendre à la Convention , qu'il existoit , AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC , une lettre du représentant *Ysabeau* à *Bouchotte* , où celui-ci étoit accusé de lui avoir écrit en termes respectueux. Un politique si réservé , ne se seroit pas permis une dénonciation publique , la première qu'il ait hasardée de sa vie , s'il n'avoit compté sur les alliés qu'il s'étoit déjà assurés d'avance ; et s'il n'avoit regardé cette démarche comme un coup décisif.

Mais il avoit endoctriné *Philippeaux* , il avoit inspiré *Desmoulins* , il s'étoit associé *Bourdon* (de l'Oise). Aussi quels étoient les conspirateurs auxquels *Philippeaux* imputoit les maux de la République , et même la guerre de la Vendée ? étoit-ce *Biron* , *Brissot* , *Dumouriez* , *Beurmonville* et tous les conjurés accusés par le peuple français ? non ; mais *Bouchotte* , *Rossignol* , *Ronsin* et LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC. Quels sont ceux que *Desmoulins* accuse de l'ordre des choses actuelles , qui lui paroît si déplorable ? *Bouchotte* , *Vincent* , *Ronsin* , les ministres et LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC. Que faut-il à *Fabre* et à ses pareils ? indulgence , amnistie. Que demande *Desmoulins* ? indulgence , amnistie , cessation des loix révolutionnaires , l'impunité de l'aristocratie , et le sommeil du patriotisme.

Que dit *Bourdon* (de l'Oise) à la Convention ? Il faut détruire *Bouchotte* et le conseil exécutif , et LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Il faut voir , dans la fameuse séance de frimaire , le concert de quelques fripons pour tromper la Convention. C'est *Laurent Lecointre* qui ouvre la tranchée , en lui annonçant avec horreur , un grand attentat commis par un agent du conseil exécutif , qui a arrêté un courrier venant de Givet.

Boursaut , l'honnête *Boursaut* , ajoute que le même agent a exigé , à Saint-Germain , la représentation de son passe-port et n'a pas voulu le laisser passer outre , sans l'avoir visé.

Avois-je raison , s'écrie *Bourdon* , de vous dire que le conseil exécutif est une puissance monstrueuse et abominable , qui veut rivaliser avec la Convention nationale ! Il est vrai que c'étoit

là quatrième fois, depuis quatre jours, que *Bourdon*, répétoit cet anathème, et qu'il demandoit formellement la suppression des ministres.

Charlier demande qu'on les frappe d'une manière terrible. *Philippeaux* dénonce un autre agent, qui, dit-il, a arrêté un paquet. Il invoque *Fabre-d'Eglantine*, qui, à la suite d'une terrible diatribe contre les bureaux de la guerre, fait décréter que *Ronsin*, *Vincent* et *Maillard* sont des contre-révolutionnaires, et mis, comme tels, en arrestation.

Pressavin veut immoler *Héron*, PATRIOTE CONNU, qui est défendu par *Vadier*. On décrète aussi que les membres du conseil exécutif seront mandés à la barre, pour recevoir le témoignage de l'indignation de l'assemblée. Ils paroissent, ils se justifient d'une manière aussi simple que péremptoire; *Bourdon*, ne pouvant les accuser, les insulte avec grossièreté.

Chaque jour cette lâche intrigue se reproduit sous des formes aussi ridicules. Tantôt, on fait paroître à la barre un soldat qui se plaint de n'avoir pas été secouru; tantôt un général qui se plaint d'avoir été suspendu.

Bourdon (de l'Oise) avoit dénoncé, du même coup, la commune, l'armée révolutionnaire, *Bouchotte* et tous les bureaux de la guerre, qu'il déclare être le véritable foyer de la contre-révolution.

Tantôt, on lui fait un crime des obstacles insurmontables qui ont été apportés, par d'autres, à l'arrivée des secours destinés aux prisonniers de Mayence; et *Bourdon* lui fait un nouveau crime de s'être trop bien justifié sur ce point. *Bourdon* lui fait un crime, tantôt, de ce que l'un de ses commis l'a dénoncé aux Cordeliers; tantôt de ce que lui, *Bourdon*, s'est pris de querelle avec ce commis, dans une taverne; tantôt, de ce qu'il a mal diné.

L....., paroît une brochure où *d'Aubigny* révèle quelques-uns des délits reprochés à *Bourdon*; et le lendemain, sur la motion de *Bourdon*, *d'Aubigny* est traduit au tribunal révolutionnaire, par un décret, sur un prétexte si frivole, qu'un instant après, la Convention éclairée s'empresse de le rapporter.

Philippeaux prétend que *Vincent* lui a manqué de respect dans un repas, et veut que la nation entière soit insultée dans sa personne, et demande qu'on fasse le siège des bureaux

de la guerre, comme *Junon*, pour une semblable offense, provoqua jadis le siège de Troie.

Au milieu de tous ces incidents, LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, qui, malgré tous les efforts de la malveillance, avoit proposé, établi, organisé la plus belle manufacture d'armes de l'Europe, est dénoncé par *Bourdon*, par *Montaut*, par *Philippeaux*, sous le prétexte qu'elle n'étoit point en pleine activité, et on confie la surveillance de cette manufacture à un nouveau comité. C'étoit toujours LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC qu'on attaquoit, quoiqu'on se crût obligé de protester du contraire, soit en attaquant les agens qu'il employoit, en divinisant ceux qu'il destituoit par l'intermédiaire du ministre, soit en critiquant toutes ses opérations, et sur-tout en les contrariant sans cesse.

Fabre, *Bourdon*, et leurs pareils, dénonçoient à-la-fois, comme le foyer de la contre-révolution, la commune de Paris, l'armée révolutionnaire, le conseil exécutif, le ministre de la guerre, l'assemblée électorale, et LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC. On auroit cru que *Brissot* et ses complices étoient ressuscités; du moins, on retrouvoit dans la bouche de leurs héritiers, leur langage, leur esprit, leur système: il n'y avoit de changé que quelques dénominations et quelques formes.

Dans ce temps-là, en effet, les patriotes étoient par-tout persécutés, incarcérés; les fédéralistes, les brissotins, les aristocrates avoient arboré l'étendard de la Montagne et de la République, pour égorger impunément les montagnards et les ennemis de la République. Les *Philippeaux*, les *Bourdon* étoient leurs patrons; les libelles de *Desmoulins*, leur évangile; *Fabre d'Eglantine* et ses complices étoient leurs oracles.

Qui pouvoit méconnoître leurs intentions contre-révolutionnaires, en voyant les mêmes hommes qui suivoient avec tant d'acharnement les anciens défenseurs de la liberté, montrer tant d'indulgence pour les conspirateurs, tant de prédilection et de faiblesse pour les traîtres? Quels étoient leurs héros? un *Tunck*, miserable escroc, dont le nom même ne peut pas être prononcé sans pudeur; un homme décrié parmi les escrocs eux-mêmes; couvert des blessures que lui a faites, non le fer des ennemis, mais le glaive de la justice; digne compagnon d'armes et de table du procureur *Bourdon*; *Westerman*, digne messenger de *Dumouriez*, qui, destitué, a été, au mépris des loix, reprendre le commandement d'une brigade à la Vendée;

qui, dernièrement, contre les ordres du COMITÉ DE SALUT PUBLIC, a osé distribuer aux habitans de la Vendée trente mille fusils pour ressusciter la rébellion; venu ensuite à Paris, sans conge, pour cabaler contre le gouvernement, avec les Bourdon, les Fabre-d'Eglantine et les Philippeaux: Westerman, absous de tous les crimes aux yeux de ces derniers par quelques succès partiels dans la Vendée, exagérés par lui-même avec une impudence rare, mais destitué par LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, comme un intrigant dangereux et coupable; voilà l'homme que ces sévères républicains ont fait venir à la barre, comme un nouveau Dumouriez, pour le couronner des mains de la Convention nationale: ce que la Convention n'a pas fait, depuis le règne des princes, pour les généraux qui ont vaincu à Toulon, sur les bords du Rhin et de la Moselle; pour ceux qui ont commandé les armées victorieuses des brigands de la Vendée, ils n'ont pas rougi de le faire pour ce ridicule fanfaron, pour ce coupable et lâche intrigant. Quelqu'un a eu l'impudeur de demander que la Convention nationale rendit un décret pour déclarer que Westerman a bien mérité de la patrie; on a fait taire la loi en sa faveur; on a fait décréter que, quoique destitué, il fût défendu au gouvernement de le priver de sa liberté.

Ce sont les mêmes hommes qui accueilloient avec un intérêt si tendre les femmes insolentes des conspirateurs de Lyon, qui venoient à la barre outrager, menacer les patriotes de la montagne, les vainqueurs du fédéralisme et de la royauté; ce sont les mêmes hommes qui, non contents de proscrire l'armée révolutionnaire et ses chefs, envoyés à Lyon pour comprimer cette ville rebelle, calomnioient les intrépides représentans du peuple, qui exécutoient contre elle les salutaires décrets de la Convention nationale. Ce sont ces mêmes hommes qui encourageoient sourdement l'aristocratie bourgeoise à reprendre cette audace contre-révolutionnaire que la faction girondine lui avoit inspirée; ce sont les mêmes qui, pour faire rétrograder la révolution, et flétrir toutes les mesures rigoureuses qui ont arraché la République des mains de la trahison, excitérent la pitié de la Convention sur les parens des conjurés, constituoient les les veuves et les enfans des traîtres, créanciers de la République, et les rangeoient, par cet insolent privilège, dans la même classe que les vertus et les enfans des généreux défen-

seurs de la patrie. Que dis-je! ils les traioient avec beaucoup de faveur et de générosité.

Ce signal de persécution, élevé par des traîtres jusques sur le sommet de la Montagne, fut bientôt entendu dans toute la République: dans le même temps, les patriotes étoient par-tout persécutés.

Déjà les conspirateurs croyoient avoir atteint le but. Il sembloit prouvé que nul homme de bien ne pouvoit servir impunément la liberté; et il ne restoit plus aux patriotes énergiques, qui avoient triomphé un instant, que de céder pour toujours le champ de bataille aux aristocrates et aux fripons.

Mais le grand objet étoit LA DÉSORGANISATION DU GOUVERNEMENT.

Bourdon se surpassa lui-même dans un discours révolutionnaire à toute outrance, où il prouva que le gouvernement ne devoit plus faire aucune dépense, sans un décret formel de la Convention.

Rien n'étoit plus patriotique que ce discours. On commençoit par des sorties contre la royauté et contre la défunte cour; et on y développoit les grands principes de la liberté: rien de plus adroit. On y faisoit l'éloge du peuple, de la Convention, de la révolution du 10 août, de celle du 31 mai; et on y déployoit tous les moyens qui pouvoient châtouiller l'amour-propre des auditeurs.

MAISON CONCLUOIT A UNE NOUVELLE ORGANISATION DU GOUVERNEMENT, et provisoirement à ce qu'il ne pût tirer aucun fonds du trésor public, sans un décret préalable. CES DISPOSITIONS FURENT ADOPTÉES AVEC ENTHOUSIASME; car les esprits étoient préparés: aussi, dès ce moment, le service se trouva arrêté d'une manière si évidente, que les réclamations se firent entendre aussitôt de toutes parts, et que le service des armées alloit manquer absolument si LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC n'avoit pris le parti DE VIOLER LE DÉCRET pour conserver la République. Cette manœuvre étoit assez savante: aussi étoit-elle l'ouvrage de Fabre d'Eglantine. Ce grand maître s'étoit même donné la peine de composer lui-même le beau discours que Bourdon avoit lu à la tribune; tant le sujet lui sembloit important! car tel est le genre de sa politique, qu'il aime beaucoup mieux mettre les autres en

action que d'agir lui-même. *Fabre* est peut-être l'homme de la République qui connoit le mieux le ressort qu'il faut toucher, pour imprimer tel mouvement aux différentes machines politiques dont l'intrigue peut disposer. Le mécanicien ne dispose pas plus habilement les rouages de la machine qu'il veut organiser, que cet artisan d'intrigue ne dispose les passions et les caractères, pour concourir à l'exécution de ses intrigues.

Personne ne connoissoit mieux l'art de faire concourir à l'exécution de son plan d'intrigue la force et la faiblesse, l'activité et la paresse, l'apathie et l'inquiétude, le courage et la peur, le vice et la vertu.

Personne ne connut mieux l'art de donner aux autres, ses propres idées et ses propres sentimens, à leur insçu, de jeter d'avance, dans les esprits, et comme sans dessein, des idées dont il reservoit l'application à un autre temps, et qui sembloient se lier d'eiles-mêmes à d'autres circonstances qu'il avoit préparées; de manière que c'étoient les faits, la raison, et non lui, qui sembloient persuader ceux qui vouloient tromper le patriote foible et fier de ses talens.

Par lui le patriote indolent et fier, amoureux à-la-fois du repos et de la célébrité, étoit enchaîné dans une lâche inaction, ou égare dans les dedales d'une politique fausse et pusillanime; par lui le patriote ardent et inquiet étoit poussé à des démarches inconsidérées; par lui le patriote inconsequent et timide devenoit téméraire par peur, et contre-révolutionnaire par faiblesse. Le sot orgueilleux courroit à la vengeance ou à la célébrité par le chemin de la trahison ou de la folie. Le fripon, agité de remords, cherchoit un asile contre son crime dans les ruines de la République. Il avoit pour principe, que la peur est l'un des plus grands mobiles des actions des hommes; il savoit qu'elle avoit souvent dicté les décrets coupables des assemblées précédentes; il savoit avec quel succès les chefs de la faction girondine l'avoient souvent invoquée, il voulut lui élever un temple jusques sur la Montagne. Il entreprit de persuader aux représentans du peuple français, aux vainqueurs de la royauté et du fédéralisme, qu'ils avoient à redouter la puissance d'un commis; il voulut jeter peur à la Montagne de Bouchotte, de Hanriot, de Ronsin, comme *Brissot* avoit fait peur de la Montagne au reste de la Convention. L'existence de quelques intrigans étoit pour lui un prétexte de donner ce

être à tous les martyrs de la liberté. Par lui des propos indiscrets; des opinions dictées par l'ignorance ou par la vanité, se changeoient en conspiration profonde; il rapportoit à ce système les circonstances les plus indifférentes et les faits les plus isolés. Il avoit sans cesse l'air d'un homme effrayé devant le fantôme qu'il avoit formé pour en épouvanter la Convention entière, et pour la rendre faible par orgueil et injuste par faiblesse.

Quel étoit le résultat de ces sourdes manœuvres? La division des défenseurs de la République, la dégradation de la représentation nationale, la dissolution morale de la Convention, l'avilissement du gouvernement républicain, le découragement de tous les patriotes qui en portent le poids, le triomphe de la friponnerie, de l'intrigue et de la tyrannie.

Ainsi, tel qu'un fruit de superbe apparence, qu'un insecte invisible dévore en secret, la République minée sourdement par le ver rongeur de l'intrigue, dépérissoit malgré ses succès brillans, et mouroit, pour ainsi dire, dans le sein de la victoire.

Il est sans doute des intrigues, il est des factions, ce sont celles de l'étranger et des fripons; en se combattant elles sont d'accord sur les points essentiels, qui sont la ruine de la République et la proscription des vrais patriotes; elles marchent quelquefois sous des bannières de diverses couleurs et par des routes différentes, mais elles marchent au même but.

Des hommes que l'on a vu se battre dans les tribunes, comme des champions en champs clos, se sont accordés sur deux points essentiels, la fin de la Convention et la DISSOLUTION DU GOUVERNEMENT ACTUEL.

Hébert et Desmoulins, Fabre et Prâli, Clootz et Bourdon, Lacroix et Montaut, Philippcaux et..... ont tour-à-tour calomnié et caressé LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Des intrigans subalternes, souvent même des patriotes trompés, se rangent sous l'étendard de différens chefs de conspiration, qui sont unis par un intérêt commun, et qui sacrifient tous les partis à leur ambition ou aux tyrans. Les fripons, lors même qu'ils se font la guerre, se haïssent bien moins qu'ils ne détestent les gens de bien, toujours prêts à se rallier contre l'ennemi commun, qui est pour eux la vertu et la vérité. Des brigands se disputent pour le partage

d'un butin sanglant; mais ils étoient unis pour égorger leur proie. Qu'une nouvelle victime se présente à leurs yeux, ils courent ensemble l'égorger. La proie de tous les tyrans et de tous les fripons, c'est la patrie.

Vous semblez placés aujourd'hui entre deux factions : l'une prêche la fureur et l'autre la clémence; l'une conseille la faiblesse et l'autre la folie; l'une veut miner le temple de la liberté, l'autre veut le renverser d'un seul coup; l'une veut faire de la liberté une bacchante et une prostituée; l'une veut vous transporter dans la zone torride et l'autre dans la zone glaciale; mais remarquez bien qu'aucune d'elles ne veut avoir rien à démêler avec le courage, avec la grandeur d'âme, avec la raison, avec la justice. Il est assez difficile de démêler les individus qui appartiennent à l'une et à l'autre. Ils ne valent pas même la peine d'être distingués; ce qui importe; c'est de les apprécier par leur but et par leur résultat: or, sous ce rapport, vous trouverez que les deux factions se rapprochent et se confondent. Les modérés et les faux révolutionnaires sont des complices qui feignent de se brouiller pour exécuter plus facilement leur crime. *Il y a plus d'esprit que de justice dans la qualification d'ultra-révolutionnaire*, donnée à ces vils scélérats que la tyrannie soude pour parodier notre sublime révolution, et pour la surcharger d'excès funestes ou ridicules. Il importe de la réformer pour rectifier les fausses idées qu'elle peut répandre. Le faux révolutionnaire est encore plus souvent en-deça qu'au-delà de la révolution, modéré ou frénétique, selon l'intérêt de la contre-révolution et selon les ordres de la tyrannie, outrant les mesures révolutionnaires quand il n'a pas pu les empêcher, terrible à l'innocence, mais.....

Nota. On n'a point trouvé le reste de ce discours.

N^o. L I I I.

LETTRE de Payan à Robespierre ou à Collot.

Paris, le 9 Germinal, l'an II de la République Franc. etc.

Je vous adresse, citoyen, la décision des administrateurs de police, relativement à la pièce de *Thimoléon* de Chénier. Je vous prie de la lire avec attention; la représentation de cette tragédie, produiroit, je pense, les plus mauvais effets:

Les poètes se modéleroient sur *Chénier*, et nous ne verrions bientôt plus sur le théâtre que des rois honnêtes-gens et des *républicains modérés*. *Belle leçon à présenter au peuple! beaux exemples à lui donner.*

Salut et fraternité,

Signé P A Y A N.

La souscription porte: Au citoyen *Robespierre*, membre du comité de salut; en son absence, à son collègue *Collot*, à Paris.

N^o. L I V.

NOTES extraites d'un cahier écrit entièrement de la main de Robespierre.

Folio 2, recto. » Tenir l'armée révolutionnaire prête, en » rappeler les détachemens à Paris, pour déjouer la cons- » piration. »

F^o. 5, R^o. » Demander que *Thomas PAYNE* soit décrété » d'accusation, pour les intérêts de l'Amérique autant que » de la France. »

F^o. 12, V^o. » Les commissaires s'appliqueront sut-tout » à découvrir et à INVENTORIER les hommes dignes de servir » la cause de la liberté. »

F^o. 13, R^o. » Il faut poursuivre les députés chefs de la » conspiration, et les atteindre à quelque prix que ce soit »

Idem V^o. « Il faut avoir la *liste CIRCONSTANCIÉE* de » tous les prisonniers ».

N^o. L V.

LETTRE du citoyen Boissel à Robespierre.

Le 10 Messidor l'an II de la République, etc.

Citoyen,

JASSISTAI, hier, au rapport contre les prêtres: les débats me firent regarder comme très-irrégulier et très-impolitique, qu'un membre de la Convention qui n'étoit ni du comité de salut public, ni de sûreté générale, s'avisât de produire une mesure de la nature de celles qu'il n'appartient qu'aux comités de salut public et de sûreté générale de faire décréter, sans en avoir conféré avec eux.

Je crois devoir t'informer aussi que je ne sais pas par quel motif la section de *la Montagne* appelle tous les citoyens de sa section, pour signer la constitution, comme si elle n'avoit pas été acceptée, en masse, et individuellement par l'appel nominal, du moment qu'elle a été publiée. Sois tranquille sur les poignards de *Pitt*. Ne reçois personne qui ne te soit bien connu; ménage ta santé: la Providence veille au salut de tous ceux dont les intentions ont toujours été et seront toujours pures.

Salut et fraternité.

Signé BOISSEL.

N^o. L V I.

LETTRE de Payan, l'agent national, à Robespierre.

Paris, ce nonodi Messidor l'an II de la République, etc.

Je crois, citoyen, que vous vous occupez dans ce moment d'un rapport relatif à Catherine *Théos*, et aux scélérats qui ont profité du décret rendu à ce sujet, pour réveiller le fanatisme presque éteint. Il me paroît très-important et très-urgent. Je crois devoir vous soumettre quelques réflexions sur cet objet; je ne les présente qu'à vous seul; si elles sont mauvaises, elles ne produiront point d'effets dangereux; si elles sont bonnes, je les confie à un citoyen qui pourra en tirer un parti favorable à la cause de la liberté. Après le faible rapport du comité de sûreté générale, il faut que le comité de salut public en présente un imposant, d'un intérêt général, propre à faire oublier le premier, propre à rejeter sur le gouvernement toute la confiance que le rapport de Catherine *Théos* a fait perdre au comité de sûreté générale; un rapport, en un mot, philosophique, présentant le rapide tableau de toutes les factions, désignant les liaisons qu'elles ont entr'elles, et les anéantissant toutes au même instant.

J'irai d'abord au fait, et je vous présenterai franchement mon opinion; mon cœur vous est ouvert dans ce moment, et il n'est aucune des réflexions de mon esprit, qui ne vous soit soumise, et que mon cœur n'avoue sans peine. Le comité de sûreté générale, soit jalousie, soit petitesse des hommes qui le composent, soit tendance naturelle à toutes les autorités de s'élever au-dessus des autres, soit qu'il fut piqué de n'avoir

pas dénoncé lui-même Hébert et Danton, a voulu dévoiler une conspiration; mais il n'a fait qu'une comédie ridicule et funeste à la patrie, tandis que le comité de salut avoit fait de grandes choses qui ont sauvé la République. Plusieurs des membres du comité de sûreté générale croient avoir à se plaindre du gouvernement; Amar n'oublie pas qu'il lui a reproché, avec raison, d'avoir fait un rapport de procureur, dénué des vues politiques; tel, en un mot, qu'il fallut, d'après lui, renvoyer *Chabot* et ses complices, au tribunal criminel, et non au tribunal révolutionnaire; il ne sut pas profiter des moyens mis en ses mains pour faire abhorrer les hommes corrompus et pour convaincre la France que cette faction étoit née des factions réunies du royalisme et de l'èteranger; il ne vit que *Chabot* et l'argent qu'il avoit volé; il oublia les conspirations précédentes; il n'embrassa ni la France ni la révolution, ni l'avenir; il ne vit rien en législateur; et le fil qui unissoit les conspirations de *Chabot* et de *Brissot*, échappa à sa vue débile et peu exercée.

Eh bien! dans ce comité, vous ne trouverez que des idées de ce genre, et tous ces rapports ont été dictés par d'autres principes que par ceux d'une politique éclairée. Les membres qui le forment font tout avec légèreté, sans réflexions; ils ont besoin d'être bien guidés, et non de diriger en rien. Je ne crains pas de le dire, il vaudroit mieux, dans ce comité des hommes avec des talens très-médiocres, et qui se laisseroient conduire par le gouvernement, que des hommes même de génie. Dans le premier cas, tout irait bien, et l'unité d'action sauveroit la patrie. Dans le second cas, il y auroit deux centres de gouvernement; de-là le frottement perpétuel de l'un deux contre le centre le plus utile, le mieux dessiné, le plus marqué; et pendant ce temps de tourmente, la patrie courroit les plus grands dangers.

Mais un comité plus nuisible encore, c'est celui qui n'a ni le génie de créer, ni la modestie de se taire et de se laisser diriger.

Il seroit inutile que je vous développasse à vous les motifs qui ont dicté le rapport de *Vadier*; quelque jour, peut-être, nous découvrirons qu'il est le fruit d'une intrigue contre-révolutionnaire. En attendant, avec les données que nous avons, et en supposant qu'un intrigant ait inspiré ce rapport, il est

certain que la petite jalousie du comité de sûreté générale l'a fait adopter et applaudir avec transport; le comité de salut public a paru y mettre opposition; celui de sûreté générale l'a trouvé meilleur; et ce rapport, résultat des passions particulières, et non de profondes réflexions politiques, a produit tous les mauvais effets que devoient avoir prévus les personnages sages.

Je suis loin de vouloir, par ce rapprochement, exciter des divisions entre les deux comités; vous me rendrez la justice de ne pas même avoir cette idée, ou de la repousser, si elle entroit dans votre esprit. Il n'est que vous seul auquel je croie pouvoir confier ces pensées: mais seroit-il inconséquent de présenter vaguement à ses amis des réflexions sur ces objets, et de leur faire sentir que le comité de salut public sauveroit la chose publique..... QUOIQUE L'AUTRE SOIT UTILE? Ainsi, d'amis en amis, chacun présente les mêmes réflexions; bientôt il croit qu'il les a faites lui-même le premier, il s'y attache, il les défend, et l'opinion publique se forme et se compose. Je comprends très-bien qu'il faut une grande prudence, qu'il faut éviter des secousses propres à développer entre les deux comités des germes de division qui feroient rira les malveillans, et dont ils profiteroient avec habileté.

Mais encore doit-on sonder le précipice qu'il faut combler, et non s'en éloigner avec un respect craintif qui deviendroit fatal à la patrie.

Je reviens au fait. Il faut opposer à une farce qui seroit ridicule, si elle n'avoit été funeste, un rapport intéressant; il faut d'abord attaquer le fanatisme, donner une nouvelle vie aux principes sublimes développés dans votre rapport sur les idées religieuses, faire disparaître les dénominations de la superstition, ces pater, ces ave, ces épîtres prétendus républicains; organiser les fêtes publiques, décréter que les moindres détails de ces fêtes seront déterminés avec soin et précision; favoriser sur-tout l'opinion éclairée du peuple qui prend la mère-dieu pour une folle, frapper néanmoins les auteurs, les imprimeurs, les journalistes et Bouland, qui ont profité de cette circonstance pour défigurer la fête à l'Être-suprême, punir aussi quelques défenseurs officieux, Chavau-Lagarde, par exemple, duquel j'ai une pièce parlante contre Marat; attaquer tous ceux qui ont essayé de pervertir la morale publique, et renverser enfin

Bourdon et ses complices. Le rapport de Vadier a été inspiré par des hommes qui vouloient faire oublier ces derniers: eh bien! qu'ils revivent un instant pour périr ensuite avec ces journalistes qui ont eu la lâcheté ou la malveillance de ne rien dire de la fameuse séance relative au tribunal révolutionnaire; qu'ils soient punis avec les journalistes qui craignent, disent-ils, en combattant des membres de la Convention, de paroître attaquer la Montagne et la représentation nationale, et, qui durant le règne de Brissot, avoient tant de courage pour dénoncer les députés les plus zélés défenseurs du peuple. Prenez-y garde, les Bourdon et ses complices s'enveloppent aujourd'hui d'un hypocrite silence, ils tâchent de se sauver à l'aide de l'obscurité où ils se plongent, et ils ont des scélérats qui les aident dans leurs perfides projets. Craignez qu'en mettant un long intervalle entre la séance où ils s'élevèrent contre le gouvernement, et le moment que l'on choisira pour les dénoncer, le rapport qui sera fait alors, produise moins d'effet, et qu'il ait moins de partisans.

Apprenez à tous les citoyens de la France, qu'une mort infâme attend tous ceux qui s'opposeroient au gouvernement révolutionnaire; que les étrangers voient l'énergie du gouvernement et qu'ils tremblent! que les suggéreurs du rapport fassent des réflexions salutaires, et que le comité de salut public acquiesce, s'il est possible, et plus de confiance et plus d'importance et plus d'autorité. Qu'il emploie toute la masse du pouvoir qu'on lui confie, au salut de la république; augmentons cette masse, pour qu'elle écrase plus facilement les conspirateurs. Toute l'autorité que nous gardons est morte, est inutile à la patrie; qu'elle aille se vivifier, s'utiliser au centre du gouvernement.

Vous ne pouvez pas choisir de circonstances plus favorables pour frapper tous les conspirateurs. L'on sent que toutes nos victoires sont le fruit de vos travaux: elles imposent silence aux malveillans. Mais voulez-vous attérer en même temps et ces derniers et les despotes? remportez de grandes victoires dans l'intérieur; faites un rapport qui frappe à-la-fois toutes les conspirations; décrêtez des mesures salutaires pour les journaux; que les fonctionnaires publics, responsables, puisqu'ils sont les ministres de la morale, soient dirigés par vous; qu'ils servent à centraliser, à uniformiser l'opinion publique, c'est-à-dire, le

gouvernement moral, tandis que vous n'avez centralisé que le gouvernement physique, le gouvernement matériel.

Si l'on éprouvoit des revers toujours possibles quoiqu'inattendus, ou si les malveillans ne bourdonnoient plus, ils échapperoient, ou du moins ils ne seroient pas jugés aussi sévèrement par le peuple que par vous. Faites, je vous le répète, un rapport vaste qui embrasse tous les conspirateurs, qui montre toutes les conspirations réunies en une seule, que l'on y voie des fayétistes, des royalistes, des fédéralistes, des hébertistes, des dantonistes (Rousselin et autres) et des Bourdons. Développez, avec votre philosophie ordinaire, les liaisons et les rapports que la faction qui domine a sans doute avec toutes les précédentes. Il seroit indigne du comité, de vous, des circonstances, de présenter un rapport partiel. Travaillez en grand et comme les législateurs d'une immense république. Mais je m'aperçois que je m'oublie et que je vous donne mes réflexions comme des avis. Je vous ai parlé avec franchise, plusieurs morceaux de cette lettre pourroient compromettre ma tranquillité personnelle, sans être utile à la chose publique. Je vous prie de la brûler, et d'excuser le galimatias double qu'elle renferme dans plusieurs endroits. Je n'ai pas le temps de la relire.

Salut et fraternité. Signé PAYAN.

N^o. L V I I.

PAGE 48 du rapport, ligne 29, où il s'agit de ce que Vadier a dit sur l'affaire de Catherine Théot, on a oublié d'indiquer le renvoi à ce N^o. LVII, qui n'est à la vérité qu'une simple note, mais d'autant plus intéressante, qu'elle est à la décharge d'un citoyen inculpé par Vadier, et qui, d'après cette inculpation, arrêté par décret, n'a pas encore obtenu sa liberté. C'est le citoyen Antoine Christophe Gerle, ci-devant Chartreux et membre de l'Assemblée nationale constituante; je puise cette note dans un mémoire écrit de sa main et signé de lui; et, afin de ne point faire perdre à la justification de Gerle le caractère de naïveté qu'elle a, je ne ferai qu'extraire avec fidélité; ainsi ce sera Gerle qui répandra lui-même à Vadier.

« J'ai été arrêté, dit Gerle, chez Catherine Théot, le 28 floréal... par Sénard, Héron... avec grand éclat dans le quartier.

» quartier. Je connoissois cette femme depuis plus de deux ans, et le matin quand je sortois... j'entrois chez elle » pour lui dire bon jour, j'y restois un quart-d'heure et me » retirois... quand il m'arrivoit d'apercevoir du monde.. je » m'en retournois. Voilà comment se faisoient mes visites...

» L'occasion de la connoissance de cette femme, la voici... » Déclaré apostat par le général de mon ci-devant ordre..... » j'entendis parler d'une femme qui combattoit depuis nom- » bre d'années la doctrine des prêtres et leur préségeoit leur » chute prochaine... Je voulus la connoître... J'ai trouvé » en elle un mélange de vrai et de faux, comme nous le » voyons par-tout et dans tout.

» J'admettois ce qui cadroit avec mes idées et je laissois le » reste. Mes principes sur ce qui tient à la religion, sont » aujourd'hui si simples et si nets, qu'il est difficile de me » faire adopter de l'extraordinaire et du composé.

» Cette femme, au surplus, portoit pour l'amour de la » patrie, la soumission aux lois, et l'amour pour ses sem- » blables, au suprême degré, et jamais, dans les conversa- » tions, on ne s'entretenoit de la révolution.

» Dans le dernier mois, j'avoue que j'ai appertçu chez elle » des hommes dont la figure étoit.... au moins nouvelle » pour moi... Je ne me suis rencontré avec aucun, si ce » n'est le jour que j'ai été arrêté... Comme il ne se passoit » rien parmi nous qui pût nous inspirer de la défiance, j'allois » bonnement; et par tout ce qui s'est passé depuis, j'ai vu » que ces gens-là, mal intentionnés, voulant trouver un ras- » semblément là où il n'y en avoit pas l'ombre, étoient obli- » gés de le former eux-mêmes.

» Pour ce qui est de ces puérilités de baisers des sept dons, » du sucement du menton, etc., cela est si ridicule, que je » n'ai rien à répondre; je me réduis à dire que quand j'y » allois, je la baisois ou au front ou sur les joues; voilà » tout: s'il y en a eu davantage pour les autres, cela les » regarde.

» Voilà la mesure de ma connoissance avec C. Théot.

» Mais l'histoire de la conspiration est évidemment une inven- » tion d'un bout à l'autre...

» Je n'ai jamais eu la moindre liaison avec les personnages » auxquels on m'associe dans le rapport.

» Je n'ai jamais parlé à *Gobel* qu'une fois dans toute ma vie.... Jamais de liaison avec *Chaumette*, à qui je n'ai parlé qu'une fois non plus.... Je n'ai jamais parlé à *Danton*.... ; je n'ai vu *Bergasse* qu'une ou deux fois par occasion, j'aurois de la peine à remettre ses traits.

» Le rapporteur me peint comme un moine *hypocrite*, plein de *prestiges* et de *fanatisme*, etc.

» J'ai opiné pour la suppression de l'état monastique....
» Je me règle en tout par les mouvemens du cœur et de la raison.... Par ma croyance je suis fléau du fanatisme.... Je crois en *Dieu seul* ; j'aime mes semblables ; voilà mon fanatisme....

» J'ai toujours donné l'exemple de la soumission aux décrets relatifs au clergé ; j'ai été le premier à prêter les sermens requis.... à quitter le costume... à cesser les fonctions ecclésiastiques.... et j'ai refusé le vicariat de l'évêché de Meaux....

» *Vadier* m'a reproché une motion sur la religion, à l'assemblée constituante.

« Le clergé et la noblesse l'appuyèrent, il est vrai, par l'organe de *Bonnat* et de *Cazalès*... ; mais le lendemain, lorsque je retirai ma motion, le clergé ne fit pas chorus avec ceux qui me félicitèrent de mon courage et de ma loyauté..

» *Vadier* me présente comme un homme bilieux dont le cloître a creusé le cerveau.... Mais si j'ai pendant dix ans pensé dans le cloître à des choses sérieuses, j'en ai passé ensuite vingt dans le plus grand monde et les plus grandes occupations.

» *Vadier* cite ces vers :

» Ni culte, ni prêtre, ni roi ;
» Car la nouvelle *Eve*, c'est toi.

» Et suivant lui, cette *Eve* est *Théot*.... Tandis que je l'applique à la *vérité*, comme devant nous donner une nouvelle vie.... Ces vers, au surplus, sont des pensées fugitives jetées sur un chiffon de papier, et qui n'auroient pas dû l'arrêter.

» Il parle ensuite d'une collection de passages latins choisis d'*Isaïe* ; qui annonce la subversion prochaine du

» gouvernement, et la chute des gens en place.... ; c'est une demi-feuille de papier, sur le recto, de laquelle seulement je recueillois quelques versets d'*Isaïe*, concernant l'*unité de Dieu*, et cela dans le temps où la nation vouloit déclarer qu'elle reconnoissoit l'Être-suprême....

» La troisième pièce consiste en deux fragmens, dit-il, de lettres, tandis qu'il produit tout au long un billet produit par la gaieté et l'amitié d'une jeune personne qui n'auroit pas de confusion de s'en déclarer l'auteur, si on pouvoit n'être pas peiné d'être en évidence dans de si grandes affaires pour d'aimables simplicités. Au surplus, je ne regarde pas comme un malheur que le temps la fasse connoître, parce qu'assurément on l'honorera comme elle le mérite pour son innocence et sa candeur... »

Le reste du mémoire du citoyen *Gerle* roule sur ce que *Chaumette* appuya la demande qu'il fit d'un certificat de civisme à la commune. Sur l'attestation civique que *Robespierre* lui avoit donnée pour son comité révolutionnaire, dont douze membres ont été arrêtés le 10 thermidor, et qui n'auroient consenti à lui donner un certificat que sur le vu de cette attestation ; et il démontre que malgré cela il n'a jamais été lié ni avec *Chaumette* ni avec *Robespierre*, ni avec *Saint-Just*, qu'il n'a jamais connu de figure ; ni avec *Barrère*, à qui il n'a jamais parlé, quoique *constituant*.

Voici enfin comment il termine :

» Je prie ceux qui liront ce petit exposé, de considérer ; qu'une conduite un peu imprudente, dans laquelle il n'y a pas d'ombre de conspiration, m'a occasionné bien des tourmens. Bientôt sept mois (actuellement) de prison, avec des accompagnemens épouvantables ; la vue d'une mort certaine, pendant plus de quarante jours ; une véritable agonie de quarante-huit heures au Luxembourg ; les horreurs de mon séjour à la conciergerie ; la plus grande confusion lors de mon transfèrement au *Plessis* ; je les prie de juger maintenant, si, après une telle correction, il y a du danger à me rendre la liberté.

» Signé GERLE, détenu à la maison de l'Égalité ».

N^o. L V I I I.

LETTRE ANONYME à Robespierre.

(Le timbre de l'ancien Comité de Salut public dont elle est frappée , annonce qu'elle a passé sous ses yeux).

ROBESPIERRE ! Robespierre ! ah ! Robespierre , je le vois. Tu tends à la dictature , et tu veux tuer la liberté que tu as créée. Tu te crois un grand politique , parce ce que tu as réussi ; à faire périr les plus fermes soutiens de la République. C'est ainsi que Richelieu , parvint à régner en faisant couler sur les échafauds le sang de tous les ennemis de ses projets. Richelieu , sans doute , étoit un grand politique ; plusieurs fois on tenta de renverser sa fortune : on ne réussit jamais. Pourquoi ? c'est qu'on n'étoit pas assez assuré , assez persuadé de la grandeur de son génie , contre lequel devoient se briser tous dessein formés contre lui ; mais un seul homme qui n'eût point cherché à faire assaut de ruse , à contreminer sous ses pieds un seul qui ne se fût point amusé à vouloir dénouer ces nœuds difficiles , mais eût d'un seul coup tranché la difficulté sans craindre la mort , eut mis à bas , renversé , terrassé ce colosse de ruse , de génie , de pénétration et de politique. Voilà le moyen , le vrai moyen de vaincre le génie et l'habileté politique des tyrans. Eh bien ! Robespierre , tu as prévenu Danton , Lacroix , etc. tous les plus fermes appuis de la liberté. Tu te crois un grand homme , et tu te crois déjà triomphant ; mais sauras-tu prévoir , sauras-tu éviter le coup de ma main , ou celui de vingt-deux autres , comme moi , Brutus et Scævola déterminés ! oui , nous sommes déterminés à t'ôter la vie et à délivrer la France du serpent qui cherche à la déchirer , à la mettre dans les fers , à faire périr la plus grande partie de tes frères de misère et de faim. Tyran , nous connoissons tes projets ; nous savons tes arrangemens ; mais tremble , tremblez tous , nouveaux décevirs , des vengeurs de la patrie sont prêts à faire couler votre sang. Environne-toi de gardes , de satellites , de noirs et d'esclaves ; je serai parmi eux , n'en doute point. Trente fois déjà j'ai été prêt de renfoncer dans la bouche mon poignet em-

poisonné ; mais je préfère , nouveau Brutus , de partager cette gloire avec d'autres que j'ai vu pleurer sur le sort des malheureuses victimes de la rage, Oui , la France va être délivrée du plus rusé tyran qui fut jamais , de l'auteur de tous nos maux , par de véritables patriotes , dont la plus grande partie ont leurs enfans sur la frontière , combattant pour la liberté.

Malheureux ! tu as vendu ta patrie ! tu déclames avec tant de force contre les tyrans coalisés contre nous , et tu veux nous livrer à eux ! tu leur as vendu notre sang , notre or , nos vivres , nos provinces , pour ton ambition enragée de régner sur vingt lieues de pays : tu leur promets de nous faire égorger les uns après les autres ; et pour comble de rage , les uns par les autres ! Que t'avons-nous fait ? ne sommes-nous pas tes frères , tes collègues , tes amis ? Ah ! scélérat , oui tu périras , et tu périras des mains desquelles tu n'attends guères le coup qu'elles te préparent. As-tu bien songé au crime affreux que tu as promis ? Quoi ! nous faire périr , tous périr les uns après les autres , tes collègues , toutes les autorités , et jusqu'au peuple même ; les uns par le fer , les autres dans les prisons , et la plus grande partie par la faim ! Quoi ! réduire la France à deux millions d'hommes , et c'est encore trop as-tu dit ? Quoi ! entretenir une guerre défensive pour faire périr tous nos soldats les uns après les autres , par le fer des despotes que tu feins de tant haïr ! Quoi ! faire de la France un vaste cimetière en proposant des lois dures dont l'enfreinte à chaque instant , feta périr le peuple ! Dis-moi , est-il un tyran dans l'histoire , plus tyran que toi ? . . . eh ! tu ne périras pas ! et nous ne délivrerions pas notre patrie d'un tel monstre ! nous mourrons tous , s'il le faut , mais tu n'échappera pas. Crois-moi , Robespierre , il en est temps encore , repens-toi , renonce à tes desseins. Je t'ai aimé autrefois , parce que je t'ai cru républicain ; je t'aime encore comme malgré moi-même ; mais crains un amour jaloux , un amour en fureur qui ne te pardonnera pas si tu oses porter tes pas plus loin. Songe à l'avis que je vais te donner , si tu conserves encore quelque reste d'amour pour la patrie : depuis 1789 , tu n'as pas encore pu vivre simple particulier ; eh bien ! commence à vivre l'égal de presque tous les Français ; c'est un sacrifice que tu dois à la patrie , à la défiance publique. On peut se passer de toi ; assez d'autres

sauront défendre la liberté; si ton ambition ne peut s'y résoudre, va, tu n'es qu'un traître, et tu dois périr. O vous, ses malheureux collègues au comité, tremblez de favoriser ses projets, il est plus fin que vous; élevé à la souveraine puissance, il vous sacrifieroit: un tyran connoit-il des amis! vous lui auriez rendu de trop grands services pour qu'il ne vous haït pas. Une fois maître, il ne songeoit plus qu'à se défaire de ceux qui l'auroient aidé. Mais non, il n'y parviendra pas; j'en jure par la liberté, il n'y parviendra pas; le traître perira. Robespierre, songe à toi; tes projets sont évanoués: nous venons tous d'écrire, en forme de circulaire, une lettre toute semblable à celle-ci, à toutes les sections de Paris: dans la personne des âmes vraiment républicaines, on gardera jusqu'à ce que tu te sois décidé..... Mérite encore une fois l'estime publique, ou c'en est fait du plus grand des traîtres.

N^o. L I X.

LETTRE de Nicolas à Robespierre.

Ce 22 frimaire.

ROBESPIERRE, mon service au tribunal m'empêche de vous conduire moi-même les membres du comité de surveillance du département; ils ont rendu d'importans services à la chose publique, ils sont encore très-utiles. Ils viennent d'être cassés, c'est-à-dire le comité, par le procureur-général du département, comme comité central. Je crois qu'il ne peut être cassé, car il n'est pas comité central, mais seulement comité de surveillance du département. Les membres de ce comité s'en rapporteront entièrement à vous; ce n'est pas parce que j'en suis encore, que je m'y intéresse, mais seulement pour la chose publique.

Signé NICOLAS.

EXTRAIT des notes recueillies au tribunal révolutionnaire, sur les complices de Robespierre.

GARNIER-DELAUNAY, juge au tribunal révolutionnaire, prévenu, d'après la déclaration de F..... autre juge au même tribunal, de complicité avec Robespierre, pour avoir pris ou-

vertement son parti aux *Jacobins*, la nuit du 8 au 9 thermidor, en appuyant de toutes ses forces son discours liberticide, et mettant le poing dans les dents au citoyen *Bentabolle* qui contrarioit les vues de ces discours.

Et pour être un des hommes de l'escorte du traître Robespierre lorsqu'il sortoit des *Jacobins*, dans laquelle escorte étoient *Didier*, *Girard*, *Châtelet* et *Nicolas*, juge du tribunal révolutionnaire, *Tacherot*, *Boulangier* et autres.

A N E C D O T E.

Une partie de l'escorte se séparoit de Robespierre, alloit ouvrir sa porte avec empressement, et attendoit ce traître qui se présentoit toujours avec un air de grande importance.

Nota. Quoique cette pièce ne se soit point trouvée dans les papiers de Robespierre, on a cru pouvoir la citer pour faire connoître que le tyran Robespierre avoit aussi ses *gardes-du-corps*.

N^o. L X.

Lettre anonyme trouvée dans les papiers de Robespierre.

Où est D.....M..... l'infâme M... .. Où sont les autres! Vous êtes encore D..... S..... CH..... lâches et vils meurtriers!

Tu es encore, tigre, imprigné du plus pur sang de la France..... bourreau de ton pays, furie sortie du tombeau d'un misérable reg..... moins coupable que toi, tu es encore! écoute; lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas; que juste dans sa fureur, il te traîne au supplice..... Si mon espoir étoit vain, s'il étoit différé, écoute, lis, te dis-je: cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain..... Tous les jours je suis avec toi, je te vois tous les jours; à toute heure, mon bras levé cherche ta poitrine.... O le plus scélérat des hommes, vis encore quelques jours pour penser à moi; dors pour rêver de moi; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice!

Adieu..... Ce jour même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur.

Lettre anonyme à Robespierre, sans date de lieu ni d'époque.

Sans doute vous êtes inquiet de ne pas avoir reçu plutôt des nouvelles des effets que vous m'avez fait adresser, pour continuer le plan de faciliter votre retraite dans ce pays. Soyez tranquille sur tous les objets que votre adresse a su me faire parvenir, depuis le commencement de vos craintes personnelles, et non pas sans sujet. Vous savez que je ne dois vous faire de réponse que par notre courrier ordinaire, comme il a été interrompu dans sa dernière course, ce qui est cause de mon retard aujourd'hui. Mais lorsque vous le recevrez, vous emploierez toute la vigilance qu'exige la nécessité de fuir un théâtre où vous devez bientôt paroitre et disparaître pour la dernière fois. Il est inutile de vous rappeler toutes les raisons qui vous exposent; car le dernier pas qui vient de vous mettre sur le *sopha de la présidence* vous rapproche de l'échafaud, où vous verriez cette canaille qui vous cracherait au visage, comme elle a fait à ceux que vous avez jugés. *Égalité*, dit d'Orléans, vous en fournit un assez grand exemple. Ainsi, puisque vous êtes parvenu à vous former ici UN TRÉSOR SUFFISANT pour exister long-temps, ainsi que les personnes, pour qui j'en ai reçu de vous, je vous attendrai avec grande impatience, pour rire avec vous du rôle que vous aurez joué, dans le trouble d'une nation, aussi crédule qu'avide de nouveautés.... Prenez votre parti, d'après nos arrangemens; tout est disposé. Je finis, notre courrier part; je vous attends pour réponse.

N^o. L X I I.

LETTRE de Couthon à Saint-Just.

A Ville-Affranchie, le 20 octobre, an 2 de la République.

Tu ne m'as pas écrit une ligne, mon ami, depuis que nous nous sommes quittés: je t'en veux, parce que tu m'avois promis que, dans tous les cas d'absence, tu me donnerois de tes nouvelles. *Hérault* a été plus aimable que toi, j'ai reçu deux de ses lettres. Tu sais, mon cher ami, que j'ai besoin,

pour me consoler des maux qui m'accablent, des témoignages d'intérêt de ceux que j'estime; dis-moi donc que tu existes, que tu te portes bien, que tu ne m'oublie pas, et je serai content.

Je vis dans un pays qui avoit besoin d'être entièrement régénéré; le peuple y avoit été tenu si étroitement enchaîné par les riches, qu'il ne se doutoit pas, pour ainsi dire, de la révolution. Il a fallu remonter, avec lui, à l'alphabet; et quand il a su que la déclaration des droits existoit, et qu'elle n'étoit pas une chimère, il est devenu tout autre. Ce n'est pourtant pas encore le peuple de Paris, ni celui du Puy-de-Dôme, il s'en faut diablement. Je crois que l'on est stupide ici par tempérament, et que les brouillards du Rhône et de la Saône portent dans l'atmosphère une vapeur qui épaissit également les idées. Nous avons demandé une colonie de Jacobins, dont les efforts réunis aux nôtres, donneront au peuple de Ville-Affranchie une éducation nouvelle, qui rendra nulle, je l'espère, les influences du climat.

Le froid qui commence à se faire sentir ici vivement, augmente beaucoup mes douleurs; j'aurois envie d'aller respirer un peu l'air du Midi; PEUT-ÊTRE RENDROIS-JE QUELQUES SERVICES A TOULON; mais je desire que ce soit un arrêté du comité qui m'y envoie; car, sans cela, les collègues, ou plutôt les amis avec lesquels je travaille ici, pourroient bien ne pas me laisser aller. Fais-moi passer cet arrêté, et aussi-tôt LE GÉNÉRAL INGAMÉE SE MET EN ROUTE, ET, OU L'ENFER S'EN MÉLERA, OU BIEN LE SYSTÈME DE VIVE FORCE AURA LIEU A TOULON, COMME IL A EU LIEU A LYON. Adieu, mon ami, embrasse Robespierre, *Hérault* et nos autres bons amis pour moi. TOULON BRULE, car il faut absolument QUE CETTE VILLE INFÂME DISPAROISSE du sol de la liberté, TOULON BRULE, je reviens auprès de vous, et y prends racine jusqu'à la fin. Ma femme, Hypolite et moi, t'embrassons du fond du cœur.

Signé G. COUTHON.

P. S. Nous sommes convenus, avec le général Doppet, de faire filer à Toulon un renfort de 14,000 hommes, bien armés, et bien faits au métier de la guerre.

J'ai chargé *Daumale*, notre secrétaire, parti depuis quelques jours avec des dépêches pour le comité, de demander si je pouvois conserver le thélescope de l'infâme Précy, dont je suis

jaloux, comme pièce d'histoire. Mande-moi si le comité pense que je puisse, sans inconvéniens aucuns, retenir cette pièce.

N^o. L X I I I.

La Rochelle, le 27 Pluviôse, an 2 de la République, etc.

Laurent à Robespierre aîné.

Vrai montagnard, je dois m'adresser à toi pour te dire de grandes vérités, mais frappantes pour le vrai sans-culotte: je t'apprends avec douleur que la scélératesse est à l'ordre du jour dans la Vendée. La conduite infâme qu'y tiennent nos gros épaulétiens, nous a causé, dans l'affaire d'un mois, sept déroutés. Pour être sûr de mon fait, j'envoyai mon adjoint auprès de Bart, seul général qui veut la finition de cette monstrueuse guerre. Le rapport de toutes ces vérités a été fait au citoyen Jullien, qui se trouve dans les murs de la Rochelle où ses prédications républicaines ont réchauffé l'esprit de cette commune; car l'égoïsme et le modérantisme sont très-abondans, par malheur. Il est très-urgent que le comité de salut public prenne de grandes mesures (car je crains qu'on ne le trompe), et sur-tout d'avoir continuellement un envoyé par ce même comité. Sans cela, j'ose le dire, les sociétés deviennent désertes. Je m'aperçois qu'on nous travaille sourdement. Le beau-temps approche, et l'augmentation des brigands suit le mouvement de la saison. Je dis la vérité: peu importe qu'on intrigue secrètement contre moi. On a été jusques près de Lequinio me traiter de désorganisateur. Sans doute que je le suis, mais pour des scélérats qui voudroient asservir mon pays. Je dois rendre justice au représentant, il n'a pas donné dans le panneau. Jullien, commissaire du comité de salut public, est très-indisposé, et n'a pu finir la visite des côtes. Je suis ton concitoyen à la République.

Signé LAURENT, adjudant général.

P. S. Un autre général à la Rochelle, car celui qui y figure en est incapable, et Gaspain, pour lui avoir donné sa protection, a terni ses cendres: c'est un noble.

N^o. L X I V.

Lettre de Bouverey à Robespierre.

Le troisième jour de la seconde décade du second mois de l'an second de la République française.

Témoin et acteur de la guerre cruelle qui règne entre les

Phonneur de les commander, sachent les conduire à la victoire sans les faire massacrer inutilement; et il n'est pas difficile d'en trouver dans nos armées.

A mon retour de l'armée j'avois prédit au comité tous les malheurs qui nous sont arrivés: à mon passage à Rennes, j'avois pu les prévoir; et je ne négligeois rien pour engager le comité à remédier promptement au mal.

L'événement n'a que trop cruellement justifié mes craintes. Il est plus que temps enfin de faire cesser la cause de ces désastres. Ecoute la voix de cinq à six départemens dévastés, les mânes de quarante mille patriotes sacrifiés depuis six mois par l'impéritie des généraux. Vois l'affreuse guerre civile se propager jusqu'au centre de la République, et t'empresse de faire briser l'instrument fatal qui a produit tous nos maux.

Salut et fraternité. Signé, GILLET.

P. S. J'écris pour toi seul, personne ne verra ma lettre; mais si tu desirer des renseignemens positifs sur les faits que je cite, je les donnerai aux yeux de la France entière. J'ai dit la vérité, et je ne suis guidé par d'autre sentiment que l'amour de mon pays.

N^o. L X X.

L E T T R E de Westermann.

De la Châteigneraye, le 23 Septembre 1793,
l'an II de la République Française.

Hier l'armée des Sables, commandée par le général Mieskowsky, a été complètement mise en déroute; je ne sais pas encore le nombre des morts et des prisonniers, mais je sais, pour sûr, que tous les canons, caissons et bagages ont été pris. Dans mon plan de campagne, remis au comité de salut public, j'ai prédit que nous serons battus par échelons, si nous ne réunissons pas nos forces. Notre marche rétrograde n'a pas pu contribuer à ce nouveau malheur; l'on a heurté l'opinion publique par la nomination de Rossignol, que l'on fait jouer dans cette guerre le rôle d'automate: les personnes qui l'entourent sont elles-mêmes toutes jalouses de commander; il n'a pas un seul ami sur lequel il peut compter: les uns, choqués de sa nomination, ont juré sa perte en lui faisant faire des sottises; les autres profitent de son ineptie pour s'emparer d'un commandement

auquel ils n'entendent pas plus que lui. Je vous repète ce que je vous ai dit dans ma dernière, que cette guerre n'est qu'une guerre d'intrigues; chaque jour vous en donne la preuve: il n'y a cependant pas un moment à perdre; si cette guerre ne finit pas avant la pluie, nous ne pourrions la finir cet hiver; la moitié de l'armée perira par les fièvres, et nous serons obligés de garder ici des armées pour nous garantir, tandis que, marchant bien d'accord, nous aurions pu dans peu finir cette guerre et marcher ensuite à la défense de nos frontières. Encore une fois, si l'on étoit de bonne foi, il est impossible que cette guerre ait pu durer si long-temps. C'est à vous à profiter des avis sincères que je vous donne, et à les faire tourner au profit de la République. Une observation essentielle que je ne permettrai encore de vous faire, c'est que l'armée des côtes de la Rochelle, et celle des côtes de Brest, sont divisées en deux commandemens en chef; Ganglos et Rossignol se jaloussent l'un et l'autre, tandis que tous deux doivent marcher au même but. Il est de l'intérêt public de réunir ces deux commandemens sous un seul chef; alors aucune opération ne pourra être entravée ni contrecarrée.

Signé WESTERMANN.

N^o. L X X I.

A Fontenay-le-Peuple, le 19 Septembre 1793,
l'an II de la République.

Hier l'armée a retrogradé sans être attaquée; nous voilà de retour à Fontenay; le soldat désolé, le peuple armé déconcerté, plus d'un tiers est déserté; l'on n'a pour ainsi dire, ni brûlé, ni ôté aucune ressource à l'ennemi; je ne sais ce que tout cela veut dire, j'en suis bien désolé moi-même.

Signé WESTERMANN.

AUTRE Lettre de Westermann.

De la Châteigneraye le 16 Septembre, l'an II de la Rép.

Rien de nouveau. Hier j'ai fait une toute petite expédition, je m'emparai du bourg de Mouilleron, et des hauteurs des treize moulins près ce bourg; j'ai brûlé les moulins, et ensuite, à une lieue plus loin, un château à un des chefs des

rebelles. J'ai délivré quelques prisonniers des nôtres à Mouilleron; nous avons tué quelques rebelles et fait plusieurs prisonniers; l'on m'assure même que plusieurs des membres du comité provisoire de Mouilleron ont été du nombre des tués.

Je brûle bien d'envie d'aller plus-loin, mais je n'ose, sans être commandé.

Fayau est revenu de son erreur, il a vu, par expérience, que la confiance des soldats dans leur chef étoit la force des armées.

Je vous envoie des imprimés du conseil-supérieur de Louis, prétendu XVII; vous verrez que tout est employé pour nous séduire; entr'autres, vous lirez dans un passage une vérité qui concerne les généraux de la République. Les armées étant purgées des généraux aristocrates, il convient de donner à ceux conservés plus de consistance et plus de confiance, et à ne pas les faire marcher continuellement à la barre, sur une simple dénonciation d'un premier venu. Il me semble que, pour connoître la vérité, il vaudroit beaucoup mieux de faire juger les généraux par les tribunaux établis à la suite des armées, plutôt que de les faire courir à Paris, où vous leur faites perdre leur temps et ruiner leur bourse, sans être à portée d'acquiescer les preuves qui n'échapperont point aux tribunaux.

Les mauvais temps commencent ici; il est temps que cela finisse. Après cette guerre, je voudrais bien être envoyé avec une légion sur Toulon, ensuite contre les Espagnols.

Signé WESTERMANN.

N^o. L X X I I.

LETTRE du général Sandoz à Robespierre.

A la Châteigneraye, le 2 oct. 1793, an II de la Rép. etc.

Citoyen Représentant Robespierre,
Membre du comité de Salut public.

Vos lumières et votre amour pour la chose publique sont les seuls motifs qui m'engagent à prendre la liberté de vous écrire: colonne inébranlable de la République, c'est à vous désormais que j'adresserai mes plaintes, j'ose me flatter que vous les recevrez, et que vous m'aidez de vos sages conseils dans la carrière que j'ai entreprise, et que je parcourrai en honnête homme.

D'après les ordres du ministre de la guerre, je me suis

rendu à Saumur, où j'ai reçu du général en chef, *Rossignol*, celui de me joindre au général divisionnaire *Chalboz*, commandant la division de *Fontenai-le-Peuple*. J'ai vu avec douleur qu'on s'occupoit peu de marcher sur les rebelles, et que les ressorts de la machine étoient entièrement rouillés par la mésintelligence qui règne entre les officiers généraux divisionnaires; ce qui l'empêche nécessairement d'aller et peut compromettre la chose publique, si le comité de salut public ne s'en occupe incessamment. Voilà, citoyen représentant, ce que j'ai cru ne pas devoir vous laisser ignorer.

L'adjudant-général, chef de brigade,
Signé SANDOS.

N^o. LXXIII. (a)

De Vannes, ère vulgaire, 22 oct.

LETTRE de Jullien à Robespierre.

La Vendée est détruite, les rebelles dispersés, les chefs ou tués en combattant, ou immolés de leurs propres mains. Il n'y a plus que quelques prêtres dans les campagnes; mais nous avons des républicains à leurs trousses, et le fanatisme aura la honte du fédéralisme.

Je vous envoie le procès-verbal de mes opérations de Quimper. Dites-moi si le comité de salut public en est content; je vous embrasse. Mon adresse est toujours à Brest, poste restante.

Signé JULLIEN.

Votre collègue, *Prieur* de la Marne, arrive à l'instant de Brest; il croyoit trouver la Vendée; elle n'est plus: ça ira.....

N^o. LXXIII. (b)

Nantes, le 30 Ventôse, l'an second.

LETTRE ANONYME d'un ex-constituant, trouvée dans les papiers de Robespierre.

Nous commençons enfin à entrevoir la fin de la Vendée. L'arrestation de *Ronsin* et *Vincent* et leur prochain supplice feront plus que les armées. Depuis deux mois les bons citoyens n'attribuoient qu'à ces deux scélérats la résurrection de cette affreuse guerre; ils gémissaient en secret sur l'aveuglement du comité de salut public. L'esprit renaît enfin, et bientôt nous pourrions, libres de toute inquiétude du côté de la Vendée,

N^o. XXXIX, XL, XLI.

Diverses lettres de Gatteau, employé dans les subsistances militaires.

Strasbourg, septidi 27 brumaire, 2e. année républicaine.

Voilà la cinquième lettre que je t'adresse, mon cher *Daubigny*, sans que tu ayes encore daigné prendre la peine de m'écrire deux lignes; je te somme, par la vieille amitié qui nous lie, de sortir enfin de cette coupable apathie, envers un homme dont tu connois le cœur, les principes et les sentimens.

Tu ne veux ou ne peux donc rien en faveur du pauvre *Bérard*, auquel pourtant tu as donné un bien funeste conseil.

Je te conjure de le voir, ou de lui écrire, de faire les derniers efforts enfin pour que mes intérêts soient assurés; 30,000 livres valent bien la peine qu'on s'en occupe, sur-tout quand c'est uniquement cela qui forme tout l'avoir, toute l'existence.

J'aurois bien besoin à Paris pour cet objet, et encore pour mettré à couvert d'autres intérêts qui, quoiqu'offrant un résultat moins prochain, n'en sont pas moins précieux; ce sont ceux de mon association de terrains nationaux avec les hommes que tu connois: mais mon devoir m'attache à mes coopérateurs, et je ne puis ni ne dois les quitter. Conviens, *Daubigny*, qu'on ne peut être plus malheureux; mais je m'en fous, pourvu que la République triomphe, et que la liberté s'affermisse.

Il étoit temps que *Saint-Just* vint auprès de cette malheureuse armée, et qu'il portât de vigoureux coups de hache au fanatisme des Alsaciens, à leur indolence, à leur stupidité allemande, à l'égoïsme, à la cupidité, à la perfidie des riches; autrement c'en étoit fait de ces beaux départemens. Il a tout vivifié, ranimé, régénéré, et pour achever cet ouvrage, il nous arrive de tous les coins, une colonne d'apôtres révolutionnaires, de solides sans-culottes; SAINTE-GUILLOTINE EST DANS LA PLUS BRILLANTE ACTIVITÉ, ET LA BIENFAISANTE TERREUR produit ici, d'une manière miraculeuse, ce qu'on ne devoit espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie. Quel maître bougre que ce garçon-là! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monumens historiques de la révolution.

Tu apprendras, sous quelques jours, que l'armée du Rhin

a recouvré toute son énergie, et qu'elle a écrasé les imbécilles soldats de la tyrannie. Si l'infâme trahison contre laquelle cependant on a pris toutes les précautions possibles, ne vient pas encore troubler l'exécution des plus belles mesures, nous nous *soulevons* sur la fin de cette semaine, à Landau, avec les braves qui y défendent la liberté, et messieurs de P. usse et d'Autriche prendront une potion dans le Rhin. *Ruamps, Nion, Milhaud et Borie, tous quatre représentans du peuple, indignes du caractère sacré dont ils sont revêtus, se sont conduits ici comme des imbécilles, de plats insoucians, de lâches et peut-être quelque chose de plus. Au premier moment de libre, je m'occuperai d'eux, et aussi-tôt que j'aurai des matériaux, je les dénoncerai aux JACOBINS, et je rappellerai les jorfaits de quelques autres, d'Hosmann, etc. . . . le moment de la justice terrible est arrivé, et toutes les têtes coupables doivent passer sous le niveau national.*

Dis quelque chose pour moi à la citoyenne ton épouse, au citoyen et à la citoyenne *Compant*.

Je t'embrasse, ton frère et ami.

Signé GATTEAU.

Autre lettre de Gatteau.

Strasbourg, 14 frimaire, 2e. année républicaine.

J'ai bien des reproches à te faire, *mon cher Daubigny*; mais je sais par une vieille expérience, qu'à cet égard tu es plastronné, et que tu ne te mets guère en peine de la juste mauvaise humeur de tes amis et des autres. Ci-joint un paquet pour *Sijas*; recommande-lui de donner un prompté décision sur la demande du commissaire des guerres *Pétigny*, dont je t'ai envoyé le mémoire. Un autre paquet pour le brave et estimable *Vertueil*, que j'aime de toutes les puissances de mon âme. Mais je te jure que je ne puis rien dans cette affaire, absolument rien, que par mon silence. Ses neveux, qui lui causent aujourd'hui tant de chagrins, ne sont pas dignes d'appartenir à un si loyal républicain? cependant ce ne sont pas des conspirateurs, mais tout bonnement de ces hommes à honnêtes gens, dont le cœur n'a jamais été à la révolution, quoiqu'ils soient incapables de rien tenter pour la traverser ou la détruire. Comme préposés des subsistances, ils n'ont pas su tout-à-fait se concilier l'estime ni la confiance des chefs, de leurs camarades,

des autorités locales, par leur exactitude, leur zèle, leur civisme, etc.

Je n'ai rien fait pour leur nuire, parce que les circonstances ne l'ont pas voulu, ou plutôt parce que j'ai été dénoncé; mais aussi, je ne puis en aucune manière les servir, et j'en suis désolé à cause de notre ami *Vertueil*, auquel je donnerois de mon sang, s'il le falloit, pour l'obliger.

Ceci est pour toi, et je te prie d'en dire quelques mots à *Xavier, Audouin* et à *Vincent*, qui prennent un vif intérêt aux neveux, par rapport à l'oncle qu'ils aiment comme je l'aime moi-même. Écris-moi donc *mâtin*, ou en définitif je t'envoie faite *foutre*. J'embrasse bien tendrement ta petite femme, quoique tu en puisse dire, la grand'maman et le grand papa, et la petite mignone. Tout à toi, ton frère et ami,

Signé GATTEAU.

N. B. Je t'envoie copie d'une lettre d'un certain individu surnommé *Latour*, fils d'un monsieur *Tolozan*, ancien administrateur des subsistances militaires, que quelques personnes s'acharnent à ne pas vouloir ranger dans la classe des émigrés, quoiqu'il le soit réellement, et que son polisson de fils soit allé le rejoindre.

Ce jeune drôle l'a échappé, parce que l'on a négligé les mesures que j'avois indiquées de Bèfort contre lui. J'avois su ses dispositions de voyage, et il m'avoit été facile d'en pressentir l'objet. Fais passer cette copie au département: elle fixera son opinion sur le père, si déjà les biens de ce lâche aristocrate millionnaire *n'avoient été déclarés propriétés nationales, et comme tels, PLANCHE AUX ASSIGNATS.*

Nota. Je n'ai pas cru devoir imprimer une troisième lettre du même, que je n'ai réunie qu'à raison du cachet sur lequel est gravé une guillotine. On pourra voir cette empreinte au comite.

N^o. XLII. (a).

Robespierre jeune à son frère.

Ma sœur n'a pas une seule goutte de sang qui ressemble au nôtre. J'ai appris et j'ai vu tant de choses d'elle, que je la regarde comme notre plus grande ennemie. Elle abuse de notre réputation sans tache, pour nous faire la loi et pour

nous menacer de faire une démarche scandaleuse, afin de nous compromettre.

Il faut prendre un parti décidé contr'elle. Il faut la faire partir pour Arras, et éloigner ainsi de nous, une femme qui fait notre désespoir commun. Elle voudroit nous donner la réputation de mauvais frères : ses calomnies répandues contre nous, viennent à ce but.

Je voudrois que tu visse la citoyenne *Lassaudvaie*; elle te donneroit des renseignemens certains sur tous les masques qu'il est intéressant de connoître en ces circonstances. Un certain *Saint-Félix* paroît être de la clique.

N°. XLII. (b).

Lettre de la citoyenne Robespierre à son frère.

18 messidor, l'an 2e. de la République française.

Votre aversion pour moi, mon frère, loin de diminuer, comme je m'en étois flattée, est devenue la haine la plus implacable, au point que ma vue seule vous inspire de l'horreur; ainsi, je ne dois pas espérer que vous soyez jamais assez calme pour m'entendre, c'est pourquoi je vais essayer de vous écrire.

Abymée sous le poids de ma douleur, incapable de lier mes idées, je n'entreprendrai pas mon apologie; il me seroit cependant si facile de démontrer que je n'ai jamais mérité, en aucune façon, d'exciter cette fureur qui vous aveugle: mais j'abandonne le soin de ma justification au temps qui dévoile toutes les perfidies, toutes les noirceurs. Alors, quand le bandeau qui couvre vos yeux sera déchiré, si vous pouvez, dans le désordre de vos passions, distinguer la voix du remord; si le cri de la nature peut se faire entendre: revenu d'une erreur qui m'est si funeste, ne craignez pas que jamais je vous reproche de l'avoir gardée si long-temps; je ne m'occuperai que du bonheur d'avoir retrouvé votre cœur. Ah! si vous pouviez lire au fond [du mien, que vous rougiriez de l'outrager d'une manière si cruelle! vous y verriez, avec la preuve de mon innocence, que rien ne peut en effacer l'attachement tendre qui me lie à vous, et que c'est le seul sentiment auquel je rapporte toutes mes affections; sans cela, me plaindrois-je de votre haine! Que m'importe, à moi, d'être haïe par ceux qui me sont indifférens et que je méprise? Ja-

LETTRE écrite à Robespierre par les citoyens Grégorie et Levingston.

Paris, le 4e. jour du 2e. mois de l'an 2 de la Rép. etc.

C I T O Y E N ,

Nous avons présenté au comité de salut public une offre de fournir à la république française une partie de farines. *N'ayant pas reçu de réponse*, nous ne savons pas si notre soumission a été remise à ce comité.

Ayant appris, citoyen, que vous mettez beaucoup d'activité dans tout ce qui passe sous vos yeux, nous avons pris la liberté de nous présenter chez vous pour vous remettre copie de notre soumission; mais n'ayant pas été assez heureux pour vous trouver, nous vous l'envoyons ci-jointe.

Nous n'avons pas cherché de protecteurs pour nous présenter, parce que nous savons qu'il suffit de mettre sous vos yeux un plan très-utile à la république, et que la meilleure protection auprès de vous, c'est la justice et la raison.

Nous sommes avec la considération due à votre mérite,

Vos dévoués concitoyens.

Signé LEVINGSTON J. GRÉGORIE, citoyens de l'Amérique septentrionale.

Les citoyens *Levingston* et *Grégorie*, négocians américains, proposent de fournir à la république française CENT MILLE barils de farine contenant environ dix-huit millions de livres, poids de marc, ou plus si elle desire.

1°. Ils se chargeront de l'achat des farines, en Amérique; à cet effet l'un d'eux partira sur-le-champ pour s'y rendre le plutôt possible.

2°. Ils porteront sur la facture le prix coûtant des farines, et il leur sera alloué la commission d'usage à 5 pour cent sur toutes les sommes qu'ils auront déboursées.

3°. Ils se chargeront de fréter des navires neutres et d'y faire charger les farines en leurs noms, comme citoyens neutres; ils se chargeront aussi de l'assurance et du recouvrement de l'assurance, en cas de perte, si le gouvernement le desire.

4°. Ils ne demandent aucune somme d'avance ; mais pour la sûreté commune des contracteurs , voici ce qu'ils proposent :

Que les fonds nécessaires pour le paiement des farines soient faits en espèces qui aient cours dans les treize États-Unis , et déposés à Philadelphie dans les mains du ministre de la République , ou tel autre agent qu'il plaira au comité de nommer , et qui leur soient versés sitôt qu'ils auront justifié de leurs achats.

5°. Qu'ils puissent , pour mieux remplir ce but , retirer les fonds qu'ils ont en France , et les employer à l'achat des marchandises qui sont surabondantes dans la République ; elles leur serviront beaucoup plus que toute autre chose pour la célérité de leurs achats dans l'Amérique septentrionale , parce que , dans ce moment , les échanges de marchandises ou de denrées sont beaucoup plus faciles et plus utiles qu'un paiement en argent.

6°. Qu'ils soient autorisés à faire sur-le-champ l'achat à l'Amérique septentrionale , de la quantité de farines proposée par les exposans ; car il n'y a que les négocians qui connoissent parfaitement le pays et le caractère des habitans , qui peuvent réussir promptement ; et si le plus grand secret ne préside pas aux opérations , si la célérité la plus active n'est pas pratiquée , il est impossible de faire un achat aussi considérable sans éprouver une augmentation subite de 20 ou 30 pour cent sur le prix des farines qu'on se propose d'acheter.

7°. Que si cette proposition est goûtée du comité de salut public , les exposans se feront connoître de manière à ne laisser aucun doute sur leur probité , leurs moyens et leur amour pour la liberté. Le comité pourra , en conséquence , sur leur compte prendre tous les renseignemens chez le ministre plénipotentiaire de l'Amérique septentrionale ; et voulant conférer avec eux sur cet objet , il aura la bonté de leur adresser la réponse à l'hôtel de Philadelphie , passage des Petits-Pères , n. 7.

AUTRE lettre écrite à Robespierre.

C I T O Y E N ,

Nous offrons de délivrer à la République cinq millions de quintaux de bled , graduellement en mars , avril et mai , sur les plages de la mer que nous indiquerons ; nous ne demandons aucunes avances , et le prix du bled qu'après la délivrance.

Comme on ne peut réussir , sans le plus profond secret , comme il faut présenter la nature *des dispositions extérieures dont on est assuré* , ce projet ne peut regarder qu'un membre du comité de salut public , et je te demande pour demain une conférence particulière.

Comme il ne faut avoir en vue que le succès et l'approvisionnement de la France , nous avons désiré de communiquer avant tout notre plan à un patriote connu.

Salut et fraternité.

Signé FLACHAT , rue de la Loi , hôtel des Lillois , n°. 293.

Ce 4 frimaire , l'an 2 de la République , etc.

N°. X X X V I.

Au quartier-général à Paris.

Le 7e. jour du 2e. mois , l'an 2 de la République , etc.

C O P I E de la lettre des généraux de l'armée révolutionnaire , aux citoyens représentans du peuple composant le comité de sûreté générale.

Citoyens représentans ,

VOUS n'ignorez pas , sans doute , que les environs de Paris sont infestés d'une infinité de traîtres , d'accapareurs et de malveillans. Comme le salut de la chose publique exige que l'on en purge le sol de la liberté , et que l'on s'empare de leur personne , nous sollicitons instamment de votre patriotisme , de nous adresser l'ordre de marcher avec les forces que nous pouvons réunir de notre armée , et de prendre toutes les mesures efficaces pour l'objet de son institution. Nous assurons que le plan de notre marche sera si bien tracé , que dans huit jours les environs de Paris seront purgés de la horde aristocratique qui s'agite , en tout sens , pour briser les ressorts de la République.

Salut et fraternité.

Signé RONSIN , PAREIN , BOULANGER.

N°. X X X V I I.

Extrait d'une lettre de Thonion à Gravier.

Le 21 nivôse , l'an 2 de la République , etc.

Je te dirai , cher ami , qu'il y a eu quelques rixes entre les

divers corps armés qui sont actuellement à Commune-Affranchie, c'est-à-dire entre l'armée révolutionnaire et les autres bataillons, et notamment avec les dragons. Cela a dérangé la tranquillité publique pour un instant. Il n'est arrivé, jusqu'à ce moment, aucun événement fâcheux, et je ne prévois pas qu'il en arrive aucun.

Cependant je ne cesserai de te dire que c'est un grand vice dans la République, que de créer des corps armés avec des destinations particulières, ainsi que la solde plus forte. Il paraît que c'est en partie ce motif qui a occasionné de la rumeur. *L'on reproche encore à l'armée révolutionnaire, d'accaparer les denrées dans les marchés et autres lieux, et de les vendre ensuite à ceux qui les payent au-dessus du maximum.* Je n'ai aucune connoissance par moi-même de ces faits, mais c'est le bruit général. Au reste il faut que chacun se renferme dans les bornes de son devoir, sans quoi l'on s'attire toujours la censure.

On parle en général de toute l'armée révolutionnaire; mais je suis persuadé qu'il n'y en a qu'un petit nombre qui se soit écarté... Voilà la situation de Commune-Affranchie. En général, les patriotes de cette commune ne sont pas bien d'accord avec quelques Parisiens, parce qu'ils veulent dominer. Mais je ne doute pas que tout reprenne l'ordre. Je ne te parle plus de moi, j'espère que tu t'en seras occupé. *Signé THIONN.*

N°. XXXVIII.

Mandat révolutionnaire tiré sur une veuve de Thionville.

Thionville, le 10 frimaire, l'an 2 de la République, etc.

Guerre aux ennemis du peuple.

COMMISSION RÉVOLUTIONNAIRE.

Sous peine d'être traitée révolutionnairement, la nommée *veuve Vayer*, de *Thionville*, versera dans trois heures, à la commission révolutionnaire, entre les mains du citoyen *Lemoissant*, un de ses membres, la somme de trois mille livres.

Les membres de ladite commission.

Signé LEMOISSANT.

Nota. Ce mandat est tracé en rouge, couleur bien analogue au ministère des tyrans subalternes et de leurs chefs.

mais leur souvenir ne viendra me troubler: mais être haïe de mes frères, moi, pour qui c'est un besoin de les chérir; c'est la seule chose qui puisse me rendre aussi malheureuse que je le suis.

Que cette passion de la haine doit être affreuse, puisqu'elle vous aveugle au point de vous porter à me calomnier auprès de mes amis. Cependant, n'espérez pas, dans votre délire, pouvoir me faire perdre l'estime de quelques personnes vertueuses, unique bien qui me reste; avec une conscience pure, pleine d'une juste confiance dans ma vertu, je peux vous défier d'y porter atteinte, et j'ose vous dire qu'auprès des gens de bien qui me connoissent, vous perdrez votre réputation plutôt que de nuire à la mienne.

Il importe donc à votre tranquillité, que je sois éloignée de vous; il importe même, à ce qu'on dit, à la chose publique, que je ne vive pas à Paris!... J'ignore encore ce que je dois faire; mais ce qui me semble le plus urgent, c'est de vous débarrasser de la vue d'un objet odieux. Aussi, dès demain, vous pouvez rentrer dans votre appartement, sans craindre de m'y rencontrer; je quitterai dès aujourd'hui, à moins que vous ne vous y opposiez formellement.

Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas; je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrâce. Le malheur qui me poursuit doit être contagieux, et votre haine pour moi est trop aveugle, pour ne pas se porter sur tout ce qui me témoignera quelque intérêt; aussi je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées, me décider sur le lieu de mon exil; car, dans l'anéantissement de toutes mes facultés, je suis hors d'état de prendre un parti.

Je vous quitte donc, puisque vous l'exigez; mais, malgré vos injustices, mon amitié pour vous est tellement indestructible, que je ne conserverai aucun ressentiment du traitement cruel que vous me faites essuyer. Lorsque, desabusé tôt ou tard, vous viendrez à prendre pour moi les sentimens que je mérite, qu'une mauvaise honte ne vous empêche pas de m'instruire que j'ai recouvré votre amitié; et, en quelque lieu que je sois, fusse-je même par-delà les mers, si je puis vous être utile à quelque chose, sachez m'en instruire, et bientôt je serai auprès de vous..... *Signée ROBESPIERRE.*

P. S. Vous devez penser qu'en quittant votre logement, je

prendrai toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre mes frères. Le quartier qu'habite la citoyenne Laporte, chez laquelle je me propose de me retirer provisoirement, est l'endroit, de toute la République, où je puis être le plus ignoré.

N^o. XLIII.

ESPÈCE de catéchisme de Robespierre, écrit de sa main.

Quel est le but? L'exécution de la constitution en faveur du peuple.

Quels seront nos ennemis? Les hommes vicieux et les riches.

Quels moyens emploieront-ils? La calomnie et l'hypocrisie.

Quelles causes peuvent favoriser l'emploi de ces moyens?

L'ignorance des sans-culottes.

Il faut donc éclairer le peuple, Mais *quels sont les obstacles à l'instruction du peuple?*

Les écrivains mercenaires, qui l'égareront par des impostures journalières et imprudentes.

Que conclure de-là? 1^o. QU'IL FAUT PROSCRIRE LES ÉCRIVAINS COMME LES PLUS DANGEREUX ENNEMIS DE LA PATRIE.

2^o. Qu'il faut répandre de bons écrits avec profusion.

Quels sont les autres obstacles à l'établissement de la liberté? La guerre étrangère et la guerre civile.

Quels sont les moyens de terminer la guerre étrangère?

De mettre des généraux républicains à la tête de nos armées, et de punir ceux qui nous ont trahi.

Quels sont les moyens de terminer la guerre civile? De punir les traîtres et les conspirateurs (1), sur-tout les députés et les administrateurs coupables; d'envoyer des troupes patriotes sous des chefs patriotes, pour réduire les aristocrates de Lyon, de Marseille, de Toulon, de la Vendée, du Jura et de toutes les autres contrées où l'étendard de la rébellion et du royalisme a été arboré, et de

(1) A cet endroit du manuscrit on lit encore les phrases suivantes que Robespierre a raturées lui-même.

» Le peuple. Quel autre obstacle y a-t-il à l'instruction du peuple? La misère.

» Quand le peuple sera-t-il donc éclairé? Quand il aura du pain, et que les riches et le gouvernement cesseront de soudoyer des plumes et des langues perfides pour le tromper.

» Lorsque leur intérêt sera confondu avec celui du peuple.

» Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du peuple?

» JAMAIS.

faire des exemples terribles de tous les scélérats qui ont outragé la liberté et versé le sang des patriotes.

1^o. *Proscription des écrivains perfides et contre-révolutionnaires; propagation de bons écrits.*

2^o. *Punition des traîtres et conspirateurs, sur-tout des députés et des administrateurs coupables.*

3^o. *Nomination de généraux patriotes; destitution et punition des autres.*

4^o. *Subsistances et loix populaires.*

N^o. XLIV.

Note essentielle écrite de la main de Robespierre.

Il faut une volonté UNE.

Il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste.

Pour qu'elle soit républicaine, il faut des ministres républicains, des papiers républicains, des députés républicains, un gouvernement républicain.

La guerre étrangère est une maladie mortelle (fléau mortel), tandis que le corps politique est malade de la révolution et de la division des volontés.

Les dangers intérieurs viennent des bourgeois, POUR VAINCRE LES BOURGEOIS, il faut RALLIER LE PEUPLE. Tout étoit disposé pour mettre le peuple sous le joug des bourgeois, et faire périr les défenseurs de la République sur l'échafaud. Ils ont triomphé à Marseille, à Bordeaux, à Lyon; ils auroient triomphé, à Paris, sans l'insurrection actuelle. *Il faut que l'insurrection actuelle continue, jusqu'à ce que les mesures nécessaires pour sauver la République aient été prises. Il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention SE SERVE DU PEUPLE.*

Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan;

Que les sans-culottes SOIENT PAYÉS et restent dans les villes.

Il faut leur procurer des armes, LES COLÉRER, les éclairer.

Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles.

Si les députés sont renvoyés, la République est perdue; ils continueront d'égarer les départemens, tandis que leurs suppléans ne vaudront pas mieux.

Custines à surveiller par des commissaires nouveaux bien sûrs.

Les affaires étrangères. Alliance avec les petites puissances ; mais impossible, aussi long-temps que nous n'aurons point une volonté nationale.

N^o. X L V.

Mon général.

Vu le rapport qui vient de m'être fait, je crois que vous feriez bien de monter à cheval et de vous montrer dans Paris.

Votre attaché aide-de-camp. *Signé* EGRON.

Au dos est écrit : *au citoyen Hanriot, commandant-général, à Paris.*

N^o. X L V I.

Du 9 thermidor, l'an 2 de la République française.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

Le conseil général de la commune vient d'arrêter, citoyen, que le commandant-général de la force armée dirigera le peuple contre les conspirateurs qui oppriment les patriotes, et délivrera la Convention de l'oppression des contre-révolutionnaires ; tu apporteras tous tes soins pour mettre à exécution ledit arrêté.

Le général. *Signé* HANRIOT.

Il y aura en conséquence, une réserve de deux cens hommes prêts à marcher aux ordres des magistrats du peuple.

Au dos est écrit : *ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL, à l'adjutant-général de la sixième légion, cour Saint-Martin.*

N^o. X L V I I.

COMMUNE DE PARIS.

Département de Police.

Couthon, tous les patriotes sont proscrits ; le peuple tout entier est levé ; ce seroit le trahir que de ne pas te rendre avec nous à la commune, où nous sommes actuellement

Signés ROBESPIERRE aîné, ROBESPIERRE jeune, SAINT-JUST.

Nota. Cette invitation est écrite de la main de Robespierre jeune.

Français républicains et les royalistes, mon cœur se soulève de toutes les horreurs qui s'y commettent. Le cri qu'il jette est celui de la nature ; je le dépose dans ton sein, ô *vertueux* législateur ! Oui, il faut que le fer réduise des rebelles qui s'élèvent avec audace contre les loix portées et avouées par un peuple entier. Oui, il faut du sang pour détruire les satellites des tyrans qui s'efforcent de réunir sur notre tête les débris du joug que nous venons de briser. Oui, il faut des horreurs pour contenir des fanatiques qui s'imaginent combattre pour le ciel, en combattant contre la nature et les loix ; mais que ce fer soit dirigé par ces mêmes loix, que ce sang ne coule qu'à propos, que ces horreurs ne se commettent que le moins possible. Oui, soldats de la liberté nous défendons la bonne cause : cependant combien parmi nous sont indignes de la défendre ! Combien d'entre nous la défendent mal ! Mais je déclame quand je dois t'exposer des faits, ô Robespierre !

Aussi-tôt que notre armée est entrée dans la Vendée, chaque soldat a dès-lors mis à mort qui il lui a plu, a pillé qui il lui a plu, sous prétexte que celui qu'il tuoit ou pilloît, étoit rebelle ou fauteur de rebelle, ou même pensoit royalistement. Aucune peine n'a été portée, aucune précaution n'a été prise pour réprimer ou modérer l'ardeur du sang et du pillage. Dès-lors juge à quels excès a dû se porter la fureur du scélérat delivré du frein des loix ! Juge combien d'innocens ont dû tomber victimes du brigandage ! Oui, il est vrai de le dire, la vie et les biens du meilleur citoyen se trouvèrent à la merci de vingt mille hommes, entre lesquels il ne pouvoit manquer de se trouver un grand nombre de scélérats. Oui, chaque individu d'une armée entière put à son gré porter et exécuter des sentences de mort et de confiscation. Cependant le soldat n'est fait pour mettre à mort que celui qui se défend au combat. Qui-conque tue un autre sans défense, n'est qu'un bourreau ou un assassin : quiconque s'arroge à son caprice des biens qu'un autre possède, et que la loi ne lui distribue pas, n'est qu'un brigand. Dira-t-on qu'avec des rebelles il n'y a ni droit des gens, ni loi à observer ? Il y a au moins le droit de la nature à observer, et les loix qu'on doit observer, si ce n'est pas pour eux, c'est pour nous-mêmes. En effet, des meurtres et des pillages commis par le caprice de chaque individu, peuvent confondre le citoyen et le rebelle, l'innocent et le cou-

pable : en permettant à chacun de piller à son gré, le plus mauvais sujet est le mieux partagé, l'homme assidu à son devoir n'obtient rien; *les effets les plus précieux sont brûlés ou fracassés sans utilité pour le bien public, la discipline s'énerve, le soldat ne pense plus qu'à s'enrichir, la soif de l'or et l'amour de la vie succèdent au noble désintéressement du guerrier, et une armée de héros devient un amas de lâches et d'indisciplinés. J'en vois parmi nous qui ne cessent de crier au carnage, ils ne respirent que le sang, ils prennent plaisir à égorger un malheureux tombé sans défense entre leurs mains, et il fuyent au premier coup de feu. J'en vois d'autres qui gémissent sur la nécessité où ils sont de verser le sang; leurs mains ne plongeront jamais le fer dans le sein de l'homme désarmé; ils rendent justice aux vertus de leurs ennemis, et plaignent leurs erreurs : au combat, ils se comportent en héros, ils avancent les premiers sur l'ennemi, ils tombent percés de coups, ou ils ne se retirent que les derniers, lorsque la foule a abandonné le combat. Oui, la cruauté ne fait que des lâches, la vertu seule fait le héros.*

Que dans aucune guerre, aucun soldat ne mette à mort un homme hors du combat; que dans aucune guerre, aucun soldat ne s'arroge d'effets sans une distribution légale: voilà comme devrait débiter le code militaire d'un peuple libre et de tous les peuples. Si tel homme a mérité la mort, si tel autre doit être privé de ses possessions, pourquoi abandonner un point aussi important au caprice de chacun, tandis que la loi peut le décider; O Français, donnons l'exemple; que ces deux articles soient consacrés dans nos loix! Français, défendons la liberté, mais rendons-nous-en dignes par nos vertus!

Signé BOUVERAT, capitaine de la huitième compagnie du douzième bataillon de la Haute-Saône, de l'armée de l'Ouest, division de Mayence, actuellement à Angers.

N° L X V.

Lettre du citoyen Gainon à un chirurgien de ses amis, qui l'a fait passer à Robespierre.

Rennes, ce 26 Novembre, (vieux style), l'an second de la République française, une et indivisible.

Citoyen et ami,

C'est avec douleur que je vous apprendis une déroute que

nous venons d'avoir entre Dol et Antrain, à onze lieues d'ici, qui est bien désavantageuse pour la République: elle a eu lieu le 22 de ce mois; nous sommes partis de Rennes, pour nous rendre à Antrain; quand nous fûmes à Antrain, l'on nous dit que l'ennemi se portoit du côté de Fougère. Nous fûmes à Fougère, l'ennemi n'y étoit pas; nous primes seulement quarante-deux prisonniers aux environs. Il faut vous dire que *des soldats indisciplinés, pas susceptibles de la moindre réflexion, se sont portés dans les hôpitaux de Fougère, y ont égorgé les blessés des brigands dans leurs lits: plusieurs femmes des brigands y étoient malades, leur ont arraché les poils et les ont égorvés après, sans qu'ils eussent reçus aucun ordre, ni des représentans, ni des généraux. J'ai vu, parmi ces horreurs, un beau trait: une de ces femmes (elle pouvoit avoir vingt ans, et assez jolie) pria un capitaine des canonniers de vouloir la tuer: lui, plein de générosité et d'humanité, défit sa redingotte et lui mit sur le corps, car on lui avoit pris ses jupes, l'a sortie de cet hôpital, le sabre à la main, et lui a sauvé la vie. Il est bien nécessaire, grand Dieu! que l'on ramène la discipline. Enfin j'ai été témoin de tout cela. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il ne faut pas exterminer tous les brigands, au contraire: mais c'est sur le champ de bataille qu'il faudroit signaler son courage, et ne pas commettre des actions qui tendent à désorganiser la chose publique, et qui font beaucoup de mécontents. Enfin, pour en revenir à notre déroute, nous revînmes à Antrain; de là, nous partîmes pour Dol. La veille, Westermann attaqua l'ennemi à une heure du matin; cela a duré jusqu'à 7 heures; les gendarmes étoient avec lui; il s'est très-bien battu, mais il a été obligé de se replier sur Pontorson. Ils ont eu quantité de blessés; beaucoup de gendarmes et plusieurs officiers sont blessés. Westermann a rollié sa troupe le lendemain, a attaqué à 7 heures du matin; il s'est battu jusqu'à 9 heures du matin; il a eu une déroute complète; une grande quantité de nos gendarmes sont encore blessés dans cette deuxième affaire. Deux tiers de la division ont battus en retraite, à ce que l'on dit, sur Grandville, ou sur le mont Saint-Michel, l'on en sait rien au juste, et environ quarante sont ici. Enfin, notre colonne à nous, composée d'environ vingt mille hommes, allèrent, vers dix heures, les attaquer aussi. L'on avoit une avant-garde de mille hommes,*

elle fut mise en déroute; de-là, la première division tomba sur eux, les fit replier: la dernière division tomba dessus aussi, et la première qui étoit la gauche, replia toute la cavalerie, battit en retraite, et mit la déroute. Cependant notre dernière division a soutenu un feu très-vif pendant une heure et un quart; mais nous voyant abandonnés par la lâcheté des volontaires, nous fûmes obligés de courir aussi. J'étois à faire l'extraction d'une balle à la joue, à un de nos camarades, la cavalerie m'a jeté dans un fossé, où j'ai manqué de périr.

Enfin, nous nous ralliâmes sur une hauteur. Si les soldats avoient voulu, j'aurois défié à quarante mille hommes de nous battre. J'ai pensé environ trente blessés sur cette hauteur; mais l'ennemi nous tira plusieurs coups de canons dans cet endroit, et je fus obligé d'abandonner la plupart de mes blessés. La moitié de l'armée étoit sauvée, que j'étois encore à mon poste; mais je vous promets qu'après cela, j'ai couru comme les autres. Rossignol étoit constamment à la tête de la bataille; il fit tout ce qu'il pût pour les rallier, d'accord avec Bourbotte et Prieur; mais leurs efforts furent inutiles, et Rossignol leur dit: « Soldats, vous allez dire que vos généraux » vous trahissent, mais non; c'est votre lâcheté qui perd » une bataille, parce que vous ne voulez pas vous battre. » Il y a une grande quantité de volontaires qui sont indisciplinés et qui sont lâches, qui font fuir ceux qui se battroient bien. Il est grand temps que l'on y mette bon ordre. L'ennemi est à Fougère; l'on dit qu'ils marchent sur Laval. L'on attend tous les jours ici d'être attaqué; l'on dit qu'ils sont au nombre de quarante-deux mille hommes; ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'ils manquent de vivres; il faut qu'ils pillent tous les endroits par où ils passent, pour manger. Nous venons de faire conduire dix-sept cents malades, tant vénériens que blessés, à Nantes, pour plus grande sûreté. Si l'on veut bien se battre, ils n'entreront pas à Rennes. Les malveillans ont semé la terreur dans la ville, d'autres ont jeté la méfiance entre les soldats et les bourgeois. Enfin il faut espérer que tout ira bien, et qu'en dépit de tous les aristocrates, la liberté triomphera, ou nous nous ensevelirons sous ses ruines.

Je suis avec un sincère attachement, votre ami,

Signé GAINON, chirurgien.

Angers, 4 Floréal, an 2 de la République française, etc.

Depuis long-temps, mon cher citoyen, je remets à m'entretenir un instant avec toi: toujours des occupations; le passé m'en laisse de très-grandes, et le présent les augmente. Vous sortez, et nous avec vous, d'une crise bien dangereuse, et qui, heureusement, n'a pas tenu long-temps dans les alarmes les vrais amis de la liberté, puisque les conspirateurs ont été anéantis presque aussitôt que reconnus, et avec eux, leurs projets funestes. Si jamais la République s'est trouvée en danger, c'est à cette terrible époque, qui sera mémorable, qu'on a contemplé avec satisfaction tous ces faux patriotes démasqués, qu'on doutoit depuis long-temps. En aurez-vous encore d'autres de cette espèce à déjouer? Prenez-vous-y donc aussi bien qu'à cette fois. Jamais votre comité n'a été si bien comité de salut public.

Il faut actuellement avoir raison des ennemis extérieurs, et chaque jour, je crois, on se met en mesure pour cela. Comme il nous tarde de voir la campagne s'ouvrir, et tout ce qui s'ensuivra! J'ai toujours néanmoins de l'inquiétude sur les traîtres; l'espèce n'en est pas, je le crains, détruite. Comme cette maudite engeance a pullulé de toutes parts, et comme elle s'étonne peu du sort qui l'attend, et des maux qu'elle occasionne!

Nous sommes, nous, payés pour aboyer après cette race infernale; c'est nous qui, témoins et victimes de tous ses forfaits, forcés de garder le silence, par la crainte, n'avons pu exposer les manœuvres de scélératesse que nous avions sous les yeux. Il en existe encore, mon cher, et dont les suites ne sont pas de nature à pouvoir être réparées. Nous ne vendons plus que gémir sur tout cela. Les pauvres patriotes de la Vendée ou de son voisinage, s'ils n'avoient été que ruinés, seroient à plaindre; mais il en est beaucoup qui ne s'en plaindroient pas: le pire est que, par un système détestable, ceux qui étoient en possession de l'autorité militaire, et aussi de l'autorité supérieure, oubliant ce qu'ils étoient et ce qu'ils devoient être, se sont plu à tenir dans l'opprobre et à abreuver de fiel et d'amertume les vrais amis de la République. De

quels abus de puissance, de quels mépris ne sommes-nous pas tous les jours temoins? Je m'attends bien que tous ces méchants finiront leurs rôles; le genre de la République y mettra ordre, et cela sera. Vous avez mis la probité à l'ordre au jour, il ne faut que leur donner le temps de se mettre sur leurs pieds pour discerner la fripponnerie et le vice, et pour les atterrer et se mettre à leur place.

Vous ne vous occupez pas beaucoup maintenant de la Vendée, mais elle nous occupe, nous, encore pas trop; c'est une plaie, quoiqu'on vous dise et quoiqu'on vous annonce, qui n'est pas prête d'être guérie; vous l'avez mise entre les mains de trop mauvais médecins. Le mal s'enracine plus que jamais et ne tire pas à sa fin: ses suites ne sont pas dangereuses pour le corps politique présentement, mais il en aura long-temps de très-graves pour les membres: vous êtes toujours abusés à cet égard, et vos correspondans, quels qu'ils soient, sont bien coupables de vous déguiser la vérité. La Vendée a eu, certes, des armées plus nombreuses qu'aujourd'hui, et dans une activité de masse plus considérable de la part des brigands; mais elle n'en a jamais présenté d'aussi multipliées, et qui se produisent sur tous les points, en donnant aussi peu de prise à nos troupes. On rencontre aujourd'hui un corps de brigands, on le bat ou on le met en déroute, et il en est vingt autres qui font d'un autre côté des progrès. On s'est trop servi contre eux de la torche au lieu de la bayonnette; et malgré toute la puissance nationale, les brigands, en moindre nombre que par le passé, demeureront les maîtres du territoire. Il n'y a que des ignorans ou des traîtres qui disent le contraire. Ne parlons plus de cela, mais ne comptons plus rentrer jamais dans nos malheureuses contrées: au reste il n'en existe plus que le sol.

Tu sais que tous nos malheureux compatriotes sont dispersés sur presque tous les points de la République, et que nous seuls, membres du district, formons ici la cité; c'est ici que nous pleurons et que nous maudissons, par fois, les traîtres qui ont si mal fait nos affaires. Oublions-les, si cela se peut. Bonjour et salut.

Signé D****.

P. S. Encore un mot, mon camarade; je te parle sans crainte, et c'est ce qu'on ne pourroit pas faire ici, parce qu'on est aristocrate, même brigand, dès qu'on a l'air d'apercevoir

ou

ou de trouver à redire à ce qui se passe. Je suis bien d'avis qu'on doit mettre une très-grande circonspection dans les entretiens qu'on peut avoir sur le compte de tous les agens de l'autorité, et que des fautes, qui ne sont que la suite de quelques erreurs, doivent être excusées; mais pourquoi voyons-nous encore l'autorité dans des mains impures, ourdissant par continuation, le même genre de trames qui ont fait tous les malheurs; car, il faut trancher le mot, il n'y eut jamais sous la tente, rien d'aussi pervers, d'aussi immoral que tous ces généraux qui partagent successivement le commandement des armées, leur présence offense autant le ciel que le peut faire celle [des brigands]; ce n'est pas parce qu'ils font massacrer et incendier; c'est un grand malheur, mais il a été jugé nécessaire: mais c'est parce qu'ils sont presque tous, je ne dirai pas des ignorans, quoiqu'on pût l'assurer sans crainte de se tromper, mais des traîtres. Maintenant que vous avez découvert le fil du système général de conspiration, comment laisse-t-on subsister en fonction, et vivre, des êtres reconnus co-agens de ceux qui ont été punis? On est peut-être bien embarrassé pour les remplacer; et la commission ne seroit pas facile à remplir pour quelqu'un de bien intentionné; et il se rencontreroit encore un autre obstacle, c'est l'indiscipline, l'insouciance, le goût du pillage de tout soldat de la Vendée. Toute votre puissance échouera toujours là: il faudroit transporter une nouvelle race de soldats, et faire disparaître l'autre, pour parvenir à son but; encore seroit-il bien difficile à atteindre; car il ne faut pas se le dissimuler, si on n'emploie pas d'autres moyens et d'autres gens, la Vendée existera encore dans trois ans, en s'affaiblissant, à la vérité, graduellement; mais en minant aussi les forces de la République.

Ce qui désole dans ce moment, c'est de voir les apparences de la plus superbe récolte qui ait jamais existée, dévouées à la dévastation, pour ne pas devenir la proie des brigands; car nous prévoyons avec peine que le feu exercera ses ravages sur cette riche production de la nature. Ce n'est pas là ce qui affectera nos militaires: ils y sont déjà familiarisés; ils ont brulé depuis quinze jours, plus de quatre cents fournitures de bleds, en grains ou en gerbes dans une très-petite étendue de terrain, et qui pouvoient être facilement enlevés et mis en sûreté. Des patriotes de Chavagnes me racontoient aujourd'hui qu'une colonne

Q

d'armée, partie de Doué pour se rendre vers Chemillé, passant par Mon illiers dans l'intention d'y mettre le feu, le général avoit fait requérir les voitures du Canton de Martigné, au nombre d'une centaine, avec chevaux, etc.; elles devoient se trouver le lendemain à sept heures; l'ordre ne fut donné pour la requisition, qu'une heure avant l'arrivée de l'armée. On fit néanmoins toute diligence; mais l'armée arrivée, ne voulut pas attendre et brûla tout. Les voituriers requis eurent la douleur, en arrivant, de voir les monceaux de bled s'écrouter des greniers dans les flammes, et les tas de gerbes, au ci-devant prieuré et ailleurs, enflammés. Il y eut plus de trente fournitures, dans ce seul endroit, m'a-t-on assuré, de perdues, et on en usa ainsi, toujours en avançant. Quand on a eu bien brûlé, on s'en est revenu à Doué, sans avoir tué de brigands armés, mais seulement de malheureux métayers de l'intérieur, restés avec leurs femmes ou enfans, ignorant peut-être les mesures sévères qu'on avoit à exécuter; et le massacre de toutes ces victimes sans défense vous est envoyé avec emphase, comme celui de brigands déterminés.

Je te demande maintenant: un général bien intentionné, que la présence ou la crainte des brigands n'inquiétoit pas, puis-qu'il n'y en avoit pas de rassemblés dans ce pays-là, ne devoit-il pas employer tous les moyens pour procurer l'enlèvement des grains possibles, et couvrir cet enlèvement avec sa force armée? eh bien! mon ami, n'est-on pas fondé à penser que c'est toujours par suite du système de faire des ennemis à la Convention qui, aux yeux du peuple, est censée l'âme de tout ce qui s'opère, qu'on en agit ainsi? Ce n'est pas que je craigne qu'on se révolte; mais on mécontente le peuple qui se voit privé de grains. Nous ne mangeons ici, depuis deux mois, que du pain de fèves, abominable. Mais pourquoi perdre ce qu'on peut sauver? Certes, il vaut mieux brûler que d'abandonner aux brigands. Je ne finis point; le papier finit, heureusement pour toi.

N^o. L'XVI. (b).

Cherveux, ce 13 ventôse, an second de la République, etc.

Citoyens représentans,

Comme maire du chef-lieu de canton, j'ai reçu, il y a quelques jours, du district, un paquet paroissant venir du

ministre de l'intérieur, qui contenoit des décrets et journaux d'agriculture, entr'autres un petit livre; comme dans ce pays-ci (la campagne), ce petit livre peut faire plus de mal que de bien, et qu'il peut n'avoir pas votre approbation pour être distribué, je vous le fais passer ci-joint. *Je ne sais pas trop de quel ail ceux d'entre nos paisibles et bons campagnards regarderoient ceux qui leur prêcheroient de pareille doctrine; tout au moins ils les désoleroient: car il sera de long-temps bien difficile de les persuader que ce n'est pas des êtres infiniment puissans qui aient fait tout ce qu'ils voyent et entendent, au contraire, que tout cela s'est fait de soi-même par les résultats de la matière et du hazard.* Tant qu'il y aura sur la terre des cœurs purs et justes, il y en aura toujours qui ne désespéreront pas de voir un jour tant de mystères qui nous sont cachés.

Signé J. M. A. OCHUT, maire de la commune de Cherveux, chef-lieu de canton.

N^o. L'XVII.

Laval, ce 21 frimaire, an 2 de la République, etc.

Les sans-culottes montagnards, membres des autorités constituées de Laval, département de la Mayenne,

Aux sans-culottes montagnards, membres du comité de salut public de la Convention nationale.

Citoyens représentans,

Nous venons de recevoir une lettre et un procès-verbal de la commune d'Ernée, qui annoncent que des mouvemens contre-révolutionnaires se manifestent dans plusieurs communes de notre département et de celui d'Ille et Vilaine; des attroupemens assez nombreux se sont formés, et déjà plusieurs républicains ont été massacrés par ces scélérats. Des lambeaux de l'armée vendéenne menaçoient de se joindre à eux, et de renouveler les scènes sanglantes qui n'ont que trop désolé notre malheureux pays. Dans cette position critique, n'ayant ni hommes, ni virtues, ni armes, ni munitions quelconques, nous nous empressons de vous demander des secours; et sans doute, vous allez faire tous vos efforts pour nous fournir les moyens d'étouffer le mal dans sa naissance. Il n'y a point de

temps à perdre ; craignons qu'il ne s'élève une nouvelle Vendée dans un pays couvert de bois et de haies. Exterminons tous ces rebelles. Barère a dit : *organisons la terre* ; faisons donc un exemple terrible de ces scélérats, afin d'empêcher à l'avenir de pareilles révoltes.

Nous envoyons sur-le-champ des dépêches aux citoyens représentans actuellement à *Angers*, au citoyen *Dumas*, général de brigade, commandant temporaire à *Rennes*, et au citoyen *Enue-la-Valée*, maintenant à *Craon*, pour les instruire des scélératesses commises par ces nouveaux révoltes, et pour les inviter de nous fournir les moyens d'aneantir ces brigands catholiques-royaux.

Vous allez sans doute vous en occuper aussi incessamment ; et nous comptons sur votre zèle et votre activité pour détruire la rébellion, et faire taire la calomnie. Salut et fraternité.

Signé LEROUX fils, substitut du procureur de la commune ; LE PESCHEUR, maire ; DESDET, BRETON, DELALANDE, ATEL, LE MARCHAND, PINÉE, BAHUEL, GUYOU, officiers municipaux et notables ; GUILBERT, procureur de la commune.

P. S. Le district d'Ernée fait passer copie de son procès-verbal à la Convention nationale.

Signé DURAND, VIEILLARD, CHOLET.

N^o. L X V I I I.

Coutances, le 5e jour de la deuxième décade du second mois de l'an 2 de la république.

Les rebelles de la Vendée sont à nos portes ; ils viennent de s'emparer de Fougères. Le bataillon de la Côte-d'Or s'est distingué par son courage, il a soutenu le feu de l'ennemi pendant deux heures. On ignore encore le nombre d'hommes qu'il a perdus. La prise de cette ville qui ouvre le passage sur le territoire du département de la Manche, nous a fait tout craindre pour son invasion. Nous avons des bras et du courage, mais point d'armes ni de munitions ; et il semble qu'un département des plus importants de la république, formant une presqu'île dans la Manche, est oublié. Cependant, sa position le met dans la classe de ceux à la conservation desquels la République est plus intéressée. Tu peux être à portée de faire part de mes réflexions au ministre de la guerre.

L'opinion publique est toujours bien montée, et l'on attend avec courage l'instant où l'on sera à portée d'exterminer les restes des rebelles. Notre district a déjà formé seul une cavalerie de près de 300 hommes ; les hommes de la première requisition sont levés ; mais, des armes, voilà notre seul cri.

Signé ANNINOT.

N^o. L X I X.

LETTRE du citoyen Gillet, représentant du peuple.

Paris, 16 frimaire, an deuxième de la République, etc.

Citoyen collègue,

J'ai l'âme trop oppressée des affreux succès des brigands, et des nouveaux malheurs qui viennent d'arriver dans mon propre pays, pour ne pas te communiquer quelques-unes des réflexions qui se présentent à mon esprit, sur cette exécration de guerre.

La cause de tous nos désastres est dans le mauvais choix des généraux, et je ne veux que citer un fait pour t'en convaincre. Le 29 juin, à Nantes, nous avons battu 30,000 rebelles, avec 5,000 hommes ; le 5 septembre, 15,000, avec 3,000 hommes ; et le 6 octobre, 25,000, avec 3,500 hommes. Compare ces faits avec ce qui est arrivé ailleurs, avec d'autres généraux ; à Évron, par exemple, où 40,000 hommes ont été battus par 3,000 rebelles ; à Dol et Autrain, où 18,000 hommes, composés en partie des soldats de la division de Nantes, ont été repoussés par environ 10,000 brigands.

Le choix des généraux est sans doute souvent difficile ; mais il semble que, par une sorte de fatalité, on ait rassemblé, dans cette malheureuse armée, tout ce qu'il y a de plus inepte et de moins propre à commander des hommes. Si je te citois tout ce que je sais sur la plupart de ces officiers, tu serois indigné de voir à la tête de nos phalanges, des hommes qui ne seroient pas bons pour être caporaux ; et cependant, je ne dirai que la vérité, *Rosignol est patriote, je le erois ; mais c'est un véritable délire de le croire général, et ce n'est pas encore le plus mauvais.*

Une seconde cause est dans l'intrigue qui a souvent trompé

le comité. On lui représente comme suspects, des hommes les plus dignes de sa confiance, et on a mis à la place, des hommes qui n'étoient distingués que par leur ineptie et leur lâcheté; et à cet égard, je ne puis me dispenser de faire un petit reproche au comité. Je respecte les vertus et les bonnes intentions des membres qui le composent; on ne me verra jamais decrier ses opérations; je sais trop combien il a besoin d'être environné de la confiance des patriotes, pour sauver la patrie; mais, je dois le dire, qu'il n'a pas pris toutes les précautions nécessaires pour s'informer, dans les armées, des hommes vraiment dignes de commander.

Ce moyen étoit facile; il existe dans toutes les armées des représentans qui ont la confiance du comité, puisque lui-même les a proposés à la Convention. Eh bien! qu'il se fasse remettre, par eux, des listes des officiers les plus propres à être employés avec l'état de leur service et des actions qui les rendent recommandables; moi-même j'aurois pu en indiquer plusieurs dans l'armée où j'étois; témoin de leur conduite pendant six mois, j'aurois fait connoître des hommes capables de rendre d'importans services à la patrie, mais qui végètent dans des grades subalternes, parce qu'ils ignorent l'art des intrigues, et que personne ne parle pour eux.

Non-seulement on n'a pas adopté ce moyen, mais il est arrivé que le suffrage des députés a été un titre d'exclusion pour plusieurs d'eux. Par exemple, on n'a confirmé aucune des promotions que nous avons faites dans les armées de Brest et de Mayence, en faveur d'officiers qui s'étoient distingués cent fois, par leurs talens, leur courage, et leur patriotisme; et dans le même moment, j'ai vu élever au grade de général divisionnaire, un capitaine imbécille, qui n'est ni aristocrate, ni patriote, un homme nul, officier de l'ancien régime, et qui mérita, au mois de mars dernier, d'être destitué pour un trait de lâcheté.

J'ai vu, sans en être affecté, le rappel de Cumbaux et Dubayet. Quoique le premier fut mon ami depuis quatre ans; quoique je regrettasse ses talens et son patriotisme; il suffisoit qu'il fut ci-devant noble pour applaudir à son rappel. Je veux aussi moi des généraux sans-culottes; mais ce titre seul ne suffit pas. Les braves soldats dont le soin leur est confié, sont aussi des sans-culottes. Il faut que ceux qui sont appelés à

tourner toutes nos pensées et nos forces vers nos ennemis extérieurs : ainsi les malveillans du Morbihan ne fonderont plus d'espérance sur leurs auxiliaires de la Vendée : ainsi sera détruit ce chancre politique qui dévore chaque jour tant d'hommes.

Ton âme sensible frémeroit d'horreur au récit des mesures exécutées dans les cantons paisibles des départemens insurgés. Les ordres du comité de salut public ont été méprisés. Tout, tout, sans exception, est incendié, massacré, dévasté. Des villes, des bourgs, DES VILLAGES HABITÉS PAR DES PATRIOTES ont disparu, et le fer a achevé ce que la flamme épargnoit; c'est ainsi qu'ON A RESSUSCITÉ LA VENDÉE. Elle étoit finie par la prise de Noirmoutier; mais Ronsin et Vincent ne le vouloient pas. Ils l'ont recréée, en forçant les paysans, dont un grand nombre raportoient leurs armes, à se réunir aux brigands, pour éviter la mort.

Il ne tient qu'au comité de salut public de finir enfin cette affreuse guerre. Qu'il ordonne l'exécution de ses premiers plans; qu'il mette un terme aux incendies, aux meurtres, aux horreurs qui souillent ce pays, et je jure que dans quinze jours tout sera fini.

Tu sens combien, à la veille de commencer une campagne d'où dépend le sort de la République, il est important d'éteindre les mouvemens intérieurs. Eh bien! que la Vendée finisse, et la paix régnera par-tout; elle est le foyer de l'espérance de tous les mécontents; détruisez-la, vous en êtes les maîtres.

A côté de plusieurs erreurs, dans le rapport de Philippeaux, SONT DE GRANDES VÉRITÉS. Quelques-unes sont justifiées par les derniers événemens. Il y a long-temps qu'ici Ronsin et Vincent étoient désignés comme des traitres.

Tels sont, Robespierre, les avis d'un vétéran de la révolution, qui a partagé tes travaux pendant trois ans.

Adieu. Vive la République. Le comité de salut public peut la sauver; mais qu'il commence par détruire la Vendée, encore redoutable, malgré les faux rapports.

N°. L X X I V.

LETTRE de Cousin à Robespierre.

Cossé, dans le Bas-Maine, ce 27 Nivôse, l'an second de la République une, indivisible et impérissable.

Incorruptible représentant,

Tu pardonneras sans doute à un républicain dont le civisme

c'est connu, du temps même de la première assemblée constituante, d'interrompre un instant tes précieux momens; je te dirai donc que les larmes de mon épouse et de mes trois filles m'ayant empêché de partir dans la légion des Alpes, lorsque tu voulus bien t'intéresser pour moi auprès de *Châteauneuf*, ton collègue, la patrie et la liberté étant devenue depuis et de plus en plus dans le plus grand péril, par l'exécration de guerre de Vendée; voulant voler à leur secours dans ces contrées fanatisées, je n'ai écrit et prévenu mon épouse, pour éviter le premier inconvénient, qu'après être parti. *Nous sommes ici à exterminer le restant des chouans, enfouis dans des bois; le sang impur des prêtres et des aristocrates abreuve donc nos sillons dans les campagnes et ruisselle à grands flots sur les échafauds dans nos cités. Jugez quel spectacle est-ce pour un républicain animé, comme je le suis, du plus pur amour et du feu le plus sacré de la liberté et de la patrie qui brûle dans mes veines. J'ai combattu à plus de dix batailles, particulièrement à Martigni, Vihie, Coron, en tirailleur, Craon, Dol; etc., sans compter la procession que nous leur fimes depuis Angers jusqu'à Ancenis. Mais doit-on compter le nombre des combats? Les dangers personnels ne sont rien quand ceux de la patrie sont, comme ils l'étoient alors, dans le plus éminent péril.*

Néanmoins la campagne glorieuse de la Vendée m'a cruellement fatigué; tu jetteras, je t'en conjures, un coup-d'œil, sur mon mémoire. Je ne t'en dirai pas davantage, sinon que *les prêtres, non qui doivent être à jamais proscrit, qui par cela même qu'ils sont prêtres, sont et ne peuvent être que plus ou moins scélérats*, sont des intrigans qui briguent et occupent presque toutes les places à Laval. *Biszy*, ton collègue malgré mes certificats, ne me connoissoit pas assez, disoit-il, n'ayant pas de recommandation, par écrit, d'aucun de ses collègues, pour me nommer dans une des commissions militaires, eh bien! ce sont, la plupart tous prêtres et curés qui les composent, au grand scandale et murmures des patriotes. Tu vois mon mémoire; je ne puis m'exprimer davantage, sinon qu'ici avec ta recommandation à la main, je pourrai, dans des occasions, me présenter à tes collègues près nos armées ou aux généraux. Etant à plus de soixante lieues de mon pays, j'ai besoin de ton secours. Tu as déjà

eu des bontés pour moi, je te prie de les continuer à un père de famille, qui ne veut rentrer, ainsi que mes deux fils, dans nos foyers, que lorsque les tyrans de l'Europe seront tous extirpés. Vive la République une, indivisible et impérissable.

Salut et fraternité.
Signé COUSIN.

N°. L X X V.

MOYENS de justification des détenus de la garnison de Mortagne,

Aux membres du comité de salut public de la Convention nationale.

Représentans du peuple,

Des républicains qui ont toujours servi leur patrie avec zèle et courage, viennent d'être arrêtés, destitués, remplacés et renvoyés devant une commission militaire.

Les représentans du peuple près de l'armée de l'Ouest, qui ont pris contre eux cet arrêté sévère, ont sans doute été dirigés par des motifs impérieux. En les regardant comme des calomnieurs, comme des agens de faction, comme des traîtres qui parlent le langage des brigands, et cherchent à donner de la force à leur parti; en les regardant comme des imposteurs, comme des défenseurs des royalistes, comme les approbateurs de leurs crimes; en les regardant enfin comme des déserteurs de leur poste et des conspirateurs, ils ont cru de telles mesures nécessaires.

Mais qu'il nous soit permis de vous prouver que la bonnfoi de vos collègues a été surprise, et que nous ne sommes rien moins que coupables des crimes dont on nous accuse.

Les imputations qui nous sont faites, sont puisées dans deux sources également authentiques.

La première est un imprimé qui a pour titre: *EXPOSÉ de la conduite de la garnison de Mortagne, depuis son entrée dans la place jusqu'à l'époque de son évacuation.*

La seconde est la détermination prise en conseil de guerre, pour nous replier sur Tifauges et y prendre les munitions nécessaires pour défendre notre poste.

Comme dans l'un et l'autre nous n'avons annoncé que des faits notoirement reconnus et constatés par une foule de témoins, nous sommes parfaitement tranquilles sur notre sort.

Mais ce qui nous accable de douleur, c'est qu'on ait envenimé nos expressions; c'est qu'avant un jugement définitif, les soldats dénonciateurs soient punis, les généraux dénoncés, justifiés, et que nos intentions qui n'ont jamais cessé d'être pures et dirigées vers le bien public, soient hautement déclarées perfides et contre-révolutionnaires.

§. I^{er}.

De l'exposé de notre conduite.

D'abord nous ne releverons pas l'imputation de calomnie; les preuves de notre civisme et de notre innocence forceront ceux qui nous l'ont faite à se repentir d'avoir mal interprété nos sentimens.

On a dit que notre écrit ne pouvoit être que l'ouvrage d'une faction que la Convention nationale vient de livrer à la justice.

Que l'on commence donc à nous trouver des relations avec ces factieux, et qu'on nous prouve qu'il y en ait un seul qui soit à notre connoissance. Pourra-t-on concevoir que des militaires de différens corps qui ne se sont réunis que depuis un mois, et qui, dès cette époque, ne pouvoient écrire ni recevoir des nouvelles, aient voulu et pu seconder des conspirateurs éloignés d'eux de plus de cent lieues?

Pourra-t-on supposer l'intention de prolonger la guerre de la Vendée, à des hommes qui depuis un an éprouvent toutes les privations, toutes les fatigues, toutes les injures de l'air et l'intempérie des saisons; à des hommes qui depuis un an ont toujours combattu avec courage les vils suppôts de la royauté, et qui joignent au plus brûlant desir de les exterminer, celui de venger des freres qui ont péri sous leurs coups?

Parce que nous disons qu'il est des traîtres qui cherchent à nous endormir dans une fausse sécurité, on veut que notre langage soit celui des chefs des brigands, et que notre but soit de faire paroître leur parti plus nombreux et plus puissant qu'il n'est en effet.

On nous suppose des intentions qui n'ont jamais été les nôtres. Depuis long-temps nous étions frappés de cette pensée (et le rapport de SAINT-JUST, consacré par l'approbation de la Convention nationale, nous en a mieux fait sentir la justesse) : *nous sommes assez forts pour dire la vérité.* Depuis long-temps nous étions convaincus que les brigands touchoient à leur destruction; mais nous savions aussi qu'il y a deux mois, qu'il y a cinq mois qu'on annonçoit officiellement qu'ils étoient prêt d'être anéantis. Nous savions que si ces retards déposoit si fortement contre les assertions des généraux, ils devoient nécessairement provenir de la faute de ces derniers, et non de celle de leurs troupes.

Voilà uniquement ce que nous avons voulu dire : la Vendée n'est pas purgée. Il faut y travailler efficacement, puisqu'on n'a pas prévenu le renouvellement des feuilles et l'accroissement des bleds. Nous sommes persuadés de la supériorité des forces de la République sur celles des brigands. Nous croitions être leurs complices, si nous ne révélions des faits qui doivent nécessairement accélérer la fin de la guerre, et faire connoître quelques-unes des causes de sa trop longue durée.

On nous accuse d'avoir dénaturé l'évacuation de CHOLET. Nous soutenons n'avoir rapporté que des faits de toute vérité. Nous invoquons aussi, à cet égard, le témoignage de l'armée; les renseignemens qui en résulteront, feront connoître que *la République a perdu des millions dans cette évacuation; qu'outre les grains, farines et habillemens pour les troupes, qui ont été abandonnés, tant aux flammes qu'aux brigands, elle a perdu les approvisionnemens des manufactures qui y étoient établies.*

On saura qu'il se fabriquoit à Cholet une quantité considérable de toiles et de mouchoirs, et qu'au lieu de conserver cette ressource, d'une utilité indispensable, et de faire transporter les matières premières et façonnées, soit à Saumur, soit ailleurs, on les a incendiés.

Nous n'avons point voulu dire que les patriotes ne seroient point indemnisés de leurs pertes, nous avons seulement voulu établir qu'en évacuant on devoit prendre les mesures nécessaires pour conserver le plus d'objets possibles tant pour l'intérêt des particuliers, que pour celui de la Ré-

publique, puisque dans ce cas le trésor public a moins d'indemnités à payer; et nous avons seulement avancé qu'on n'a pas rempli un devoir si impérieux. En effet, si dès le commencement de la guerre on eût fait des dépôts de meubles, grains, fourrages, linges, monumens des arts, et généralement de tous les objets utiles qu'on a livrés aux flammes, les armées et les départemens voisins regorgeroient de subsistances, la nourriture des chevaux attachés au service, ne manqueroit pas, une quantité considérable de linge, de matelas seroit disponible pour les hôpitaux et les casernes, une foule de bons ouvrages trouveroit place dans les bibliothèques publiques, et la vente d'un amas d'objets précieux, maintenant consumés, auroit indemnisé la République d'une partie des dépenses que ses ennemis lui ont occasionnées.

Mais si l'on eût avancé que l'évacuation de Cholet n'étoit pas nécessaire, auroit-on été criminel? Si l'on eût soutenu que l'on ne devoit point abandonner un poste où les munitions de guerre et de bouche ne manquoient pas, un poste où, en cas de besoin, elles pouvoient facilement parvenir et être transportées à ceux qui l'avoisinoient, un poste enfin dont la garde étoit indispensable pour l'entretien des communications, auroit-on été criminel? N'auroit-on pas plutôt dit une vérité conforme à l'intérêt des citoyens et à celui de la République?

Une phrase qui fournit le plus occasion de s'élever contre les militaires de la garnison de Mortagne, est celle où il est dit qu'ils réitérent le serment de verser tout leur sang pour achever la destruction des brigands-royalistes, malgré l'atroce iniquité de ceux qui, par les horreurs qu'ils ont commises, au nom d'une République essentiellement juste et fondée sur les vertus, sont parvenus à augmenter le nombre de ses ennemis, et à changer des citoyens paisibles en rebelles désespérés.

On a cruellement interprété le mot HORREUR, et on lui a donné un sens diamétralement opposé à nos intentions.

Est-il nécessaire de dire que les républicains accusés n'ont jamais entendu fronder les mesures vigoureuses et salutaires décrétées par la Convention nationale, et qu'ils ne se plaignent au contraire que de leur inexécution? Se persuadera-t-on que ceux qui combattent depuis si long-temps les brigands, et sont tous les jours exposés à périr sous leurs coups, viennent s'en montrer les défenseurs officieux, et s'appitoyer

sur

sur leur sort? Quelle est la bouche impie qui voudroit intéresser à leur position les âmes sensibles? Qui mieux que nous est pénétré de cette maxime que les scélérats qui portent les armes contre leur patrie, ne méritent aucune grâce, aucune commisération.

Mais est-ce crime de dire que les décrets bienfaisans de la convention nationale n'ont point été exécutés, et que ceux qui ont enveloppé des innocens avec des coupables ont commis des horreurs, et montré une iniquité atroce, lorsqu'on a tant de preuves à l'appui de cette assertion?

La Convention a-t-elle autorisé le pillage chez les patriotes dont les propriétés devoient être incendiées? A-t-elle voulu qu'on refusât aux propriétaires le moyen d'enlever leurs effets?

A-t-elle donné le pouvoir de mettre à mort des hommes porteurs de certificats qui constatoient qu'ils avoient bien servi la République, des hommes qui bénévolement servoient de guides à nos colonnes, à nos détachemens; qui, au moindre mouvement de l'ennemi, au moindre bruit d'une fusillade, alloient prendre des renseignemens précis, et revenoient, après s'être exposés aux plus grands dangers, rapporter le résultat de leurs découvertes aux chefs de nos troupes; des hommes dont la fidélité étoit tellement éprouvée, qu'on connoit tel commandant de place qui, à l'aide de ses paysans, amis de la liberté, ne laissoient pas écouler un seul jour sans enlever des grains, des fourrages, des bestiaux, et qui n'a jamais perdu un seul homme dans ces sortes d'expédition?

La Convention a-t-elle ordonné de mettre à mort de tels hommes? A-t-elle ordonné aux chefs de nos colonnes, en entrant dans les communes où les brigands avoient séjourné, de passer au fil de l'épée tous les individus qui s'y trouvoient, sans distinction des femmes et des enfans des patriotes, qui n'avoient pu se sauver?

On accusera donc aussi les officiers municipaux de Mortagne de parler comme Charette, quand ils disent dans leur rapport qu'il est de notoriété publique dans le pays que si tout ce qui restoit d'hommes dans les campagnes a repris les armes et se bat avec le courage du désespoir, c'est que, parce que l'armée du Nord et la division aux ordres du général Huchet, ont mis à mort, hommes, femmes, enfans et vieillards?

R.

Si c'est-là parler comme Charette et Stofflet , qui pourra laver les généraux qui ont toléré ou ordonné cette exécution , du juste reproche d'être entrés dans les vues de Charette et de Stofflet ? N'est-il pas évident qu'ils ont ainsi sécondé leurs desirs , qu'ils ont prolongé la guerre , et rendu plus difficiles les moyens de la terminer ?

Qu'on cesse donc d'appeller *horreurs* les moyens nécessaires pour détruire les brigands ; nous n'entendons parler que de meurtres commis sur ceux qui n'avoient point servi leurs exécutables complots ; c'est à eux seuls que nous portons l'intérêt que nous avons manifesté : nous ne nous sommes élevés que contre ceux qui devoient user de leur pouvoir pour protéger le civisme et l'innocence , et qui s'en sont montrés au contraire les oppresseurs et les ennemis.

Notre intention , en dénonçant les généraux , n'a jamais été d'avilir les opérations militaires , ni de persécuter les personnes : celles que nous avons été forcés de nommer , la plupart de nous ne les ont jamais vues. Nous savons que les dénonciations contre les fonctionnaires publics , peuvent entraîner des inconvéniens ; mais nous n'avons jamais cru qu'il fallût balancer entre quelques individus et la chose publique ; nous n'avons jamais cru qu'il fallût se taire , dans la crainte de compromettre un chef , après avoir manqué de périr victimes de son impérité ou de sa trahison , comme on le verra dans le paragraphe suivant.

§. II.

Des motifs de l'évacuation de Mortagne.

Avouez-le , représentans du peuple ; ne trouvez-vous pas surprenant que la retraite de Mortagne ait été regardée comme une désertion criminelle , lorsqu'il est constant que cette place étoit bloquée depuis quinze jours , qu'elle manquoit de cartouches et de pierres à feu , que le commandant avoit dépêché ordonnance sur ordonnance pour en obtenir ; et que toutes ses demandes étoient restées sans succès , lorsqu'il est constant que , dans cet état d'abandon qui devoit de jour en jour plus affligeant , la garnison avoit perdu un cinquième de ses fusiliers , et que malgré cette perte considérable , elle avoit

soutenu un feu terrible pendant sept heures ; lorsqu'il est constant que deux transfuges avoient informé l'ennemi de sa détresse ; que celui-ci n'attendoit , pour l'égoûger à son loisir , que l'instant de lui faire épuiser ses munitions , et qu'il en restoit à peine assez pour soutenir une retraite en cas d'attaque ?

Ne trouvez-vous pas surprenant que cette évacuation soit regardée comme un crime capital , tandis qu'on ne parle point de celle de Cholet et de Tiffauges ; tandis qu'on ne manquoit pas de munitions dans ces deux places , et qu'on a abandonné dans la première tant d'approvisionnemens pour le service des armées ? Pourquoi nous ferait-on un crime d'un parti auquel la nécessité nous a contraints , tandis qu'on garde le silence sur des évacuations dont on pouvoit se dispenser , et dont les suites ont été si désastreuses ? On a prétendu que nous aurions reçu du secours si nous avions tenu dans la place six heures de plus.

Si cette assertion étoit vraie , le commandant de la place n'auroit-il pas été prévenu de ce renfort ? N'aurions-nous pas rencontré la troupe à Tiffauges ? Au contraire , nous n'y avons trouvé que le pont coupé , et nous avons appris qu'il n'y avoit plus de garnison depuis deux jours.

Si ce renfort avoit marché vers Mortagne , les habitans qui y étoient restés , faute de voitures , ne l'auroient-ils pas vu ? Ne sait-on pas que ce n'est que trois jours après que nous sommes partis , qu'il est arrivé ? Par quelle fatalité ces deux colonnes ne se présentèrent-elles à Mortagne , qu'après que les brigands eurent brûlé les maisons des patriotes et les établissemens publics , et qu'après qu'ils eurent amené les grains et farines que nous n'avions pu enlever.

Et quelles étoient donc ces colonnes et leur éloignement , au moment de leur évacuation ? Nous ignorons la position de l'une ; mais ce qui est parfaitement démontré , c'est que celle de Cordelier n'étoit pas éloignée de nous pendant l'attaque ; c'est que ce général avoit reçu la veille des dépêches par lesquelles on réitéroit les instances pour avoir des cartouches , et que , malgré le vœu des soldats qui entendoient fusillade , il a refusé de marcher à notre secours.

Cependant , si l'une de ces colonnes eût pris l'ennemi par derrière , tandis que nous l'occupions , il est clair comme le

jour que nous n'aurions pas laissé échapper un seul brigand; nous aurions tous franchi notre muraille pour coopérer à leur destruction.

Cependant il est évident que Cordelier auroit eu moins de chemin à faire pour trouver l'ennemi, que de se rendre à Wezin, où celui-ci vint l'attaquer. On sait que, par une autre fatalité inconcevable, l'ennemi fut reconnu aux avant-postes sous les couleurs républicaines, et sous le nom d'un bataillon de Paris, au moment où nos camarades avoient reçu l'ordre de démonter leurs fusils pour les nétoyer. On sait que la prudence des officiers et soldats empêcha de suivre un tel ordre, et que c'est à son inexécution qu'on doit la déroute qui fut donnée aux brigands.

Répondrions-nous à une autre assertion gratuite? On a dit que les officiers municipaux de Mortagne avoient assuré que les brigands que nous avions combattus n'étoient pas plus de deux mille.

Depuis quand donc seroient-ils en contradiction avec ce qu'ils ont déclaré le 7 germinal, en présence d'un représentant du peuple et de la société populaire de Nantes, par le mouvement le plus libre et le plus spontané? Qu'on lise leur rapport, on y verra page 3, ces mots assez significatifs: *le lendemain, sur les 9 heures du matin, cette armée, qui s'étoit beaucoup grossie, parut au même endroit et y planta deux pavillons blancs; deux autres colonnes se présentèrent devant la porte Nantaise et Rochelaise, où elles firent de fausses attaques; ces trois colonnes pouvoient monter à cinq ou six mille hommes.*

Qu'on lise la déclaration des citoyennes de Mortagne réfugiées à Nantes, le 13 germinal, on y verra, page 8, que *Landreau-Lerovre est allé ledit jour (de l'évacuation), sept heures du matin, prévenir les brigands que la place étoit évacuée, et qu'ils sont entrés dans la ville au nombre de six mille, commandés par Marigny, déguisé en chaudronnier.*

On ne supposera pas que l'intérêt particulier, ou toute autre considération, ait donné lieu à l'identité de ces deux témoignages; on sait que ceux dont ils émanent ne pouvoient que perdre à l'évacuation.

Si quelqu'un, cependant, avoit eu l'impudence d'affirmer le contraire, ce ne pourroit être que Fournier, comman-

dant de la garde nationale de Mortagne. Il faut qu'on sache qu'ayant amassé, pour une somme considérable, des cotons de toutes couleurs, provenant des magasins incendiés de Cholet, il lui fut dit, en conseil de guerre, qu'il ne devoit être guidé par aucun motif d'intérêt particulier; et que personne ne douta pas que la crainte de perdre les objets qui selon lui, devoient faire sa fortune, ne fut le seul mobile de sa détermination.

Dira-t-on qu'il ne falloit pas quitter la place sans que la brèche ne fût faite? N'est-il pas aisé de sentir que si la brèche eût eu lieu, c'est que toutes nos munitions auroient été épuisées, et que si nous n'eussions plus eu de cartouches, nous n'aurions pas eu la peine d'évacuer? Les brigands étant huit contre un, n'est-il pas évident que, sans moyens de défense, nous aurions tous été égorgés!

N'est-il pas évident que l'évacuation étoit incompatible avec l'ouverture de la brèche? D'ailleurs, la loi (1) n'autorise-t-elle pas la reddition d'une place avant qu'il y ait brèche praticable et accessible, lorsqu'elle a soutenu un assaut, et qu'elle manque de munitions ou de vivres? N'avons-nous pas soutenu un assaut? N'avons-nous pas perdu cent quarante hommes et autant de fusils? Ne manquions-nous pas de munitions? N'étions-nous pas contraints de nous replier sur le poste le plus prochain? Nous dira-t-on que pour prendre ce parti il falloit le vœu des officiers municipaux?

Nous ne pouvons croire que la loi ait voulu assimiler l'évacuation momentanée d'un poste où il n'y a pas une pièce de canon, avec la reddition d'une place fortifiée. Dans ce dernier cas, il est vrai, le consentement des officiers municipaux est indispensable; mais pour la résolution d'aller à un autre poste chercher du renfort ou des cartouches, et revenir ensuite, elle ne s'est point expliquée, ou du moins nous n'en avons pas connoissance.

La preuve du consentement des officiers municipaux de Mortagne est consignée dans leur propre déclaration: ce parti étoit nécessaire, disent-ils, page 5 de leur rapport, *parce que la ville étoit sans munitions de guerre, et qu'à peine il en restoit assez pour se défendre pendant la retraite, en cas d'attaque.*

(1) La loi du 26 Juillet 1793 (vieux style.)

Qu'on prenne bien garde que notre retraite de la place n'étoit que momentanée , et que notre intention étoit de prendre un renfort ou des cartouches à Tifauges , et de retourner ensuite à notre poste. Est-ce notre faute si nous ne trouvons personne pour nous seconder ?

Quand , dans cette mesure , nous aurions pu négliger quelques formalités , pourroit-on nous en faire un crime ? Qu'on réfléchisse à notre position. Il falloit mettre les momens à profit. Ou nous procurer des lois ? Nous n'en avons point. La commune de Moragne étoit dans le même dénuement. Depuis très-long-temps nous n'avions reçu ni décret, ni bulletin de la Convention nationale.

Dira-t-on que les officiers seuls aient parlé de retraite ? Ils ne l'ont demandée qu'à la sollicitation des soldats ; tous la regardoient d'autant plus indispensable , qu'ils se croyoient trahis , et qu'ils le disoient hautement. C'est donc eux-mêmes qui ont provoqué la délibération ; elle est donc l'ouvrage de tous , et n'a été arrêtée qu'après que chacun a eu scruté son âme et sa conscience , qu'après avoir consulté les intérêts de la République. Ceux qui ont concouru plus officiellement , ont eu la satisfaction d'éprouver combien ils avoient rempli les desirs de leurs camarades ; quels témoignages de confiance et d'attachement n'en ont-ils pas reçus ? Ils n'oublieront pas qu'au milieu des transports de la plus vive reconnaissance , tous leurs frères leur prodiguoient le titre de libérateurs.

Nous seroit-il encore besoin de répondre à ceux qui ont dit que , sans cartouches , et avec des pierres seulement , nous pouvions repousser les brigands ?

Ne sait-on pas que nous n'avions pas de frondes pour lancer des pierres à la portée du fusil ; et qu'en demolissant nos murs pour en jeter les débris à l'ennemi , c'étoit nous découvrir et nous exposer à la grêle des balles qu'ils nous faisoient pleuvoir ? Qu'on réfléchisse que les points d'où nous étions attaqués avec plus de force , étoient les plus faibles , et qu'ils n'avoient pas plus de six à sept pieds d'élévation extérieure.

D'après cet exposé , nous n'aurions besoin , pour dissiper les nuages qu'on a élevés sur la bravoure de la garnison , que de nommer les corps qui la composoient.

Les soixante hommes du soixante-douzième régiment , ci-devant Vexin , qui ont partagé nos travaux , ont dignement soutenu leur réputation de valeur ; un vieux sergent , décoré du médaillon , a tué cinq brigands pour sa part.

On sait dans la Vendée comment se bat le soixante-dix-septième régiment , ci-devant la Marck. Une preuve qu'il ne s'est pas ménagé au feu , c'est que de huit cents hommes , il en reste à peine trois cents.

Le troisième bataillon de l'Orne n'est pas moins avantageusement connu ; on sait comme il a défendu son poste à Machecoul , à l'attaque de Nantes , à celle du camp de Ragon ; la part qu'il a eue à la prise de Palluan , à celle des canons , caissons et pierriers que l'ennemi avoit à ce poste ; malgré ses pertes depuis qu'il est dans la Vendée , on sait qu'il n'a cessé de marcher , bivouaquer et de se battre ; mais on rend assez de justice au courage des soldats , ce sont leurs officiers seuls qu'on veut faire passer pour lâches.

Et que sont donc les officiers d'un brave corps , sinon les premiers soldats de ce corps ! Qu'est-ce qui fait la force et entretient la valeur du militaire ? Ne sont-ce pas les bons exemples et l'exacte discipline maintenue par les sous-officiers et officiers , depuis le sous-lieutenant jusqu'au chef de bataillon ? Ceux-ci ne partagent-ils pas le service de leurs compagnons d'armes dans les camps , dans les cantonnemens ? ne bivouaquent-ils pas avec eux ? ne payent-ils pas comme eux de leur personne au moment du combat ? ne marchent-ils pas à leur tête ? ne reçoivent-ils pas comme eux le coup mortel , en criant *vive la République* ? Vouloir que des soldats soient braves , et leurs officiers des lâches , ne seroit-ce pas vouloir réunir des choses incompatibles ! Quel chef de compagnie ou de bataillon pourroit se faire obéir et estimer de ses subordonnés ; quel chef subalterne pourroit même exercer les fonctions de son grade , si sa conduite étoit en opposition avec ses devoirs ?

On a avancé que nous avions fait l'éloge d'un général connu par ses friponneries. Sans doute qu'on a entendu parler de *Westermann*. Nous déclarons que nous n'avons jamais manifesté de tels sentimens , ni verbalement , ni par écrit ; jamais nous n'avons vu l'homme dont il s'agit ; jamais nous n'avons été sous ses ordres.

Ils sont donc bien criminels ceux qui ont coopéré à con-

server à la République des défenseurs aussi fidèles et aussi courageux ! ils sont donc biens criminels ceux qui ont sous-trait à une mort certaine des soldats qui l'ont tant de fois affrontée, et qui ne craindroient de la perdre, qu'autant que le sacrifice en seroit inutile à leur patrie ! Si quelqu'un dit qu'ils devoient périr à Mortagne, qu'il songe au moins qu'ils auroient laissé leurs armes auprès de leurs cadavres, et que les brigands s'en seroient servis contre leurs vengeurs. En dernière analyse, représentans, peut-on se battre, sans munitions, contre un ennemi qui en est pourvu ? Est-ce désertir un poste que de le quitter lorsqu'on n'a plus les moyens de se défendre ? L'intérêt de la République ne commande-t-il pas de se replier sur un poste où l'on doit trouver du renfort et des cartouches, quand depuis quinze jours on en a demandé inutilement et qu'on est cerné par un ennemi qui connoît notre détresse ?

Quels sont les coupables, ou de ceux qui ont laissé une garnison dans le dénuement le plus absolu, ou de ceux qui en ont conservé une partie ? Quels sont les coupables ou de ceux qui ont évacué sans nécessité des postes utiles à conserver, ou de ceux qui n'ont abandonné le leur que momentanément, et par la nécessité la plus constante et la plus impérieuse ?

Montre-t-on de la crainte de l'ennemi, quand dans trois jours on perd dans un combat plus de cent quarante hommes, quand on soutient pendant sept heures un feu terrible, et qu'on franchit des défilés à la pointe de la bayonnette ? Quels sont les coupables, de ceux qui parlent le langage des hommes libres et dévoilent des vérités auxquelles est attachée la fin de la guerre, ou de ceux qui trompent la convention nationale et lui dérobent des connoissances utiles ! Quels sont les coupables, de ceux qui dénoncent des traits d'impéritie ou de trahison dont ils ont été les victimes, ou de ceux qui les commettent ?

Représentans du peuple, avant qu'un jugement solennel ait prononcé sur notre sort, et reconnu nos véritables intentions, recevez nos félicitations sur votre zèle infatigable à déjouer tous les complots des ennemis de la République ; que le glaive de la loi frappe tous les coupables ; continuez à sauver la patrie ; les cœurs des bons Français sont tous unis pour vous obéir, et leurs bras pour vous servir et vous défendre.

Représentans, on peut nous calomnier, nous persécuter, nous empêcher de servir la République ; mais on ne nous empêchera jamais de faire des vœux pour son affermissement ; jusqu'au dernier soupir, nous n'aurons pas d'autre devise que celle-ci : *Obéissance aux loix ; guerre aux tyrans, aux fanatiques, aux royalistes et aux traîtres ; dévouement inviolable à la représentation nationale, union indissoluble avec les amis de la liberté et de l'égalité. La République une et indivisible, ou la mort.*

A la maison d'arrêt de Nantes, le 1 floréal, an 2 de la République une et indivisible.

Signé, DESPREZ le républicain ; MONGUYON, sergent-major ; CHARPENTIER.

N^o. L X X V I.

MÉMOIRE sur la Vendée, par le C. Chephrel (1).

Depuis quatre ans il existe un mode de gouvernement contre-révolutionnaire dans toute la ci-devant Bretagne et les départemens limitrophes (2). Ce mode est basé sur celui de l'ancien gouvernement breton ; c'est-à-dire, de commissions centrales dans les grandes villes, de secondaires dans les villes du second ordre, et enfin de dernières dans les cantons ; elles ont été formées d'hommes pris dans ce qu'on appelloit ci-devant les trois ordres, voilà pourquoi beaucoup de nobles n'ont pas émigré. De l'expulsion des prêtres et des nobles, a résulté l'entremise de plusieurs femmes intéressées à la cause de ces deux ordres, qui les voyant éloignés des administrations, ont fait tomber le choix du remplacement sur des hommes qui de tout temps ont été royalistes, et auxquels la révolution

(1) Ce citoyen estimable a été chargé, pour l'intérêt de la république, de plusieurs missions délicates dont il s'est acquitté avec succès.

(2) Les pièces de la *conspiration de Rouerie*, saisies et déposées depuis quinze mois au comité de sûreté générale, et une autre pièce saisie à *Dol* et envoyée au même comité, ne laissent aucun doute sur ce plan. On y trouvera aussi un ordre signé de la main du ci-devant *Comte d'Artois*, qui défend aux nobles de cette province, d'émigrer. En mai 1793, *Bechu*, juge de paix de Vitre, saisit et fit passer au département d'*Ille et Villaine* des pièces qui prouvoient la connivence de plusieurs villes de Normandie avec les conspirateurs de Bretagne (*Note de l'auteur du Mémoire*).

a dépla par principe d'intérêt, dès l'instant où elle aura plus d'étendue qu'ils ne vouloient lui en donner. Ces hommes faux par principe, se sont métamorphosés en patriotes (1) pour agir avec plus de succès contre le véritable ami de la liberté, qui se montre tel qu'il est, parce qu'il a une conscience pure et sans remords, et dont les simples erreurs de l'esprit, mises à découvert, offrent à ces hommes dangereux une vaste carrière pour les perdre ou les éloigner.

Tels sont les hommes et les administrateurs sans lesquels les chouans ne peuvent exister, et qu'il importe conséquemment d'écarter; mais pour y réussir il ne faut pas prendre le masque pour la personne, ce qui par malheur, n'arrive que trop souvent; mais au contraire, il faut faire tomber le masque et examiner ce qu'étoit l'homme à l'époque de l'exécution du projet de *Rouerie*, ce qu'il étoit avant le 31 mai, et comparer le tout avec ce qu'il est aujourd'hui, et alors il sera difficile de s'y méprendre. L'ouvrage sera moins difficile dans les campagnes, parce que les hommes moins adroits se sont d'avantage prononcés.

Lorsque les rebelles de la Vendée étoient à Fougères; les chouans y conduisoient le produit de leur pillage; c'est un fait constaté par des procès-verbaux.

Les *chouans* n'étant qu'un instrument de l'exécution sont nécessairement liés de principes et d'actions avec les brigands de la Vendée; la preuve est dans les faits, et de cette preuve résulte celle de la correspondance des commissions distribuées dans les diverses parties de la République. Ainsi, c'est encore plus aux administrations contre-revolutionnaires qu'aux chouans eux-mêmes qu'il faut faire la guerre, puisque ceux-ci ne sont rien sans ceux-là, et que les derniers se renouvelleront toujours, pendant que les premiers existeront. Vitré est environné d'immenses forêts qui se succèdent de manière à ouvrir à ce pays des communications couvertes avec Rennes, et de ce département avec ceux de la Mayenne, de Maine et Loire, de la Loire inférieure, des bords de la Manche et du Calvados.

(1) En 1792, le maire de Rennes, *Duplessis*, ex-comte, jouoit tous les patriotes, et commandait maintenant une colonne de *chouans*. Tous les chefs de la force départementale dans le Calvados, étoient les administrateurs qui passaient en Bretagne, à cette époque, pour les plus zélés patriotes. (*Note de l'auteur du Mémoire*).

Les chouans doivent, en raison de l'avantage de la position à laquelle ils reviennent toujours, être considérés sous deux rapports: 1°. sous celui d'un poste avancé, pour assurer une retraite à la Vendée, en cas qu'elle s'y trouve forcée; 2°. pour opérer des recrutemens proportionnés au fanatisme de plusieurs communes, et en faciliter la jonction avec la grande armée des rebelles; et sous ce double rapport, il est facile de juger combien il importe de les détruire, sur-tout dans ce moment, où la première requisition de ce pays, qu'ils parcourent, n'est point encore parée.

Pour réussir à purger ces contrées, il faudroit avoir des tirailleurs du pays, qui ne leur donneroient jamais le temps de se rallier, et qui les poursuiviroient sans cesse; car, pour qui connoit le terrain qu'ils occupent, il est aisé de concevoir que les troupes réglées ne peuvent rien; ces troupes marchent en règle; les chouans n'ont point d'ordre, ce qui rend les combats décisifs impossibles; ils connoissent tellement le pays, et ont des correspondances si certaines, que dans le moment où ils ont des avantages, on voit les maisons des patriotes marquées à la craie. Un fait qu'on ne doit pas omettre, c'est que nul habitant de Laval n'a encore été massacré par eux, et qu'ils vont et viennent sans être inquiétés, tandis que l'on trouve tous les jours des malheureux des autres villes voisines égorgés sur les routes. Ajoutez à cela qu'ils sont toujours prevenus des mouvemens des troupes, et que les généraux en chef étant le plus souvent éloignés des rassemblemens, ne donnent que des ordres combinés et tardifs, qui rendent les précautions inutiles.

Quatre petits corps de tirailleurs de deux cents hommes chacun, commandés par des chefs qui connoitroient bien le pays, et qui seroient autorisés à accorder une prime de récompense pour chaque chouan tue ou pris, les auroient en peu de temps réduits au néant, et ce seroit de grandes ressources, et un espoir de moins pour les rebelles de la Vendée, toujours observés et harcelés par ces tirailleurs; les troupes ne marcheroient jamais qu'avec la certitude du succès (1).

(1) L'ouverture des malles appartenant à Hardy, ex-consul, arrêtées par la commune de Vitré, pourroit produire de grands renseignemens sur toute la ci-devant Bretagne, et sur cette guerre. (*Note de l'auteur du mémoire*).

Si le département de l'Ille et Villaine a été depuis longtemps et est encore en proie aux fureurs du fanatisme et à une guerre intestine ; on doit l'attribuer au peu d'instruction du peuple qui , comme dans tout le reste de la Bretagne , étoit conduit par des prêtres pervers et par des ci-devant nobles et leurs agens qui se sont emparés de toutes les places des corps administratifs , sous le manteau du patriotisme. On auroit tort d'en conclure pour cela qu'il n'y a point de patriotes dans ces contrées , où la liberté comptera autant d'adorateurs qu'il y a d'habitans , aussi-tôt qu'on aura éclairé le peuple et purgé les administrations ; c'est pour y contribuer autant qu'il est en moi , que je donne ici le résultat de mes observations dans chaque district de ce département.

DISTRICT ET COMMUNE DE RENNES.

La commune de Rennes , chef-lieu du district et du département , a été très-long-temps la dupe de la noblesse qui a éclairé le peuple ; la bourgeoisie , qui consistoit en gens de justice et en marchands , étoit pauvre et réduite à vivre de son état et de son industrie. La révolution lui a enlevé l'un et fait perdre les occasions que l'autre lui offroit ; si l'on veut connoître parfaitement les patriotes de cette commune et leur nombre , on n'a qu'à consulter les procès-verbaux de la présentation de la constitution , comparés avec la liste de tous les membres qui composent chaque section. La garde nationale s'est toujours bien montrée dans les occasions dangereuses , les campagnes de ce district sont aux trois quarts excellentes ; mais c'est la partie instruite , qui malheureusement obtient des avantages par ses connoissances , et , ainsi que dans tout le reste du département , l'esprit public ne sera à sa véritable hauteur que quand on aura épuisé tous les ci-devant nobles.

DISTRICT DE VITRÉ.

La garde nationale de Vitré est excellente , le peuple n'est nullement instruit ; et si quelques hommes moins bornés ont voulu faire valoir les droits du peuple , on n'a rien négligé pour les perdre ou les éloigner. La bourgeoisie , qui s'est toujours crue au-dessus du commerce , des arts mécaniques et de l'ordre judiciaire , n'aime point l'égalité ; cependant elle seule est dans le cas d'aller toujours au-devant des envoyés du gou-

vernement , pour éclairer le pays ; elle est presque toute fanatique et modérée ; plusieurs ont les dehors d'un patriotisme bien propre à induire en erreur.

Les campagnes en grande partie sont bonnes ; il est à remarquer que les mauvaises sont celles dont les propriétaires de fiefs sont restés sur les lieux , et spécialement celles limitrophes du département de la Mayenne ; dans les mauvaises communes , il faut encore distinguer deux classes de laboureurs , ceux qui occupent toutes les places des communes et même exclusivement et qui , entr'eux , se nomment *Gens de Gens* , ou *Gens distingués* ; cette espèce d'hommes n'aime pas l'égalité ; ils sont pour la plupart fermiers de grandes terres ; ils ont plus de relations avec les propriétaires dont ils sont les fermiers , qu'avec les gens instruits avec lesquels ils correspondoient pour les affaires de la commune. Tous les ouvriers et fermiers des petites fermes leur sont subordonnés , en raison du besoin qu'ils en ont ; de cette liaison successive , soutenue de tous les efforts du fanatisme , naissent tous les maux qui désolent ces contrées ; les juges du tribunal de ce district ont procuré en partie l'impunité aux prêtres dénoncés , les trois quarts des juges appartenoient aux juridictions des ci-devant seigneurs , et il en est peu qui ne soient restés leurs partisans.

DISTRICT DE FOUGÈRES.

Plus de la moitié des campagnes de ce district sont mauvaises , le fanatisme et la rébellion y entretiennent le feu de la guerre civile depuis deux ans. Il est cependant quelques bonnes communes , telles que Saint-Georges et la Bazouges-du-Désert : la commune de Fougères , chef-lieu du district , est peuplée de noblesse et de bourgeoisie qui , à cause de ses liaisons , en partageoit en grande partie l'opinion. Il est peu de nobles dans cette commune qui n'aient trempé dans la conspiration de *Rouerie* , et si l'on en excepte cinq à six bourgeois , tout le reste est fanatique. Là , comme dans beaucoup d'autres endroits , le patriotisme n'est guère que le partage de la classe la plus indigente.

DISTRICT DE DOLE.

Ce district n'a que deux mauvaises communes , qui sont contenues par les autres , et si l'on en excepte quelques

vieilles femmes, peu dangereuses, et quelques imbécilles encore dupes des préjugés religieux et des fourberies des prêtres, on trouvera peu de campagnes où la liberté ait fait plus de progrès. Il n'est peut-être pas inutile d'observer que c'est l'une des parties du département les plus fertiles, et que les habitans de la campagne y sont les plus aisés, les fortunes plus égales et les grandes possessions plus rares. La commune de Dol, chef-lieu du district, n'est pas bonne; sans commerce, dans une position mal-saine, sujète, tous les ans, à voir enlever par les fièvres d'automne beaucoup de ses habitans, qui ne subsistoient en grande partie, avant la révolution, que du peu de produit que versoit dans cette ville la consommation d'un évêque et d'un chapitre fort riche et très-debauché, regrette ce régime et n'aime pas la révolution; mais comme les campagnes sont bonnes; les chefs de l'administration du district sont bien choisis.

DISTRICT DE SAINT-MALO.

La commune de Saint-Malo a été long-temps en proie aux brigues et aux cabales de l'aristocratie marchande, qui n'ayant d'amour que pour l'argent, ne peut souffrir l'égalité; et, malgré les réformes que les différens représentans y ont faites, cette commune est encore loin du véritable esprit républicain. La commune de Saint-Servan, qui n'est qu'un fauxbourg de cette ville, renferme des patriotes chauds, ardens, et qui seuls ont contenu les menées des aristocrates de cette cité. Toutes les campagnes de ce district, qui bordent la mer, sont fanatisées, et les habitans sont les premiers espions de l'Angleterre: c'est par la petite anse du Lapin que se pratique toute la correspondance avec les îles de Jersey et Grensey. La seule commune où l'on puisse trouver quelques patriotes, est celle de Cancele. Le gouvernement ne peut prescrire des mesures trop sévères pour la garde de ces côtes.

DISTRICT DE MONTFORT.

Excepté le canton de Plelan, qui est excellent, le reste est détestable, et n'est rempli que de fanatiques et de contre-révolutionnaires.

DISTRICT DE RHEDON.

Ce district ne vaut pas mieux que le précédent, et l'on ne peut compter dessus.

DISTRICT DE LA GUERCHE.

Quoique le chef-lieu ne soit qu'un village, ce district est le meilleur de tout le département.

N^o. LXXVII.

Cambrai, ce 23 floréal, l'an second de la République française, une et indivisible.

Joseph Lebon à ses collègues *Lebas et Saint-Just*.

La machine est en bon train, je l'espère; l'aristocratie tremble, et les sans-culottes relèvent leur tête, si long-temps humiliée. Les fonctionnaires prévaricateurs ne m'échapperont pas; ceux qui n'ont pas osé déployer d'énergie jusqu'à ce jour, ne savent par quels moyens réparer leur foiblesse passée. La conduite de tous sera examinée scrupuleusement, et vous entendrez parler des résultats.

Une guerte à mort est livrée aux espions qui pulluloient dans cette place; et certes, il ne tiendra pas à moi de déguster l'ennemi du dessein de nous cerner, en rompant; sans pitié, toutes ses intelligences.

Messieurs les parens et amis d'émigrés et de prêtres réfractaires ACCAPARENT la guillotine. Avant hier, un ex-procureur, une riche dévote, veuve de deux ou trois chapitres, un banquier millionnaire, une marquise de Monaldy, ont subi la peine due à leurs crimes. Un général de brigade, poltron et fuyard jusqu'à Péronne, dans une des dernières affaires, a été condamné à mort et vient d'être conduit à Lille, pour y être fusillé à la tête des colonnes républicaines.

Hier, trois espions et cinq ci-devant Français, devenus échevins autrichiens, ont également disparu du sol de la liberté.

Salut et fraternité.

Signé Joseph LEBON.

N^o. LXXVIII (a)

Cambrai, ce 19 floréal, l'an second de la république française, une et indivisible.

Joseph Lebon à ses collègues *Saint-Just et Lebas*.

Le discours contre le fanatisme a produit l'effet que j'en atten-

dois. La salle regorgeoit d'auditeurs, et je pense qu'ils en sont sortis furieux contre les anciens marchands d'impostures.

Les sans-culottes se décident; ils s'enhardissent, en se sentant appuyés. Patience, et ça ira D'UNE JOLIE MANIERE.

Les dénonciations commencent et donnent lieu à des arrestations nouvelles.

Notre collègue Florent-Guyot est arrivé ici hier au soir.

Salut et fraternité.

Signé Joseph LEBON.

N°. L X X V I I I (b)

Joseph Lebon, représentant du peuple, à ses collègues
Saint-Just et Lebas.

Citoyens collègues,

Je suis arrivé à Cambrai hier le soir, accompagné de vingt braves que j'ai amenés avec moi. J'ai vu les autorités constituées et la société populaire. Je ne m'expliquerai point sur elle dans ce moment.

J'espère faire le bien à Cambrai, et y inspirer la terreur civique.

Aujourd'hui, je ferai assembler tout le peuple, et je lui parlerai, en masse, le langage de la vérité et de la raison.

Le tribunal va, de suite, entrer en activité, et fera justice de tous les traîtres.

Salut et fraternité.

Signé Joseph LEBON.

N°. L X X I X.

Arras, 3 floréal, l'an deuxième de la République.

Joseph Lebon, au comité de salut public.

Votre arrêté pour continuer les fonctions du tribunal révolutionnaire séant en cette commune, a été un coup de foudre pour l'intrigue, le modérantisme et l'aristocratie. La loi générale qui appelle à Paris les conspirateurs de tous les points de la République, avoit été ici interprétée par quelques scélérats, comme une improbation des actes du tribunal, et de la célérité de ses jugemens; mais le courier, le BIENHEUREUX COURRIER est arrivé. Tout le peuple l'attendoit avec impatience. J'ouvre le paquet

quet, je lis l'arrêté; mille cris de réjouissance s'élèvent, et le patriotisme reprend une nouvelle force.

On a bien raison de dire que les circonstances font connoître les hommes; depuis six mois, comme représentant du peuple; depuis trois ans, comme ami sincère de la liberté, je suivois tous les pas de certains soi-disant patriotes, qui étoient bons à la vérité pour écraser la tyrannie par l'audace, mais que le défaut de vertus, les passions viles, les inclinations financières me paroissoient rendre impropres, et même funestes à l'affermissement de la révolution; le président, l'accusateur public, et l'un des principaux membres du comité de surveillance, plus que soupçonnés sur l'article de la probité et de la justice, ont été les premiers à travestir, contre l'énergie que nous développons, le decret de la Convention nationale. Ces hommes qui, trois jours auparavant s'étoient compromis en influençant sans pudeur l'absolution d'un avocat contre-révolutionnaire, n'ont pu pardonner aux patriotes purs et clairvoyans d'avoir éclairé leurs manœuvres, et de les avoir condamnées. Dans leur rage imprudente, croyant l'occasion favorable, ils se sont livrés à des propos indignes dans la bouche d'un simple citoyen, atroces dans celles de fonctionnaires publics; ils sont depuis décadé en lieu de sûreté, et leurs places, au grand contentement de tout le peuple, ont été confiées à des braves qui n'ont pas besoin de briser les échafauds. Le président, entr'autres, est connu du comité, puisque, dans le moment même où je le nommois ici, le comité lui accorderoit aussi sa confiance, et le faisoit appeler par la Convention à la commission des secours. A cette occasion, je vous dirai qu'il est impossible, sans préjudicier grandement aux succès de nos travaux, que Daillet accepte en ce moment les fonctions qui lui sont destinées à Paris; les dernières aventures rendent ici sa présence et ses soins singulièrement utiles. Nous allons bien, nous irons encore mieux. Mais encore une fois, je vous le répète, ne détachez aucune partie de ce faisceau terrible, formé pour la ruine des aristocrates et de leurs hypocrites amis. Songez que plus nous frappons de rudes coups, plus nous avons de pièges à éviter, et d'hommes faibles à encourager contre, les tentatives des malveillans.

Des détails au premier moment. Salut et fraternité.

Le représentant du peuple, Signé JOSEPH LEBON.

P. S. L'adjutant général *Leblond*, à qui la guillotine déplaît sans doute, s'est permis, dans une campagne, de me faire regarder comme un complice de la conspiration d'*Hébert*, un *gueux* et un *coquin*. L'adjutant général *Leblond* a été arrêté, et son affaire s'instrumente pour être envoyée à Paris; car, pour mettre tous les fripons publicistes dans leurs torts, je suis décidé, comme je l'ai fait jusqu'à ce jour, à faire juger dans cette dernière commune les masques en fait de patriotisme, et je ne réserve pour le tribunal d'*Arras*, que les pilliers anciens et notoires de la contre-révolution. Depuis sa réinstallation, le tribunal a condamné sept contre-révolutionnaires à mort, et a innocenté un patriote poursuivi par la femme d'*Oméran* le guillotiné.

N°. L X X X.

A Arras, le 9 floréal.

LET TRE de J. Lebon au comité de salut public.

Joseph Lebon, au comité de salut public.

Le 29 germinal, je vous dépêche un courrier pour vous demander si le tribunal révolutionnaire séant en cette commune, doit cesser ses fonctions, en vertu de la loi du 27 dudit germinal, voici votre réponse.

EX TRAIT des registres du comité de salut public de la Convention nationale du 30^e. jour de germinal, l'an II de la République française, une et indivisible.

» Le comité de salut public, instruit par le représentant du peuple *LEBON*, des circonstances importantes qui rendent nécessaire le tribunal institué à Arras pour réprimer les conspirations, arrête que ledit tribunal continuera l'exercice de ses fonctions »

Pour extrait. Signé C. A P R I E U R, ROBESPIERRE,
B. BARÈRE, BILLAUD-VARENNE.

Je vous ai mandé combien cette réponse avoit avancé encore dans cette commune l'esprit public, et vous avez dû voir les dangers que courroient les patriotes, si les aristocrates pouvoient croire un instant que vous blâmassiez nos opéra-

tions; eh bien, il vient de nous arriver une circulaire qui nous rejette dans un nouvel embarras; mais, jusqu'à votre réponse: elle ne sera communiquée qu'aux républicains éprouvés, et nous éviterons encore cette fois les poignards. Hâtez-vous de nous dire si par cette circulaire, vous avez cru rappeler votre arrêté du 30 germinal; je ne le pense pas: si cependant, contre toute attente, vous avez eu cette intention, commandez-moi de périr, ou rappelez-moi dans le sein de la Convention nationale. Assignez aussi un asyle aux braves qui m'ont secondé, car toute notre force est dans la Convention et dans vous.

Salut et fraternité. Signé *LEBON*.

P. S. Je soupçonne que la circulaire dont il s'agit, a été envoyée à Arras pour une commission révolutionnaire, du temps d'*Élie-la-Coste* et *Peyssard*, et qui n'existe plus depuis long-temps.

LET TRE de Brune, relative aux affaires d'*Arras*, à la citoyenne Robespierre.

Paris, le 12 Floréal, an II de la République.

Nous sommes passés à Arras sans nous arrêter; pendant que l'on relayoit, je me suis acquitté de ta commission: ce que l'on a dit de ton pays est vrai; depuis six semaines on a guillotiné cent cinquante personnes et incarcéré environ trois mille. Des citoyens ont été trouver un ami de ton frère; on lui a dit: Vous seul pouvez faire entendre la vérité, Robespierre a confiance en vous. Il leur a répondu: Comment pourrais-je écrire, puisque tous les soirs on assiste au départ des lettres? Le rapport de *Saint-Just*, et le décret qui porte que les accusés de conspiration seront traduits au tribunal révolutionnaire à Paris, avoit fait naître quelques espérances; mais hier on a publié que, dans toute la République, la seule ville d'*Arras* ne jouiroit pas de la sagesse de cette loi. Depuis long-temps l'on convient qu'un homme revêtu de grands pouvoirs fait plus de mal que de bien lorsqu'il est envoyé dans son pays. Depuis long-temps l'on est d'accord sur les vertus morales des prêtres. Que nous sert donc d'être si bons théoriciens? Je ne doute pas qu'il n'existât à Arras des contre-révolutionnaires et des fanatiques; mais la terreur doit seule peser sur eux, et le patriote doit

pouvoir se reposer sur l'impassibilité des juges et la liberté des débats et des opinions. Je t'épargne d'autres détails qui sont trop atroces pour être crus, lorsqu'on n'en a pas été témoin oculaire. Si j'avois eu plus de temps, j'aurois pu te donner des faits plus détaillées ; je ne puis te rapporter que ce que j'ai entendu de différentes personnes, sans avoir eu le loisir de le vérifier. Nous entrons demain en campagne. J'oubliois de te dire que l'accusateur du tribunal révolutionnaire est arrêté, et le comité révolutionnaire cassé. Adieu.

Salut et fraternité,

BRUNE,

Employé près le citoyen Richard.

N^o. L X X X I.

LETTRE de J. Lebon à Lebas.

Cambrai, ce 20 Prairial, l'an II de la Rép. Franç. etc.

J. Lebon à son collègue Lebas.

Quoi ! les conspirateurs seroient mis en liberté par le comité de salut public, parce qu'en me requérant de venir de suite à Cambrai, prêt à être cerné, tu m'as obligé de différer les informations sur leur compte ! je ne le puis croire, ou tous les principes établis dans les rapports de St. Just, Robespierre, etc. sont anéantis.

Ecoute Darthé que je t'envoie, et qui a ordre de rester à Paris jusqu'à ce que je t'aie fait passer toutes les pièces à la charge du second tome de l'accusateur public de Strasbourg et consorts.

Il faut bien que j'aie dix mille fois raison, pour n'avoir pas encore été massacré, après toutes les manœuvres de ces pervers et de leur digne appui Guffroy.

Dis aux deux comités, s'ils sont pressés de recevoir toutes les dénonciations qui se recueillent chaque jour, qu'ils m'ordonnent de tout quitter pour satisfaire leur impatience. J'avois cru, jusqu'à ce moment, qu'il valoit mieux sauver Cambrai et cette frontière, que de m'occuper à répondre aux fureurs sacrilèges d'un Rougiff.

Songez qu'il est essentiel que le comité de salut public ou la Convention se prononcent hautement sur la conduite que j'ai tenue dans ma mission, ou qu'ils me rappellent.

Salut et fraternité. Signé JOSEPH LEBON.

N^o. L X X X I I.

Lettre de Darthé à Lebas.

Cambrai, le 30 Floréal, l'an deuxième de la République française, etc.

Mon cher ami,

LEBON est revenu avant-hier soir de Paris ; le comité de salut public lui a rendu toute la justice qu'il méritoit, et ses calomnieux ont été couverts du mépris et de l'opprobre que leur conduite infâme leur a attirés depuis long-temps. Guffroy avoit rédigé contre lui un mémoire le plus virulent et le plus pitoyable qu'on puisse fabriquer. Ils vouloient nous faire passer pour des assassins tout dégoûtans du sang innocent ; ils espéroient nous faire monter à l'échafaud qui les attend depuis long-temps. Ce n'étoit pas nous, positivement, qu'ils vouloient frapper, c'étoit la patrie. Ils voyoient avec peine les conspirateurs écrasés, les malheureux soulagés, l'esprit public se monter journellement, par conséquent se préparer un avenir de succès à nos braves armées dans cette belle campagne : leurs complots abominables sont déjoués. Guffroy seroit déjà décrété d'accusation sans des raisons de politique. Dumont est rappelé, et les quatre détenus, DEMEULIEZ (1), Beugnot et les Leblond vont être livrés au tribunal révolutionnaire de Paris.

Le comité de salut public a dit à Lebon, qu'il espéroit que nous irions tous les jours de mieux en mieux. Robespierre VOUDROIT QUE CHACUN DE NOUS PUT FORMER SEUL UN TRIBUNAL ET EMPLOYER CHACUN UNE VILLE DE LA FRONTIÈRE. La vertu et la probité sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Lebon a rapporté une lettre de ta femme. Je te l'envoie. Elle se plaint que tu ne lui écris pas assez souvent ; elle est prête d'accoucher ; cela la rend triste. Quand ce ne seroit que deux mots, écris-lui. Il a aussi ramené la citoyenne Robespierre.

(1) Ce Demeuliez poursuivi par Lebon, est celui que Lebon, par la lettre suivante annonçoit à Robespierre favoriser la nomination de Robespierre jeune. Quelle reconnaissance !

Nous désirions que tu vinses ou *Saint-Just*, quand ce ne seroit qu'un seul jour; *Lebon* seroit bien aise de se concerter avec vous. Je t'embrasse. *Signé DARTHÉ.*

P. S. Envoie-nous donc une ordonnance quand il y a des succès de votre côté.

LETTRE de J. Lebon à Robespierre.

L'an 3 de la révolution, du 28 Août.

Courage, mon cher ami, nous sommes au comble de nos vœux. Si tu appuies fortement la pétition des commissaires, quel que doit être le succès de notre corps électoral, ton frère alors se a nommé d'emblée. Sinon, je crains toujours que la rage de nos ennemis ne l'éloigne à force de calomnies. Nous nous remuons comme des diables pour déjouer des millions de manœuvres dont il est inutile de t'instruire pour le moment, mais qui te pénétreront d'indignation, lorsque nous pourrons te les apprendre à loisir. La s.... Assemblée nationale actuelle nous taille un ouvrage immense et périlleux. J'ignore comme les choses tourneront. Bon soir. On attend cette lettre, Le porteur nommé *Demeuliez*, a projeté des arrangemens avec ton frère, pour procurer à celui-ci l'exécutable marc d'argent. Confères-en avec lui, et mande-nous des nouvelles sur cet article.

Signé JOSEPH LEBON.

P. S. Nous t'embrassons tous les trois d'un seul coup.

N^o. L X X X I I I.

LETTRE de DARTHÉ.

A Arras, le 29 Ventôse, l'an 2 de la République, etc.

Je vais te donner, cher ami, quelques détails sur ce qui se passe ici.

Lebon est revenu de Paris, transporté d'une sainte fureur contre l'inertie qui entravoit les mesures révolutionnaires. Tout de suite UN JURY TERRIBLE, A L'INSTAR DE CELUI DE PARIS, a été adapté au tribunal révolutionnaire; ce jury est composé de soixante BOUGRES A POIL.

Un arrêté vigoureux a fait claquemurer les femmes aristocrates dont les maris sont incarcérés, et les maris dont les jèmes le sont.

Les rédacteurs et fonctionnaires publics, signataires des arrêtés liberticides de 1792.

Une perquisition vient d'être faite à la citadelle de Doullens PAR UNE COMMISSION ARDENTE de sept patriotes (j'étois du nombre). On y a trouvé des papiers contre-révolutionnaires, des provisions de bouche et d'argent énormes. L'infâme commandant se prètoit et favorisoit la correspondance des monstres dont la garde lui étoit confiée. Nous l'avons enlevé, ainsi que douze de ces scélérats. La guillotine, depuis ce moment, ne désempare pas; les ducs, les marquis, les comtes et barons, mâles et femelles tombent comme grêle.

La société populaire vient de se régénérer; de trois à quatre cents membres qui la composaient, elle n'est plus que de soixante-trois, y compris une dizaine d'absens (les deux *Robespierre*, *Lebon*, *Guffroy*, etc.) *Delleville* n'en est plus, *Golland*, *Osselin* père, *Beaugières*, président du tribunal révolutionnaire, etc. On m'a rendu justice, je suis des soixante-trois. Nous venons d'arrêter que nous dresserions l'acte d'accusation de tous les gros aristocrates d'Arras d'abord, et ensuite des autres endroits du département.

Le tribunal ne peut plus y suffire; aussi *Lebon* vient-il d'y adjoindre une seconde section.

L'esprit public est ici monté au plus haut degré, *Dubois* ci-devant président du département, est démasqué comme un intrigant et un ambitieux, un noble enfin.

Lebon n'est occupé qu'à rédiger des actes d'accusation; et nous, à cinq à six, à interroger, faire des visites domiciliaires dans lesquelles nous faisons toujours des découvertes précieuses: nous ne dormons plus.

Guffroy a révolté tous les patriotes contre lui. Il doit être rayé de la société. Ses numéros et sa lettre à *Dubois* sont abominables. Il enfile le chemin de la guillotine.

Le fameux *Wallart*, président du district de Saint-Pôl, vient d'être suspendu et mis en état d'arrestation par les ordres de *Lebon*, *Caprou*, *Lavocat*, *Henri*, *Thellier* père et fils; *Amort*, *Auge*, *Joana*, *Ensèbe*, *Herman*, etc. etc. etc. ont été arrêtés, il y a quelques jours, par le comité de surveil-

lance de Saint-Pôl. Il n'y a pas un de ces coquins-là qui n'ait mérité d'éternuer dans la besace. Tu imagines bien qu'il a fallu donner quelques coups de fouets. Je lance d'ici nos sans-culottes, et leur met le feu sous le ventre.

Nous l'avons juré aussi : la Convention a déclaré qu'elle sauveroit le peuple, nous la seconderons de tout notre pouvoir. Les rapports de Saint-Just ont embrasé toutes les âmes.

Demeuliez m'a dit que tu pensois à moi. Arras peut être le siège d'une des commissions populaires qu'on va installer, si le projet est de les disséminer dans la République.

Lebon et sa femme t'embrassent et ta femme.

Je t'embrasse.

Signé DARTHÉ.

N^o. L X X X I V.

LETTRE de Daillet à Robespierre.

A Arras, le 29 Germinal, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Daillet à Robespierre aîné.

Je viens de lire dans les papiers publics, que tous les conspirateurs seront traduits de tous les points de la République au tribunal révolutionnaire à Paris : ce décret est très-sage ; mais la commune d'Arras est peut-être la seule qui pourroit en être exceptée.

Voici mes motifs. Tu connois notre énergie ; nous ne faisons grâce à personne ; nous frappons à coup sûr, parce que nous connoissons la moralité de chaque individu, et que nous sommes convaincus que, si les aristocrates n'ont pas pris une part active et ostensible dans les dernières conspirations, ils n'en ont pas moins appelé chaque jour la contre-révolution dans leur cœur et par leurs vœux ; et qu'ils ont concouru, chacun selon leurs moyens personnels, à renverser la République, au lieu que toutes ces connoissances locales échapperont à un juré éloigné. Je t'engage à examiner s'il ne seroit pas plus utile de nous conserver notre tribunal révolutionnaire avec son attribution.

Tu recevras cette lettre par un courrier extraordinaire que Lebon adresse à Lebas. Je t'embrasse.

Signé DAILLET.

P. S. Je te remercie de m'avoir indiqué à Herman : mais

je ne peux y aller, parce qu'étant maire, et de quelqu'utilité à Arras, je dois demeurer ici.

Autre lettre de Daillet à Robespierre.

A Cambrai, le 8 Prairial, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Nous avons été saisis d'effroi et d'indignation en lisant dans les papiers publics, qu'un vil assassin avoit voulu porter atteinte à tes jours et à ceux de Collot-d'Herbois, mais le génie qui veille sur la France lui a épargné la douleur de pleurer sur deux des plus ardents amis de la révolution.

C'est ici le lieu de te reprocher ton imprudence ordinaire. A quoi a-t-il tenu que la liberté ne perdît en ce jour le plus constant de ses défenseurs ? Si tu étois sorti avec un compagnon que tu as l'habitude de laisser toujours derrière, quand il te prend la fantaisie de courir, ce monstre t'eût frappé avant qu'il n'ait pu te porter aucun secours. Ne dis pas que ta destinée eût été digne d'envie, puisque tu serois mort pour la patrie ; la patrie a déjà perdu trop d'hommes vertueux. L'homme de bien ne devoit jamais mourir ; et, lorsque nous voulons faire succéder au plus affreux des systèmes la pratique des vertus républicaines et l'amour de la divinité, il faut au moins que ceux qui ont proclamé ces vérités éternelles, et dont la conduite ne s'est jamais démentie, demeurent pour donner l'exemple. Ainsi donc, mon ami, sois plus circonspect que jamais ; que ta chambre soit inaccessible à d'autres qu'à tes amis, et ne craint point que l'on impute cette conduite à la morgue ou à la hauteur ; elle est justifiée par l'attentat qu'on avoit médité ; et d'ailleurs, n'a-t-on pas toujours la voie des lettres pour se faire entendre ?

Nous allons toujours avec activité ; mais nous ne sommes point secondés. Il semble que tous les habitans soient coupables, puisqu'aucun n'ose en dénoncer un autre. Nous venons cependant d'ouvrir les registres des autorités constituées et de la société populaire ; nous y avons trouvé d'immenses richesses déjà, et nous y trouverons aussi, je l'espère, les noms des royalistes et des oppresseurs du peuple. Je t'embrasse.

Signé DAILLET, ton ami.

N^o. L X X X V.

Extrait d'une lettre de Buissart à Robespierre.

Buissart à son ami Maximilien Robespierre.

..... Nous mourons de faim au milieu de l'abondance ; je crois qu'il faut tuer l'aristocratie mercantile, comme on a tué celle des prêtres et des nobles. Les COMMUNES, à la faveur d'un comité de subsistances et de marchandises, DOIVENT SEULES ÊTRE ADMISES A FAIRE LE COMMERCE. Cette idée étant bien développée peut se réaliser ; alors, tout le bénéfice du commerce tourneroit à l'avantage de la République, c'est-à-dire, à l'avantage du vendeur et de l'acheteur. Je me rappelle vous avoir écrit quelques mots sur cet article, il y a trois ou quatre mois.

A Arras, ce 14 Pluviôse de l'an 2.

N^o. L X X X V I.

Lettre de Collot-d'Herbois et Fouché.

Les représentans du peuple envoyés dans Commune-Affranchie, etc. à la Convention nationale.

Citoyens collègues,

Nous vous envoyons le buste de *Châlier* et sa tête mutilée, telle qu'elle est sortie pour la troisième fois de dessous la hache de ses féroces meurtriers. Lorsqu'on cherchera à énouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes, et qui ne voient que des individus ; rappelez-les par ce langage énergique à la sévérité du devoir et à l'impassibilité de la représentation nationale ; c'est la liberté qu'on a voulu assassiner en immolant *Châlier* ; ses bourreaux en ont fait l'aveu avant de tomber sous le glaive de la justice : on a entendu de leur propre bouche, qu'ils mouvoient pour leur roi, qu'ils vouloient lui donner un successeur.

Jugez de l'esprit qui animoit cette ville corrompue ; jugez des hommes qui la maïtrisoient par leur fortune ou par leur pouvoir ; jugez si on peut accorder impunément un sursis : point d'indulgence, citoyens collègues, point de délai, point de lenteurs dans la punition du crime, si vous voulez pro-

duire un effet salutaire ; les rois punissoient lentement, parce qu'ils étoient foibles et cruels ; la justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté ; nous avons pris les moyens efficaces pour marquer sa toute-puissance de manière à servir de leçon à tous les rebelles.

Nous ne vous parlerons pas des prêtres, ils n'ont pas le privilège de nous occuper en particulier, nous ne nous faisons point un jeu de leurs impostures ; ils dominoient la conscience du peuple, ils l'ont égaré, ils sont complices de tout le sang qui a coulé, leur arrêt est prononcé.

Nous saisissons chaque jour de nouveaux trésors ; nous avons découvert chez *Tolosan* une partie de la vaisselle cachée dans un mur. Il y a beaucoup d'or et d'argent que nous vous enverrons successivement.

Il est temps de prendre une mesure générale, si vous voulez empêcher ces métaux de sortir de la République. Nous savons que des agioteurs sont accourus dans le département de la Nièvre, dès qu'ils ont appris que l'or et l'argent y étoient méprisés. Ne souffrez pas qu'un des plus beaux mouvemens de la révolution tourne contre elle ; ordonnez que ces métaux seront versés dans le trésor public, et décrétez que le premier individu qui cherchera à les faire passer chez l'étranger, sera fusillé au lieu même où il sera saisi.

Signé COLLOT-D'HERBOIS et FOUCHÉ.

Commune-Affranchie, le 5 Frimaire, l'an deuxième de la République, etc.

Autre lettre de Collot-d'Herbois au citoyen Duplay père.

Commune-Affranchie, le 15 Frimaire, an deuxième de la République, etc.

Ami et frère, voilà de bonnes choses qui me viennent de toi toutes à-la-fois ; des nouvelles de toi, des tiens, le discours de Robespierre et l'assurance qu'il se porte bien. Tout cela est bien bon. Dis-lui, je te prie, de nous écrire aussi ; nos frères JACOBINS vont à merveille, une lettre de lui leur fera grand plaisir et sera d'un bon effet. Nous avons remonté ici, non pas l'esprit public, car il est nul, mais le courage, mais le caractère de quelques hommes qui ont de

Pénérge, et d'un certain nombre de patriotes trop long-temps opprimés. *Nous les avons tirés de la tiédeur où de faux principes et des idées de modération, salutaires aux conspirateurs à la vérité, mais cruelles et fatales à la République, les avoient entraînés.* Nous avons ranimé l'action d'une justice républicaine, c'est-à-dire, prompte et terrible comme la volonté du peuple. Elle doit frapper les traîtres comme la foudre; et ne laisser que des cendres; en détruisant une cité infâme et rebelle, on consolide toutes les autres. En faisant périr les scélérats, on assure la vie de toutes les générations des hommes libres. *Voilà nos principes. Nous démolissons à coup de canon et avec l'explosion de la mine, autant qu'il est possible.* Mais tu sens bien qu'au milieu d'une population de cent cinquante mille individus, ces moyens trouvent beaucoup d'obstacles. *La hache populaire faisoit tomber vingt têtes de conspirateurs chaque jour, et ils n'en étoient pas effrayés. Prêcy vit encore, et son influence se faisoit sentir de plus en plus chaque jour. Les prisons regorgent de ses complices. Nous avons créé une commission aussi prompte que peut l'être la conscience de vrais républicains qui jugent des traîtres. Soixante-quatre de ces conspirateurs ont été fusillés hier, au même endroit où ils faisoient feu sur les patriotes; deux cents trente vont tomber aujourd'hui dans les fossés où furent établies ces redoutes exécrables qui vomissoient la mort sur l'armée républicaine. Ces grands exemples influeront sur les cités douteuses. Là, sont des hommes qui affectent une fausse et barbare sensibilité, la nôtre est toute pour la patrie. Ceux qui nous connoissent sauront apprécier notre dévouement. Je ferai insérer le discours de Robespierre dans nos journaux. J'ai vu avec indignation le détail de ces manœuvres tendantes à diviser les vrais patriotes; mais les fourbes ni les intrigans ne nous diviseront pas. Tous ceux qui ont traversé la révolution d'un pas ferme, fidèles aux principes, à leurs devoirs, sont liés inséparablement. C'est l'amour de la patrie qui a cimenté l'amitié fraternelle qui réunit les cœurs. Nous approchons du but, et nous arriverons ensemble. Présente l'assurance de mon amitié franche, inaltérable, à ta républicaine famille; serre, en mon nom, la main de Robespierre. Bon citoyen, heureux père, ton jeune fils, déjà fort des principes dont il est nourri, recueillera un bel héritage et saura le conserver. La citoyenne Lebas doit être bien contente de ce qu'a fait son mari. Qu'il y a*

de satisfaction pour des républicains à bien remplir leurs devoirs.

Salut, amitié et fraternité.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

N°. L X X X V I I.

Lettre de Fouché et Collot-d'Herbois, à la convention nationale.

Citoyens collègues,

Nous poursuivons notre mission avec l'énergie des républicains qui ont le sentiment profond de leur caractère; nous ne le déposerons point, nous ne descendrons pas de la hauteur où le peuple nous a placés, pour nous occuper de misérables intérêts de quelques hommes plus ou moins coupables envers la patrie.

Nous avons éloigné de nous tous les individus, parce que nous n'avons pas de temps à perdre, point de faveur à accorder; nous ne devons voir et nous ne voyons que la république; que vos decrets qui nous commandent de donner un grand exemple, une leçon éclatante; nous n'écoutons que le cri du peuple qui veut que tout le sang des patriotes soit vengé une fois d'une manière prompte et terrible, pour que l'humanité n'ait plus à pleurer de le voir couler de nouveau.

Convaincus qu'il n'y a d'innocent, dans cette infâme cité, que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple; NOUS SOMMES EN DÉFIANCE CONTRE LES LARMES DU RÉPENTIR, rien ne peut désarmer notre sévérité; ils l'ont bien senti ceux qui viennent de vous arracher un sursis en faveur d'un détenu.

Nous sommes sur les lieux, vous nous avez investis de votre confiance, ET NOUS N'AVONS PAS ÉTÉ CONSULTÉS.

Nous devons vous le dire, citoyens collègues, l'INDULGENCE est une foiblesse dangereuse, propre à alarmer les espérances criminelles au moment où il faut les détruire: on l'a provoquée envers un individu, on la provoquera envers tous ceux de son espèce, afin de rendre illusoire l'effet de votre justice: on n'ose pas vous demander le rapport de votre premier décret sur

l'anéantissement de la ville de Lyon, mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter. LES DÉMOLITIONS SONT TROP LENTES, il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine, L'EXPLOSION DE LA MINE, etc., L'ACTIVITÉ DÉVORANTE DE LA FLAMME PEUVENT SEULES EXPRIMER LA TOUTE PUISSANCE DU PEUPLE ; sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans, elle doit avoir l'effet du tonnerre.

Signé FOUCHÉ, COLLOT-D'HERBOIS.

Ville-Affranchie, 26 Brumaire, l'an 2 de la république française, etc.

LETTRÉ de Collot à Robespierre.

Ville-Affranchie, le 3 Frimaire, l'an II de la République, etc.

Mon collègue, mon ami,

Ces craintes pour la chose publique souffrante, qui m'ont décidé à venir ici sur ton invitation ; n'étoient point vaines. Nous n'avions pas la mesure des dangers, encore moins des obstacles, quelques grands que nous les supposions. La volonté et les intentions en trouvent d'incroyables ; il faut les surmonter. Mais quand on prononce des mesures révolutionnaires, quand on veut leurs succès, les détails immenses et inattendus que ne peut négliger un représentant du Peuple, dissipent un temps précieux et consomment des forces nécessaires. Je n'ai pas cru, mon ami, me trouver ici commissaire de l'armée des Alpes, administrateur de cinq ou six départemens à-la-fois ; je n'ai pas cru avoir à créer tous les mouvemens, toutes les actions nécessaires à forger tous les instrumens, et cependant il a fallu s'en occuper. Point ici de subsistances, point d'autorités agissantes ; les ordres du comité de salut public mal compris. Un jour la garnison épuisée, le lendemain trois fois trop abondante par des levées de la première requisition, qui n'étoient seulement pas annoncées ; les fabriques d'armes inactives, d'autres à transférer ; point d'hôpitaux fixes ; le système de l'indulgence établi par les patriotes, soutenu par un décret de la Convention du 20 Brumaire, affiché ici avec affectation, et envoyé avec une promptitude qu'on n'a pas ordinairement ; les vengeances particulières agitant les comités révolutionnaires établis ; à tel

point qu'ils étoient aveugles sur la vengeance politique, et qu'ils ont eu sous les yeux, sans l'arrêter, pendant un mois, l'accusateur public qui a appliqué la peine de mort au républicain *Châtier*, échappé ensuite quand il a été poursuivi ; des généraux nouvellement arrivés, mécontents d'avoir été déplacés d'où ils étoient ; les anciens qui d'ailleurs ont fait le siège avec courage, si peu révolutionnaires qu'ils ont donné l'ordre pour mot de ralliement, *Simonneau*, ne sachant pas la différence qu'il y a de ce mot de ralliement feuillant, à celui de *Marat*, pour de vrais patriotes ; enfin, mon cher Robespierre, l'impuissance même de faire des reproches trop marqués, parce que tous ces fonctionnaires sont des patriotes persécutés, et intéressans, et les militaires, des hommes qui ont combattu avec énergie contre les rebelles, n'ayant par conséquent aucune force par le ralliement, et devant toujours puiser ses moyens en soi-même : voilà, depuis mon arrivée, qu'elle a été ma position. Je ne crois pas avoir fléchi, quoique souvent ma santé et mes forces m'aient trahi. *J'ai marché à grands pas vers les mesures MÉDITÉES ; en évitant beaucoup de mal d'abord, et en donnant un plus grand caractère à tous les moyens employés jusqu'alors. L'armée révolutionnaire arrive enfin après-demain ; et je pourrai accomplir DE PLUS GRANDES CHOSES.* Il me tarde que tous les conspirateurs aient disparu ; l'impudence de la patrie et du peuple souverain qui la compose, retentit sur tous mes fibres et dans mon cœur. *Il faut que Lyon ne soit plus en effet, et que l'inscription que tu as proposée, soit une grande vérité ; car jusqu'à présent, bien que nous ayons doublé et triplé les apparences, ce n'est réellement qu'une hypothèse, et le décret lui-même oppose de grandes difficultés ; IL L'APPARTIENDRA DE LE RENDRE CE QU'IL DOIT ÊTRE, ET D'AVANCE NOUS PRÉPARERONS LES AMENDEMENTS.* Il faut licencier, faire évacuer cent mille individus travaillant, depuis qu'ils existent, à la fabrique, sans être laborieux, et bien éloignés de la dignité et de l'énergie qu'ils doivent avoir ; intéressans à l'humanité, parce qu'ils ont toujours été opprimés et pauvres, ce qui prouve qu'ils n'ont pas senti la révolution. En les disséminant parmi les hommes libres, ils en prendront les sentimens ; ils ne les auront jamais s'ils restent réunis. Tu as trop de philosophie pour que cette idée t'échappe. Nous avons créé deux nouveaux tribunaux pour juger les traî-

tres ; ils sont en activité à *Feurs* : les deux qui sont ici , ont pris , depuis notre arrivée , plus de force et d'activité. Plusieurs fois vingt coupables ont subi la peine due à leurs forfaits , le même jour. Cela est encore LENT pour la justice d'un peuple entier qui doit foudroyer tous ses ennemis à - la - fois , et NOUS NOUS OCCUPERONS A FORGER LA Foudre. Mais crois-moi , ami , mesure les difficultés , et pense que les premiers instans qui devoient accomplir ayant été perdus , ce que nous avons fait est beaucoup. Il ne faut pas cependant croire que le respectable *Couthon* mérite aucun reproche ; je répète que j'admire son courage. Mais est-il possible qu'il ne soit pas trompé dans la situation où il se trouve ! Je n'ai qu'un regret , c'est de n'avoir pas été alors avec lui. Je rends justice à mes collègues ; mais ils étoient fatigués du siège en dehors ; et le siège qu'il falloit commencer en dedans demandoit des forces nouvelles. Je crois t'avoir ici épanché mon cœur et ma pensée , mon ami ; tu sentiras que ce qui a manqué ici , ce sont les hommes : il en faut pour tous les postes , et les postes sont nombreux. J'ai beaucoup à me louer des *Jacobins* qui sont partis ; la plupart composent une commission révolutionnaire que nous avons créée , et c'est la seule autorité qui marche : elle pousse aussi un peu les autres. J'aurois désiré aussi quelques FRÈRES pour l'administration et pour les bureaux. Il faut les qualités analogues ; et j'avois désigné deux ou trois personnes que je ne vois pas arriver. Elles devoient s'adresser à toi ou à *Billand-Varenne* pour partir , d'après l'approbation de la société. Ils m'avoient été désignés capables par les *Jacobins* qui sont toi , et de bonne volonté. Il falloit aussi un accusateur pour le tribunal qui restera permanent long-temps. On m'avoit désigné *Saintexte* ; je le connois peu , ainsi que plusieurs autres désignés ; car les missions et mes constantes occupations ont laissé mon opinion incertaine , ayant été souvent absent de la société. rectifie les choix s'ils ne sont pas bons , mais décides-en , dans ce cas , d'autres à partir. Si j'avois pu demander de nos anciens , je l'aurois fait ; mais ils sont nécessaires à Paris , étant presque tous fonctionnaires. Et cependant , s'il n'en vient pas , tous les détails tombent sur nous et nous absorbent. Si *Montaut* ne part pas , faites-en partir un autre. Tu vois que , chargés d'autant d'opérations , cela est nécessaire. Ecris-nous aussi ; peut-être as-tu tort de ne l'avoir pas fait. Une lettre de

de TOI FÉRAS GRAND EFFET SUR TOUS NOS JACOBINS. NE LAISSE POINT PASSER DES RAPPORTS TEL QUE CELUI QUI A AMENÉ LE DÉCRET DE SURSIS. Enân , mon cher , Robespierre ; donne-moi de tes nouvelles. Tu sais que tu en avois pris l'engagement. Tu m'as dit qu'il falloit du courage pour accepter cette mission ; je te dis avec franchise que tu avois raison. Il faut ajouter qu'il faut de la santé. Conserve bien la tienne , elle est précieuse aux républicains et particulièrement à ton constant ami.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

Communique , je te prie , aux bons patriotes qui l'entourent , mes sentimens d'amitié et de fraternité.

N^o. LXXXVIII.

LETTRE de Collot à Couthon.

Commune-Affranchie , le 11 Frimaire , l'an II de la Rép.

Je pense qu'enfin , cher collègue et ami , tu es arrivé à Paris , et que tu pourras jouir d'un peu de repos. Tu en as grand besoin ; mais obligé de partager les travaux du comité de salut public , en pourras-tu prendre ! c'est ce qui est fort douteux. Au reste , les bonnes opérations reposent , et c'est là le seul loisir qui soit en quelque sorte permis aux vrais patriotes. Tu m'as parlé de l'esprit public de cette ville ; penses-tu qu'il puisse jamais y en avoir ? Je crois la chose impossible. IL Y A SOIXANTE MILLE INDIVIDUS qui ne seront jamais républicains. Ce dont il faut s'occuper ; c'est DE LES LICENCIER , de les répandre avec précaution sur la surface de la République , en faisant pour cela les sacrifices que notre grande et généreuse nation est en état de faire. Ainsi DISSEMINÉS et surveillés , ils suivront au moins le pas de ceux qui marchent devant ou à côté d'eux. Mais réunis ; ce seroit pendant bien long-temps un foyer dangereux et toujours favorable aux ennemis des vrais principes. Les générations qui en proviendroient ne seroient même jamais entièrement pures ; car l'esprit d'asse visiblement et l'absence de l'énergie seroient héréditaires , si l'éducateur n'y remédioit ; et les pères étant insensibles à leur propre dignité , comment seroient-ils jaloux de l'éducation de leurs

enfans ? Cela est déplorable. C'est à la mère-patrie à tenter tous les moyens pour opérer la régénération de ce grand nombre d'individus, qui pourroient distribuer leur industrie à son avantage et la payer ainsi de ce qu'elle a fait pour eux. *Il appartient, Couthon, de développer ces idées ; j'en ai déjà parlé à Robespierre ; CONCERTÉ-TOI AVEC LUI POUR FINIR LE DÉCRET CONCERNANT CETTE COMMUNE QUI NE PEUT SUBSISTER SANS DANGER. LA POPULATION LICENCIÉE, IL SERA FACILE DE LA FAIRE DISPAROITRE, et de dire avec vérité : LYON N'EST PLUS. Il est plus urgent que jamais d'user d'une grande severité, aussi allons-nous la déployer. On a essayé d'exciter de nouveaux mouvemens dans l'armée, et dans le très-grand nombre d'ouvriers occupés aux démolitions. Tu n'as jamais cru que Précy fut mort ; le commissaire de l'armée des Alpes nous a assuré qu'il étoit à Lanzanne. Nous avons beaucoup travaillé, et nous sommes encore loin d'apercevoir même l'espace compris dans notre tâche. Je sais que Laporte t'a demandé de le faire revenir. Il étoit bien fatigué, et nous avons été les premiers à le solliciter d'aller se reposer. Il a été quinze jours à la campagne. Mais il nous est bien nécessaire. Il va bien avec nous ; et à moins que vous ne le remplaciez, avant qu'il parte, par un montagnard vigoureux au travail et d'un grand caractère, la chose publique en souffriroit, Fouché et moi nous succombons. Albitte et Château-neuf-Rendon ne pourroient être bien utiles qu'à l'armée, Simon et Dumas étant partis. Ici, il y a une complexité d'opérations qui occupent au moins trois hommes qui travaillent seize heures par jour, bien accordés sur les faits et les principes et sans se quitter. Toutes les opérations du Midi reviennent à nous par contre-coup. Les subsistances prennent un temps considérable. Les séquestres, l'organisation du tout, la surveillance de cinq à six départemens, telle est la besogne journalière, et je ne parle pas, tu le vois, des mesures révolutionnaires qui sont continuellement méditées, mises en actions, et qui doivent CONSOMMER LE GRAND ÉVÉNEMENT DE LA DESTRUCTION DE CETTE VILLE REBELLE, et l'anéantissement de tous les traîtres. Je t'embrasse, respectable ami ; reçois l'assurance de mon éternel et fraternel attachement.*

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

AUTRE Lettre de Collot au comité de salut public.

Ville-Affranchie, le 17 Brumaire, l'an II de la Rép.

Collot-d'Herbois à ses collègues composant le comité de salut public.

Citoyens collègues,

La précaution fut bonne d'envoyer à Laporte votre arrêté pour le faire rester à Ville-Affranchie. Il partoit avec Maignet et Couthon, que je n'ai plus trouvés ici, et la ville eut été sans représentans. Il y a trois jours que j'y suis avec lui. Fouché n'est point arrivé, quoiqu'il m'ait donné parole de me suivre, à vingt-quatre heures de distance. Vous allez juger si la présence de plusieurs est nécessaire.

La ville est soumise, comme on vous l'a dit, mais non pas convertie. Les sans-culottes laborieux, amis naturels de la liberté, n'y voient pas encore clair ; il y en a au moins soixante mille. Ils souffroient beaucoup pendant le siège : ils sentent qu'ils sont délivrés et soulagés, mais voilà tout. Il faut les animer pour la République. L'aristocratie obscure rêve à tous les moyens de se tirer d'affaires. Les contre-révolutionnaires arrêtes frémissent de rage et attendent leur jugement. Ceux qui ne sont pas arrêtés sont errans ou cachés. Ils ont usé de plusieurs déguisemens pour fuir : l'organisation, toute imparfaite qu'elle est, des autorités surveillantes et administrantes, est ce qui doit avoir donné le plus de peine à nos collègues, les hommes sûrs étant excessivement rares. La démolition alloit lentement ; ils étoient beaucoup pour gagner leur journée et ne rien faire : la commission militaire a trop souvent employé, à juger ceux contre lesquels elle n'a pas trouvé de preuves, et qu'elle a élargis, des momens dont chacun devoit être un jugement terrible prononcé contre les coupables. Elle en a fait fusiller plusieurs. LE TRIBUNAL VA PLUS FERME ; mais sa marche est LENTE : il a encore peu opéré.

La population actuelle de Lyon est de cent trente mille âmes, au moins ; il n'y a pas de subsistances pour trois jours.

Le général Dours voulant entrer dans vos intentions pour le siège de Toulon, s'est dégarni au point qu'il ne reste pas ici trois mille hommes de garnison effective ; elle est vérita-

blement insuffisante. Pressez le départ du détachement de l'armée révolutionnaire. L'esprit public est nul et toujours prêt à tourner en sens contraire de la révolution. Les exécutions même ne font pas tout l'effet qu'on en devoit attendre. La prolongation du siège, et les périls journaliers que chacun a courus, ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est tout-à-fait le mépris de la mort. Hier, un spectateur revenant d'une exécution, disoit : cela n'est pas trop dur ; que ferai-je pour être guillotiné ? Insulter les représentans ! Jugez combien de telles dispositions seroient dangereuses dans une **POPULATION ÉNERGIQUE**. Voilà l'état des choses.

De nouvelles visites domiciliaires ont fini ce soir. Il en est résulté de nouvelles arrestations, et trois mille fusils de plus. Le nombre de ceux qui sont rentrés étant actuellement de neuf mille, une immense quantité est au fond des rivières ; on en a trouvé dans des puits. On recouvrera tout ce qui sera possible. La mine va accélérer les démolitions, les mineurs ont commencé à travailler aujourd'hui. Sous deux jours les bâtimens de Bellecour sauteront. J'irai de suite par-tout où le moyen sera praticable envers les bâtimens pros crits. Les accusateurs publics vont marcher rapidement, le tribunal a commencé, hier, à aller par trois dans un jour. Les **JACOBINS** arrivés seront employés utilement. Enfin, je me concerterai pour des mesures nouvelles, grandes et fortes. Mais, citoyens collègues, pas de vivres pour deux jours : voilà ce qui retarde, distrait et dérange tout. J'ai pris, envers les départemens voisins, des arrêtés pressans, comme membre et et d'après les intentions du comité de salut public, pour ne pas être gêné par les autres requisitions, qui toutes se croisant, nous font périr au milieu de nos ressources ; je compte sur votre approbation. Pressez Montaut de partir, je vous en prie. Il est convenu que Laporte ira se reposer une decade à la campagne, dès que Fouché sera arrivé, et Laporte en a besoin. Les fatigues qu'ils ont eues sont infinies : les miennes disparaissent, lorsque je songe que Couthon en a supporté de plus grandes. Mais j'étois malade en partant, je n'ai pas dormi depuis mon arrivée ; je crains que ma santé et mes forces ne me trahissent, faites partir Montaut.

Albitte étoit parti d'ici la veille de mon arrivée. Le courrier dépêche vers lui, par vous, le huit du courant, a été jusqu'à Toulon, et en est revenu sans le rencontrer. Je l'ai remis en

course après lui avec ses dépêches ; mais il ne le rencontrera qu'à Toulon, et Albitte ne reviendra probablement ici qu'après avoir examiné ce qui s'y passe. Le général Dours vous a rendu compte, m'a-t-il dit, de toutes les forces qui sont parties pour s'y rendre : soit en hommes, soit en artillerie et munitions. Mais là, aussi, les subsistances vont donner de grandes inquiétudes. Fixez ! chers collègues, votre attention bien sur cet objet.

Salut et fraternité.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

Autre lettre de Collot, au même comité.

Ville-Affranchie, le 19 du 2e. mois de l'an 2 de la republique.

Collot-d'Herbois à ses collègues composant le comité de salut public de la Convention nationale.

Citoyens Collègues,

Je vous ai fait part de notre désespérante situation relativement aux subsistances. J'ai observé que le debat croisé des requisitions de nos collègues causoit les plus grands embarras. Vous avez fait décréter que les représentans devoient user du droit de préhension pour soutenir leurs requisitions. Il n'en résultera pas le bien que vous espérez. Tout ce qui est requis et contesté par plusieurs, va être pris par celui qui se trouvera le plus près : c'est celui-là qui souvent a le moins de besoins, et qui, écartant la vue de ceux des autres, fait souvent les demandes les plus démesurées. S'il arrive que ses autres collègues envoient la force armée pour soutenir leurs requisitions et le droit de préhension, qui leur est commun, ne craignez-vous pas que la querelle des requisitions, déjà bien vive et bien animée dans plusieurs départemens, ne se tourne en combats ! Le droit de préhension, ainsi exercé, n'amènera dans la distribution aucune égalité relative aux besoins, et c'est de cette égalité que dépend le salut de tous ceux qui souffrent et qui demandent. Voilà de quoi la commission doit s'occuper avant tout : c'est de bien distribuer ce qui est disponible. Vous pouvez amender le decret, en disant que le droit de préhension ne s'exercera, d'abord, par les représentans du peuple, que sur le quart de ce qui peut être réservé

pour l'exécution de leurs requisitions. Si vous n'approuvez pas les mesures que j'ai prises comme membre du comité, l'armée des Alpes n'aura pas de pain dans huit jours. Le droit de préhension se exerce par nos collègues qui sont à Besançon et dans les départemens environnans, avant qu'on puisse nous envoyer un sac. Je n'ai aucune force ici qu'on puisse distraire sans impudence, puisqu'il n'y a pas plus de deux mille cinq cents hommes de garnison. La requisition des jeunes gens n'est point armée et consomme beaucoup, et les ordres à porter dans le *Mont Blanc* seroient trop tard exécutés.

Nous menons cependant toujours nos opérations aussi rapidement que possible. Bien des embarras naissent de l'insuffisance des premières mesures prises et de la disette des hommes sûrs. Nous avons donné aux tribunaux ou commissions, une marche bien plus vive. Hier six coupables ont reçu la mort. Un nouveau tribunal va se mettre en activité à *Feurs*; la guillotiné, nécessaire pour consommer ses jugemens, a été commandée hier et partira sans délai, la mine hâtera les démolitions. Mais les subsistances! vous ne pouvez comprendre comment cet objet fait perdre de temps. Il en va, il dissipe les forces qui doivent être réservées pour les plus énergiques mesures. Je me sers de toutes les miennes sans relâche. On nous a dit que *Montaut* ne partirait pas: faites-le expliquer ou nommez-en un autre. Il le faut, soyez-en certains, il sera même souvent nécessaire de se séparer. Faites décréter aussi que les pouvoirs de *Javoques* s'étendent dans le département de l'Ain; il y aura beaucoup à faire.

Salut et fraternité.

Signé COLLOT - D'HERBOIS.

P. S. Que le département de l'armée révolutionnaire arrive le plutôt possible. Les généraux se sont dégarnis ici, et ont dégarni l'armée des Alpes jusqu'à l'imprudence. Le service est dur, continuel et fatigant; et déjà les volontaires, qui croyoient se reposer un peu après le siège, murmurent de cette surcharge de service qui véritablement n'a point été calculée, comme elle devoit l'être, avec ce qu'on devoit réserver.

N°. L X X X I X.

Je n'avois cité que de mémoire la déclaration faite par mon collègue *André Dumont*, le 14 frimaire, à la Convention na-

tionale. Afin de ne pas sortir des bornes de la vérité, je me suis adressé à lui pour l'avoir bien précise; la voici textuellement.

« On avoit envoyé dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, *St. Just*, *Lebas* et *Lebon*: les deux premiers traitoient la dépopulation en grand: ils proscivoient tous les ex-nobles, tous les prêtres, tous les marchands, gros propriétaires ou riches; ils alimentoient des tribunaux féroces de victimes qu'on envoyoit sans examen à l'échafaud. *Lebon*, de son côté, avoit reçu de votre comité le droit d'envoyer à un tribunal de sang, formé par lui, ceux qu'il vouloit, et ce droit lui fut donné sur six départemens qu'il n'avoit pas, et dans lesquels il y avoit des représentans. CE DERNIER, MUNI D'UN ARRÊTÉ DU COMITÉ QUI LUI CONFÉROIT UN DROIT QU'IL N'AVOIT PAS LUI-MÊME, écrivit à tous les agens nationaux de district de lui envoyer un état nominatif de tous ceux qui payoient plus de 30 livres. Jugez d'après cela ce qu'on avoit résolu. Ajoutez à cela cet exécutable ordre d'ARRÊTER TOUS LES CI-DEVANT NOBLES, NÉGOCIANS et RICHES, et voyez ce qu'on préparoit. Pour parer à ce coup horrible, je fis croire que je tenois le fil d'une affreuse conspiration, que j'allois en poursuivre les auteurs; je parvins par-là à sauver les victimes de la férocité; et pour empêcher l'effet qu'on eseroit de l'arrestation générale qu'on avoit ordonnée, j'y ajoutai les femmes et les enfans de ceux qu'on avoit fait arrêter; j'étois sûr par-là d'empêcher les massacres; car soupçonner des femmes et des enfans d'avoir conspiré avec leurs pères étoit prouver l'innocence de ces derniers; en les accusant tous du même crime, c'étoit évidemment les décharger tous, des enfans ne pouvant pas être suspectés de conjuration. Je le dis, c'est par de nombreuses arrestations, que j'ai empêché qu'une seule goutte de sang ne coulât: aussi ceux mêmes que j'ai fait arrêter seroient-ils les premiers à me défendre, parce que je les ai sauvés tous. »

Lettre de Robespierre jeune à son frère.

Commune-Affranchie, 3 ventôse, an 2 de la République.

J'apprends que *Bernard* m'a dénoncé. Cet être, petit et immoral, ne peut m'atteindre; je ne répondrai à sa stupide dé-

nonciation, qui est un crime envers lui-même, que par le rapport de mes opérations. Je ne puis comprendre comme un représentant du peuple ose s'accuser d'avoir eu la condescendance de s'être laissé circonvenir, séduire même par un de ses collègues.

Il a eu la sortise atroce de me traiter de contre-révolutionnaire; il m'a suppose l'intention d'obtenir du comité de salut public un décret qui opprimerait les patriotes; il a débité, à la société de Besançon, des horreurs multiples sur mon caractère, ma conduite, etc. Le frère d'Humbert est perdu dans l'opinion publique à Besançon. Il s'est servi de ce moyen pour prévenir tous les esprits contre moi, contre ce que j'avois fait; il a peint la commune de Vesoul en contre-révolution sous ma présidence, etc. J'ai facilement répondu à toutes ces calomnies; je n'ai trouvé d'adversaires à Besançon, qu'un frère de Vau lanc, et un rédacteur corrompu d'un journal qui se fabrique dans le département du Doubs. Rien n'est plus facile que de conserver une réputation révolutionnaire aux dépens de l'innocence. Les hommes médiocres trouvent, dans ce moyen, le voile qui couvre toutes leurs noirceurs; mais l'homme probe sauve l'innocence aux dépens de sa réputation. Je n'ai amassé de réputation que pour faire le bien, et je veux la dépenser en défendant l'innocence. Ne crains point que je me laisse affaiblir par des considérations particulières, ni par des sentimens étrangers au bien public. Le salut de mon pays, voilà mon guide; la morale publique, voilà mon moyen. C'est cette morale que j'ai nourrie, échauffée et fait naître dans toutes les âmes. On crie sincèrement *vive la montagne* dans les pays que j'ai parcourus. Sois sûr que j'ai fait adorer la montagne, et qu'il est des contrées qui ne font encore que la craindre, qui ne la connoissent pas, et auxquelles il ne manque qu'un représentant digne de sa mission, qui élève le peuple, au lieu de le démoraliser. Il existe un système d'amener le peuple à niveler tout; si on n'y prend garde, tout se désorganise.

Celui qui te remettra cette lettre, est le ministre de la république de Gènes, tié de la classe des communes, avocat di in uti, homme à talents. On m'a assuré qu'il étoit partisan de la révolution française; je desire que tu l'entretiennes un instant avec lui, et que tu cherches à découvrir les intentions

du gouvernement, ou les dispositions du peuple génois.

Signé ROBESPIERRE jeune.

P. S. Je vais envoyer mon rapport au comité de salut public. Je crois que la Convention nationale ne souffrira pas que j'entre en lutte avec Bernard.

N°. X C.

Il seroit trop long d'imprimer ici le petit écrit intitulé: *Complot dévoilé par le citoyen COMPÈRE, ci-devant adjudant du général Dampierre, capitaine au régiment ci-devant Flandre.*

Ce Compère, émigre, adresse à ses frères d'armes et à tous les Français cet écrit, qui contient, dit-il, les motifs qui ont déterminé sa désertion. Ses motifs s'analyseroient facilement; car tout son écrit est un résumé de ce que Robespierre a fait pour en venir à être le chef du gouvernement.

Comme je n'ai cité Compère qu'à raison du but qu'il donne à Robespierre et ses agens, d'aneantir le commerce, je me bornerai à citer deux ouvrages relatifs à cet objet. On lit, pages 2 et 3: *Les artisans du grand œuvre savoient bien qu'ils RUINEROIENT LA FRANCE, SES ARTS, SES MANUFACTURES; mais qu'importe la misère, la perte même d'une génération qui existe, lorsqu'il s'agit d'un grand changement dans l'ordre général des choses.....*

Il faut, dit Robespierre, substituer aux qualités de NOBLE, NÉGOCIANT, MANUFACTURIER, ARTISTE, HONNÊTE, qui divise les peuples en des castes privées, le nom vraiment indépendant de SANS-CULOTTE..... qui, n'attachant à rien, dispose à tout tenter, à tout entreprendre, sans craindre et sans rougir. Il faut enfin amener la nation à se faire un titre d'honneur, une sainteté de ce nom.

N°. X C I.

Lettre sur Dorfeuille.

Je vous adresse, citoyenne, copie de quelques pièces dont les originaux sont déposés au comité de salut public. Le citoyen votre frère devoit en être informé. L'impunité dont jouissent encore les contre-révolutionnaires du département de l'Ain, fait craindre qu'on ne lui en ait soustrait la connoissance.

Faites-lui observer que *Dorfeuille et Merle* (1), mentionnés dans les pièces ci-jointes, ont vu, pendant leur séjour à Paris, journellement les citoyens *Jagot et Collot-d'Herbois*; et on ne conçoit pas qu'ayant eu des rapports si intimes avec eux, *Dorfeuille* se soit permis les propos sous-ignés.

Une observation assez essentielle, c'est que les dénonciations qui arrivent au comité, retournent à *Dorfeuille* qui en fait persécuter les courageux auteurs.

Vous savez que ce *Dorfeuille* étoit l'auteur du *Père Duchêne* de Commune-Affranchie, où l'on peut voir les principes qui l'animent.

N^o. X C I I.

Lettre de Pilot à Gravier, juré du tribunal révolutionnaire de Paris.

A Ville-Affranchie, le 13 frimaire, l'an 2 de la République.

Mon ami, si j'ai tant tardé à te donner des nouvelles de Ville-Affranchie, c'est que je voulois que ma citoyenne t'inscrivit elle-même de toutes les circonstances qui s'y sont passés depuis ton départ, ne pouvant partir que dans huit jours. Ce retard est occasionné par une cruelle indisposition que j'ai supportée à un tel point que j'ai marché pendant dix jours avec des béquilles. J'avois été saisi tellement par des douleurs aux cuisses et aux jambes, qu'il m'étoit impossible de marcher. Tout cela n'est rien; et ma santé se rétablit chaque jour, par l'effet de la destruction des ennemis de notre commune patrie. Mon ami, je t'assure que cela va on ne peut mieux; tous les jours il s'en expédie une douzaine; l'on vient même de trouver cet expédient trop long. Tu apprendras, sous peu de jours, des expéditions de deux ou trois cents à-la-fois; les maisons se dé-

(1) Il existe contre le nommé *Merle* un mémoire imprimé et signé par la commune de Bourg. Cet écrit renferme, entre autres accusations, celle-ci sous les numéros 5 et 6; « Dans le tems qu'il remplissoit (*Merle*) les fonctions d'accusateur public, à Commune-Affranchie, il écrivoit aux factieux: Envoyez-moi donc vos décrets, vous oubliez donc que la guillotiner est son métier. Il a cherché à corrompre les jurés pour les forcer à faire guillotiner un citoyen, en les assurant que s'ils ne le condamnoient pas à mort, il les dénonceroit tous au comité de salut public.

molissent à force. Notre société populaire ne peut pas absolument s'organiser. Je ne sais par quelle fatalité l'esprit d'union ne peut y régner. L'on ne peut attribuer cette cause qu'à la confusion qui suit insensiblement l'époque du moment. Enfin, avec le temps et la fermeté des républicains, la liberté et l'égalité s'assureront à jamais.

Sous huit à dix jours, ma citoyenne partira; elle emportera avec elle les objets de commission pour le citoyen *Duplay*.

Ta bonne mère est toujours bien inquiète par tes sœurs, dont les scellés sont apposés sur chacun de leurs domiciles. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour la consoler et lui faire prendre une ferme résolution. Je désirerois que tu employasses tous les moyens possibles pour la faire aller vers ton frère à Grenoble. Je n'entre pas dans des détails plus longs: ma femme m'a instruit de tout, lorsqu'elle sera auprès de toi.

Bien des complimens à *Dupuy* le montagnard.

Salut et fraternité. Signé C. PILOT.

N^o. X C I I I.

Autre lettre de Pilot à Gravier.

Commune-Affranchie, le 24 frimaire, an 2 de la République.

Je te prie, mon ami, d'abonner au journal des débats et à celui de la *Montagne*, l'administration du district de Ville-Affranchie. Tu me feras le plaisir pareillement de me marquer, en réponse, l'adresse des propriétaires de ces journaux, ainsi que celle de tous les bons journalistes de Paris. Cette mesure me mettra dans le cas de ne plus t'inquiéter pour pareil objet, vu que je me dispose actuellement à recevoir tous les abonnemens qui se présenteront à mon bureau.

Je crois que la présente trouvera ma femme auprès de toi; embrasse-la bien pour moi, et pour toi, si tu veux. Je lui donnerai, par le prochain courrier, des détails sur nos affaires particulières.

La guillotiner, la fusillade ne va pas mal; 60, 80, 200 à-la-fois sont fusillés; et tous les jours on a le plus grand soin d'en mettre de suite en état d'arrestation, pour ne pas laisser de vide aux prisons.

Salut et fraternité. Signé C. PILOT.

Autre lettre de Pilot à Gravier.

Commune-Affranchie, le 25 nivôse, an 2 de la République.

Mon ami, l'amî *Fillion* et *Achard* sont si préoccupés, qu'ils ne peuvent presque pas se procurer le plaisir de t'écrire. *Fillion* arriva, il y a peu de jours, de remplir une mission pour réorganiser une municipalité de campagne qui étoit aristocrate en diable. Les occupations de toutes les administrations sont si multipliées, que l'on ne peut avoir un moment de répit. Je suis chargé de te prier de ne pas oublier l'affaire du brave *Thonion*; il a dû lui-même t'instruire à ce sujet. Faire rendre justice aux patriotes, exterminer les traîtres, déjouer leurs complots, voilà le plus saint de nos devoirs; dussions-nous périr, soyons fermes et inébranlables, et nous serons vainqueurs. Du moment où j'aurai pu me procurer les bas pour *Robespierre*, je te les ferai passer.

Notre tribunal révolutionnaire va toujours bien; le fameux *Guichard*, miroitier, a porté avant-hier sa tête à la guillotine.

Le calme renaît à Commune-Affranchie entre les dragons volontaires et l'armée révolutionnaire parisienne. C'étoit encore une manœuvre de quelques malveillans qui affrontoient impunément la vengeance nationale.

Mais enfin leurs projets seront déjoués, et la vertu et les mœurs républicaines triompheront toujours à côté du vice. Ce ne sera que ces qualités si nécessaires qui établiront le bonheur des humains.

Je t'ai fait passer un jambon, je souhaite que tu le manges en bonne santé. Tu diras à ma citoyenne que je me dispose à la faire revenir; j'ai chargé *Saulnier* de la conduire à la Convention nationale, pour qu'elle soit témoin des grands principes de notre révolution. TACHE qu'elle voie les JACOBINS le plus souvent qu'elle pourra avant que de partir. C'est sur-tout DANS CE LIEU où une mère peut se procurer les grandes dispositions qui doivent servir de base à l'éducation de ses enfans. Mon ami, je sais bien que les occupations importantes dont tu es chargé, ont privé ma femme de beaucoup de choses intéressantes dont tu te serois empressé de lui faire connoître. Le salut de la patrie passe avant tout. J'espère que *Saulnier* s'empressera de

remplir cette mission. Bien mes civilités à *Renaudin*, à *Dupuis*, à tous les patriotes. N'oublie pas la femme *Gaillard*.

Salut. Signé sans-culotte *PILOT*.

Extrait d'une autre lettre de Pilot à Gravier.

Commune-Affranchie, 7 floréal, seconde année de la république, indivisible et démocratique.

... Tu dois penser, mon cher ami, qu'il est fâcheux que *Laporte* n'ait pu aller faire son rapport pour appuyer celui de *Fouché* relativement à l'état de Commune-Affranchie. N'importe cependant, les sans-culottes se rassurent par l'espoir qu'ils ont que ceux qui viendront les remplacer (*Laporte* et *Meaulle*) distingueront plus avantagement les patriotes...

O temps, 6 temps! combien tu apprends à l'homme à ne jamais désespérer de ton gouvernement, sur-tout lorsque le comité de salut public, dont les membres qui le composent offriront bientôt à l'univers entier cette force de caractère qui découle de cette vertu sans mélange et de la probité la plus sévère, que n'ont jamais offerte les siècles les plus mémorables à aucun gouvernement démocratique!

Embrasse bien pour moi tous les amis, et crois-moi bien fraternellement. Salut.

Signé C. *PILOT*.

LETTRE de Bertrand, maire de Commune-Affranchie.

Commune-Affranchie, le 2 pluviôse, l'an second de la république française, une et indivisible.

Toujours ami, collègue et intrépide républicain,

Voilà, en effet, bien des jours écoulés depuis que tu habites la commune de Paris, sans que j'aie commencé à t'écrire. Eh bien, citoyen, aujourd'hui j'entreprends de m'en dédommager pour converser avec toi. Il m'a été remis deux lettres pour un jacobin, qui étoit dans le temps du séjour de notre commune avec le représentant *Collot-d'Herbois*, et à present avec le citoyen *Meaulle*, que, depuis son arrivée, je n'ai encore approché qu'une seule fois. Je te dirai même que je les approche très-rarement, à mon grand regret, parce que

J'aime les amis de la patrie, de la raison et de la cause du peuple: pourtant je ne redoute pas leurs regards; mais je ne sais pourquoi je remarque que nous ne sommes pas bien dans leur esprit, à part le seul intérêt que leur inspire le souvenir de nos persecutions: ainsi donc c'est peu de chose, parce que des hommes revolutionnaires sont irascibles aux évènements et de toutes les clameurs des pygmées; je ne compte pour rien de pareilles épreuves, dès qu'il y va du salut et du bonheur des generations futures.

Ami, je t'interpelle un moment pour te répondre, ainsi qu'à *Collot-d'Herbois*, sur un passage d'un rapport qui est dans un des derniers journaux, où la municipalité y est un peu tympanisée. Certes, je m'arrête sur ce passage, et j'observe qu'il est à tort. *Quoi donc, dira-t-on, parce que j'ai concouru à faire guillotiner, mon neveu, d'anciens amis, comme ayant deviné; je les ai précipités, parce que je le devois; eh bien! est-ce foiblesse?* Ainsi je ne saurai m'appliquer ce passage; car je ne sais en vérité, qu'exterminer les malveillans sans pitié; mais je sais aussi tressaillir de joie quand je rencontre un ardent défenseur de nos droits, et ajouter chacun l'envie de consolider et d'affermir la force de nos impérieuses volontés pour le soutien de la république. Tu m'as dédommagé de ce passage inséré par *Collot-d'Herbois*, en me marquant par ta dernière, ce qui est vrai, et ce que chacun de nous doit être et faire pour son pays; par-là tu me crois mieux connoître. Allons, allons, patriotes, tout ceci, sans doute, est pour stimuler ceux sur qui tu as eu quelque doute, comme *Carteron*, notre bon ami, mais je ne crois pas un seul moment tout ce qu'on lui prête. Il y a de la malveillance lancée, je ne sais en vérité par qui, autrement que par des hommes repoussant la juste vengeance nationale. Ce brave administrateur t'écrit, par ce même courrier, et son exposé est très-conséquent. Ami, continuons et resserrons-nous plus que jamais; car il faut se mettre en garde contre les traits des insignes scélérats: et nous ne le dissimulons pas, ils sont nombreux; c'est pourquoi, encore une fois, point de pitié. Tu as bien raison de m'observer, quelque pénible que puisse être notre position, il faut doubler de courage et conduire le vaisseau au port. Nos conquêtes, qui se succèdent, nous font présager un beau printemps, et enfin un triomphe infaillible. Je le répète, nous ne devons

craindre que les ennemis de l'intérieur, des modérés sans caractère, comme ceux que t'indique *Emery* dans sa lettre que tu recevras par ce courrier, accompagnée d'un exemplaire bien perfide de la commune de Grenoble. Ton frère, qui l'a signé, ne l'a pas réfléchi, et il a manqué à la vérité des principes sous tous les rapports.

Agréés les saluts empressés de tous nos collègues, et sur toute chose ceux de ton ami et frère républicain sans-culotte, qui desire t'aller un jour visiter dans une des séances des *ja-cobins*.

Signé *BERTRAND maire*.

N^o. X C V I.

Lettre d'Emery, officier municipal de Commune-Affranchie, à Gravier, frère du juré.

Commune-Affranchie, le 2 pluviôse, an second de la République, une et indivisible.

Concitoyen,

Le conseil général de la commune de Grenoble, dont tu es membre, vient de faire passer en notre commune une espèce de réponse à des imputations qui vous ont été faites.

Permets-moi de te dire que cet ouvrage, selon moi, est des plus mauvais; que le tout annonce le moderantisme le plus caché, et l'aristocratie y montre à découvert le bout de l'oreille.

» Vous dites que vous avez préservé votre cité de ces spectacles de sang qui révoltent. »

N'est-ce pas dire que vous blâmez les mesures qui ont été nécessaires pour faire la révolution, et même celles qui s'exécutent présentement dans les départemens, pour purger la terre de la liberté de toute cette secte qui la trouble et qui voudroit l'anéantir?

» Vous dites que vous vous êtes assurés des traîtres, que vous les tenez sous le verrou national. »

Le seul verrou national pour les traîtres, doit être celui de la guillotine, tout autre est mauvais, en doutes-tu encore?

» Vos mains sont encore vierges de sang. »

Comment osez-vous le dire? N'est-ce pas insulter cette vengeance populaire qui a été si nécessaire, puisque ces monstres,

avec leur or, endormoient juges et loix? Quoi! Grenoble, n'aguere ville de parlement, n'ayant pas eu la force de faire couler le sang des traîtres, regretteroit et reprocheroit aux autres departemens d'en avoir fait verser! cela surpasse l'ima- gination. Voilà, voilà, comment raisonneoit Lyon, avant le 29 mai, et ce raisonnement a été sa chute; parce que les scelerats n'ayant pas été punis, ils se sont levés et ont terrassé les patriotes. Ou diable avez-vous puisé ce langage? Je vous l'aurois à peine pardonné du temps de l'Assemblée constituante. Cela seul vous mérite *une bonne commission temporaire et bonne commission révolutionnaire comme chez nous : aussi cela va*; et mor- bleu, si nous l'eussions eue avant le mois de mai, Lyon seroit encore Lyon, les scelerats n'auroient pas égorgé les patriotes, et le midi auroit resté tranquille. *Réveillez-vous donc, faites juger ces traîtres à MORT, oui à MORT, et res- souvenez-vous, et toi ressouviens-toi que si le peuple avoit par-tout gardé ces mains vierges dont vous vous vantez; eh bien, ces mains auroient des fers, et nous aurions encore roi et tyrans.* Celui qui vous a rédigé cela, a voulu dire tout nettement: Si nous n'avons pas encore les loix de 89, ce n'est pas notre faute.

Poursuivons.

« Nous ne retracerons point les offrandes faites à nos frères » d'armes, ils ont donné leur vie. »

Depuis quand l'or, que le riche donne par peur, égale-t-il la vie du brave? Dans quel pays avez-vous puisé ces principes? Il semble que vous dites: Toi tu as été tué en defendant la patrie, moi j'ai donné une foible partie de mon superflu; eh bien nous voilà au niveau. Comment, *Gravier*, toi, tu as pu signer cela, toi, l'ami du peuple; reviens, reviens de ton erreur, et conviens que voilà de grandes sottises en patriotisme.

« Lorsque Lyon osa rompre l'indivisibilité de la Républi- » que, que faites-vous alors? »

On ne l'ignore pas; pas toi, mais la ville de Grenoble y envoya des députés qui disoient que les Lyonnais étoient des molérés, et que vous, quoique sous les yeux des représentans et cernés de bayonnettes, que vous délibériez pour secouer l'anarchie. Ignorez-tu que ce mot d'*anarchie*, dans la bouche de ces messieurs, vouloit dire de tuer la montagne et tous

les

les sans-culottes, après cela, appeller un roi pour régner sur les gens comme il faut, ainsi qu'ils se qualifient?

Vous dites: « Est-il un sacrifice que nous n'ayons fait? »

Mais, mon ami, un patriote qui aime la liberté, ne fait jamais de sacrifice, parce que de droit il se doit tout entier à sa patrie; car est-ce faire des sacrifices que de travailler pour être heureux? L'homme qui travailloit pour devenir grand et puissant, dans l'ancien régime, faisoit-il des sacrifices? Non, parce que tout se rapportoit à lui. Eh bien, mon ami, quelle est la richesse du vrai ami de l'humanité? la liberté, oui la liberté, elle seule doit faire la richesse du républicain. Il n'y a que les lâches, les prêtres et les nobles, que ces coquins enfin qui font des sacrifices, parce qu'ils font ce qui est forcé, alors voilà le sacrifice; mais le patriote n'en fait jamais, quand il travaille pour le bonheur de son pays.

« On dit, à Paris, que notre système de clémence avoit » fait sourire les aristocrates de Ville-Affran hier ».

Ah! c'est présentement qu'on peut le dire, puisque vous seriez révoltés de voir couler le sang des traîtres, qu'heureu- sement vos mains sont vierges! Ma foi, qui vivre verra. Que diable voulez-vous que la République dise de vous? Selon moi cela finira mal.

Mais poursuivons.

« Ces monumens sont impitoyablement fermés ou changés ».

Mais dis-moi (ou bien je vois bien mal), si le plus zélé et le plus coquin de tous les prêtres pourroit mieux parler? En vérité, en vérité, tu n'avois ni yeux ni oreilles quand tu as signé cela; car *impitoyablement fermés*, c'est un peu fort. Les parisiens disent que vous n'êtes pas au pas; ah certes! ils ne se trompent pas. Il m'a été impossible de lire tout cela sans t'en témoigner ma surprise. Je suis trop ami de ton frère pour te taire mon opinion sur cette réponse que j'appelle *vrai discours contre-révolutionnaire*.

Si je ne me trompe, c'est bien mauvais. Certes, si on de- mandoit votre avis dessus, je vo erois pour votre arrestation, provisoirement; car il y a encore quelque chose là-dessous, et celui qui l'a rédigée n'est pas patriote. Je présume que quel- qu'un y répondra. Vous en avez trop fait distribuer pour qu'elle reste au néant. Que dois-tu faire en pareil cas? Le voici: c'est de protester contre ta signature, de suite et de suite, et voir

V

de très-près quelles sont les mœurs républicaines du rédacteur, principalement ses liaisons, et ce qu'il a fait depuis 89 et avant, car il ne faut pas se fier à ceux qui viennent présentement se jeter à corps perdu parmi nous.

Il y a de vrais sans-culottes dans Grenoble, et certes il a bien fallu qu'il s'en soit trouvé, pour repousser cette secte départementale. Je sais bien que tu as été un de ceux qui ont le plus combattu contre cette horde scélérate. Malgré tout cela, il faut lutter pour ne pas retomber dans une semblable crise. Que le passé nous serve d'exemple; ayons-le sans cesse sous les yeux, et alors le modérantisme ne renaitra pas. Réfléchis à ce que tu dois faire, l'amitié que j'ai pour ton frère n'a fait faire ces réflexions.

Salut, santé, courage, nos ennemis à mort,
vive la République!

Signé L. EMERY, officier municipal.

N^o. X C V I I.

Lettre d'Achard à Gravier.

Commune-Affranchie, le 28 nivôse an 2 de l'ère républicaine.

Cher ami,

Encore un nouveau philippotin découvert; l'arrêté que je t'envoie t'en dira assez pour que tu voies son visage philippoté: remets-le, sur-tout, à Robespierre ou à Collot, pour qu'ils en fassent un usage convenable.

Quelle est donc cette rage qu'ont tous ces crapauds du marais, de vouloir, contre tout bon sens, croasser encore, et se rouler tant dans la fange bourbeuse, qu'A LA FIN DAME GUILLOTINE SOIT OBLIGÉE DE LES RECEVOIR TOUS LES UNS APRÈS LES AUTRES A SA CROISEE SALUTAIRE? C'est bien sans doute là le cas d'appliquer l'action des filoux qui volent en présence de leurs camarades que l'on expédie?

Ici tout paroît inconsolable; les uns s'affligent de la perte de leurs parens, les autres de leurs amis, les comités de la crainte d'être frustrés de leurs espérances, les sans-culottes et autres de savoir que l'on va COLONISER CE PAYS; enfin tous se plaignent de leur égoïsme, et nul, ou du moins bien peu, voyent la chose. La plupart de ces derniers paroissent insou-

ciens, et ne se donnent aucun mouvement pour faire marcher la révolution. Ils ont besoin de respirer un air moins infecté, et ils ne le sentent pas. L'habitude du pays est un grand poids sur leur cœur: sortis de dessus leur étage à soie, ils ne savent plus comment se tourner pour subsister. Cependant de jour en jour nos besoins s'accroissent, les subsistances manquent, et il faut manger; il faudra bien, je crois, déguerpir.

La société se ranime par des orateurs qui y préchent les principes: la tourbe calomniatrice paroît avoir fui la lumière, et nous y voyons moins de philippotins.

Le tribunal poursuit avantageusement sa carrière; il auroit certainement besoin de bons renseignemens, MAIS IL NE SE DONNE PAS LA PEINE DE LES RECHERCHER, ou de demander à ceux en qui il peut se confier, néanmoins hier dix-sept ont mis la tête à la chatière, et aujourd'hui huit y passent, et vingt-un reçoivent le feu de la FOUDRE.

Ici le peuple n'a aucun esprit révolutionnaire; il semble qu'il est mort pour la révolution, et souvent il aime mieux suivre l'impulsion que lui donne la malveillance, que celle qu'il est dans le cas de recevoir des bons patriotes. L'intrigue joue de son reste par les faux bruits qu'elle répand: tantôt Paris est en combustion; tantôt la Convention est revenue sur ses loix révolutionnaires; tantôt elle tourne des regards furieux contre les Parisiens, et les accuse de vouloir dominer toute la France; enfin il n'est pas d'absurdités dont elle ne fasse usage pour avilir la Convention; détruire les heureux effets de la loi sur le maximum, et jeter la pomme de discorde entre Paris et les autres départemens: elle a surtout grand soin de diviser les patriotes par des fausses interprétations de ce qu'ils prononcent à la tribune de la société. Nous sommes à la piste de tous ces intriguailleurs, de tous ces agens de Pitt et de Cobourg. Hélas! les pauvres hairès, ils feront comme les papillons philippotés, ils viendront se brûler à la chandelle, et toutes leurs intrigualleries retomberont sur leurs tête avec le rasoir national.

QUATRE CENTS MILLE LIVRES SE DÉPENSENT PAR DÉCADE, POUR LES DÉMOLITIONS et quelques autres objets, juge si la République doit se hâter de COLONISER CE PAYS: encore si l'ouvrage paroisoit; mais l'INDOLENCE DES DÉMOLISSEURS démontre clairement que leurs bras ne sont pas

propres à bâtir une République ; LES COMITÉS TRAVAILLENT DE MÊME ; les représentans , pour accélérer l'exécution de leurs arrêtés, ou plutôt pour les faire mettre à exécution , vont les réduire à un par canton , organisé avec des hommes FOUTUS POUR ÊTRE CAPABLES.

Fais-moi le plaisir , cher ami , de m'envoyer , sous le sceau de la Convention , les derniers discours de *Robespierre* , les ouvrages instructifs qui patoissent aux *Jacobins* , le rapport de *Cambon* , sur la dette publique et les assignats démonétisés , et le rapport de *Dubois-Crancé* sur *Lyon*. Tu lui donneras le bon jour de ma part , ainsi qu'à *Robespierre* , *Collot* , *Duplay* , *Renaudin* , *Nicolas* , ta femme et tous les amis. Si tu le desires , je t'abonnerai avec le nouveau journal rédigé par les membres de la commission temporaire ; mais il ne dit rien que tu ne saches auparavant.

Courage , mon cher , sois ferme sur toutes les sang-sues du peuple et ses vautours.

Salut fraternel.

Signé ACHARD.

N^o. XCVIII.

Extrait d'une lettre écrite par Achard à Gravier.

Ville-Affranchie , ce 27 frimaire , l'an 2 de l'ère républicaine.

Frère et ami ,

*Encore des têtes , et chaque jour des têtes tombent ! Quelles délices tu aurois goûtées , si tu eusses vu , avant-hier , cette justice nationale de deux cents neuf scélérats ! quelle majesté ! quel zot imposant ! tout édifioit. Combien de grands coquins ont , ce jour-là , mordu la poussière dans l'arène des Breteaux ! quel ciment pour la République ! Hier et aujourd'hui de pauvres diables seront innocentés publiquement ; on les embrassera , on les élèvera aux nues. Quel sentiment pour un peuple qui nous croit encore des brigands amans du sang ! *Billemaz* a payé le tribut ; une infinité d'autres que tu connois , tel qu'un *Dabost* , un *Bonamour* , membre de département , en ont fait autant ; le président et le procureur - général du Puy-de-Dôme , les ont suivis ; quel spectacle digne de la liberté ! En voilà cependant déjà plus de cinq cents ; encore deux fois autant y passeront , sans doute , et puis ça ira , etc.*

Salut et fraternité.

Signé ACHARD.

P. S. Bonjour à *Robespierre* , *Duplay* et *Nicolas*.

N^o. XCIX.

Extrait d'une lettre écrite par Achard à Gravier.

Commune - Affranchie , ce 15 ventôse , l'an 2 de l'ère républicaine.

Ami ,

¶ Tu t'es sans doute fort inquiété de ne recevoir aucune nouvelle depuis quelque temps ; mais , mon ami , crois que ce n'est point négligence. Nous travaillons ici à une montagne , à une fête majestueuse pour célébrer , le 20 du courant , la liberté des noirs.

J'ai reçu plusieurs fois de tes nouvelles , auxquelles , il est vrai , je n'ai point encore répondu , et notamment la somme de 1,400 livres en assignats ; j'en ferai le plus digne emploi , celui de soutenir avec courage les principes d'une société républicaine. Nous sommes une vingtaine de bons BOUGRES qui avons pris cette résolution , et elle sera constante ; elle réussira , parce que nous y mettons des fondemens et de la consistance. On ne cesse de nous calomnier ; mais bientôt nous démontrerons la perfidie de nos vils calomniateurs , nous mettrons toute leur conduite en plein jour.

J'ai rendu le cheval rouge qui me servoit , et l'on nous a rendu le reçu que nous avons fait des chevaux : ton frère à celui de *Rissuel-Saint-Victor* qui a subi le joug de la loi. Je lui ai écrit pour me le rendre de suite , afin de le renvoyer à sa destination : nous n'avons , d'après ce , rien à nous reprocher à cet égard.

Pourquoi négliges-tu de m'envoyer les bons ouvrages qui paroissent journellement ! Tu sais que l'instruction est le premier aliment du peuple ; et si l'on parvient à l'égarer , c'est la faute de ceux qui sont chargés de lui donner des lumières : aie soin d'être plus exact à cet égard , tu m'obligeras infiniment ; s'il est vrai qu'il se forme une nouvelle faction dans le sein de la Convention , l'état de la santé de *Robespierre* ; des nouvelles de la maison *Duplay* , de celles de *Renaudin* et *Nicolas* , etc.

Signé ACHARD.

P. S. J'ai voulu donner ma démission ces jours-ci ; les représentans n'ont point voulu l'accepter , quoiqu'elle fût appuyée de bons motifs.

Extrait d'un discours prononcé le 28 Pluviôse de l'an deuxième, par Achard, à la société populaire de Commune-Affranchie.

Citoyens, mes frères, mes amis,

Dusse-je périr sous le fer assassin des bourreaux de la vérité, je vous la dirai toute entière. Fuyez, monstres ténébreux, loin du sanctuaire où reposent les cendres de *Marat*, de *Châlier*; elles ont parlé à mon cœur. De votre front ignominieux va couler cette sueur froide qui naît de la honte et du remords, avec laquelle l'éponge du republicanisme lavera votre visage encroûté de la crasse de l'hypocrisie, de la perfidie et de la trahison. Dis moi, *Marat*....., et toi vertueux *Châlier*....., Dites-nous si les Lyonnais rebelles n'ont pas fait la guerre au patriotisme, et si ce n'est point la même guerre que l'on nous fait encore? Oui, tu es raison, me dit-on, il est visible que les brissotins, coiffés d'une calotte rouge, n'ayant pu réussir à faire pendre les patriotes, repandent sur eux, à grands flots, leur foute poison, afin de les faire guillotiner, pour aussitôt prendre la place de notre sainte liberté.

Républicains d'une commune qui n'est pas encore affranchie, qu'avez-vous donc fait à tous ces messieurs, pour qu'ils vous accusent à tous les peuples de la terre? Est-ce parce que... est-ce parce qu'en 1793, vous avez combattu de front, les armes en main, la poudre à vos côtés, cette classe d'êtres monstrueux, vampires de la société, sang-sues de tous les peuples, êtres vils et méprisables que l'on nomme négocians? Est-ce parce que vous les avez terrassés, à diverses reprises, et que les ondes ensanglantées du Rhône ont charroyé leurs cadavres empestiférés, et que vous les auriez tous exterminés, si la trahison et la noire perdition n'eussent été se jeter entre leurs bras? Est-ce, enfin, parce que vous avez été incarcérés, opprimés, vexés, persécutés pendant quatre mois consécutifs; que vous êtes morts mille fois avant d'être rendus à la vie; qu'un grand nombre, parmi vous, ayant eu le bonheur de sortir de cette ville rebelle, se sont

réunis à l'armée républicaine, pour venir, eux-mêmes, mettre le feu à leur domicile, et ne voir devant eux que le salut de la République? Est-ce donc parce que vous avez commis tant de crimes envers les amis de la royauté que l'on vous accuse, que l'on vous calomnie, que l'on vous dénonce à tous les amans de la République?

Qu'ont donc fait de plus que vous ceux qui se pavangent tant du mot de républicain, et qui cherchent à vous avilir? Qu'ont-ils donc fait pour se croire au-dessus de vous et se bouffir tellement d'orgueil qu'on les prendroit pour la grenouille de la fable? Qu'ont-ils donc fait de plus que vous, pour dire qu'eux et quelques autres des départemens sont ici seuls *jacobins*, pour dire que cette commune ne contient aucun patriote, pour dire que l'on ne soutient point la cause des muscadins, de ces femmes qui ont mille fois plus mérité la mort que leurs maris? Ici la vérité perce à travers le manteau de *Diogène*, et l'on doit croire que plusieurs de vos détracteurs eussent sans doute été guillotins, ou fusillés, s'ils eussent été domiciliés dans l'infame ville de Lyon.

Calomniateurs, vils imposteurs, ennemis nés de la République, faites votre métier, il vous appartient! Mais vous, patriotes de la vieille roche de 89, vous qui êtes toujours pour force centrale, liberté, égalité, vertus républicaines, craignez les torches de la discorde parmi vous, craignez que les aristocrates ne profitent d'un moment d'absence pour vous forger des fers; ralliez-vous autour de la sainte-Montagne; n'appréhendez ni le breuvage du poison, ni le fer de l'assassin, ni l'arbitraire du despotisme; sachez vivre en hommes dignes de la liberté; armez-vous de la masse de la raison et du canon de la vérité pour foudroyer ces pygmées de Coblenz; et par une adresse solennelle, apprenez aux vrais *Jacobins de Paris*, aux *montagnards de la Convention*, à tous les bons *Parisiens*, à l'Europe entière, qu'il est encore des républicains dans commune-Affranchie; dites-leur, sur-tout, que vous vous reposez entièrement sur eux et sur la foi des décrets pour faire votre bonheur; dites-leur encore que le seul bien que vous desirez est l'ancien-tissement de tous les traîtres, ainsi que de la secte *philippotinée*, pour faire triompher la République une et indivisible.

Vive les montagnards !
Vive les Jacobins !
Vive les Parisiens sans-culottes !
 Guerre aux tyrans et aux traîtres !

Signé ACHARD.

N°. C I.

Lettre du citoyen Reverchon à Couthon.

De Commune-Affranchie, le 21 Germinal,
 l'an 2 de la République, etc.

Je m'empresse, mon bon ami, de t'assurer qu'il y avoit un parti bien prononcé pour être les maîtres ici, et qu'ils ne vouloient que culbuter tous les représentans qui y viendroient, ne voulant aucune surveillance sur tous les désordres qui existent dans cette malheureuse commune, et qu'ils comptoient sur *Dubois-Cranet*, qui sûrement auroit appris à les connoître. Nous avons tous été à Paris, peu instruits de tous les derniers événemens, parce que nous n'avons entendu qu'une partie.

Mais à présent que j'ai entré dans les détails, que j'ai tout examiné; j'ai vu par-tout la masse du peuple excellente, ne voulant que le bien et le travail; douze à quinze individus, soi-disant patriotes, voulant tout gouverner, tiennent sous leur dépendance, par crainte et par terreur, cette foule de vrais citoyens, qui ne demandent qu'à être éclairés, et qui malheureusement ne l'est pas! Ma fermeté, mon caractère et mes principes n'ont pas plu à ces meneurs; s'ils ne sont pas coupables, ils sont bien orgueilleux.

Sois tranquille, mon ami, les mesures vigoureuses que nous avons prises, rendront ce peuple régénéré à la patrie, en républicanisant le commerce, et en secouant ce préjugé local, germe du fédéralisme et en leur apprenant leurs droits et leurs devoirs, en ne s'occupant jamais des individus, mais de la chose publique et de l'intérêt général, mettre à l'ordre du jour la probité, la justice et les bonnes mœurs.

Ils ont trompé *Daumale*, qu'ils ont voulu entraîner dans le précipice; mais nous étions-là pour le prémunir et lui ouvrir les yeux sur leurs perfides projets; il a été témoin de

leur fureur. Crois que nous ne l'abandonnons pas. Nous ferons passer au comité de salut public nos observations. Tu pourras tout faire pour lui, et ce qui sera conforme à la justice.

Je te le répète, si on nous laisse cette force morale que nous est si nécessaire, je te réponds du salut prompt de cette malheureuse cité, et nous vous mettrons sous les yeux toutes les machinations qu'on a employées pour la perdre.

P. S. Sur-tout que le comité de salut public ne nous laisse pas flotter dans cette incertitude accablante sur nos travaux; qu'il approuve nos arrêtés ou qu'il les annulle, s'il pense que nous ne pouvons remplir le but qu'il se propose.

Il n'y a que la promptitude de ce moyen qui puisse donner à nos arrêtés, et à nous-mêmes, cette force morale dont nous ne sommes plus environnés depuis que nous avons l'air d'être en procès liés avec une poignée d'individus devant le comité de salut public. Cette cruelle incertitude existera tant que le comité ne se sera pas prononcé fortement d'une manière ou d'autre, elle nourrit les espérances de ceux qui vivent ici à leurs affidés de prendre couraige, et que bientôt ils auront la victoire.

Signé REVERCHON.

Autre de Reverchon à Couthon.

Du 27 Germinal.

Au nom du salut de la patrie, il faut que le comité de salut public, que la Convention nationale prennent dans la minute une mesure assurée pour que les représentans du peuple à Commune-Affranchie obtiennent cette force imposante et morale dont ils ont besoin pour arrêter les gabominables projets des prétendus patriotes qui nous trompent chaque jour. Les chefs sont à Paris, nous avons déjà saisi les correspondances, d'après les avis que nous avons reçus du comité de sûreté générale de la Convention.

Nous sommes entourés de voleurs, de scélérats, qui, sous le nom d'amis de Châlier, veulent tout écraser et envahir. Nous faisons passer au comité de sûreté générale et au comité de salut public toutes les pièces à l'appui. Mettez-vous plus que jamais en garde contre les prétendus patriotes Lyonnais qui veulent égaler l'opinion publique jusqu'au sein des Jacobins.

pour couvrir leur scélératesse , qu'ils veulent rejeter sur les patriotes des autres départemens. Chaque jour ils me font menacer. Je ne crains point leurs poignards , parce que la masse du peuple ne veut que le bien , et se soumettre à la volonté du gouvernement.

Nous travaillons avec la plus grande activité à préparer tout pour reorganiser et faire marcher le gouvernement révolutionnaire. Prends communication de tout , soit de *Fouché* , soit du comité de salut public et du comité de sûreté générale , et tu verras quelle trame ourdie se suivait sous le nom des amis de *Châlier*. Nous veillerons jour et nuit , et nous viendrons à bout de tout.

Tous les meneurs , ici , dont les chefs sont à Paris , disent continuellement : nous sommes souverains , et nous ne nous laisserons pas mener , et si nous avions des armes , nous aurions bientôt chassé tous ces brigands armés. — Voilà les propos qu'ils tiennent ; mais leur rage est impuissante , et nous sauverons le peuple , malgré ces brigands , qui ne se disent patriotes que pour égorger leurs frères et acquérir des richesses. Je ne finirois jamais de te faire le tableau affligeant de tous ces gueux-là. Plus nous allons en avant , plus on découvre leur scélératesse.

Signé REVERCHON.

Autre de Reverchon à Couthon.

Du 29 Germinal.

Tu verras la lettre que nous écrivons au comité de salut public.

Je te recommande , sur-tout , de veiller à ces prétendus amis de *Châlier* , qui sont à Paris , à qui l'argent ne manque pas pour calomnier et pour tout empoisonner. J'ai vérifié une partie des dénonciations dont on a fait un si grand étalage au comité de salut public , concernant quelques membres de la commission temporaire ; quelques-uns avoient quelque fondement , et sur celles qui n'avoient paru graves , et après examen de leurs procès-verbaux : j'ai vu que les effets qu'on disoit spoliés , étoient versés dans la caisse du receveur de la monnaie , et que , dans la commission temporaire ambulante , les membres de cette commission n'ont pu opérer que

d'après les renseignemens que leur donnoient les patriotes Lyonnais qui les accompagnoient dans leur mission , et que ces mêmes Lyonnais savoient , dans quelques circonstances ; mettre à profit pour eux. Ah ! mon ami , le système que tu as vu commencer sous tes yeux , de vendre la justice , de faire un commerce infâme de dénonciations , pour tenir sous les sequestres au moins quatre mille ménages dont les gardiens dilapident tout , d'accord avec les administrateurs qui soutiennent cette anarchie qui les conduiroit à se dévorer comme des monstres.

Tous ces meneurs , dont les chefs sont à Paris , maintiennent , par leur correspondance , cette conduite criminelle.

J'ai su faire la distinction des braves citoyens , patriotes vertueux et vraiment républicains que nous conserverons.

Je travaille sans relâche , à former les tableaux pour organiser toutes les autorités constituées , et faire marcher le gouvernement révolutionnaire , et sous peu de jours tout sera fait. Nous déjouerons toutes les conspirations , et nous assurerons à cette malheureuse partie du peuple indigente et abandonnée du pain et du travail.

Oui , mon ami , tous ces énergumènes ne vouloient la République que pour eux. Environ TROIS MILLE DEVOIENT PARTAGER TOUTE LA FORTUNE LYONNAISE , vouloient se soustraire à la surveillance et à l'unité de la République. Ils se sont mis à découvrir et se découvrent à chaque pas.

Ils se sont plaints que l'on incarceroit les patriotes ! eh bien aucun ne l'a été. On a destitué des municipaux qui avoient été peu fidèles. Deux mandats d'arrêt seuls ont été lancés et non exécutés , et sont du nombre de ceux qui se sont réunis à *Achard* à Paris , les nommés *Castain* et *Jacob*.

Tant que je resterai ici , jusqu'à ce que le comité de salut public me rappelle , je travaillerai à assurer le bonheur public , à démasquer les fripons et les scélérats réunis aux étrangers dont ils sont les instrumens. Nulle affection , nulle considération particulière ne pourront me faire devier. Je ferai mon devoir , et ma récompense sera dans mon cœur.

Je suis bien mecontent de *Daumale* ; il n'est pas franc. Tout en convenant des torts de ces Lyonnais , il les suit et les conseille. Je ne le comprends pas ; mais nous le veillons et le prevenons tous les jours ; je crains que son ambition ne le perde. Il nous avoit dit que tous les meubles

qui étoient dans son appartement , lui appartenoient. Point du tout , chacun est venu faire sa déclaration des réquisitions qu'il avoit données pour les avoir. Nous réglerons le tout au premier jour. Nous lui avons accordé près de 5,000 liv. d'indemnité pour sa détention, y compris ses appointemens de commis , quoique faisant un journal. *Meaull* : a toutes les pièces qui justifieront de tous ces objets.

Il faut que le règne de la probité et de la justice soit dans cette malheureuse commune.

Signé REVERCHON.

Autre du même , au même.

Du 7 Floreal , l'an 2.

Voici plusieurs lettres que je t'ai écrites , ainsi que le brave *Laporte* , et je pense que tu ne les a pas reçues.

Je t'assure que tu as été trompé par ceux qui ont couru à Paris pour calomnier. Ils ont surpris la religion du comité.

Tu les connoissois comme moi ; ce sont des vrais intrigans qui ne veulent que la domination pour couvrir leurs dilapidations et détruire le commerce qui pouvoit faire exister la masse du peuple qu'ils ont totalement oubliée ; ils ne s'en servent que pour assouvir leurs passions particulières , en dépensant les trésors de la République , pour maintenir ce même peuple dans l'oisiveté , par l'entretien de 18 mille , au lieu de 4 mille qui doivent être employés aux travaux publics ; maintiennent plus de deux mille sequestres , pour conserver deux mille gardiens à 5 liv. par jour , sans les dilapidations qu'ils commettent chaque jour : des administrateurs et municipes qui ne font rien , dont la majeure partie n'a pas la moindre connoissance d'administration ; ne s'occupant absolument que de leurs vils intérêts , qu'ils couvrent toujours du nom de patriotes persécutés et d'amis de Châlier , pendant que Châlier en avoit si peu , parce que ce martyr de la liberté ne s'occupoit que de l'intérêt général de la République , et que ce grand nombre de prétendus amis n'étoient occupés que de leurs propres intérêts et de leurs vengeances particulières.

Je te le répète , tous ceux qui ont été incarcérés et qui ont été persécutés par les aristocrates , doivent être récompensés ; ils le seront s'ils n'ont pas de l'aisance. La Convention nationale a prononcé.

Mais ces mêmes patriotes , dont plusieurs sont inculpés par des preuves certaines que nous avons entre les mains , et que nous vous ferons passer , doivent-ils rester en place ? Et ceux qui n'ont aucune aptitude dans les administrations , peuvent-ils être conservés ? Je ne le pense pas. Ils doivent être indemnisés.

A l'instant que *Dupuis* sera arrivé , il verra tout par lui-même.

Il n'y a aucun patriote arrêté , si ce n'est ceux qui sont désignés dans une lettre interceptée venant de *Coppet* en Suisse , qui donne le fil des intrigues avec l'étranger , que nous a fait passer le comité de sûreté générale , puisque de deux des prévenus qui se disoient de *Combes frères* , il y en a un qui est anglais. Le commissaire *Chevalier Segueux* , commissaire des guetres à *Carrouge* , etc. , se disant tous patriotes persécutés et amis de *Châlier*. Eh bien ! tous ces individus avoient tous des places dans les comités de surveillance et des travaux publics. Nous renverrons le tout au comité de sûreté générale et de salut public.

Je puis t'assurer que si on nous eût laissé finir l'opération commencée , tout étoit terminé dans un mois , car la masse vouloit le bien , mais elle est subjuguée. Il faut que tu viennes terminer cette opération , ou je désespère du salut de cette cité.

Signé REVERCHON.

P. S. Oui , mon ami , il y a ici un grand nombre de patriotes vertueux et probes , mais qui sont modestes et qui sont obligés de se taire devant la cabale infernale des intrigans. Il faut qu'ils aient bien de l'argent pour aller à grands frais , au nombre de vingt ou trente , pour vous accabler et vous tromper.

Je ne connois d'autre politique que la franchise , la probité et la vertu ; elles ont été , de tout temps , à l'ordre du jour pour moi.

Nota. Il existe à la commission chargée de l'examen des papiers des conspirateurs , un mémoire envoyé au comité de salut public par nos collègues *Reverchon* et *Laporte* , qui renferme les vues les plus saines sur les moyens de raviver l'industrie , de rendre au commerce de Lyon son ancienne activité , ou de sauver , au moins , les restes de sa popula-

tion des hotreurs de l'anarchie. Nous nous contentons de l'indiquer ici, pour qu'au besoin on puisse y avoir recours, quand la chose publique, debarrassée des entraves du moment, laissera au gouvernement le loisir d'appliquer le remède aux maux incalculables causés par les factions en tout genre qui ont déchiré le sein de la patrie.

N^o. C I. (b).

Persistant dans tout ce que je t'ai dit sur cette malheureuse cité, mon cher *Couthon*, il faut bien te dire quels étoient les moyens que nous étions sur le point de prendre pour régénérer réellement cette commune au contentement de tous les patriotes, sauf peut-être d'une douzaine d'individus qui se seroient rendus comme les autres au bonheur général, au moment où nous avons reçu l'arrêté du 3 courant, après les jugemens rendus sur tous les coupables, et la commission ayant fini ses travaux, nous voulions faire juger de suite les contumaces. Il y a plus d'un mois que mes collègues avoient pris un arrêté, envoyé au district, pour engager toutes les sections à nous donner la liste des gens suspects, conformément à la loi de septembre dernier (v. s.). Pendant cet intervalle, nous avons préparé l'épurement de toutes les autorités constitués, où j'avois conservé une majeure partie des membres dont j'étois assuré du patriotisme et de la probité, et ceux qui y entroient de nouveau étoient également des patriotes bien connus par les sections; de suite nous proclamions de nouveau le gouvernement révolutionnaire, pour le faire exécuter à la lettre. Par conséquent nous copions racine à tous les abus, à toutes les dilapidations. Nous prenions eu même-temps un arrêté pour faire vendre toutes les marchandises appartenant à la République, sur-tout les soieries, pour occuper les ouvriers; nous les aurions fait vendre en petit détail, ainsi que toutes les autres marchandises de comestible, de manière que tout le peuple fût approvisionné. Nous prenions une autre mesure générale pour les sequestres qui n'étoient apposés que par mesure de sûreté générale pour ramener la confiance, et rétablir le commerce publiquement, en encourageant au travail les citoyens indigens, et en empêchant tous les accaparemens de tous genres, et conservant dans les magasins nationaux tous les ob-

jets qui pouvoient être nécessaires à nos armées. La société populaire auroit été organisée d'un noyau de vrais patriotes reconnus, pris dans une partie des administrations, et une partie des citoyens patriotes reconnus probes, et comme les autres amis de *Châlier* (on a bien abusé du nom de ce martyr de la liberté, parce que je sais, par moi-même, qu'il avoit peu d'amis, et que j'en vois tous les jours qui se qualifient de ce nom, et qui l'ont abandonné dans les momens difficiles). Je sais bien que le moindre changement que nous étions sur le point de faire, alloit mettre à découvert bien de sottises et de dilapidations, par les preuves qui nous arrivoient chaque jour; mais sois bien assuré que nous n'avions d'autres intentions que d'arrêter le mal, sans chercher à inquiéter des malheureux, dont le plus grand nombre n'avoit manqué à son devoir que parce qu'on l'a bercé en tout temps de l'idée que tout lui appartenoit; mais nous voulons alléguer les plus grands fripons qui faisoient passer nos trésors dans l'étranger, en vendant la vie des coupables, ou de gens qui avoient eu peur et avoient pris des précautions à ne pouvoir être découverts, et qu'il étoit intéressant pour la république de connoître. C'est après toutes ces mesures, et la liste des gens suspects que nous avons demandée depuis que je suis ici, et que depuis six mois ils ont bien eu le temps de donner. Il faut te dire la vérité, il y avoit, et il y a encore un système affreux qui règne ici pour y tenir tout dans le désordre.

Je ne doute pas du patriotisme des citoyens de Commune-Affranchie; mais la vérité est que ceux qui veulent se maintenir dans les places et conserver cet esprit de domination, qui les perdra si on les abandonne entièrement à eux-mêmes, n'ont point assez de connoissances des intérêts publics et de l'administration générale, pour gouverner une grande cité; ils mettent trop leurs intérêts et leurs querelles particulières, leurs passions et leur commerce de la patrie, pour qu'ils puissent bien administrer.

Où, tous les amis de *Châlier*, et tous les patriotes incarcérés méritent des égards et des dédommagemens; mais cela doit-il leur donner le droit de vexer, et de ne pas rendre justice à cette masse du peuple réduit à l'extrémité, que l'on entretient dans la misère et dans la paresse? L'aristocra-

tie est aux abois dans cette cité ; mais l'étranger fait mouvoir tous les ressorts pour y maintenir la confusion par tous les moyens de séduction ; on entretient les uns de leur souveraineté, les autres de leurs pouvoirs et de leur patriotisme, pour que la représentation nationale soit absolument nulle, et que le commandement reste à eux seuls. On cherche jusqu'à nous diviser ; ils n'en viendront pas à bout ; mais je ne me sens pas assez de talens, ni de connoissances, pour contrarier les travaux de mon collègue Dupuy, et aux instructions particulières que peut lui avoir donné le comité ; comme nous n'exécutions absolument que les avis qui lui sont donnés par ceux des patriotes qui viennent de Paris, j'ai fait des observations amicales à mon collègue, qui ont été inutiles ; ainsi, je puis donc m'être trompé, et ce sera une erreur de ma part, et je souhaite de bien bon cœur que cela soit ; mais étant absolument inutile ici, je te conjure de nouveau de me faire rappeler dans le sein de la Convention, et je t'assure que Dupuy tout seul est en état de faire marcher ici, pourvu que vous envoyiez un représentant dans le département de Loire, où il seroit bien nécessaire, surtout par rapport à la fabrication des armes au ci-devant Saint-Etienne, actuellement Commune-Armée. Il faut aussi que le comité en envoie un au département de Saône et Loire. Meaulle, qui est dans le département de l'Ain, pourroit y faire un tour, il y sera utile.

Par-dessus tout cela je te dirai que je ne me porte pas bien, et que j'aurois besoin de quinze jours de repos pour retourner au travail avec plus de force.

Je t'observerai encore que la société populaire n'est composée que des administrateurs au nombre de cent cinquante ; le comité de salut public va recevoir une belle adresse ; mais j'aime mieux des effets que des paroles ; tous ces patriotes se réunissent à présent pour combattre le rapport de Fouché, qui a dit de grandes vérités. Je leur observai, il y a quelques jours, qu'il valoit bien mieux s'attacher à bien administrer, et à faire le bonheur du peuple, que de s'occuper à refuter des écrits, et que c'étoit la meilleure réponse à faire pour détruire tout soupçon et terminer toute querelle particulière, qui n'est vraiment qu'une querelle de ménage.

Signé REVERCHON.

Commune-Affranchie, le 25 floréal, an 2 de la République.

Lettre du citoyen Laporte à Couthon.

Commune-Affranchie, ce 24 germinal, an 2 de la République.

J'ignore, cher et digne Couthon, si tu as reçu mes précédentes lettres, puisque tu ne m'en a pas même accusé la réception. Notre collègue Meaulle, qui se rend à Paris, en vertu d'un arrêté de la commission, te remettra celle-ci. Je ne comprends pas ce qu'on veut faire de nous ; j'entends de tous côtés qu'on nous denonce sans savoir pourquoi. Des courriers partent chaque jour, des émissaires sont la-bas depuis long-temps, et nous sommes à cent lieues ; et le comité de salut public ne répond point à nos lettres, et il n'approuve ni impute nos arrêtés. Je t'en envoie une collection ; elle est le miroir de notre conduite. Nous avons cherché à faire le bien ; si nous nous sommes trompés, qu'on nous le dise ; si nos arrêtés sont bons, qu'on les confirme, s'ils sont mauvais, qu'on les casse. Je ne tiens pas à des mesures que j'ai crues bonnes, quand ceux qui voyent plus clair que moi me disent qu'elles sont mauvaises. Mais si on ne me dit rien, je persiste dans mes opinions, par la raison que je les crois bonnes. Une lutte s'est établie entre les fonctionnaires de cette commune et les Parisiens. Ces Parisiens, envoyés par la société des jacobins, du consentement du comité de salut public, m'étoient tous inconnus lorsqu'ils sont arrivés à Commune-Affranchie ; je ne les connois encore que par les rapports des fonctions qu'ils ont exercées ; mais je dois dire que je les ai toujours vus patriotes et que je les crois encore tels, malgré la calomnie qui semble les poursuivre. Je ne puis que rendre le même témoignage en faveur des patriotes envoyés par les sociétés de plusieurs départemens, quoique je ne les aie pas connus d'avantage ; je les ai vu en masse vouloir le bien et chercher à le faire. Je ne sais par quelle fatalité les patriotes d'ici ne peuvent souffrir des frères qu'ils appellent étrangers, comme si la République étoit dans Commune-Affranchie seulement. Ils nous ont déclaré qu'ils n'en souffriroient aucuns dans les places. Je crois que nous avons eu un tort, c'est d'avoir établi une autorité à part, composée d'étrangers, pour surveiller les autres autorités composées des citoyens de la ville. Ces autorités ne marchent pas,

tu le sais bien; puisque tu l'as vu toi-même, et que toi-même tu avois demandé des *jacobins* à la société de Paris, pour que les mesures qui étoient à prendre par les représentans du peuple fussent exécutées ponctuellement et sans entraves. Je pensois qu'il étoit meilleur de répartir les Parisiens dans les diverses autorités, pour y donner le mouvement révolutionnaire. *Collot-d'Herbois* crut qu'il valoit mieux composer une autorité surveillante des autres autorités; il ne supposoit pas alors que la jalousie d'abord, et ensuite la haine et la calomnie, voudroient attaquer des hommes qui quittoient leurs foyers pour se dévouer à des fonctions pénibles autant que rebutantes. Il est possible que cette commission ait commis quelques erreurs dans le grand mouvement de la révolution et la grande confusion des affaires; mais en masse son existence a produit le plus grand bien; jamais les patriotes d'ici ne nous ont rien dénoncé contre cette commission: si elle a prévarié, si elle a opprimé les patriotes de Commune-Affranchie, ceux-ci auroient dû nous le dénoncer, nous demander justice; car nous devons être au moins juges de première instance, sauf l'appel au comité de salut public ou à la Convention, en cas de déni de justice de notre part. Eh bien! jamais, non jamais les patriotes d'ici ne nous ont fait la moindre dénonciation contre la commission, ni verbalement, ni par écrit; et sans nous demander justice à nous qui étions sur les lieux pour la rendre, ils sont allés furtivement, ou plutôt clandestinement à Paris, répandre l'alarme dans le comité et lui faire croire que les patriotes étoient ici sous le couteau. Je ne puis m'empêcher de voir dans cette conduite la violation de tous les procédés entre des frères et le mépris le plus formel pour notre caractère et pour la mission qui nous est déléguée. Je ne sais si je me trompe, mais je suis fortement convaincu qu'on ne veut ici d'aucune espèce de surveillance, pas même de la nôtre. Nous insistons pour notre rappel; des successeurs seront, sans doute, plus heureux que nous. Mais si le comité ne leur donne une grande confiance, une grande force morale, et qu'ils veulent mettre la volonté régulière du gouvernement à la place des passions qui agitent les têtes, des vengeances qu'on a à exercer, et des mouvemens désordonnés par lesquels on voudroit continuellement agiter cette masse infortunée qui fait la population de cette commune, ils n'y seront pas deux dé-

rades que déjà les dénonciations pleuvront sur leur tête: c'est ce qui me paroît aussi clair que le jour. Ce qui est encore pour moi de toute évidence, c'est qu'il s'est commis ici d'horribles dilapidations; autant que je puis l'entrevoir, on en accuse les Parisiens: mais prends garde que ce sont les comités révolutionnaires qui ont apposé les scellés; qui ont les clefs des magasins et maisons séquestrées; qui ont mis dans ces maisons et magasins des gardiateurs voués à leur dévotion: qui n'ont point fait d'inventaires; qui n'ont point fait appeler les intéressés à leurs opérations; qui ont chassé de leurs domiciles les femmes, enfans et domestiques, pour n'avoir pas de témoins; qui par conséquent ont pu faire tout ce qu'ils ont voulu. Que la commission temporaire, au contraire, n'a pu agir que par requisition; que le montant des requisitions qu'elle a faites peut être établi dans un compte, et que ce compte elle vient de vous le soumettre, tandis qu'aucun comité n'a présenté les siens. Où sont donc les dilapidateurs? Est-ce parmi ceux qui ont tout mis à leur discrétion, ou parmi ceux qui n'ont pu toucher à rien sans des requisitions, des procès-verbaux et des quittances? Lorsque la voix publique est venue nous informer que les magasins se dilapidoient, nous avons pris un arrêté qui défendit à toute autorité de faire lever des scelles sans notre autorisation: eh bien! croirois-tu que, même après cette défense, on est venu enfoncer un magasin séquestré, jusques dans notre maison? Nous avons pris les dilapidateurs sur le fait; et qui étoient ces dilapidateurs? c'étoient précisément deux commissaires du comité qui vuidoient le magasin, sans autorisation de nous, ni même sans être munis de pouvoirs par le comité. Je les ai fait arrêter et conduire à la commission pour y être interrogés; mais c'étoient malheureusement des patriotes. La femme de l'un d'eux est venue se jeter à nos genoux pour demander pardon. La section les a réclamés comme patriotes, et ils ont été relâchés, de notre consentement, par la commission temporaire. Je te demande si c'est là persécuter les patriotes? Mais je te demande en même temps, si les séquestrés étoient bien gardés dans toute la ville, quand on avoit l'audace de venir forcer les serrures et piller jusques sous nos yeux et dans notre propre maison? Les deux seuls patriotes contre lesquels nous ayons décerné un mandat d'arrêt, est le nommé *Castaing*, que tu connois; c'est celui que l'adjudant-général

Achon est venu nous dénoncer comme ayant abusé de sa qualité de commissaire aux séquestres, pour s'installer dans la maison d'un millionnaire séquestré, pour s'être mis en possession de la maison sans inventaire, pour y avoir fait des orgies avec des filles et d'autres commissaires comme lui. . . . ce fait te doit rappeler l'homme. Eh bien ! il est encore un de ceux qui ont prêché l'insurrection au peuple dans la société populaire, au moment où l'on est venu nous demander des armes. Il est maintenant à Paris à nous calomnier : ainsi tu vois que ce n'est pas nous qui l'opprimons, mais bien lui qui nous opprime, car il nous calomnie impunément. L'autre est un nommé *Jacob*, officier municipal, chargé de la comptabilité de l'atelier des habits militaires. Il a abusé d'une requisition émanée de nous, pour prendre des draps à discrétion dans les magasins séquestrés, et il a fait usage de notre arrêté ancien, lorsqu'il y en avoit un nouveau qui ne permettoit pas de requérir indéfiniment, mais d'une manière déterminée en vertu d'autorisations expresses. Il est encore un de ceux qui sont à Paris sans avoir rendu leurs comptes. Voilà les deux seuls patriotes opprimés, si l'on peut appeler des hommes aussi suspects du nom de patriotes, et si on peut appeler oppression l'examen de la conduite de deux fonctionnaires soupçonnés, et d'autant plus soupçonnables que l'un et l'autre se sont soustraits à l'exécution du mandat et à la reddition de leurs comptes : il n'y a eu contre aucun nulle sorte de poursuites judiciaires ; et encore, si le comité veut lui faire grâce, il s'en faut de beaucoup que nous y mettions le moindre obstacle. *Il est une foule de faits graves et même atroces, qui nous sont dénoncés journellement, et sur lesquels nous hésitons de prendre un parti, dans la crainte de frapper des patriotes ou de soi-disant tels ; jugez donc combien notre position est cruelle, quand d'un côté nous voyons la probité et la justice mises à l'ordre du jour par la Convention nationale, tandis que de l'autre, nous voyons impunément violer devant nous la justice et la probité. Il y a ici plusieurs milliers de gardiateurs, un grand nombre des membres des ci-devant trente-deux comités, qui se tiennent comme teignes. Prenez-en un sur le fait, il faut fermer les yeux, ou vous les faites crier tous à l'oppression des patriotes. C'est un système pour qu'on ne puisse rechercher personne. Au nom de Dieu, fais que le co-*

mité nous dise comment nous devons nous conduire avec ces patriotes-là ; je ne demande pas mieux que de les laisser faire tout ce qu'ils voudront, si on nous y autorise ; mais je te prévien qu'ils voudront beaucoup. C'est en vain que pour les satisfaire nous avons aboli la commission temporaire ; cela ne leur suffit pas. Ils nous ont dicté des loix dans l'assemblée que nous avons convoquée, et dont *Méaulle* t'expliquera les motifs. « Nous voulons que les autorités reviennent, nous » ont-ils dit ; nous voulons que la société reste telle qu'elle » étoit, et dans le même local ; nous voulons qu'ils ne soit » rien changé dans les fonctionnaires publics ; que tous ceux » qui occupent des places y restent ; que la société actuelle » soit dissoute, et le lieu de ses séances rasé. » Si le comité de salut public veut tout cela, je le veux bien aussi, parce que, je n'ai, moi, aucune volonté que celle du bien ; mais s'il souffre qu'on dise, nous voulons, aux représentans du peuple envoyés dans les départemens, leur mission deviendra plus dangereuse qu'utile à la patrie. La première faction qui dira je veux, il y faudra passer : le caractère est avili, et de proche en proche cet avilissement détruira tout. Ce que va prononcer le comité aura une grande influence sur la mission de nos successeurs ; aujourd'hui on veut une chose, demain on en voudra bien d'avantage, et on finira peut-être par ne vouloir plus rien. Prends-y bien garde, mon ami, pendant le séjour de *Collet-d'Herbois* ici, il a été menacé par des lettres anonymes ; on se cachoit alors. Depuis son départ, pareilles menaces ont été faites à *Fouché*, aussi par lettres anonymes ; on se cachoit encore dans ce temps-là. Maintenant on ne se cache plus, on vient dans notre propre maison, devant mes collègues et d'autres témoins, me proposer une partie de poignards. . . . Hé bien, c'est un patriote, et pourtant quand je me tâte, il me semble que je suis patriote aussi. Je souffre plus pour la dignité du caractère que pour l'homme. Comme homme, je méprise les menaces et pardonne les injures ; comme représentant du peuple, c'est le comble de l'ignominie d'être réduit à se voir manquer de respect, par un fonctionnaire public sur-tout ; voilà pourtant où nous en sommes ! Si ce n'est pas-là un système d'avilissement de la représentation nationale, je n'y connois plus rien ; et si le comité le souffre, je lui demanderai, pour toute récompense des maux que j'en-

dure depuis quatorze mois que je suis en courses laborieuses, de ne plus me charger de pareilles commissions, etc.

Signé LAPORTE.

N°. C I I I.

LETTRE des membres composant le comité de correspondance de la société populaire des Jacobins de Commune-Affranchie, amis de Châlier et Gaillard.

Aux citoyens Gravier, Fillion, Emery et Masson.

Commune-Affranchie, le 15 Messidor, l'an II de la R. p.

Amis et frères,

HIER, la société a fait lecture de la lettre que vous aviez adressée. Elle y a revu votre âme brûlante du feu de l'amour sacré de la patrie; elle a cru vous avoir encore dans son sein, elle sentoit que c'étoit vous qui parliez et non votre plume. Comme vous, elle a été profondément affligée de votre éloignement; mais la cause du peuple Français avoit prononcé et cela a su bien pour se taire sur un aussi grand sacrifice; elle a dit: Fillion et Emery recchaunoient, embrâsoient notre patriotisme, ils s'en sont alliés; mais leur correspondance tiendra lieu de leur présence, mais ils serviront plus utilement la patrie; et tandis que nous, sociétaires, nous, vrais Jacobins, nous leur préparons les matériaux propres à asseoir la République sur des bases éternelles (1), eux, nos frères, nos amis, n'apporteront rien pour perfectionner l'ouvrage et le parachever.

C'est d'après ces principes, frères et amis, que la société, après avoir savouré les délices que vous avez goûtées dans votre réception aux Jacobins, a arrêté qu'il vous seroit écrit une lettre de félicitation, en vous invitant à ne point manquer de correspondre souvent avec elle sur tous les objets qui pourront assurer le triomphe de la République et la perte des non-révolutionnaires et des faïçons.

Elle vous promet que rien ne ralentira son ardeur; qu'elle s'occupera continuellement de tout ce qui peut faire le bonheur du peuple; que ses sentimens seront toujours ceux que le co-

(1) Quels matériaux! quelles bases! Des ruines!... du sang!

mité de salut public, que la Convention nationale, que tous les vrais amis de la liberté lui inspireront; elle vous jure que tous ses efforts tendront à marcher dans le sentier étroit de la vertu, et que rien ne pourra la faire dévier des principes que les Jacobins de Paris ont toujours professés, et qu'ils leur resteront éternellement unis de corps et d'esprit.

La société vous enverra des diplômes aussitôt qu'elle aura reçu la planche; c'est-à-dire à la fin de cette decade; elle ne négligera rien pour vous donner tous les moyens de terrasser nos ennemis; elle se repose sur votre zèle et votre activité. Elle vous invite par la voie de son président à donner l'accolade fraternelle à Robespierre, Collot-d'Herbois et Couthon, et leur témoigner ainsi qu'à tous leurs collègues, combien les amis de Châlier et de Gaillard sont dignes de leur estime.

Signé ACHARD, DAUMALE, FILLIEUX.

P. S. Je vous envoie la réquisition originale sur les lettres des patriotes, ainsi que l'affiche qui a été apposée lors du licenciement de l'armée révolutionnaire.

Sous peu je vous enverrai les autres pièces: je suis fortement occupé auprès de Dupuis, nonobstant que l'on a eu la sottise de me mettre receveur du district; n'ayant d'autre responsabilité que ma tête. Ce soir, séance extraordinaire; grande fête pour la victoire remportée par nos républicains de la Sambre et de la Meuse, et une lettre de Fernex.

Signé ACHARD.

Nota. On n'a point réimprimé ici l'affiche relative au licenciement de l'armée révolutionnaire, attendu qu'elle se trouve entier dans le rapport, page 82.

REQUISITIONS relatives aux lettres dont il est parlé ci-dessus.

LA COMMISSION TEMPORAIRE de surveillance républicaine établie à Ville-Affranchie par les représentans du peuple.

Le directeur de la poste aux lettres est requis d'apporter à la commission toutes les lettres adressées à la société populaire de cette commune, ainsi que celles de Bertrand, Emery,

Depervet, Domergne, Reval, Castaing, Louis dit l'Américain, et cela jusqu'à nouvel ordre, et encore celles de Fillion et Michel.

A Commune-Affranchie, ce 5 germinal, l'an II de la Rép. Franç. une, indivisible et démocratique.

Signé J. V. LE CANU, BOISSIER, FUSIL. (1)

N^o. C I V.

L E T T R E de Rouyer à Couthon.

Lyon, le 20 juillet 1793, l'an II de la République, etc.

Rouyer à Couthon son collègue, président du comité de salut public de la Convention.

Un motif bien intéressant pour un patriote tel que vous, me détermine à vous écrire pour vous prier de prendre connaissance de la lettre que j'écris par le même courrier à Lacroix, notre collègue; vous y verrez la douce attente dans laquelle nous sommes ici pour la ville de Lyon; je vous prie aussi de vous joindre à lui, et vous n'aurez pas à vous repentir, après avoir provoqué la justice nationale sur une ville que vous croyez rebelle, de l'arrêter lorsque cette même ville revient à elle. Oui, je vous l'assure, et croyez que je n'ai point l'art de tromper; d'ailleurs, si on peut apporter quelque doute aux faits que j'annonce dans ma lettre à Lacroix, j'y mets ma tête, et je réponds sur mon honneur et ma vie, que Lyon aura, dans moins de huit jours, accepté la constitution; et non-seulement Lyon, mais les assemblées primaires de tout le département de Rhone et Loire. J'ai vu votre rapport sur cette ville, j'ai vu que vous étiez mal instruit, et que Lyon n'est pas aussi coupable qu'on vous l'a présentée. Je vous citerai plusieurs faits que vous rapportez dans votre discours, et dont nous avons vus le contraire. Il y a des aristocrates dans Lyon, je n'en disconviens pas; mais Lyon en masse est bon, et vous allez voir bientôt les plus heureux résultats de mes promesses. Lyon a juré la République une et indivisible; il va accepter la constitution, et sera son plus ferme appui. Tâchez d'empêcher qu'une pareille ville soit désolée, et que sans s'entendre, des millions de patriotes s'entreorgent

(1) Acteur au théâtre de la République, rue de la Loi.

mutuellement, tandis que les uns et les autres veulent le bien, et ne veulent sur-tout que la République une et indivisible. Nous faisons part à nos collègues Dubois-Crancé et Albitte de nos premiers succès, et nous osons les assurer que, sous peu de jours, ils n'auront plus besoin de détourner les troupes de leur véritable destination, que Lyon benia la constitution.

Adieu, mon cher collègue, je vous embrasse.

Signé ROUYER.

N^o. C V.

L E T T R E anonyme adressée à Robespierre, et timbrée de Commune-Affranchie.

Représentant,

C'est après neuf mois d'imprécations contre toi, qu'un de mes amis, arrivant de Paris, vient de me dissuader, en m'assurant que toutes mes idées sur ton compte étoient fausses.

Si je ne savais pas que ton temps est trop précieux pour l'employer à des intérêts privés, je t'envverrais un détail de ma conduite dès quatre-vingt-neuf, et même depuis que j'ai atteint l'âge où un être doué du gros bon sens et aimant sa patrie, peut se former une conduite politique.

Je te dirai seulement que je suis une de ces malheureuses victimes de l'affaire de Lyon, et que quoique je n'aie été ni sequestré, ni accusé, je n'en suis pas moins ruiné, malheureux et cache dans une pauvre petite maison de campagne, pour avoir accepté une place dans un comité de surveillance, avant la journée du 29 Mai. Je n'ai jamais été ni président, ni secrétaire, et ai continuellement secouru les victimes de cette journée malheureuse, à laquelle je n'ai pas contribué, étant malade depuis huit jours: j'ai même, par des sollicitations, tiré des prisons plusieurs d'entr'eux. Mais cela deviendroit trop long pour toi, je me contente de t'assurer encore que je n'ai point pris les armes pendant le siège, ayant donné ma démission d'une place d'officier que j'occupois depuis deux ans, et cela, au moment où je fus légalement appelé au comité de surveillance de ma section, par le vœu unanime de mes concitoyens. Je t'assure encore que je n'ai jamais été ni président ni secrétaire de section, et que je n'y ai point rempli de place pendant la permanence d'i-celle.

Mais c'est déjà t'avoir trop fait perdre de temps sur ma position ; je passe à ce qui m'avoit donné de toi une idée si affreuse que celle qui m'a affecté pendant près de neuf mois.

Lyon, comme tu sais, fut agité, ainsi qu'une partie de la République, à l'époque du 31 Mai, et 1 et 2 juin, et son erreur n'avoit pas duré plus que celle des autres départemens, si les partisans secrets des Dantons et des Hébert n'eussent attisé le feu ; car tous les contes bleus d'émigrés, de prêtres réfractaires, de cocardes blanches, de guinées de Pitt, tu n'ignores pas qu'ils étoient absolument faux. Tu es aussi instruit, sûrement, d'une lettre vraie ou prétendue, du fameux Danton, qui fut affichée dans tout ce département ; affiche dont se sont bien vengés Collot-d'Herbois et Ronsin, en faisant, deux mois après l'entrée des troupes de la République, inhumainement massacrer, par des canons chargés à mitraille, une grande quantité de pères de famille, dont dix, à peine, avoient pris les armes ; ils eurent la cruauté de faire tuer, à coups de pelles et de pioches ceux qui n'avoient été que blessés ; car il n'en mourut pas six par l'effet de la mitraille : trait de barbarie dont Collot-d'Herbois s'est vanté même en face de la Convention, quoique ce genre de supplice fut contraire aux lois du gouvernement révolutionnaire, qui n'ordonnent que la mort simple du fusil ou de la guillotine. Il ne faut pas douter que, si le gouvernement avoit toute sa vigueur, Collot-d'Herbois n'eût mérité la mort, pour avoir, à l'exemple des despotes, inventé, sans l'autorité légale, un supplice nouveau. D'ailleurs, Collot-d'Herbois et Ronsin ayant, pendant leur séjour à Lyon, énoncé plusieurs opinions, non pas anti-fanatiques, mais anti-déistes, et toutes marquées au coin du matérialisme, après cela il me fut impossible de croire qu'il ne fut pas d'intelligence avec Danton et Hébert ; et comme je le croyois ton intime, le voyant dans le même comite, et de plus toujours prêt à declamer, ou à la Convention ou aux Jacobins des discours emphases, toutes les fois que tu en prononcois, je n'ai pas douté que vous ne fussiez deux monstres d'intelligence avec les autres, et que vous les aviez sacrifiés par des raisons politiques que j'ignorois, et que vous n'eussiez, ainsi qu'eux, le dessein de régner sur des décombres et des cadavres, ou, comme il étoit plus probable, de livrer la République deserte à l'infame Pitt. Cette dernière idée, sur-tout, étoit profond-

dément gravée dans mon imagination, et il n'y a rien d'étonnant, instruit comme je l'étois que Pitt avoit, pendant tout le cours de la révolution, leurre l'imbecille d'Orléans de l'espoir de la couronne de France, et sachant que Collot-d'Herbois, pendant tout ce temps, n'avoit pas caché l'intérêt qu'il prenoit à ce dernier. Je n'étois pas indigné contre les autres, parce qu'ils ne m'ont jamais trompé, les ayant toujours regardés comme des intrigans venaux et sans morale.

Mais toi que j'avois cru avoir des principes qui n'avoient pas variés ; mais toi que j'avois continuellement vu publier des opinions qui ne paroissent être payées ni par Pitt, ni par aucun parti, je n'avois pas cessé de t'estimer, quoique je ne t'aie pas toujours approuvé, sur-tout sous l'ancienne constitution, que je croyois d'abord, pouvoir marcher, j'ai bien vu depuis que je m'étois plus souvent trompé que toi, et que dans la position où nous étions, puisqu'il falloit entièrement déraciner l'ordre du clergé et de la noblesse, nos lois calculées sur ces principes : TOUS LES HOMMES SONT BONS, étoient insuffisantes. J'avois donc redoublé de tendresse pour toi, à mesure que je sentois nos épines, et que je voyois que tu nous les arrachois. J'avois pendant long-temps peu fait d'attention à Danton, et j'avois toujours eu en horreur Orléans, Brissot et Roland. Pour les autres députés, quoique je croie qu'il y en a qui ont beaucoup de mérite ; j'avoue franchement qu'aucun ne m'avoit assez frappé pour y avoir fait attention, à l'exception de Mirabeau, dont j'ai resté engoncé jusqu'à sa mort, quoiqu'il eut de ces expressions originales qui étourdissent d'abord, mais qui ne remplissent pas l'âme toute entière, comme font tes discours, qui, quoique d'un style majestueux, ne sont point embrouillés de métaphores, d'expressions nouvelles et burlesques, qui étonnent l'esprit sans affecter l'âme.

Je t'assure que je me suis senti renaître, lorsque l'ami sûr et claire qui revenoit de Paris, et qui avoit été à portée de vous étudier dans vos bureaux, m'a assuré que bien loin d'être l'ami intime de Collot-d'Herbois, tu ne le voyois pas avec plaisir dans le comite de salut public ; mais que, comme il avoit un parti à Paris, il seroit peut-être dangereux, pour le comite, de l'exclure de son sein.

Tu dois être d'autant plus flatté du témoignage que je rends

à tes principes, que ma position m'empêchant de me faire connoître, tu ne pourras pas penser que je sois guidé par l'appât de quelque place, et je te jure que je voudrais qu'il m'en coûtât de mon sang (quoique je soie déjà très-affoibli), et que tous les vrais patriotes fussent aussi désabusés que je le suis maintenant. Je t'assure que quelque parti que je te voie prendre, je le suivrai sans réflexion, persuadé que ce sera toujours le meilleur pour notre patrie.

Salut et fraternité.

D'une chaumière au midi de Ville-Affranchie, ce 20 Messidor, l'an deuxième de la République Franç. une et indivisible.

P. S. J'oub'iois de te marquer que Collot-d'Herbois a fait jeter dans le Rhône une grande partie de ses victimes, sûrement dans le dessein de procurer la peste aux départemens de l'Isère et de la Drôme.

N^o. C V I.

LETTRE de Cadillot à Robespierre.

Robespierre,

Quel sublime rapport! combien il fait aimer la République! quelle profondeur de vues! il n'appartient qu'à quelques membres du comité de salut public de régénérer la France. Restez, résistez aux intrigues, et écarterez loin de vous ceux qui n'en sont pas dignes. Voilà le vœu d'un vrai républicain; vous embrassez tout, divinité, politique, agriculture, commerce, par-tout vous portez de grandes vues: c'est au nom de ce dernier que je t'adresse quelques idées. Je l'aurois fait à tout le comité, mais un membre m'en déplait, il me tarde de le voir à sa véritable place.

Tout le midi est dans l'inaction, les vins ne se vendent pas, les eaux-de-vie regorgent en magasin, les soies vont avoir deux récoltes entassées l'une sur l'autre, le fileur n'ose pas ouvrir; vous avez ordonné des chargemens à l'étranger, mais la mesure a de grands risques à courir, et les fonds ne sont pas prêts à rentrer; vous avez une corde plus sûre, en ce qu'elle se fera par voie de terre, c'est l'étoffe de soie; l'étranger ne peut s'en passer; il faut aux Allemands, aux

Russes beaucoup de satins, beaucoup de taffetas, une immense quantité de rubans, des mouchoirs à l'innani, tout cela leur parviendra facilement par les Suisses; des entrepôts en pays neutre nous feroient un grand débouché et une rentrée sûre, mais pour cela il faut tirer Lyon, Saint-Etienne, Saint-Chamont (pardon des termes) de la stupeur où ils sont. Les exécutions sont finies à la vérité, la nation a exercé sa vengeance; mais la stupeur reste, les paiemens ne se font pas, les scellés ne se lèvent pas, personne n'ose se livrer à l'industrie, beaucoup de patriotes innocens, mais effrayés, n'osent rejoindre leurs foyers; leur absence les a fait soupçonner coupables, on a mis les scellés, parce qu'ils n'y étoient pas, voilà leurs crimes: il y a eu un temps (postérieur à Couthon) où l'innocence a été confondue avec le crime, non-seulement par les incarcérations, mais par les exécutions; ce temps a donné la frayeur et la chasse aux moins fautifs. Oui, un voile épais couvre la vérité et l'injustice, les anciennes haines, L'AMOUR-PROPRE ANCIENNEMENT HUMILIÉ ont aussi exercé des vengeances. Mais tirons le rideau sur le passé. Lyon n'est plus. Lyon a mérité la vengeance nationale; mais Lyon a été conduit par une horde de scélérats qui a trompé la grande masse. Lyon a paru le chef de la révolte fédéraliste par une cause indirecte. Son affaire du 29 mai n'avoit aucun rapport avec celle du 31 mai de Paris; et c'est cette affaire qui lui a valu les complimens et députations du département fédéralisé. C'est Marseille qui a corrompu Lyon, ce sont les Marseillais, de retour de Paris, qui soufflèrent à leur passage les principes de Barbaroux; c'est l'exaltation sanguinaire de Châlier qui amena la journée du 29, quand il dit, le 27 au club: après demain les présidens et secrétaires de sections permanentes, les riches égoïstes, seront guillotins. Le 26, la municipalité avoit fait une imposition de six millions, payable dans le délai fatal de vingt-quatre heures: voilà ce qui aigrit les esprits. La nuit du 28 la municipalité s'entourra de canons; on craignit l'exécution de la menace de Châlier. Indéjà, la nouvelle du 31 mai vint échauffer les esprits, et Lyon se trouva chef de parti sans l'avoir voulu; il fut livré aux intriguans, et le cruel Biroteau vint, avec quelqu'autre chef, ranimer beaucoup d'administrateurs provisoires qui abandonnoient le parti. Quelques-uns, à la vérité, résistèrent tout-à-fait et se retirèrent.

Ces mêmes chefs sont restés en possession jusqu'à la fin du siège; ils ont conduit par la menace, par la stupeur, par le mensonge; ils ont caché les décrets, annoncé des cruautés, et abusoient par-là de la crédulité de la grande masse. Il y a eu beaucoup de secrétaires de sections, choisis par cela seul qu'ils savoient écrire, beaucoup d'officiers et sous-officiers des bataillons du centre, qui étoient là sans savoir pourquoi, beaucoup de soldats forcés par le fer et la faim d'être au poste. Tout ceux-là n'étoient pas coupables, ou, s'ils l'étoient, ils méritoient indulgence. Mais il a fallu un grand exemple à la France; donné de manière à s'en rappeler. Un père punit et pardonne, il met ses enfans à portée de devenir meilleurs; voilà ce que le comité de salut public doit faire: mettre hors de la loi les grand coupables tels que Précé, Imbert-Colommès, Gilibert, médecin, et quelques autres; puis pardonner à cette foule de petits coupables, et même à cette masse d'innocens que la peur tient éloignés, à qui leur éloignement a fait mettre les scellés, et qui ne peuvent les faire lever. Il y a dans les comités révolutionnaires de chaque section, bien de petites passions; les haines, les vengeances particulières trouvent leurs places; les petits débiteurs voudroient tous-à-fait écarter le créancier: un seul homme retient souvent tous les autres. C'est, je le répète, au comité de salut public à donner cette action nécessaire pour faire disparaître les entraves, et vivifier ces sources de richesses nationales, et bientôt nous tirerons de l'étranger, par la Suisse et Gènes, beaucoup de fonds qui sont morts entre les mains des propriétaires innocens, et on donnera de l'activité à une branche d'autant plus essentielle, que la matière première croît en France, et qu'elle n'en part que chargée d'industrie.

Si vous pardonnez à un petit coupable, vous rendrez justice à au moins vingt innocens qui souffrent des fautes qu'ils ont pas commises. *Ah! si le vertueux Couthon fut resté à Commune-Affranchie, que d'injustices de moins! six mille individus, et non seize cents, n'auroient pas tous péri. Le coupable seul eut été puni; mais COLLOT..... Ce n'est pas sans raison qu'il a couru à Paris soutenir son ami Ronsin. Il a fallu des phrases bien empoulées pour couvrir de grands crimes! Je doute cependant qu'ils aient échappés à l'œil vigilant des vrais soutiens de la République.*

Signé CADILLOT.

N^o. CVII. (a)

LETTRE de Jullien fils à Robespierre.

Bordeaux, ce premic Floréal.

Jullien à Robespierre.

Je ne t'ai pas écrit depuis long-temps, mon bon ami, parce que je te présuinois très-occupé, et que je n'avois rien de très-intéressant à l'écrire, que d'ailleurs je n'en continuois pas moins exactement de correspondre avec le comité de salut public. *Aujourd'hui je veux te soumettre avec une entière franchise, quelques observations sur Bordeaux, dont j'ai déjà fait connoître en détail la situation au comité (A). L'esprit en général est bon, la République est sincèrement aimée, le riche même, qui ne l'aime pas, lui prodigue des sacrifices, et l'égoïsme paroît s'être éteint. Mais d'abord le club national est sans aucune consistance, sans influence, sans énergie; à peine sait-on qu'il existe, et le dessein que j'ai formé de lui donner cette prépondérance qu'il doit avoir, est d'une exécution difficile. J'y travaille néanmoins sans relâche.*

Un grand reproche que j'ai à faire aux Bordelais, c'est qu'ils traitent le représentant du peuple comme un intendant de l'ancien régime. Passe-t-il dans les rues, avec les gardes qui le suivent, on se découvre, on applaudit, quelques voix même crient: Vive le Sauveur de Bordeaux! Paroît-il au spectacle, au club, ou dans une assemblée quelconque, les mêmes cris se font entendre; l'enthousiasme et l'idolâtrie sont poussés au dernier période, et j'ai remarqué que c'étoit les aristocrates eux-mêmes qui, croyant se donner un air de patriotisme, indignoient souvent au peuple les battemens de mains qui déshonorent à mes yeux des hommes libres. On n'applaudit jamais à la seule présence d'un homme, mais quand il parle, aux principes qu'il exprime.

Quand on fait courir le bruit du prochain rappel des représentans délégués à Bordeaux, et de leur remplacement, on dit que Bordeaux est perdu; on a dit même, et c'est dans une réunion nombreuse qu'a été proféré ce blasphème, on a dit qu'il faudroit que le peuple se portât en foule pour s'opposer au départ de son ami.

J'ai tiré de ces faits et d'une multitude d'autres trop longs à détailler, la réflexion que je crois vraie, qu'un représentant du peuple, revêtu de pouvoirs illimités, ne doit jamais rester long-temps dans les mêmes lieux; car s'il se conduit mal, il ne faut pas lui laisser le temps de rendre le peuple victime de sa mauvaise conduite; s'il se conduit bien, il faut craindre ce penchant trop facile du peuple à la reconnaissance et à l'idolâtrie, qui deviennent la mort de la liberté; il faut craindre que le peuple ne se fasse une habitude, un besoin d'un homme, et qu'il s'identifie avec lui au point de ne pas croire pouvoir s'en passer.

Du reste (B), je dois rendre justice à Ysabeau, qui n'a cessé de travailler à bien remplir sa mission, et qui mérite des éloges pour les services qu'il a rendus. Il désireroit lui-même être appelé, d'ici, à l'armée des Pyrénées occidentales; avoir un mois de repos dans les Pyrénées, après treize mois d'absence de Paris et de mission continue, et regagner son poste.

Je te dirai maintenant deux mots de moi. Mes lettres au comité ont pu t'instruire de tout ce que j'ai dit et fait pour régénérer l'esprit public. J'ai saisi la dernière conspiration découverte pour électriser un peu les sociétés populaires de Rochefort, où j'étois à cette époque, de la Rochelle, de Xaintes et de Bordeaux. Je vous ai parlé en détail de la disette de ce département et de ses causes, et je vous ai aussi rappelé l'infâme guerre (C) de la Vendée, et les moyens qui, d'après la connoissance que j'ai des faits et des localités, me paroissent puissans pour la terminer.

J'ai toujours suivi, dans ma mission, le même système que, pour rendre la révolution aimable, il falloit la faire aimer, offrir des actes de vertu, des adoptions civiques, des mariages; associer les femmes à l'amour de la patrie, et les lier par de solennels engagements. Ce système m'a bien réussi; et l'influence qu'un sexe obtient sur l'autre, est un mobile puissant dans le particulier comme dans le public, pour élever les âmes au degré de chaleur republicaine. J'ai envoyé au comité les détails de notre fête pour la plantation de l'arbre de Marat. J'ai aussi donné les mêmes exemples qu'à Port-Malo, l'Orient, la Rochelle, Rochefort et Xaintes; et les Bordelaises ont, par de publiques promesses, réchauffé l'enthousiasme, et présenté la carrière de la vertu, pour les presser

de la suivre, à leurs époux, à leurs fils, à leurs familles entières, et à la commune qui en étoit témoin. Comme j'ai vu les incalculables effets de ce genre de fête, j'ai cru salutaire de l'offrir au moins sur la scène, à toute la France, et j'en ai composé un petit delassement patriotique, intitulé: *Les engagements des citoyennes.* J'en ferai hommage au comité de salut public; et, s'il le juge bon, je ferai imprimer mon petit ouvrage, et les détails d'exécution du ballet républicain qui le termine, pour être joué à Paris et dans les autres communes. Je n'ai pas regardé ce travail comme étranger à ma mission de former l'esprit public, et je n'y ai, d'ailleurs, donné que trois jours. Je t'en embrasse; écris-moi, je te prie, à Bordeaux.

P. S. Je te prie, mon bon ami, de m'écrire deux mots à Bordeaux, et me dire ce que tu penses des réflexions que je te soumetts dans ma lettre.

Signé JULLIEN.

AUTRE LETTRE de Jullien à Robespierre.

Bordeaux, ce 12 Messidor, an deuxième.

Jullien à Robespierre.

J'ai reçu, mon bon ami, le courier extraordinaire du comité, et les lettres et divers arrêtés qu'il m'a fait parvenir. Je vais travailler plus que jamais pour répondre à sa très-grande confiance. Comme ma santé succombe, je crois, d'après ce que m'écrit Barère, qu'il me sera permis de prendre un peu de repos dans les Pyrénées.

J'écris en détail au comité sur mes opérations. Je te prie de vouloir m'obtenir une réponse sur les objets suivans, dont je ne t'offre qu'un court résumé, pour ne point abuser de tes instans. Les lettres au comité renferment les motifs circonstanciés de mes demandes.

1°. *Etendre à tout le département du Bec-d'Ambs les pouvoirs du comité de surveillance de Bordeaux, lui donner neuf adjoints, et assigner aux membres qui travaillent nuit et jour, les appointemens de cent louis dont jouissoient leurs prédécesseurs.*

2°. *Faire raser les maisons où étoient Guadet, Salle, Pétion, Buzot et Barbaroux; transférer la commission militaire à Saint-*

Emilion, pour y juger et faire périr sur les lieux les auteurs ou complices du recèlement des conspirateurs.

3°. Distinguer par un arrêté ceux qui ont donné de l'argent pour racheter une vie que beaucoup n'avoient point mérité de perdre, et les infâmes qui ont exigé de l'argent pour vendre la loi; les premiers, ne craignant plus, parleront; les autres seront découverts et punis.

4°. Autoriser des indemnités qui sont indispensables pour soutenir le théâtre de Bordeaux; des représentations gratuites souvent données par lui, rendent ces indemnités plus justes et plus nécessaires encore.

5°. Il existe ici un comité de subsistances qui doit être supprimé, son existence n'étant pas dans la loi, et devenant très-coûteux. Est-ce au district ou au département à se charger de ses fonctions!

6°. N'ai-je pas dû remplacer de suite les corps constitués de Saint-Emilion et de Libourne, destitués par arrêté du comité de salut public, pour avoir protégé, ne fût-ce que par leur négligence, la retraite des contre-révolutionnaires mis hors de la loi?

7°. L'arrêté qui porte que je serai chargé d'épurer les autorités constituées de la commune et au district de Bordeaux, comprend-il aussi l'administration du département et la commission révolutionnaire?

Je te prie, mon bon ami, de vouloir me procurer une réponse prompte sur ces divers objets. Je ne négligerai rien pour remplir ma mission, conformément aux desirs du comité et au bien public; mais je suis entravé souvent par la crainte de m'écarter de la ligne de pouvoirs qui me sont confiés, et j'ai besoin de consulter souvent.

Veuille me répondre. Je t'embrasse.

Signé JULLIEN.

N°. C V I I. (b).

Autre lettre de Jullien fils.

Bordeaux, ce 12 Prairial.

Jullien à Robespierre.

Je dois, mon bon ami, te soumettre une réflexion, nous allons (A) révolutionner Bordeaux, et j'ai déjà un bon comité

dè surveillance; mais c'est peu, si les autres corps constitués ne sont propres à le seconder. Sans les renouveler en entier, il est indispensable de les purger de certains hommes dangereux et suspects, qui nuisent au bien que pourroient faire les autres. Vois si le comité de salut public a dans moi assez de confiance pour me charger de cette opération; je la crois utile. Le comité de surveillance étant de neuf membres seulement, ils auront besoin d'adjoints, que je propose de mettre au nombre de neuf (B) Plusieurs négocians s'étant retirés dans leurs campagnes, il importe que le comité de surveillance puisse agir dans tout le département. Je t'écris, après avoir consulté les patriotes. Veuille m'envoyer ta réponse par le courrier extraordinaire qui se rend à Paris de la part des corps constitués; et veuille faire joindre à ta réponse, si mes observations te semblent justes, l'arrêté qui embrassera les objets que je t'ai soumis, ainsi que les mesures provisoires indispensables.

Signé JULLIEN.

P. S. Presse l'envoi du représentant qui doit venir remplacer Ysabeau; qu'il soit bon, ferme et révolutionnaire. On s'intrigue ici, pour obtenir des signatures pour qu'Ysabeau revienne.

Signé JULLIEN.

N°. C V I I. (c).

Autre lettre de Jullien fils.

Il est des mesures importantes à prendre dans la circonstance actuelle.

Appeler des départemens les patriotes à talens, qui ont besoin de quelques mois de séjour au foyer révolutionnaire, et envoyer de Paris dans les départemens les patriotes déjà formés, qui sont propres à élever l'esprit public à la hauteur républicaine, et instruire le peuple.

(A) Décréter que les maîtres de postes ne pourront fournir des chevaux qu'aux courriers et agens voyageant pour la République; par-là le service important de la correspondance ne souffrira plus, et les postes, que la multiplicité des voyageurs commencent à ruiner, seront soulagées.

Donner des adjoints au ministre de l'intérieur, comme à celui de la guerre, pour faciliter le maintien de l'esprit public, et seconder un ministère non moins essentiel que l'autre.

Rolland, par le mal qu'il a fait, a prouvé combien pourroit faire de bien un bon ministre de l'intérieur, la surveillance des ennemis du dedans, et l'instruction du peuple, feront deux des parties essentielles de ce ministère, que ses adjoints pourront, sur les lieux, remplir beaucoup mieux que le ministre lui-même, étant détachés dans les départemens.

Armer de piques les bataillons des nouveaux soldats levés, et flanquer ces corps de canons. Les rebelles de la Vendée ont eu de grands succès dans ce genre de combat.

Charger les comités de la Convention nationale de faire renouveler toutes les administrations, et leur enjoindre de veiller à ce qu'aucun des hommes ci-devant déclarés suspects, ou de ceux qui ont tant soit peu participé au girondisme, ne puisse y être admis; s'ils n'ont été coupables que d'erreurs, qu'ils aillent la faire oublier en combattant les ennemis de la patrie, et qu'ils prouvent ainsi qu'ils étoient seulement égarés, mais qu'ils aimoient sincèrement la République.

(B) Pour organiser la levée en masse des citoyens français, charger les sociétés populaires de faire le dénombrement et l'indication de ceux qui peuvent et doivent marcher.

Signé JULLIEN.

N^o. C V I I. (d).

Autre lettre de Jullien fils.

Le Havre, 20 septembre, an 2 de la République.

Jullien à Robespierre.

Je vous ai déjà écrit, mon bon ami, pour vous prier de presser, auprès du comité de salut public, l'adoption des mesures extrêmement utiles pour relever ici la cause du patriotisme et terrasser l'aristocratie. C'est à cela sur-tout que je m'attache, et j'ai la satisfaction de voir que mes efforts ont déjà beaucoup réchauffé l'esprit public, et intimidé les contre-révolutionnaires (A). Je vous envoie deux arrêtés que j'ai fait prendre hier aux deux sociétés populaires du Havre et d'Ingouville. Le premier a pour objet de multiplier les clubs dont la disette est grande dans ces cantons; et par l'autre, les républicains du Havre et d'Ingouville répondent à la République Française, de la ville et du port du Havre. Je vous prie de faire lire ce dernier arrêté à la Convention nationale. Il est même poétique qu'elle en ordonne l'impression et l'envoi

aux départemens. Nos bons sans-culottes du Havre (CAR IL N'Y A PAS UN NÉGOCIANT NI UN RICHE (B) DANS LEUR SOCIÉTÉ) sont trop pauvres pour payer même les frais d'impression. Je les prends sur moi, afin de faire afficher la déclaration dans toute la ville, et de requérir ensuite la municipalité d'avoir à faire arrêter quiconque oseroit arracher cette affiche; car ici, aucun placard patriote ne reste long-temps sur les murs, et on a osé parler en public de recevoir les Anglais. La municipalité du Havre protège de pareils discours. Ne faudroit-il pas faire arrêter tous les agens de Pitt? Je vous prie de m'envoyer l'autorisation du comité de salut public, pour prendre dans une caisse publique les frais d'impression de la déclaration solennelle des républicains au Havre; et veuillez faire aussi confirmer ma requisition à la municipalité, d'avoir à faire arrêter ceux qui s'avoueroient traitres à leur patrie, en arrachant une affiche qui proscriit les ennemis de la France, et déjoue leurs espérances criminelles. Ma mission est de soutenir les sociétés (C) populaires (1), et certes, je m'attache à la remplir, puisque je réchauffe chaque jour l'esprit public, en parlant au peuple des dangers de la patrie, de ses devoirs, de son intérêt, et que je multiplie les clubs (D); mais ne pourrois-je les soutenir que par de vains discours; et lorsque, par exemple, une société populaire ME DEMANDE UNE SALIE CONVENABLE pour ses séances, ou lorsque des bons sans-culottes manquent de fonds pour faire imprimer une de leurs délibérations qui doit intimider l'aristocratie, NE POURRAI-JE LES SATISFAIRE! Me verrois-je à-la-fois dans l'impossibilité et dans l'impuissance de faire le bien! Ma mission me charge de ranimer l'esprit public, de déjouer les conspirations; mais, pour ranimer l'esprit public, ne pourrai-je ni faire imprimer des écrits utiles, ni arrêter les représentations des pièces anti-patriotiques, ni requérir les autorités constituées! Pour déjouer les conspirateurs, NE POURROIS-JE POINT ÉTABLIR DES COMITÉS DE SALUT PUBLIC (E) dans les villes où il n'y en a pas, et où il n'y a point de représentant du peuple pour en établir! pourrois-je entendre un propos contre-révolutionnaire, ou recevoir la dénonciation de toute une société

(1) Voyez la lettre suivante sur la réunion des sociétés populaires.

patriotique contre un homme suspect, sans pouvoir requérir son arrestation ! Verrois-je de sang-froid, et sans pouvoir y suppléer, l'inexécution des loix les plus populaires, et l'impunité de ceux qu'ont frappés les décrets de la Convention nationale ! SEROIS-JE AGENT DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, SANS POUVOIR AGIR POUR LE SALUT PUBLIC, et me verrois-je réduit à faire entendre des vœux stériles et impuissans pour le bien que je pourrois faire, et qu'il ne me sera point permis de faire ! pourrois-je découvrir les conspirateurs et avoir des renseignemens sur la conduite des agens infidèles, quand je n'aurai ni moyens d'avoir moi-même des agens (G), ni droit de requérir, au nom du comité, le compte rendu de la conduite des fonctionnaires suspects ? Je ne demande ni ne desire aucun pouvoir pour moi, parce que la responsabilité est à côté du pouvoir, en proportion du pouvoir, et parce que, dans des circonstances imprévues, dans des lieux différens, dans un moment de révolution sur-tout, la responsabilité est plus terrible que jamais. Mais je demande s'il n'est pas avantageux que, dans la crise révolutionnaire, le comité de salut public de la Convention nationale (H) confie quelques pouvoirs aux agens qui ont sa confiance ! J'ai pu faire ici quelque bien, je l'avoue ; mais j'en aurois fait beaucoup plus si je n'avois été dénué des moyens de le faire. Il m'est bien plus agréable à moi en particulier d'avoir une mission qui n'entraîne aucune responsabilité, aucune nécessité de me faire des ennemis, aucunes mesures à prendre, que d'en avoir une laborieuse et pénible, remplie de péril et d'obstacles. Mais ce n'est pas moi que je consulte, c'est la patrie ; et je me sens le courage de me sacrifier pour elle.

Ne voulant pas prendre sur moi, parce que je ne crois pas en avoir le droit, de requérir la municipalité d'avoir à faire arrêter ceux qui pourroient arracher la déclaration affichée dans les rues, par laquelle les républicains du Hâvre répondent à la France de leur ville en dépit des conspirateurs, j'attendrai, à cet égard, l'autorisation du comité de salut public. Je vous prierai de me l'envoyer, et de m'adresser un mot de réponse sur ma lettre. Quand j'aurai la faculté de faire quelque bien par moi-même, j'importunerai moins le comité de salut public de détails minutieux, et le bien éprouvera moins de retard.

Je vous embrasse.

Signé JULLIEN.

AUTRE Lettre (1) de Jullien à Robespierre.

Le Hâvre, du 21 Septembre.

Jullien à Robespierre.

NOUS venons de mettre DUVAL DESPRÉMÉNIL en état d'arrestation ; le comité de salut public de cette ville le tient, et L'ENVERRA AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE. Beauclieu et Amabert partent pour Paris ; Les sans-culottes en sont dans la joie. Legendre et Lacroix viennent d'arriver avec Louchet.

Nous avons eu un banquet civique pour l'anniversaire de la proclamation de la République. J'ai saisi ce moment pour électriser encore le peuple, et j'ai fait arrêter par la société, UNE RÉUNION, dans la ville au Hâvre, DE DÉPUTÉS DE DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS POPULAIRES, pareille à celle qui vient d'avoir lieu à Valence.

Tout va bien ici ; on ne songe qu'à former des clubs républicains dans les environs, à déjouer les ennemis du dedans et repousser ceux du dehors, à bien recevoir les frères des autres sociétés qu'on appelle à la réunion générale, qui doit offrir une masse de patriotes, imposante à l'aristocratie.

L'esprit public est au point où je desirois le laisser, et je vais partir pour Cherbourg. On attend la destitution de la municipalité, pour que les sans-culottes aient des piques.

Je vous embrasse. Les lettres qui pourroient m'être adressées ici, me seront renvoyées à Cherbourg, où je vous invite à me faire passer votre réponse sur les objets contenus dans ma dernière.

A Cherbourg, poste restante. Signé JULLIEN.

La société populaire a nommé une commission qui va vous transmettre les griefs contre la municipalité et contre Beauclieu. On se plaint beaucoup de Dehaix et du Perro, adjoints du ministre de la marine.

P. S. Je vous prie, mon bon ami, de vouloir me faire re-

(1) Cette lettre est intéressante pour faire connoître comment nos tyrans s'y prenoient pour multiplier les clubs et sociétés populaires, les réunir et se servir d'elles comme d'un levier puissant. On y voit aussi que le diplôme de JACOBIN étoit une espèce d'AMULETTE dont les initiés étoient jaloux, et qui frappoient de prestiges ceux qui ne l'étoient pas.

nouvellement MON CERTIFICAT DE JACOBIN, et me l'envoyer, car je n'ai qu'un vieux diplôme, et il me sera utile, POUR OBTENIR, DANS MA MISSION, L'ENTIERE CONFIANCE DES PATRIOTES; de pouvoir leur justifier de MON TITRE DE JACOBIN DE PARIS. Je m'adresse à vous pour cela, parce que, n'étant pas connu à la société, on feroit peut-être des difficultés de m'accorder mon diplôme, si vous ne le reclamez vous-même.

J'embrasse Barère et Tucherot.

N^o. CVII. (c).

Autre lettre de Jullien fils.

Saint-Malo, ce premier octobre, an 2
de la République, etc.

Jullien à Robespierre.

J'ai déjà témoigné, mon bon ami, au comité de salut public, toute ma joie et ma reconnaissance, ainsi que celle des sans-culottes du Havre, de l'empressement avec lequel il a fait donner des mesures que, de concert avec la société populaire, je lui avois proposées. Ma dernière lettre à Barère donne les détails des heureux effets qu'a produit l'adoption de ces mesures. J'attends avec impatience votre réponse à la lettre que je vous ai écrite, et dans laquelle je vous fais quelques demandes générales que m'a dicté le desir de rendre ma mission plus utile encore. Je me félicite que le comité de salut public m'ait chargé d'une tournée patriotique, qui me fait juger chaque jour, plus que je n'aurois pu le faire, de l'excellence de l'esprit public, pour peu qu'il soit éclairé et électrisé, et de l'unanimité des vœux des Français du triomphe de la République une et indivisible. Par-tout je prêches aux sociétés populaires le ralliement autour de la Convention nationale, l'établissement d'associations patriotiques dans toutes les communes de la République; par-tout je les invite à (B) s'occuper de l'instruction du peuple, et de la surveillance des ennemis du peuple, de se désister des commerçans, des muscadins et des riches, dont l'aristocratie est à l'ordre du jour, après celle du sacerdoce et de la noblesse;

par-tout je m'attache à relever le peuple, à montrer que la révolution est faite pour lui, qu'il est temps que les pauvres et les sans-culottes dominent puisqu'ils sont la majorité sur la terre, et que la majorité doit dominer; la volonté générale faire seule la loi, le bien du plus grand nombre être le but du contrat social. Par-tout je répète exécution stricte de tous les decrets, obéissance inviolable aux loix, confiance entière dans la représentation nationale, haine éternelle aux ennemis de la liberté française et à tous les tyrans; résolution ferme de périr plutôt que de jamais consentir à capituler avec eux. Par-tout s'éveille l'enthousiasme de la liberté, et une généreuse émulation entre les patriotes, par le récit des actes civiques qui doivent mutuellement leur servir d'exemple. J'éveille l'horreur de la tyrannie par la hideuse image des crimes des despotes et de leurs satellites, image si propre à soulever contre eux l'indignation de tout ami de l'humanité (C). J'associe les sociétés populaires à la responsabilité commune des représentans du peuple et des républicains, dont le droit le plus beau, le devoir le plus saint, est de faire triompher la République, qui remet dans leurs mains sa défense; je recommande un juste milieu entre cette désespération décourageante, indigne d'hommes libres qui ont juré de sauver la patrie, qui ne doivent jamais douter de son salut, et cette sécurité perfide, cette confiance léthargique, dont l'effet seroit d'endormir le peuple qui doit veiller toujours au milieu des dangers publics. Par-tout je vois de pareils discours recueillis avec transport; le patriotisme s'électrise et prend une nouvelle énergie; le peuple s'élève à sa dignité; les hommes suspects être mis en état d'arrestation, et les mesures révolutionnaires autorisées par la Convention nationale s'exécuter. Les sociétés populaires se multiplient, les campagnes reçoivent la lumière et se passionnent pour la révolution, les républicains se pénètrent de l'étendue de leurs devoirs et s'engagent à repousser leurs ennemis; les Anglais sur-tout, dont le nom seul est en horreur dans ces contrées, et contre lesquels la trahison qu'ils ont appelée à leur secours pour se rendre maîtres de Toulon, réveille l'indignation publique. Par-tout l'engagement est pris devant moi, par les patriotes, de répondre à la République française du territoire qu'ils occupent,

et dont l'invasion les livreroit aux affreux malheurs. J'ai dû rendre compte au comité de salut public des principes que j'exprime, et de l'accueil qu'ils reçoivent pour se faire juger. Si je remplis le but de la mission qu'il m'a confiée; et si le peuple est à la hauteur des circonstances, et par-tout également digne de la République, je vous prie de transmettre au comité l'exposé que je lui fais de ma conduite et de mes observations sur l'esprit public, des lieux que je parcours. Je dois maintenant donner au comité une idée succincte de ma tournée depuis le Havre, d'où je lui ai fait passer les détails qui concernoient cette ville, jusqu'à St-Malo, où je suis maintenant. Ma dernière lettre a fait part des dispositions dans lesquelles j'ai trouvé les républicains de Cherbourg. *La présence de vos collègues le Carpentier et Garnier a ranimé l'esprit public; et le club épuré ne connoît plus que le ralliement autour de la Convention nationale.* L'amour brûlant de la liberté, la sainte horreur des esclaves armés de Georges, et la noble assurance que jamais il ne leur sera permis de souiller dans ces contrées le sol de la liberté. Les républicains de Cherbourg ont pris devant moi, même engagement que ceux du Havre, de se reconnoître responsables envers la République, de la partie de la frontière qu'ils occupent. Les engagements solennels que je fais prendre ne sont rien par eux-mêmes, mais ils servent à réveiller l'enthousiasme, et l'enthousiasme, dans une crise révolutionnaire, est le plus puissant mobile des esprits, le plus sûr garant des succès. Comme j'avois remarqué à mon passage à Caën, et que j'avois appris des représentans du peuple *Lin-det et Oudot*, que l'esprit public avoit grand besoin d'être remonté, j'ai déterminé les sociétés populaires de Cherbourg et de Coutances à envoyer chacune six commissaires dans cette ville, pour y rallier les sans-culottes, effacer jusqu'aux traces des *Buzot et des Barbaroux*, relever le peuple, et fonder un bon club populaire qui purge l'enceinte qu'avoient souillée les muscadins et les carabots; j'ai déterminé aussi ces deux sociétés, ainsi que celle de Grandville et de Dol, à disséminer des patriotes dans les campagnes, pour établir de tous côtés des sociétés populaires; car l'égarément de l'esprit public est la première, presque la seule cause de nos maux; et quand cette cause sera détruite, quand le peuple bien éclairé sur ses vrais

intérêts, sur ses ennemis, ne sera plus sujet à l'erreur, quand il aura brisé les chaînes de l'ignorance, comme il a brisé celles de la servitude, nous n'avons plus rien à craindre. J'ai cru devoir vous transmettre les motifs qui ont dirigé ma conduite (E). *La société de Coutances est composée de vrais Jacobins, et mérite une mention honorable, ainsi que celle de Valognes.* A Coutances, les cops constitués ont été épures, comme ils auroient besoin de l'être par-tout. A Grandville, port de mer, où vos collègues m'avoient invité de m'arrêter, j'ai reproché avec force à la société populaire, la démarche criminelle ou l'avoient entraînée quelques intrigans; j'ai demandé aux patriotes égarés, s'ils auroient mieux aimé redevenir les esclaves d'un nouveau tyran que de rester les citoyens libres de la République française; je leur ai peint la guerre civile dont *Buzot et ses complices* avoient arborés l'étendard dans le Calvados; j'ai retracé les crimes, j'ai dévoilé les desseins pervers de cette faction libricide (F); *j'ai parlé de la révolution du 31 Mai, des bienfaits de cette journée mémorable et de la constitution nouvelle, des services rendus par la montagne;* j'ai trouvé des coeurs accessibles à la vérité. Je vous envoie l'attestation ci-jointe qu'ils m'ont remise, et que je vous prie de faire connoître au comité de salut public et à la Convention. *J'ai fait adopter par la même société (G) un scrutin épuratoire pour la purger de certains riches qui la composent, et l'enrichir d'un bon nombre de sans-culottes,* car il y a dans Grandville un excellent fauxbourg qui est le petit Saint-Antoine de l'endroit; j'y ai demandé une salle qui convenoit à la société, et par ce moyen elle se trouvera entourée du peuple. Dans le même lieu étoit un commissaire des classes nommé *Manduit*, royaliste connu, contre lequel m'ont été faites des dénonciations extrêmement graves, qui mériteroient sa traduction au tribunal révolutionnaire; il a dû être arrêté par ordre du comité de surveillance, le soir même de mon départ: je n'ai pu m'empêcher de témoigner à ce comité mon étonnement de ce qu'un pareil homme n'eût point encore en état d'arrestation, malgré la loi formelle contre les hommes suspects. Je ne dois pas oublier de rendre hommage au pur républicanisme du sans-culotte *Riquier*, commandant de la place, et de *Bouley*, envoyé du comité de salut public, que j'ai eu le plaisir d'y voir. A

Dol, où je me suis trouvé, le soir à mon passage, à la séance de la société populaire, j'ai trouvé un bon esprit que j'ai réchauffé par la manifestation des principes énoncés déjà par moi dans les autres clubs où j'ai été, et que j'ai cru, dans cette lettre même, devoir soumettre au comité qui m'a honoré d'une grande confiance, à laquelle je tâcherai de répondre. Ici, je vais m'efforcer de faire autant de bien que je crois en avoir fait ailleurs.

(H). J'attends avec impatience le diplôme des jacobins de Paris, que je vous ai prie de me procurer, et que vous pourrez, s'il n'est point encore parti, m'adresser à l'Orient, poste restante, où je serai bien aise aussi d'avoir une de vos lettres en réponse à mes dernières.

Signé JULLIEN.

N^o. C V I I. (f).]

Autre lettre de Jullien fils.

Bordeaux, ce 13 Prairial.

Jullien à Robespierre.

Mon bon ami, le moment de crise est venu pour Bordeaux (A). Les patriotes attendent tout du comité de salut public; mon devoir est de lui faire connoître ce que je vois, et je te l'adresse pour que tu puisse le lui communiquer. Ysabeau ne part point encore, malgré votre arrêté. Il reste et il intrigue. Il a dit qu'il falloit que les patriotes se rallassent pour faire tête à l'orage. Il visite les corps constitués: il a pris un arrêté imprimé à la suite des bonnes nouvelles arrivées des Pyrénées orientales; et cependant votre arrêté porte qu'il cessera ses fonctions et se rendra dans les hautes Pyrénées pour jouir d'un mois de congé. Sa présence prolongée est une rébellion aux ordres du comité; tout me prouve qu'il cherche même à le décrier, et je passe sous silence ce qui ne regarde que moi, contre lequel il s'exprime de manière à m'ôter toute confiance, quoique je sois votre agent. Le président de la commission révolutionnaire. Lacombe (B), m'a rapporté que, se promenant avec Ysabeau après l'exécution d'Hébert et Danton, lui dit qu'il voyoit avec peine qu'on guillotinat un grand nombre de montagnards; qu'il ajouta, dans la même conversation, que

Tallien jouoit un grand rôle: et en parlant de sa conduite à Bordeaux, qu'elle étoit un reproche pour Collot-d'Herbois, qui avoit fait couler des flots de sang dans Lyon, et que ce député faisoit tous ses efforts pour nuire aux représentans envoyés à Bordeaux. Chaque jour de nouveaux propos et de nouveaux détails confirment mes craintes. Ysabeau veut se créer un parti, divise les patriotes, dont quelques-uns lui restent encore attachés, et rallie aussi les négocians et les aristocrates qu'épouvantent la commission militaire et mon retour, dont on paroît ignorer le motif. Hier nous célébrâmes l'anniversaire du 31 mai (C); Ysabeau parut avec les corps constitués à la fête, et l'on battoit des mains sur son passage, on cria: vive Ysabeau! il saluoit les applaudisseurs. Quelques patriotes indignés firent entendre le cri: vive le comité de salut public! Ysabeau se retourne de mauvaise humeur et dit: le mot vive la montagne suffit, il comprend celui-là. Sa conduite TEND A DISCRÉDITER PUBLIQUEMENT LE COMITÉ.

J'allai, dans la matinée d'hier, voir Ysabeau, avec deux patriotes: et comme son départ, n'a point lieu, malgré vos ordres, je lui communiquai le double de votre arrêté. Il me dit qu'il étoit toujours représentant; qu'on ne pouvoit lui ôter ce caractère: et qu'un agent de ses collègues ne pouvoit traiter, en leur nom, avec lui. Le soir, au Temple, il me fit en dessous beaucoup de prétendues confidences sur ce qu'on le croyoit perdu; qu'on vouloit lui substituer un soleil levant, mais qu'on s'étoit trompé dans cette espérance.

(D) Mon ami, je n'entrerai pas dans plus de détails, mais il importe, pour sauver Bordeaux, qu'un courrier extraordinaire apporte l'ordre du rappel positif et direct à Paris, d'Ysabeau, pour ôter aux négocians l'attente de son retour. Si même Ysabeau est ici à cette époque, vos arrêtés violés devront peut-être vous faire prendre des mesures plus sévères.

La commission militaire, rétablie comme commission révolutionnaire, a besoin que quelques hommes y soient changés, et que la terreur ne tombe pas seulement sur les fédéralistes, dont quelques-uns à Bordeaux ont été de bonne-foi, et, avec un patriotisme droit et bien intentionné, les instrumens des scélérats, mais sur les aristocrates, les modérés, les intrigans et les fédéralistes avec connoissance de cause, dont plusieurs sont impunis. Il seroit bien utile qu'un représentant bon et

ferme vint sur-le-champ ; *sinon* , j'auois besoin des moyens d'agir.

Ysabeau prétexte que je suis *représentant par intérim* pour jeter une défaveur sur ma mission , et présenter faussement la mesure de mon envoi ici. Ce qui me fait plaisir d'y être venu , quelques peines que j'y éprouve , c'est que ma présence gêne bien des gens qui sont loin d'aimer la patrie.

Je t'ai envoyé l'extrait de lettre de Tallien : je t'ai écrit en grands détails ; réponds-moi , je te prie , de suite , et fais-moi parvenir les arrêtés que tu pourras juger nécessaires ; car je ne puis agir , et Ysabeau rest. Les corps constitués firent partir hier , un courrier extraordinaire. Je te supplie de m'en envoyer un bien vite. Nous sommes la proie des anxietudes , ceci peut arracher Bordeaux à sa nullité et à sa léthargie.

Signé JULLIEN.

Du 13 Prairial.

P. S. Je te cite plusieurs mots d'Ysabeau , qui séparés ne sont rien en eux-mêmes , mais dont l'ensemble peut signifier beaucoup. Il a été voir , ce matin , les corps constitués ; il a parlé d'orages qui alloient éclater ; il a éveillé les craintes. Il s'étoit plaint à quelqu'un qui lui demandoit une signature , qu'il n'étoit plus que simple citoyen , et même moins que simple citoyen. Il s'est plaint , ce matin , qu'on envoyoit un jeune homme , qui n'avoit pas même le droit d'entrer dans les assemblées primaires , et qui n'avoit pas accepté la constitution ; il a dit à mon sujet , avec affectation , qu'il paroissoit étonné qu'un ministre eût quitté son poste.

14 Prairial.

Ma lettre n'a pu partir hier. Nous avons eu séance au club , où Ysabeau a répété ses adieux déjà faits ; et cependant il ne part point encore aujourd'hui. Il a dit qu'on vouloit faire une révolution dans Bordeaux , qu'il falloit se défaire. J'ai pris la parole pour écarter les craintes et les soupçons , par lesquels il attaquoit directement le comité de salut public. J'ai développé les grands principes qui doivent rallier les vrais républicains. Comme on m'applaudissoit avec force , Ysabeau est sorti , avec un mouvement d'indignation. Il a depuis fait venir chez lui plusieurs hommes , et divisé ouve-

tement les sincères amis du peuple. Il m'a accusé d'avoit fait courir le bruit qu'il étoit parti pour la Nouvelle-Angleterre , quand ce bruit m'est venu de ses propres agens qui vouloient lui ménager le moyen de pouvoir assimiler à une calomnie gratuite qui seroit facilement réfutée , des imputations vraies et fondées auxquelles il ne pourroit répondre. Pèse ma lettre , et veuille m'écrire sur-le-champ.

N^o. C V I I. (g).

Autre lettre de Jullien fils.

Bordeaux , 15 Prairial.

Jullien à Robespierre.

Ysabeau est parti cette nuit : autant la prolongation de son séjour avoit alarmé par les intrigues de ceux qui l'entouroient , et par ses propres visites aux corps constitués auxquels il parloit comme s'il eût été encore en fonctions , autant son départ a réjoui les patriotes. Il a existé beaucoup de cabales mercantiles , et la liberté est devenue vénale. Je suis à la piste des coupables , et le comité de surveillance , qu'il entroit dans ma mission de désigner , m'aidera dans ces recherches.

Ysabeau , qui me vint hier , me dit Tallien arrêté , outre Fontaine et Lemoille , il seroit utile aussi de s'assurer d'un nommé Querault , leur collègue. La Fontenai doit maintenant être en état d'arrestation. La punition des intrigans de Bordeaux , dont les uns n'avoient en vue , comme Chabot , qu'un intérêt dont les autres servoient Hebert ou Danton , et dont tous n'aspiroient qu'à détruire le comité de salut public ; pour détruire la liberté ; la punition , dis-je , de ces intrigans de tous les partis , va régénérer Bordeaux.

J'attends impatiemment Garnier de Saintes , ou le représentant destiné à remplacer Ysabeau.

Signé JULLIEN.

N^o. C V I I. (h).

Autre lettre de Jullien fils.

Bordeaux , le 11 Prairial.

Jullien à Robespierre.

(A). Je t'ai promis , mon cher ami , de t'écrire tout ce

qui regarderoit Bordeaux, je tiendrai parole. Il étoit bien urgent qu'Ysabeau partit, et cependant, malgré l'arrêté du comité de salut public, en date du vingt-cinq Floréal, il est encore ici, et diffère son départ de quelques jours, sous je ne sais quels prétextes. Il revint hier d'une tournée qu'il a faite le long des côtes jusqu'à Rochefort; il a parlé au club sur les grands services qu'il avoit rendus à Bordeaux, sur l'obéissance qu'il devoit à des ordres supérieurs, et il a beaucoup répété ce mot, qu'il falloit bien obéir; sur la position très-satisfaisante dans laquelle il laissoit ce département et cette commune. Je crois qu'il a pu y faire du bien pendant un temps, mais qu'il commençoit à y faire du mal; tel est aussi le sentiment du petit nombre de républicains prononcés que je vois.

Ce soir, Ysabeau est encore venu au club, et cette affectation de s'y rendre plus assiduellement et d'y rester tout le long de chaque séance, ce qui ne lui arrivoit jamais auparavant, devient plus suspecte encore par le contraste de ses discours particuliers et de ses discours publics. Il n'a pas manqué d'occuper le fauteuil, quoique non président, d'être couvert par des acclamations du peuple, et de réitérer ses adieux pour reveiller les regrets d'une funeste idolâtrie. A peine avoit-il parlé, qu'on a vu monter à la tribune un de ses secrétaires, qui a répété, presque en pleurant, que Bordeaux alloit perdre son ami, et qui a demandé que le club national exigeât de lui qu'après son congé dans les hautes Pyrénées, il repassât par Bordeaux. La motion, quoiqu'assez maladroite en elle-même, et sur-tout par l'auteur dont la signature est toujours accompagnée de ses mots: « attaché à la représentation nationale » a été vivement applaudie. Ysabeau a rougi d'avoir été obligé de provoquer lui-même une pareille demande; et n'osant la faire délibérer, il l'a prévenue en promettant qu'il reviendrait. Je crois, d'après toutes les intrigues et les menées sourdes que je vois, qu'il seroit important d'ôter à Ysabeau même son congé dans les Pyrénées, d'où il seroit trop voisin encore de Bordeaux, qu'il n'a pas perdu l'espérance de revoir; d'ailleurs, le 25 Prairial, qui approche, est le terme précis que devoit s'imposer Ysabeau, s'il ne comptoit prolonger son retour et reprendre sa mission.

(B)

(B) J'ai dû te dire tout. Ma mission éprouve de grands obstacles, car il suffit que je vienne au moment où Ysabeau part, pour qu'on me voie comme la bête noire. Les corps constitués ont même peu d'ouverture avec moi, et ne cessent d'entourer le représentant, qui n'est plus en fonctions, et qui disoit hier, pour exciter l'intérêt, qu'il n'étoit plus que simple citoyen, et même moins que simple citoyen.

(C). Je crois devoir t'envoyer copie de l'extrait d'une lettre de Tallien (1) au club national; elle coïncide avec le départ de la Fontenay, que le comité de salut public aura sans doute fait arrêter. Il y a sur elle, des détails politiques bien singuliers, et Bordeaux semble avoir été jusqu'à présent un labyrinthe d'intrigues et de gaspillages. Il est bien difficile de demander le républicanisme et la probité. Je fais seul tout le travail d'un comité de surveillance, et passe les nuits avec des hommes précieux que j'ai découverts et que j'étudie encore, pour avoir des renseignemens dont le résultat doit arracher Bordeaux à la classe des fripons qui en

EXTRAIT d'une Lettre de Tallien au club national de Bordeaux.

(1) J'apprends à l'instant, citoyens, que la calomnie est à l'ordre du jour contre moi, à Bordeaux. Certes, j'aime à croire que ce ne peut être que de la part des aristocrates, des fédéralistes et des ennemis du peuple. Je ne descendrai pas à une justification, et je me complais dans l'idée que, si elle étoit nécessaire, ce seroit le club national tout entier qui me serviroit de défenseur officieux. Mais, si l'on me force à parler, je vous déclare alors que je ne conserverai aucun ménagement, que je ferai connoître les véritables intriguans, les hommes qui ne paroissent aujourd'hui patriotes que parce qu'ils y trouvent leur intérêt, et qui demain abandonneront la cause du peuple, si ses ennemis les payoient plus cher. Au contraire, j'ai abandonné un grand pouvoir, que je pouvois encore tenir dans mes mains, et exercer dans une commune où je puis dire que j'étois véritablement aimé du peuple. Je suis rentré dans l'obscurité, je suis dans ma paisible et modeste retraite; mais si l'on me force à en sortir, beaucoup d'hommes, qui répandent que je suis perdu, auront des preuves non équivoques du contraire: je suis et serai toujours le même; les intriguans et les faux patriotes me trouveront par-tout décidé à leur livrer un combat à mort.

Pour copie,

Signé JULLIEN.

Z

faisoient leur proie, et rendre le peuple à l'amour sincère des vertus et de la République.

(E). L'esprit public est toujours modéré, bien égoïste, et l'enthousiasme s'attache moins à la liberté et à la patrie qu'à des individus. Ysabeau, qui flatte le peuple pour en être flatté à son tour, répète à chaque instant que Bordeaux est la commune la plus révolutionnaire de la France, et les négocians sont l'écho. L'on présente au peuple comme des alarmistes ceux qui veulent lui montrer, quoiqu'avec ménagement, qu'il n'a pas atteint le *maximum* d'énergie et d'amour des principes nécessaires pour former une bonne opinion, une bonne conscience publique. (F) *Avec un bon comité de surveillance que je cherche à composer, d'après ma mission, j'espère que Bordeaux ira mieux. Presse l'envoi du représentant destiné à remplacer Ysabeau, et qu'il soit bon, ferme et disposé à suivre les conseils des montagnards, dont j'aurai soin de l'entourer.* Ma position ici est bien pénible et délicate; car Ysabeau, qui reste encore, ne fait plus rien, et me renvoie tout. N'ayant pas les pouvoirs nécessaires, j'invite les corps constitués à reprendre le cours ordinaire de leurs fonctions; et Ysabeau triomphe, en faisant croire que tout souffre. Mon ami, j'ai grand besoin que le comité de salut public me seconde. Ici, moins neuf ou dix républicains prononcés, tout me tourne le dos. (G) *Le moment est venu de révolutionner cette commune; et celui qui commencera le travail, sur-tout après un homme aussi mielleux et modéré qu'Ysabeau, ne sera pas aimé.* Lorsque j'eus parlé hier contre le fanatisme, qui est encore tout-puissant, il soutint qu'il étoit mort, et qu'il n'y avoit plus que six prêtres en fonctions dans le département, ce que j'ai vérifié être absolument faux. C'est ainsi qu'il trompe et flatte le peuple.

J'attends le successeur d'Ysabeau, ou je ne puis rien faire sans une extension à ma mission. Veuille me répondre, ne fut-ce qu'un mot, pour encourager les patriotes, en trop petit nombre, qui travaillent avec moi, et leur prouver qu'ils seront secondés par le comité de salut public, et que l'intrigue ne prévaudra pas.

Ton ami,

Signé JULLIEN.

AUTRE LETTRE de Jullien fils à St. Just.

Bordeaux, 25 Prairial, l'an II de la République.

Jullien à Saint-Just.

Tu m'avois demandé dernièrement à Paris, mon bon ami, quelques détails sur Bordeaux, dont j'arrivois alors; j'étois loin de prévoir que j'y dusse être si promptement rappelé. Ton tetour au comité de salut public me fait desirer de t'écrire, et je remplis la promesse que je t'avois donnée.

(A) *Bordeaux est un foyer de négociantisme et d'égoïsme; là où il y avoit beaucoup de gros commerçans, il y avoit beaucoup de fripons, et la liberté n'y pouvoit guère établir son empire dont la vertu est la base; là où il y avoit beaucoup de riches, le pauvre étoit pressuré par eux, et l'égalité ne pouvoit de long-temps être connue; là où n'étoit que la soif de l'or, on ne pouvoit guère affermir dans les cœurs l'amour de la patrie. Le mot humain absorboit tout, et les différens intérêts privés étouffoient l'intérêt public. Dans l'origine de la révolution, les négocians à fortune brillante, à palais dorés, à laquais et voitures, qui ne portotent envie qu'aux parchemins de la caste privilégiée des nobles, ne demandèrent pas mieux que de la détruire pour la remplacer, et s'intitulèrent patriotes. On vit sortir de Bordeaux et de riches offrandes et des bataillons nombreux. Arriva bientôt la crise fédéraliste; les hommes à barreau, dont les hommes à argent avoient mis le talent et l'influence à contribution, et qui s'étoient tous coalisés pour supplanter les défunts parlemens et la noblesse, voulurent déchirer une République dont les principes naissans effiaient leurs vues ambitieuses; ils cherchèrent à former plusieurs principautés départementales qu'ils se partageoient d'avance entr'eux, et ils croyoient devoir être les heureux et paisibles possesseurs. Mais l'égalité vouloit tout abaisser sous son niveau, et dont les fédéralistes, ou les sectateurs de la tyrannie, virent s'éteindre leurs espérances. Aussi lâches qu'insolens et orgueilleux, d'abord ils entourèrent la représentation nationale, et parurent donner au peuple le signal et l'exemple des hommages à lui rendre. Ysabeau eut le malheur de se laisser approcher par*

des négocians ; ils lui dirent qu'il étoit un grand homme , et il le crut. Il laissa son portrait courir de mains en mains , et paya d'un sourire l'artiste flagorneur , qui , retraçant une action assez commune , mit pour inscription : *Événement mémorable passé sous Ysabeau , représentant du peuple*. On l'appela dès-lors *le sauveur de Bordeaux*. On ne le vit plus dans les rues , ni au spectacle , ni au club , sans applaudir , sans battre des mains à la vue même de son ombre , sans crier : *Vive Ysabeau , notre ami , notre père*. J'ai vu des enfans d'aristocrates venir avec affectation , l'apostropher ainsi sous les portières même de sa voitures ; car il avoit une et plusieurs voitures , un cocher , des chevaux , l'équipage d'un ci-devant noble , des gendarmes qui le précédoient par-tout , même dans ses parties de campagne , des billets pour sa table en ville , des billets pour sa loge au spectacle , une place marquée dans tous les lieux particuliers et publics. Chacun se découvroit en sa présence ; un coup-d'œil gracieux récompensoit l'humble courbature du passant. *On ne l'abordoit jamais , en quelqu'occasion que ce fût , qu'avec ces mots , de citoyen représentant ;* et pour arriver jusqu'à cet individu extraordinaire , il falloit éviter bien des sentinelles , et obtenir un passe-port du capitaine des gardes. Je m'appesantis avec toi sur ces détails , parce qu'ils ont été la cause de tout ce qui est arrivé depuis. Des intrigans et des flatteurs ont seuls obtenu des cartes d'entrée ; le républicain s'est éloigné , et les négocians ont profité du pouvoir même de la représentation nationale , pour opprimer les patriotes. *Le peuple qui aimoit mieux avoir un de ses représentans pour idôle que d'insolens riches pour oppresseurs , s'attacha véritablement à Ysabeau qui se ménageoit tous les dehors , qui parloit toujours de ses tendres soins pour le peuple , qui disoit , que tant qu'il habiteroit le Bec-d'Ambes , on n'y seroit point en proie à la famine. Elle existoit néanmoins , et tandis qu'Ysabeau avoit du superbe pain blanc à sa table , le pauvre trouvoit à peine des fèves ou un mauvais morceau de pain noir. Dans les repas que donnoient les riches à leurs maisons de campagne , on voyoit un luxe asiatique , des mets rares et exquis , des poissons et des viandes en abondance , du pain , même de la pâtisserie , dont les miettes étoient jetées aux chiens ; près de-là , le malheureux agriculteur parcourroit paisiblement des landes stériles , et devoit des herbes et des racines qu'eut dédaigné*

gnées la dent de ses troupeaux. Sa femme et ses enfans , pâles et faibles , se traînaient après lui , pour soutenir leur déplorable existence , et les forces épuisées de l'habitant des campagnes se refusoient à ses travaux. J'ai vu de mes propres yeux ce spectacle , et le soir au théâtre on joua , en présence d'Ysabeau , un ballet où des bergers forment ces mots , avec des guirlandes de fleurs : *Ysabeau , liberté , égalité* ; comme si en associant le nom d'un homme au nom de deux divinités , qui seules doivent exciter l'enthousiasme et l'idolâtrie du peuple français , on vouloit associer aussi cet homme au même sentiment d'enthousiasme et d'idolâtrie. Ysabeau le souffroit , il y trouvoit même , disoit-il , ainsi que dans les applaudissemens honteux d'une foule adulétrice , la récompense de ses travaux. Il la trouvoit aussi dans mille cadeaux que prodiguoit une séduction adroite , qui se qualifioit *amitié*. On fermoit les yeux du représentant ; la vérité se cachoit devant lui ; le patriote courageux et franc ne pouvoit l'approcher ; Bordeaux étoit un foyer de crimes et de secrètes intrigues. *Ysabeau est rappelé , le comité de salut public me renvoie ici provisoirement , pour y faire marcher un peu les corps constitués , qui avoient été les agens passifs du moteur suprême. Je ne te peindrai pas toutes les entraves qui se sont rencontrées dans ma mission. Le négociantisme se rattachoit à l'individu représentant , et le traïtoit de contempteur de la représentation nationale ; et d'hébertiste , celui qui parloit de l'arrêté du comité de salut public portant le rappel d'Ysabeau. Celui-ci intriguoit , disoit en public , à la tribune du club , qu'il falloit bien obéir ; en particulier et dans certaines conférences avec des membres des corps constitués , qu'il falloit qu'on fit tête à l'orage. On fit voter au club qu'Ysabeau seroit invité à différer son départ , puis à revenir. On affecta de pleurer son rappel devant le peuple. *J'étois-là qui observois tout , je rappelois les principes , ralliois les esprits autour du comité de salut public et de l'amour dût , non à quelques personnages , mais à la liberté et à la patrie. Bientôt on fit courir le bruit que j'allois poursuivre les patriotes , mettre la terreur à l'ordre du jour contre tout ce qui avoit adoré Ysabeau , même en croyant à ses vertus ; on séma la division et la crainte , on jeta des soupçons obscurs. Enfin Ysabeau , après avoir visité chacun des corps constitués , parté longuement des services rendus par lui et des intrigues dirigées**

contre lui , au sein du (e) comité de salut public , qui n'étoit , après tout , qu'une petite et mobile émanation de la convention nationale , gagna les Pyrénées , et laissa ici des héritiers de ses vengeances , qui me forcèrent de faire passer les jours et les nuits pour connoître leurs cabales et les déjouer. Je m'épuisai à la tribune pour éclairer le peuple , détruire les craintes répandues , et rassurer les bons citoyens. Je nommai un bon comité de surveillance , après m'être informé en détail des mœurs et de la vie privée , comme des principes et de la vie politique de chacun des membres. Je déclarai que la terreur seroit à l'ordre du jour contre la seule aristocratie , quel que fut son masque et son voile (D). La commission révolutionnaire , qu'avoit réintégrée dans ses fonctions le comité de salut public , reparut et me seconda ; les mêmes négocians qui , pour jeter de la défaveur sur ma mission , m'avoient traité de représentant par intérim , de ministre absent de son poste , d'organisat.ur d'une révolution nouvelle à Bordeaux , voyant que je me tenois ferme , et qu'Ysabcau avoit disparu , commencèrent à m'applaudir , et me méprisèrent assez pour me traiter comme lui. Le piège grossier de l'amou-propre fut évité par moi ; l'exemple qui frappoit mes yeux étoit trop récent et trop terrible. J'avois vu un homme , cru long-temps par moi patriote et vertueux , corrompu par les éloges et la flatterie ; j'avois vu le peuple dupe et victime , trompé et malheureux. Je rejetai les acclamations , les dîners , les caresses , les louanges , les presens et les honneurs. Je parlai des principes de l'égalité , des droits sacrés du peuple et des devoirs sévères de ceux qu'honore sa confiance , et je tâchois d'unir l'exemple au précepte , et de me montrer conséquent dans la théorie et dans la pratique. Cette conduite a paru me valoir l'estime ; les fêtes nationales ont recueillé l'énergie du peuple , et la révolution , devenue plus aimable , a été plus aimée. Les intrigans m'ont fui , les républicains m'ont entouré. J'ai soulevé des voiles épais , j'ai plongé mes regards dans un abîme tortueux d'intrigues et de forfaits. J'ai vu qu'on avoit exercé un commerce infâme de la liberté et de la justice. Le peuple va toujours droit au bien , des qu'il est éclairé. Il a ouvert les yeux , et s'élève sur la montagne. Bordeaux s'épure et se régénère. Je suis content d'y être venu , puisque j'ai opéré quelque bien , et impatient d'en sortir , car depuis trois ans de

travaux , ma santé s'est bien épuisée ; j'ai la vue et la poitrine souffrantes. Je ne pourrai bientôt plus écrire , ni parler : je suis condamné aux remèdes pires que les douleurs , et j'invoque ardemment le repos. Je t'embrasse.

Signé JULLIEN.

N^o. CVII. (k)

Autre lettre de Jullien fils à Robespierre.

Tours , ce 16 Pluviôse.

Jullien à Robespierre.

Je t'ai promis quelques détails , mon bon ami , sur Carrier et sur Nantes , je ferai connoître au comité le mal que j'ai vu , le comité s'empressera d'y porter remède.

La réunion des trois fléaux , de la peste , de la famine et de la guerre , menace Nantes. On a fait fusiller , peu loin de la ville , une foule innombrable de soldats royaux , et cette masse de cadavres entassés , jointe aux exhalaisons pestilentiellles de la Loire toute souillée de sang , a corrompu l'air. Des gardes nationales de Nantes ont été envoyées par Carrier pour enterer les morts ; et deux mille personnes , en moins de deux mois , ont péri d'une maladie contagieuse. L'embarcation de la Loire , embarrassée , n'a pas permis de faire venir des subsistances pour remplacer celles qu'absorboient nos armées , et la commune est en proie à la plus horrible disette. On dit que la Vendée n'est plus , et Charrette , à quatre lieues de Nantes , tient en échec les bataillons de la République qu'on lui envoie les uns après les autres , comme dans le dessein de les sacrifier. On ne dissimule pas qu'on veut éterniser la guerre. Nous la finirons quand nous voudrons , disent les généraux ; et cependant elle ne finit pas. Quand des canons sont pris , un général répond : nous avons le temps de les reprendre ; et cependant on laisse aggraver le mal ; on affecte le mépris le plus indécent des assassins de la patrie ; on voit de sang-froid périr ses défenseurs. Une armée est dans Nantes , sans discipline , sans ordre , tandis qu'on envoie successivement des corps épars à la boucherie. D'un côté l'on pile , de l'autre on tue la République. Un peuple de généraux , fiers de leurs épaulettes et bordures en or aux collets , riches des appointemens qu'ils vo-

lent, éclaboussent, dans leurs voitures, les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes, au spectacle, ou dans des fetes et repas somptueux, qui insultent à la misère publique, et dedaignent ouvertement la societe populaire ou ils ne vont que très-rarement avec Carrier. Celui-ci est invisible pour les corps constitués, les membres du club et tous les patriotes. Il se fait dire malade et à la campagne, afin de se soustraire aux occupations que reclament les circonstances; et lui n'est dupe de ce mensonge: on le sait bien portant et en ville; on sait qu'il est dans un sérail, entouré d'insolentes sultans, et d'épauliers, lui servant d'eunuques: on sait qu'il est accessible aux seuls gens d'état-major, qui le flagornent sans cesse, et calomnient à ses yeux les patriotes: on sait qu'il a de tous côtes des espions qui lui rapportent ce qu'on dit dans les comités particuliers et dans les assemblees publiques. Les discours sont écoutes, les correspondances interceptées; on n'ose ni parler ni écrire, ni même penser. *L'esprit public est mort, la liberté n'existe plus.*

J'ai vu dans Nantes l'ancien regime. L'énergie des sans-culottes est étouffée, et les vrais republicains pleurent de desespoir d'avoir vu le despotisme renaître; et la guerre civile semble couvrir au sein de tant d'horreurs. Une guerre manifeste eclate déjà entre les etats-majors et la societe populaire.

Une justice doit être rendue à Carrier, c'est qu'il a, dans un temps, érasé le negociantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédéraliste; mais depuis, il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes, dont il a paru prendre à tâche de se faire craindre. Il s'est très-mal entouré; il a payé par des places les bassesses de quelques courtisans, et il a rebuté les republicains, rejeté leurs avis; comprime les élans du patriotisme. Il a, par un acte inoui, ferme, pendant trois jours, les seances d'une société montagnarde. Il a chargé un secretaire insolent de recevoir les deputations de la societe populaire. Enfin, il a fait arreter de nuit, comparoître devant lui, et il a maltraité de coups, en les menaçant de la mort, ceux qui se plaignoient qu'il y eût un intermediaire entre le representant du peuple et le club, organe du peuple, ou qui, dans l'énergique élan de la franchise republicaine, demandoient que Carrier fût rayé de la société, s'il ne fraternisoit plus avec elle: j'ai moi-même

été le témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres; on assure qu'il a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire tous ceux qui remplissoient les prisons de Nantes. Il m'a dit, à moi-même, qu'on ne revolutionnoit que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécille Pricur de la Marne, qui ne savoit qu'enfermer les suspects, etc.... Ma conférence avec lui seroit trop longue à détailler. C'est encore Carrier qui, par un acte public, défendit de reconnoître un de ses collègues pour représentant du peuple; et cet arrêté que je t'ai envoyé, étoit, dans toute la force du terme, contre-revolutionnaire. *Il faut, sans délai, rappeler Carrier, et envoyer à Nantes quelqu'un qui réveille l'énergie du peuple et le rendre à lui-même. Il faut, sans délai, charger un général, sous sa responsabilité, d'exterminer, à terme fixe, les restes de rebelles: vous chargez bien un corps constitué d'exécuter un decret à terme fixe, et le rendez responsable de l'exécution; faites-en de même pour les généraux. La limite du consulat, chez les Romains, a empêché bien des campagnes de se prolonger: limitez aussi le généralat; il le faut, ou vous avez un nouveau système de trahisons inévitable.*

Réponds-moi, je te prie, à la Rochelle. Je t'ai donné des détails sur nos généraux, sur Carrier et sur Nantes; les patriotes que je t'ai adressés te diront le reste. Ne perdons point de temps; sauvons un port important, rendons une masse de citoyens, nombreuse, au bonheur et à la liberté; dejuons nos ennemis et nos généraux, et finissons la Vendée.

Dis-moi, je te prie, si tu as reçu ma dernière lettre, datée de Nantes, où je te parlois de la mesure très-instante du troc des patriotes de Paris appellés dans les departemens, et des patriotes des departemens appellés à Paris. *Signé JULLIEN.*

Nota. L'exemple du secretaire de Carrier, qui reçoit, avec la hauteur d'un ci-devant valet de ci-devant, ministre, les deputations d'une société populaire, et les exemples multipliés qu'il seroit trop long de rapporter ici, de maîtres secretaires que j'ai vus, me font croire très-utile d'interdire à ces messieurs de prendre un caractère public, et de signer les arrêtés des représentans du peuple: ils ne s'identifieront plus avec la représentation nationale, et ne pourront plus la compromettre. Fais part de cette observation au comité.

Signé J.

Autre lettre de Jullien fils.

Angers, 15 Pluviôse.

Jullien à Robespierre.

Je me rends à la Rochelle, mon bon ami, pour suivre une mission, et j'ai été forcé de prendre par Tours, la route directe étant interceptée. J'ai vu Nantes; il faut sauver cette ville; que le comité de salut public écoute avec l'attention la plus sérieuse les sans-culottes nantais qui lui sont adressés. *La Vendée recommence, Montaigu est pris, et l'on trompe le comité de salut public; et nos généraux perdent leur temps à Nantes, et ne dissimulent point leur système de prolonger la guerre; et Carrier qui se fait dire malade et à la campagne, lorsqu'il est bien portant et dans Nantes, vit loin des affaires, au sein des plaisirs, entouré de femmes et d'épauliers flagorneurs, qui lui forment un serrail et une cour, et Carrier est inaccessible aux députations de la société populaire, qui viennent pour conférer avec lui sur les objets les plus importants; et Carrier fait incarcérer les patriotes qui se plaignent avec raison de sa conduite. L'esprit public est étouffé, la liberté n'existe plus; Nantes est dans une position qui ne peut durer sans péril.*

Rappelez Carrier, envoyez à Nantes un représentant montagnard, ferme, laborieux et populaire. Prenez des mesures promptes pour éteindre la Vendée renaissante. J'ai pensé un instant que je devois me rendre à Paris, pour y donner de vive voix des détails de ce que j'ai vu; mais j'ai mieux aimé ne revoir Paris qu'après ma mission terminée. Et quand je t'écris, c'est comme si je pouvois converser avec toi. Tu agiras de même, il n'y a pas un instant à perdre. J'enverrai de Tours quelques détails, mais il est superflu de les attendre. Il faut sauver Nantes, éteindre la Vendée, réprimer les élans despotiques de Carrier. C'est au nom de la patrie que je te recommande les mesures réclamées par la circonstance. Adieu, mon bon ami. J'embrasse Barère à qui je ne puis écrire. Signé JULLIEN.

P. S. Je viens d'écrire aussi à Barère. Réponds-moi, je te prie, un seul mot qui m'assure que je n'ai pas envain promis aux sans-culottes nantais, de faire disparaître leurs dangers, et cesser leurs maux. Je me rends à la Rochelle, pour suivre ma mission.

Autre lettre de Jullien fils.

L'Orient, 13 Nivôse.

Jullien à Robespierre.

L'arrivée de Prieur, de la Marne, est un motif d'espérance et de joie pour tous les patriotes. *La lettre du comité de salut public a fait grand plaisir à la société populaire.*

Je t'envoie, ainsi qu'à BARÈRE, les quatre pièces les plus importantes, RELATIVES A LA CONDUITE DE CARRIER, qui, après avoir donné sa confiance à des hommes patriotiquement révolutionnaires, qui ont pillé, tué, brûlé, et que Tréhouart avoit fait arrêter, les a déclarés inviolables, et a défendu de reconnoître son collègue pour représentant du peuple. Une pareille conduite est révoltante. Carrier a subdivisé ses agens en si grand nombre, qu'on voit des hommes délégués par les commissaires des représentans, faire arrêter des administrateurs patriotes, en convenant même, dans le procès-verbal de l'arrestation, qu'il n'existe ni faits, ni papiers contre eux. Les actes les plus tyranniques se commettent; une lutte indécente s'élève entre deux représentans, dont l'un (Carrier) menace d'arrêter l'autre. Tu verra les détails dans ma lettre à Barère, et les pièces jointes. On attend une prompte décision. J'ai reçu ta lettre, mon bon ami; je continuerai de justifier la confiance des patriotes.

L'Orient a un pressant besoin de subsistances; nous n'en avons pas jusqu'à la fin de la décade, et nous ne savons où en prendre. Il faudroit un grenier public pour un port aussi important que l'Orient.

Signé JULLIEN.

P. S. Prieur, de la Marne, est devant Noirmoutier.

Autre lettre de Jullien fils à son père.

Angers, 15 pluviôse.

Au reçu de ma lettre, mon cher papa, vole, je t'en prie, chez Robespierre avec les braves patriotes de Nantes que je

354
 t'adresse; il faut sauver leur commune et la France; *Il faut étouffer la Vendée qui renaît; il faut rappeler Carrier qui tue la liberté.* J'avois des détails si importans à communiquer au comité de salut public, que j'ai hésité un instant si je me rendrois à Paris, d'autant plus que je m'en rapproche, étant forcé de passer par Tours pour me rendre à la Rochelle.

La route directe est interceptée; Montaigu est repris; mais j'ai pensé que je ne devois revenir à Paris, qu'après ma mission absolument remplie: et les porteurs de ma lettre donneront les détails. En résumé, *qu'on n'attende pas un jour pour rappeler Carrier*, et le remplacer par un représentant ferme et populaire, montagnard et sans-culotte, actif et laborieux. Lis à Robespierre cette lettre, et lis aussi toi-même celle que je lui écris; j'enverrai de Tours d'autres détails. Ecris-moi de suite à la Rochelle.

Signé JULLIEN.

P. S. J'embrasse maman, Auguste, etc.

N^o. C V I I I.

Lettre de Maignet à Couthon.

Tu verras, mon bon ami, notre brave compatriote le citoyen Lavigne; il va vous exposer la situation du département de Vaucluse, tu liras le tableau que j'en fais, et tu te diras, toi qui sais bien que je n'aime pas à peindre trop en noir, *qu'il est urgent d'y porter de grands remèdes.* Il en étoit un puissant, le premier, le seul que je voulois que vous portassiez vous-même, l'arrestation de Jourdan et de Duprat; le comité de sûreté générale vient de lancer lui-même le mandat, et je vous assure que par-là il a puissamment concouru à sauver le Midi; il n'y a plus qu'une seule chose que je vous demande, c'est de m'autoriser à former un tribunal révolutionnaire; il est indispensable pour nous de suivre promptement des chefs des fédéralistes qui fourmillent dans nos deux départemens. S'il falloit exécuter, dans ces contrées, votre décret qui ordonne la translation à Paris de tous les conspirateurs, *il faudroit une armée pour les conduire, des vivres sur la route, en forme d'étapes*; car il faut vous dire que dans ces deux départemens, je porte à douze à quinze mille hommes ceux qui ont été arrêtés. Il faudra faire une revue, afin de prendre tous ceux qui doivent payer de leurs têtes leurs crimes; et comme ce choix ne

peut se faire que par le jugement, il faudroit tout amener à Paris; tu vois l'impossibilité, les dangers et les dépenses d'un pareil voyage; d'ailleurs *IL FAUT ÉPOUVANTER*, et le coup n'est vraiment effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec le coupable.

En n'obtenant ce point, maintenant que le comité de sûreté générale a fait le pas que je lui demandois, vous pouvez vous tranquilliser; *je vous rendrai bon compte de ce département* où il faut tout créer, mœurs, esprit public, probité.

Ton sucre, ton café, ton huile d'olive sont en route; tu recevras le tout sous peu de jours; la citoyenne Rameau te le fera parvenir.

Ne me taxe pas de négligence, mon cher ami, si je ne t'écris pas aussi souvent que je le voudrois; mais sois bien assuré qu'on ne se fera jamais d'idée de ce qu'est la mission qui m'est confiée. N'importe, j'ai la certitude *d'y faire quelque bien*; j'y donnerai du moins la paix et la consolation aux patriotes.

Rappelle-moi au souvenir de ta chère moitié. Une embrassade à ton petit Hypolite: tout à toi.

Signé MAIGNET.

Avignon ce 4 floréal, an II de la République, etc.

N^o. C I X. [a].

Notes sur l'établissement du tribunal révolutionnaire demandé par le représentant du peuple Maignet et que les citoyens PAXAN ont pensé devoir être établi à Orange.

Motifs de l'établissement.

Neuf ou dix mille prévenus de rébellion à mettre en jugement, l'impossibilité de les transférer à Paris, puisque cette translation exigeroit, dans une distance de deux cents lieues, une armée pour escorte; l'inconvénient de déplacer trente mille citoyens au moins, qui seront appelés en témoignage, et parmi lesquels se trouveront le petit nombre de fonctionnaires publics restés fidèles, et ceux qui ont été régénérés; la désorganisation politique qui en résulteroit.

En second lieu, le tribunal révolutionnaire qui existoit à Marseille pour le département des Bouches du Rhône, est anéanti par le décret du 27 germinal. Ce tribunal n'avoit jugé

qu'une partie des prévenus de ce département; il s'étoit attaché à frapper les chefs; il avoit particulièrement jugé ceux de Marseille; mais à Arles, à Tarascon et dans les autres districts des Bouches du Rhône, les prisons sont encore remplies, les rebelles de Tarascon, sur-tout, n'ont été saisis et incarcérés qu'en même temps que ceux du département de Vaucluse, avec lesquels ils avoient des rapports beaucoup plus immédiats qu'avec ceux même de leur département (Bouche du Rhône).

Les mêmes motifs de difficultés dans la translation et d'économie, qui font juger le tribunal nécessaire dans le département de Vaucluse, doivent le faire autoriser à juger aussi les prévenus du département des Bouches du Rhône, qui ne l'ont pas encore été.

Organisation.

Ainsi on propose au comité les articles suivans :

1°. Créer un tribunal révolutionnaire qui siégera à Orange, à l'effet de juger les prévenus de rébellion contre-révolutionnaire du département de Vaucluse, et ceux des Bouches-du-Rhône, qui n'ont pas encore été jugés;

2°. Que ce tribunal soit composé d'un accusateur public et de six juges, qui pourront juger au nombre de.....

3°. Qu'il soit examiné s'il y auroit quelque'inconvénient d'autoriser ce tribunal à se diviser en deux sections, en cas de surcharge de travail;

4°. Que ce tribunal juge révolutionnairement, sans instruction écrite et SANS ASSISTANCE DE JURÉS, mais que les temoins soient entendus, les interrogatoires faites, les pièces à charges lues, l'accusateur public ouï, et le jugement prononcé en présence du prévenu et du public;

5°. Que tous les jugemens soient motivés, qu'ils soient imprimés et affichés;

6°. Nommer pour le composer:

1. Trichard,
2. Fauvety (1)
3. N..... (*)

Jurés du tribunal révolutionnaire de Pais, désignés par le citoyen Payan.

(1) C'est ce FAUVETTY pour lequel VOULAND s'est vivement intéressé, comme le prouve la lettre suivante.
(*) GIRARD du Jura pouvoit être le troisième juré, si le citoyen PAYAN n'en a pas indiqué un autre.

4. Meilleret, fils,
Médecin,

5. Fonrosa, président du tribunal du district de Die.

6. Croismarie, secrétaire du district de Rambert.....

7. Rouilhon, fils aîné, de Pont-sur-Allier.....

Tous deux de la Drôme, connus par le citoyen Payan.

Connus du citoyen Couthon, et désignés par lui.

Désigner un des sept pour accusateur public. Rouilhon ou Meilleret conviendrait à ces fonctions.

7°. Qu'il soit dit que, si par maladie ou par quelque'autre événement le tribunal étoit privé de quelqu'un de ses membres, le représentant du peuple dans les départemens des Bouches-du-Rhône et Vaucluse, sera autorisé à les faire remplacer provisoirement par des patriotes pris hors de ces deux départemens.

LETTRE de Vouland à Robespierre.

VOULAND, représentant du peuple, membre du comité de sûreté générale, au citoyen Maximilien Robespierre, son collègue, membre du comité de salut public.

Je t'ai remis ce matin, citoyen collègue, une note où j'ai inscrit le nom du citoyen FAUVETTY de la ville d'Uzès, département du Gard, avec prière de le comprendre dans la liste des jurés qui doivent être nommés incessamment.

Voici les titres de mon compatriote, dont je réponds comme je répondrais de toi-même.

Le citoyen FAUVETTY étoit directeur de la poste aux lettres à Uzès, et membre du conseil général de la commune; un comité de salut public, établi à Nîmes, dans les derniers mouvemens contre-révolutionnaires éprouvés dans cette ville, le destitua de ses fonctions; l'accusateur public près du tribunal criminel du département du Gard, décreté d'accusation par la Convention nationale, le fit enlever pour un prétendu delit révolutionnaire; il le jeta dans un cachot d'où il ne se sauva qu'en sautant d'un second étage, au péril de sa vie.

Le peuple, pour récompenser les injustes persécutions éprouvées par le citoyen FAUVETTY, le nomma son représentant pour porter, au 10 août, le vœu de la section des sans-culottes d'Uzès; il se trouve dans ce moment à Paris, où les douleurs de la chute qu'il fit pour recouvrer sa liberté, l'ont retenu.

Le citoyen FAUVETTY connoît parfaitement toutes les manœuvres contre-révolutionnaires pratiquées dans le département du Gard. Je pense, dans mon opinion, qu'il sera très-bien placé auprès du tribunal révolutionnaire, étant bien au fait de toutes les intrigues des fédéralistes du midi.

Salut et fraternité,

Signé VOULLAND.

N^o. C I X. (b).

LETTRE de Lavigne secrétaire de Maignet, à Couthon.

Paris, 15 Floréal, deuxième année Républicaine.

Lavigne au bon et brave Couthon.

Ton concitoyen, l'envoyé de ton ami MAIGNET, te rappelle, bon montagnard, la conversation d'hier et les précédentes: il s'agit d'obtenir pour le département de Vaucluse un tribunal révolutionnaire composé d'étrangers à ce département.

La nécessité de purger la terre de NEUF ou DIX MILLE contre-révolutionnaires, qui infestoient ce pays, l'impossibilité de transférer à Paris un si grand nombre de coquins (translation qui exigeroit une armée pour escorte); l'inconvénient de déplacer trente-mille citoyens qui seront appelés en témoignage, et parmi lesquels se trouveront et le petit nombre de fonctionnaires publics restés fidèles, et ceux qui ont été régénérés; la désorganisation politique qui en résulteroit, l'inconvénient de déplacer aussi les registres et minutes de tous les corps constitués et les papiers détachés ou recueillis depuis la réduction des rebelles; la nécessité de ranimer l'esprit public par des exemples, sur les lieux témoins des crimes qu'il faut punir; le salut d'une partie du Midi, qui tient à cette mesure; la conscience connue de MAIGNET, qui en fait la demande: tout cela a paru déterminer, en faveur de l'établissement, le comité de salut public

et celui de sûreté générale réunis, dans la séance du 11 soir. Il a été seulement trouvé quelque inconvénient à faire siéger le tribunal à Avignon, à cause du mauvais esprit des habitants. On a désiré entendre, comme MAIGNET le demande, les citoyens Payan qui ont des connoissances locales.

J'ai vu les citoyens Payan; ils sont venus au comité de salut public dans la séance du 13 soir, ou d'autres affaires ont empêché que celle-là fût traitée; mais les citoyens Payan, qui ont concouru avec MAIGNET à la recherche des moyens de gagner à la République un pays qui étoit perdu, qui lui ont fourni un petit conseil de patriotes énergiques, probes et éclairés (je joins à cet égard deux copies de lettres) ont pensé que l'établissement est nécessaire, et qu'il doit être fait à Orange, commune qui ne participe pas à la corruption d'Avignon. Ils ont pensé que plusieurs membres de ce tribunal pourroient être pris dans la Drôme; ils les connoissent, ils les désigneroient; ceux qui manqueroient, pourroient être pris dans d'autres départemens, et même à Paris.

La mesure que MAIGNET sollicite est urgente; elle doit régénérer une partie de la République, précieuse par son sol et son climat. Le comité a de grandes affaires, mais celle-là aussi est grande. Rappelle-là, s'il est possible; je te le demande, au nom de la prospérité de la République, seul mobile de la demande.

J'attends à la porte, pour savoir de toi, quand tu te retireras, s'il a été décidé quelque chose.

Salut et amitié au bon Couthon.

Signé LAVIGNE.

N^o. C I X. [c].

COPIE de la lettre écrite par MAIGNET au citoyen PAYAN, administrateur du département de la Drôme, envoyée par LAVIGNE à Couthon.

Du 20 Germinal.

Je m'adresse avec confiance à toi, citoyen administrateur, pour t'associer au succès de mes travaux: tu connois l'urgence de l'épuration des autoies constituées de ce département; tu sais combien il est indispensable d'assurer enfin la vengeance du peuple. Mais tu connois la discrétion des sujets

A a

l'on éprouve ici : tu sais mieux que moi le peu de ressources que je dois y trouver; s'il y en a, il n'est pas étonnant que moi, étranger à ces contrées, ne connoissant personne, ne pouvant encore m'adresser à aucun citoyen, crainte de persuader que je penche pour un parti plutôt que pour l'autre, je méconnoisse ceux qui peuvent mériter la confiance publique.

La place que tu as occupée, les liaisons qu'elle t'a données dans ce pays-ci, doivent t'avoir fait acquérir sur les individus, des renseignemens précieux; donne-les moi, indique-moi une douzaine de francs républicains, hommes de mœurs et de probité. Si tu ne les trouves pas dans ce département-ci, cherche-les, soit dans celui de la Drôme, soit dans celui de l'Isère, soit dans tout autre, je voudrais que les uns fussent propres à entrer dans un tribunal révolutionnaire; je voudrais même que certains d'entr'eux, pussent, en cas de besoin, avoir les qualités nécessaires pour devenir agens nationaux.

Tu vois ma confiance. Le franc montagnard appelle de toute part du secours pour sauver la chose publique: tu la sers d'une manière utile, en combattant le fédéralisme; continue ton ouvrage, en me fournissant les moyens de purger notre sol, et nos autorités constituées, des fédéralistes, des hommes improbres qui les déshonorent.

Le courrier porteur de ma lettre attendra ta réponse. Donne à la réflexion tout ce que demande l'importance du choix: le courrier est à tes ordres.

N°. C I X. [d].

Copie de la réponse de Payan à Maignet, envoyée par Lavignac à Couthon.

Vance, le 22 germinal, an 2 de la République, etc.

Payan à Maignet.

Ta lettre, citoyen représentant, me parvient au moment d'un départ imprévu et précipité pour Paris, où je suis appelé par le comité de salut public, en toute diligence. Cette circonstance me prive du temps et de la réflexion qui me seroient nécessaires pour remplir l'objet important pour lequel tu

as recours à moi. Je me suis cependant recueilli quelques instans pour être en état de te donner une note, non pas absolument telle qu'elle m'est inspirée par ma conscience et par mes connoissances locales. Je n'en ai pas sur les hommes publics, et sur-tout sur les citoyens probes et purs du département de Vaucluse, autant que tu parois m'en supposer; c'est-là d'ailleurs une matière si délicate, qu'un homme honnête et sincèrement dévoué à la République, ne donne son opinion qu'en tremblant. Je conçois ta position, j'en partage toutes les peines; j'apprécie ton caractère vraiment montagnard, la droiture de tes intentions, et c'est-là ce qui me rend scrupuleux encore dans mes indications; mais je t'invite spécialement à consulter les bons citoyens désignés à la fin de ma note; tu pourrais appeler momentanément auprès de toi Mariton la Gardette pour toute la partie du district de Carpentras, ci-devant Louvèze; il te serviroit bien dans un pays où il n'est pas toujours aisé de voir clair.

La probité et les vertus morales étant à l'ordre du jour, il faut des choix qui répondent à cette attitude républicaine, et je ne vois pas, dans ce premier moment, que dans l'Isère et dans la Drôme il y en ait de ce caractère qui y réunissent l'intelligence et la volonté, ou les moyens de se déplacer.

Si dans ma route il me vient quelque nouvelle idée, je te m'adresserai directement; je suis jaloux de servir la République et le gouvernement révolutionnaire de tous mes moyens et de toutes mes facultés: c'est dans ce sens que je demanderai à mon arrivée à Paris, à mon frère Claude, agent national de la commune, ce qu'il peut savoir sur le district de Louvèze, où il a administré et missionnaires, c'est encore dans ce sens que je crois devoir t'adresser la note particulière, ci-incluse, au sujet d'un homme qui paroît généralement dénoncé, même pour cause d'infidélité, et qui n'a été placé que par un intermédiaire peu délicat, d'après ce que m'assure le comité de surveillance.

Salut et fraternité.

Signé PAYAN.

P. S. Tu trouveras dans les procès-verbaux des deux assemblées tenues à Valence en juin et septembre, quelques noms ou indications qui, peut-être, pourront te servir.

N^o. C I X. [e].

NOTES indicatives de citoyens du choix de Payan ,
jointes à la lettre ci-dessus , et envoyées par Lavigne
à Couthon.

Citoyens actuellement dans le département de Vau-
cluse , et qu'on peut employer.

FAURE , natif de Grignon , district de Montélimart , ex-
administrateur du département de la Drôme , juge au tribu-
nal du district de Carpentras , et de service au tribunal cri-
minel d'Avignon ;

Un patriotisme pur , de la probité , des intentions droites ,
et de l'aptitude.

Dandré , administrateur du district de Carpentras ;

Patriote , homme moral , honnête , intelligent et rédacteur.

Juge de Vauréas , administrateur du district d'Orange , ex-
cellent patriote , bon missionnaire , et surveillant les abus.

Imbert de Vaqueyras , administrateur du district de Carpen-
tras ; patriote ferme , et de l'aptitude.

Voilà ceux du département que je puis indiquer comme les
connoissant personnellement.

En voici quatre autres sur lesquels on m'a donné , dans
tous les temps , de bons renseignemens.

Imbert du Thor , secrétaire de la commune de Carpentras ,
patriote moral , et beaucoup d'aptitude.

Chabrot aîné , notaire à Boisson , district de Carpentras ,
idem.

Estève , à Entrechaux , district de Carpentras , idem.

Dans la Drôme , les bons sujets manquent comme à-peu-près
par-tout , et l'on n'en connoît pas qui pussent ou voulussent
se déplacer pour aller sur-tout dans le département de Vau-
cluse.

On ne peut indiquer que Meilleret fils , médecin à Etoile ,
près Valence ; l'on ne sait s'il voudroit accepter le poste
qu'on pourroit lui confier ; il seroit très-bon dans la partie
administrative , comme dans un tribunal révolutionnaire.

Je connois beaucoup trois citoyens , patriotes purs , qui sont
parfaitement en état de te donner , sur le département de

Vaucluse , et principalement sur les districts d'Orange , Avi-
gnon et Carpentras , les plus utiles renseignemens.

1^o. Le citoyen Vior , patriote pur et ferme , membre du
directoire du département de la Drôme , résident à Valence.

2^o. Le citoyen Mariton de la Gardette , de Crest , chef-lieu
de l'un des districts du département de la Drôme , qui , en
mai et juin 1793 , fut délégué par ce département dans le dis-
trict de Louvéze , qu'il connoît à fond ; c'est un bon patriote ,
plein d'intelligence et de probité.

3^o. Le citoyen Benet , d'Orange , ci-devant secrétaire de ce
district , et maintenant juge militaire près l'armée d'Italie , à
Port-la-Montagne ou à Marseille ; il connoît les districts
d'Orange et d'Avignon à fond ; c'est un patriote pur , et sur
lequel on peut compter.

Mais aucun de ces trois citoyens ne quitteroit son poste
pour en accepter un autre dans le département de Vaucluse.

Pour toutes les communes des districts d'Orange et Car-
pentras , qui avoisinent les districts de Montélimart et de
Nyons , telles que Suze , Bollène , Mornas , Montdragon ,
Vissa-Tullette , la Pallud , Vauréas , etc.

Tu peux t'adresser avec confiance , pour les instructions
dont tu pourrois avoir besoin , au comité de surveillance de
Paul-les-Fontaines , ci-devant Saint-Paul-trois-Châteaux , ma
patrie , et particulièrement au citoyen Jean-Baptiste Favier ,
membre de ce comité , patriote incorruptible et qui connoît les
hommes.

N^o. C I X. [f].

Extrait des registres du comité de salut public de la
Convention nationale.

Du 21 floréal , l'an 2 de la République française , etc.

Le comité de salut public attête qu'il sera établi à Orange
une commission populaire , composée de cinq membres , pour
juger les ennemis de la révolution qui seront trouvés dans les
pays environnans , et particulièrement dans les départemens
de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Les membres de cette commission seront les citoyens Fau-
vety , juré au tribunal révolutionnaire ; Meilleret , du départe-
ment de la Drôme ; Roman-Fourosa , président de l'admi-

administration du district de Die ; *Fernex*, juge du tribunal de district de Commune-Affranchie ; *Ragot*, menuisier, rue d'Auvergne, à Commune-Affranchie.

Le citoyen MAIGNET, représentant du peuple, est chargé d'installer cette commission, sans délai.

Le commissaire des administrations civiles fera exécuter le présent arrêté.

Signé au registre, *Robespierre, Collot-d'Herbois, B. Barère, Billaud-Varenne, Carnot, C. A. Prieur, R. Lindet, Couthon.*

Pour extrait, signé *Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, B. Barère.*

Pour copie conforme.

Le commissaire des administrations civiles,
police et tribunaux.

Signé HERMAN.

N^o. C I X. [g].

LETTRE de Lavigne à Robespierre.

Le 13 floréal, deuxième année de la République française, etc.

L'envoyé à Paris par le représentant du peuple
Maignet,

à *Robespierre*, représentant du peuple, membre du comité de salut public.

Dans la séance d'avant-hier, citoyen représentant, le comité de salut public a pris connoissance des demandes du représentant MAIGNET, envoyé dans les Bouches-du-Rhône et Vaucluse, et dont le principal objet est l'établissement momentané d'un tribunal révolutionnaire à Avignon ou dans quelque lieu voisin. La décision du comité fut ajournée jusqu'à ce que les citoyens Payan (de la Drôme) auroient été entendus, à cause de leurs connoissances locales. Je viens de voir les citoyens Payan; ils se rendront au comité, ce soir à dix heures. Ils desirent y voir *Robespierre*. La prospérité de la République, intéressée à la prompté décision de cette affaire, y réclame aussi sa présence.

Plus d'une fois, citoyen représentant, tes lumières rares, ton énergie et ta mâle éloquence ont sauvé la liberté. J'ai la confiance que, dans cette occasion, tu ne lui refuseras pas ton secours. C'est ce qui m'enhardit, d'après l'avis des citoyens Payan, à te faire passer ce billet, afin de ne rien dérober de tes momens par ma présence et par des paroles.

Salut à l'infatigable Robespierre.

Signé LAVIGNE.

N^o. C I X. [h].

LETTRE de Payan à Robespierre.

COMMUNE DE PARIS.

Le.... l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Agent national.

L'envoyé du représentant *Maignet* m'a chargé de vous faire passer des notes qu'il a faites, relativement au tribunal que le comité de salut public se propose d'établir à Orange. Couthon n'attend que votre avis pour faire un rapport sur cet objet, qui est très-pressant.

Chénier invite toutes ses connoissances à aller voir jouer sa tragédie de *Timoléon*; je crois qu'il seroit bien nécessaire que le comité l'examinât avant d'en permettre la représentation; elle peut devenir très-dangereuse dans ces circonstances..... L'auteur peut-il avoir mis dans sa pièce des sentimens révolutionnaires qui lui sont étrangers !

Je n'ai pu entendre hier, sans attendrissement, plusieurs morceaux de votre rapport; le caractère de sentiment avec lequel vous l'avez prononcé, lui donnoit un nouveau prix; c'est, sans contredit, le rapport le plus parfait qui en ait été fait: les idées en sont grandes, neuves et sublimes; l'ironie est maniée avec une noblesse, une finesse qui serviront de modèle à nos orateurs: il va rallier à la même doctrine, les patriotes des départemens incertains et divisés: il ne crée point une religion et des prêtres, mais prouve que les

législateurs ne veulent point ravir au peuple le dogme consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Ce que vous dites des rois, doit produire un effet étonnant chez les peuples étrangers.

Salut et fraternité.

Signé PAYAN.

N^o. C X. [a].

LETTRÉ de Viot à Payan.

Orange, le 6 Messidor, l'an 2 de la République, etc.

L'accusateur public près la commission populaire établie à Orange,

Au citoyen Payan, agent national près la commune de Paris.

L'intérêt, cher citoyen, au bien de ces contrées, me porte à t'avertir que par ce courrier j'écrivis au comité de sûreté générale, et à *Fouquier-Tinville*, accusateur public, pour leur demander de renvoyer par-devant la commission populaire établie dans cette commune, et *Duprat* et *Tiran*. Vois l'accusateur public, et fais en sorte que cet envoi n'éprouve pas de retard.

Je ne t'avois pas encore appris que le représentant *Maignet* m'avoit chargé de l'honorable fonction d'accuser les conspirateurs par-devant cette commission : les affaires publiques occupent tous mes instans, et chez un républicain, le devoir l'emporte sur le plaisir. Les patriotes de ces contrées comptent sur ton zèle et ton amitié ; notre estime t'est acquise depuis long-temps : unissons-nous pour purger la république de tous les traîtres qui ont conspiré contre elle. Adieu, Salut et fraternité.

Signé VIOT.

N^o. C X. [b].

AUTRE lettre de Viot à Payan.

Orange, le 9 Thermidor, an 2 de la République française, etc.

Viot à son ami Payan.

Nos opérations, mon cher ami, continuent avec une

activité qui, j'aime à le croire, ne servira pas peu à rendre la paix et la tranquillité à ces contrées trop long-temps déchirées par l'anarchie : nos travaux nous mériteront la reconnaissance des bons citoyens et des représentans qui siègent à la Montagne ; nos vœux alors seront remplis, notre ambition satisfaite, parce que nous ne sommes jaloux que de l'estime publique ; et nous saisissons avec empressement tous les moyens qui peuvent nous conduire à ce but.

Déjà plus de trois cents contre-révolutionnaires ont payé de leurs têtes les crimes qu'ils ont commis ; bientôt ils seront suivis d'un bien plus grand nombre.

Aujourd'hui, trente patriotes monnudiens d'Arles sont sur les bancs ; ils ont été envoyés par *Maignet* à la commission, pour être jugés par elle. Ces trente accusés ont tous ensemble, et depuis le commencement de la révolution, servi la chose publique, et été fortement en opposition avec les infâmes chiffonniers qu'ils ont combattu sans cesse.

Une division qui a pris naissance dans le fédéralisme, a donné lieu à cette malheureuse affaire : les uns ont été présidens, secrétaires ou commissaires des sections, ou membres des comités formés par elles : ces sections n'étoient alors composées que de patriotes, qui ne formèrent ces assemblées que pour empêcher les progrès du mal qu'auroient pu faire les chiffonniers : à la vérité ces mêmes assemblées correspondirent avec Marseille, Nîmes, Beaucaire et Tarascon.

Mais cette faute, qui est rachetée par des actes de patriotisme bien prononcé à cette même époque, doit-elle être plutôt considérée comme un crime, que comme l'effet de la politique ; plutôt un égarement de l'esprit, que comme la corruption du cœur. Les autres ont commis, et toujours à la même époque, d'autres délits, tels que des arrestations des patriotes, des désarmemens, des dilapidations, etc., etc., etc.

Enfin, les deux partis, également patriotes, se déchirent mutuellement ; les délits qu'ils se reprochent sont également graves, et suffiroient nécessairement pour les conduire tous à l'échaffaud ; mais la République peut-elle vouloir la mort de ceux qui l'ont toujours bien servie, qui la serviront bien encore, qui sont prêts à se sacrifier pour elle ? Non, non, sans doute : aussi la commission va-t-elle, je pense, absoudre

la très-grande majorité, punir les chefs des factions, et rendre à la liberté ses amans les plus chauds.

Dans peu de jours et au commencement de la prochaine décade, soixante chiffonniers seront traduits en jugement, et jugés à la même séance; un pareil nombre les suivra peu de jours après; et tu vas juger par-là que nous employons bien nos momens.

Ne sois pas si négligent, mon bon ami; écris-moi quelquefois, et fais-moi passer chaque jour les productions précieuses qui sortent de ta plume, comme toutes celles qui, pouvant servir à l'instruction publique, sont infiniment chères à tous les amis de la République et de la liberté.

Ton ami.

Signé VIOT.

N^o. C X I.

LETTRE du Juge à Payan.

6 Thermidor, an deuxième de la République, etc.

Juge, membre du comité de surveillance de Valréas, au citoyen Payan, à la commission de l'instruction publique, à Paris.

AMI, LA SAINTE GUILLOTINE va tous les jours. Ces jours derniers, le frère de Maury l'ex-constituant, monta le premier en lâche sur madame Pialat-des-Isles, notre ancien procureur de la commune; le marquis d'Autane, cousin de Rovère; notre ancien maire, autre mauvais sujet de Valréas; sept de Crillon, et notre général-Grelly, qui monta le dernier, furent ensemble guillotinis.

Valréas en fournira plusieurs.

J'ai vu par le courrier, le jugement de Barbier et autres contre-révolutionnaires du Buix. Monsieur Candregon, j'imagine, arrivera vers le 3 AOÛT (vieux style.)

Ce sera, pour le sûr, les premiers jours de septembre, ou le milieu, que j'aurai le plaisir de t'embrasser, et de contribuer à débarrasser la République d'un scélérat. Je reçois toujours de tes imprimés, sans lettre, que je lis à la société. Tu ne me dis plus rien de Faraud.

Je ne te parle point des troubles de Montélimart, tu dois les savoir.

Maignet est toujours à Marseille; il a été bien malade; il doit bientôt venir à Orange.

Tu verras, par la lettre, comme il TRAVAILLE: tout ira bien dans ces contrées.

Partage la présente avec ton frère Claude, si cher à tous les républicains. Donne une relation.

Salut et fraternité.

Signé JUGE.

P. S. Clément est bien, ne l'oublie pas, ni toi, ni ton frère.

N^o. C X I I.

LETTRE d'Agricol Moureau à Payan.

Marseille, le 17 Messidor, an deuxième de la République française.

Me voici, mon cher Payan, depuis avant-hier, à Marseille. Le représentant Maignet a failli succomber sous le poids du travail; mais le dieu des hommes libres et amis du bien l'a rendu à nos vœux et à la patrie...

J'ai appris, avant-hier soir, qu'il étoit chargé d'aller épurer l'Ardèche: ce travail est bien sérieux. Allons, mon ami, nous travaillerons jusqu'à la mort, s'il le faut, pour faire triompher la République de tous ses vils ennemis. Me trouvant, il y a un an à-présent, au comité de surveillance du département de Paris, je feuilletois des lettres interceptées du Midi. Il en vint d'Annonay, une adressée à toutes les sections de Paris, remplie d'infamie. Quarante-sept n'étoient pas signées; mais celle adressée à la Bute-des-Moulins, écrite sur un ton différent, sur-tout au post-scriptum, étoit signée. Ne pourras-tu pas faire en sorte d'avoir cette dernière lettre? Loys, qui étoit membre de ce comité, pourroit t'aider à la trouver. Cette pièce donneroit à Maignet la pierre de touche pour ce pays. Il est clair que tous ceux qui disoient des horreurs aux patriotes de Paris, et qui juroient fraternité et prompt secours aux contre-révolutionnaires de la Bute-des-Moulins, étoient et sont encore les ennemis du peuple.

Je partirai pour Avignon, sous deux ou trois jours. Si tu vois Voulland, parle-lui des patriotes de Beaucaire. Peut-on oublier ces premiers martyrs de l'unité de la République? Dis

à Maximilien de presser Voulland de faire ce rapport. Je t'embrasse. Salut à ton frère, à Fourcade, à Gauger, à Sabonnadière. Je suis tout à toi.

Signé, AGRICOL MOUREAU.

N^o. C X I I I. [a]

Lettre d'Agricol Moureau à Payan.

Avignon, le 12 Messidor, an 2^e. de la république française.

Mon ami, je te fais passer l'adresse que la société populaire de cette commune a faite à la Convention, relativement à ta journée du 22 prairial dernier.

Si je croyois que les opposans n'eussent été mus que par cet ombrage naturel aux republicains, je ne l'aurois pas blâmée.

(A) Mais je pense que se méfier, ou feindre de se méfier du gouvernement actuel, c'est agir dans le sens d'Angleterre.

(B) Avant de faire l'adresse, je t'invite à la montrer à Maximilien, et de ne la faire remettre au président de la Convention, que quand il en aura été prévenu; car il seroit très-possible que, si Bourdon (de l'Oise), Legendre et Tallien étoient dans ce moment dans l'assemblée, avec seulement quelques-uns de leurs partisans, il ne surprissent, comme le fit Poultier, quelque décret contre moi.

Si tu pensois qu'il y a des expressions un peu trop fortes, elles que celles-ci: *Qu'attendez-vous de les frapper? je t'autorise et te prie de les corriger.*

Je remercie ton frère et Fourcade de l'envoi qu'ils m'ont fait. Salue-les de ma part. Rien de bien nouveau. Maignet est encore à Marseille. J'irai peut-être sous peu de jours... Si l'adresse te paroît bonne, tu la feras mettre dans les journaux. Adieu.

Signé AGRICOL MOUREAU.

(C) P. S. La commission populaire marche bien; hier, sur douze accusés, neuf ont été condamnés à mort, deux à la déportation, un à six mois de détention.

Je croyois que, d'après le décret du 22 prairial, il n'y avoit plus d'autre peine que la mort pour les coupables de délits contre la révolution.

P. S. Tu remettras le paquet ci-joint au représentant Leblanc, si tu approuves l'adresse; dans le sens contraire, tu la brûleras.

N^o. C X I I I. (b).

Adresse de la société populaire d'Avignon à la Convention nationale, soumise avant à Payan et à Robespierre, par Agricol Moureau qui l'a rédigée.

Avignon, ce 2 Messidor, an second de la république.

La société populaire d'Avignon à la Convention nationale.

Représentans,

Une faction perfide voulut, l'année dernière, à-peu-près à cette époque, perdre la République par le modérantisme; le peuple se leva dans la journée du 31 mai, et vingt-deux conspirateurs tombèrent bientôt après sous le glaive salulaire de la loi. Ceux des complices de Brissot qui échappèrent alors à la mort qu'ils méritoient, ou par la fuite, ou le silence, ont-ils depuis osé reparoitre ou relever leur front de la poussière! Hé comment se fait-il qu'une nouvelle faction, la faction perfide des indulgens, bien plus dangereuse que la première, puisqu'elle étoit ourdie et conduite par des hommes d'un nom et célèbre et cheri parmi le peuple, n'ait pas été anéantie en entier? On en connoît les restes; ceux qui siègeoient à côté de Danton, a dit un d'entre vous, sont ses complices: on en connoît les restes; ceux qui ont voulu l'arracher à la mort, sont ses complices; ceux qui ne veulent pas du gouvernement révolutionnaire, qui mettent sans cesse des entraves à la marche du gouvernement, qui veulent ajourner la punition des ennemis du peuple, qui craignent l'institution du tribunal révolutionnaire dans les formes décrétées le 22 prairial, sont ses complices, et méritent la mort. Qu'attendez-vous de les frapper! Croyez-vous que les Anglais seuls aient mis parmi nous l'assassinat à l'ordre du jour, et ne sont-ils pas eux-mêmes les hommes de l'Angleterre, ceux qui parlent comme les habitans de cette île avilie; ceux qui se proclament les défenseurs de l'immoralité, peuvent-ils être les amis de la République? Ceux qui se sont déclarés les seconds de Jourdan, après avoir été ceux de Danton, quand les patriotes dénonçoient

de toute part sa tyrannie , peuvent-ils être les amis de la vertu et de l'égalité ? N'est-ce pas à Jourdan que se rallioient tous les voleurs de la France ? Jourdan et ses satellites étoient devenus les bourreaux des patriotes ; ils accorderoient ici une protection ouverte à l'aristocratie , et il étoit tout naturel qu'ils achetassent ensuite des domaines superbes : ainsi les voleurs et les contre-révolutionnaires de tout genre se sont ligüés contre la Convention et le gouvernement : ils ne veulent pas la République , puisqu'ils sont les protecteurs du crime , puisqu'ils sont les échos de l'Angleterre et de l'Autriche , pourquoi la République tarderoit-elle de les exterminer ? Oui , il faut que tous les ennemis de notre République soient anéantis ; alors la victoire réside sous nos drapeaux ; alors l'unité règne dans l'intérieur , alors enfin , les fondemens sur lesquels l'égalité est assise , sont inébranlables.

Adopté à l'unanimité par la société populaire d'Avignon , dans la séance du 10 messidor.

Signé AGRICOL MOUREAU , président ,

ROBINAUX , PEIERAUT , secrétaires .

N^o. C X I V.

LETTRE d'Agricol Moureau à Payan.

Avignon , 9 messidor , l'an II de la Rép. Franç.

Je suis arrivé hier au soir d'Orange , mon cher Payan , où j'avois passé deux jours ; les choses y vont assez bien : voici ce qui en est. (A) *Meilleret et Roman-Fonrosa sont d'excellens citoyens ; mais , pour purger révolutionnairement , ils ne valent pas Fauvetty et les deux autres juges de Commune-Affranchie. Le bien public demanderoit donc qu'à leur place on mît deux hommes de la trempe des trois autres.* (B) *Si Fauvetty étoit malade , ce qui ne tardera pas à arriver ; car il est impossible qu'il tienne avec le travail qu'il fait , et la peine qu'il est obligé de prendre , il échapperoit bien des coupables , et ALORS LE BUT DU GOUVERNEMENT SEROIT MANQUÉ ; les divisions régneraient encore , et avec elles le trouble et le germe de la contre-révolution ne seroient pas anéantis. Meilleret et Fonrosa sont esclaves des formes ; les trois autres ne veulent d'autres formes que la conviction de leur conscience.*

*Les deux juges de Commune-Affranchie sont excellens , et celui qui les a choisis se connoît en hommes. Meilleret et Fonrosa sont de vrais patriotes ; mais tous les bons patriotes ne sont pas également propres à remplir les fonctions de juges révolutionnaires. Ce que je te dis ne doit pas diminuer et l'estime et l'amitié que tu leur portes ; mais je crois , en mon âme et conscience , qu'ils pourroient être plus utiles ailleurs que dans la commission. Les renseignemens que je te donne , je les tiens de Viot , Fauvetty , Barjavel , Benet , et je ne leur ai rien laissé ignorer que je t'écrivois les craintes qu'ils me témoignent. Viot doit t'avoir écrit il y a trois jours : c'est moi qui lui ai servi de secrétaire dans cette occasion. Maignet n'est pas encore de retour de Marseille. (C) *Je vais travailler à une adresse dans le sens que tu me parles. J'avois bien prédit cette insurrection des cendres du perfide Danton ; et si le comité de salut public ne frappe ferme , quelque jour il sera écrasé par ces agens d'Angleterre , et alors la liberté est perdue... Si nous avions le moindre échec sur les frontières , tu verrois alors ces agens de Cobourg , qui font des vœux pour nos défaites , s'appitoyer sur nos malheurs qu'ils auroient provoqués , tenter , pour la troisième fois , de renverser le gouvernement. Les choses vont assez mal dans l'Ardeche : il y a des communes où il n'y a que des aristocrates , et dans lesquelles le coupable est à l'abri des lois et des mandats d'arrêt.**

Adieu. Salut à Maximilien. Je t'embrasse de toutes mes forces.

Signé AGRICOL MOUREAU.

Rappelle-moi au souvenir de ton frère et de Fourcade.

N^o. C X V.

LETTRE d'Agricol Moureau à Payan.

Avignon , le 4 Messidor , an II de la République Franç.

Voilà quelques jours écoulés , mon cher Payan , depuis que je ne t'ai pas écrit : rien de bien intéressant à t'apprendre. La commission populaire est en activité , et déjà quelques conspirateurs ont subi la peine due à leurs crimes.

(A) J'ai vu , dans les papiers publics , les dernières agitations des débris de la faction des immoraux. J'avois bien raison

de te le dire , que cette faction n'étoit point détruite , que différer d'en frapper les restes , c'étoit leur laisser les moyens de se reconstituer. *Je le dis encore , si , au reçu de ma lettre , ceux qui s'asseyoient à côté de Danton , et qui partageoient ses opinions contre le gouvernement révolutionnaire , ne sont pas arrêtés et punis , la chose publique est en danger.* Vous n'avez pas vous autres , à Paris , le tableau des choses sous les yeux. La grande majorité est pour le gouvernement révolutionnaire , mais si la faction des modérantistes avoit un instant le dessus , que de partisans elle auroit dans un instant ! et alors , je ne puis m'empêcher de le penser , la République seroit à deux doigts de sa perte ; alors les assassinats des vrais amis de l'égalité et des plus fermes défenseurs du peuple seroient à l'ordre du jour. *Il faut qu'on frappe avec éclat tous les aides de domination ou les APPÏTOYEURS.*

(B) Les choses marchent roides ici , on y est indigné des entraves que les Tallien et consorts voudroient mettre à la marche des choses. Tallien est ici abhorré de tous les patriotes depuis le jour que , président de la Convention , il lui mentit impunément , en disant qu'il venoit de recevoir des autorités constituées d'Avignon des pièces qui prouvoient que la conspiration d'Hébert avoit une ramification dans Avignon. Sais-tu quelles étoient ces pièces ? c'étoit une lettre d'un ex-chartreux nommé *Trie* , créature du conspirateur *Rovère* , vicaire-général de monseigneur l'évêque de Vaucluse. Ce chartreux est dedans , il sera guillotiné ; car , pour avoir la place d'un commissaire des guerres , il l'a accusé d'avoir été président de section , ce qui est très-positivement faux.

Un nommé *Larose* , dit *Ravau* , de l'Isle , est parti pour Paris , pour aller porter une attestation du conseil prétendu général de la commune de l'Isle , en faveur d'*Antoine Tiran*. Dix signataires de cette adresse sont venus ici rétracter leur signature. La terreur que cette famille de *Tiran* avoit inspirée est telle qu'il n'y a qu'une poignée de patriotes qui ose hardiment lui reprocher en face ses vols , ses forfaits et les malheurs de leur pays. Son règne sera court. Le représentant *Maignet* doit arriver aujourd'hui. Il me tarde de le voir arriver , pour fermer radicalement les plaies des patriotes. *L'épuration des (C) autorités constituées du district et des autres du département fera marcher les choses avec unité.* Il y a encore des municipalités

nicipalités qui sont en place , et qui avoient fait publier hautement de venir s'inscrire pour marcher contre la Convention. Quand tu liras ma lettre , les membres impurs qui la composent encore seront à l'ombre.

Un mot sur l'Ardèche. Il n'est que trop vrai que les fédéralistes contre-révolutionnaires y triomphent et que les montagnards y sont persécutés ; ton frère le jeune doit t'avoir donné des renseignemens sur cette partie. Il seroit à désirer que le représentant égaré , qui y avoit tant fait de mal , eût été rappelé , comme on me l'annonce. Adieu , mon ami ; songe au midi ; qu'on ne dédaigne pas de s'en occuper fortement , car c'est ici que l'intrigue et le modérantisme sembloient avoir placé plus particulièrement son domicile. Rappelle-nous au souvenir de *Maximilien*. Dis au comité de salut public que nous sou-tiendrons vigoureusement le gouvernement révolutionnaire , parce que nous voulons la République et que nous y voyons clair. Les *Rovère* et sa faction ne veulent pas la République ; ils pensent à leurs intérêts ; ils aspirent à la domination ; et nous , nous voulons la République avec les vertus , le désintéressement , l'abnégation de soi-même , le stoïcisme , qui en forment les bases solides. Adieu ; rappelle-moi au souvenir de ton frère , de *Fourcade* , et crois que je suis ton ami.

Signé AGRICOL MOUREAU.

P. S. Ma sœur et *Laure* te saluent. Bien des choses à *Gauger* , quand tu le verras , ainsi qu'à *Rascassette*. Si ce *Rose-Ravau* te tombe sous la patte , fais-le arrêter ; c'est un être gagé par cette faction contre-révolutionnaire et voleuse. On le trouvera chez leur protecteur et leur chef , le marquis de *Fonvieille*.

N°. C X V I [a].

LETTRE d'Agricol Moureau à Payan.

Avignon , le 18 Prairial , l'an deuxième de la République française.

Je t'ai écrit avant-hier , mon cher Payan , et j'ai omis dans ma lettre , bien des détails. Je ne t'ai pas parlé de la mort tragique d'un bon patriote que tu dois connoître , puisqu'il

étoit propriétaire de la métairie nommée le Pontet, où nous étions campés au mois de Juillet dernier. Ce n'est pas seulement à Paris que l'assassinat des défenseurs de la liberté est à l'ordre du jour; la veille de mon arrivée, six hommes masqués se présentent à neuf heures et demie du soir à la campagne de ce citoyen nommé Gras; ils se saisissent des domestiques, les enserment, conduisent Gras dans une cave, et le fusillent en présence de son jeune enfant, qu'ils forcent de tenir la lampe. On a eu de graves soupçons que les assassins étoient enfermés dans Avignon; le représentant (A) Maignet a fait faire une fouille générale, et il a saisi cette occasion, pour faire arrêter tous les ci-devant qui n'auroient pas été zélés patriotes, tous les prêtres de ce genre, tous les parens d'émigrés ou de guillotins, tous les suspects, toutes les femmes de mauvaises mœurs; tu penses que le gibier est considérable dans une commune où le perfide modérantisme étoit à l'ordre du jour, où des scélérats de la trempe de Jourdan, accordoient protection ouverte à tous les ennemis de la liberté, pourvu qu'ils les payassent bien. Je te ferai passer son arrêté à ce sujet, dont tu seras satisfait. Il y a eu plus de cinq cents coquins ou coquines arrêtés: un de ces jours, on en extraira ce qui pourroit avoir été arrêté injustement.

Bédouin n'est plus; je crois te l'avoir marqué. T'ai-je dit qu'on y avoit trouvé les cocardes blanches, les chapeaux des consuls, la délibération qui évoquoit son vœu d'être réuni à la France?

J'ai appris que Tiran, de l'Isle, l'infâme satellite de Jourdan, homme perdu, par ses crimes, de réputation, avant le nouvel ordre de choses, et digne de sa réputation ancienne, par ses bassesses et ses forfaits, depuis la révolution, étoit arrêté à Paris. Il a encore, à l'Isle, quelques voleurs pour amis qui craignent, qui s'agitent, pour n'être pas entraînés dans sa chute. A leur tête, est son frère. Cette famille a régné jusqu'à ce jour par la terreur. Ils ont fait, malgré les plus vives réclamations de quelques patriotes intrépides, une délibération en sa faveur, qui, en venant de deux cents lieues, pourroit paroître quelque chose. Mais voici, en deux mots, la vie de ce vil conspirateur. Lors de la rébellion des Marseillais, il a été s'affilier à Marseille, contre les patriotes de Vaucluse; il a acheté, lui qui n'avoit rien, les plus beaux domaines de cette commune; il est entré, à la tête de ses

gendarmes, dans le sein de la société populaire; et c'est lui qui a saisi les patriotes. Les emplois militaires qui l'ont élevé au grade qu'il occupoit, c'est d'avoir été l'adulateur et le satellite du conspirateur Fouvillé.

Je dois te prévenir encore que Jean-Louis Duprat, frère très-digne des deux frères traitres de ce nom, est parti pour Paris depuis trois jours. Il est connu, depuis 89, par son aristocratie qu'il n'a pas déguisée. Je te le recommande à son arrivée. Les patriotes pensent que Duprat et Tiran devroient être renvoyés par-devant la commission qui siège à Orange. L'économie pour les frais de route des rémoins, et l'exemple sur les lieux, semblent nécessiter cette mesure: c'est mon opinion, c'est celle de Fauvety, qui se trouve ici aujourd'hui, et qui te salue. Communique ma lettre à Maximilien, s'il a le temps d'en faire lecture. Dis-lui que bientôt cette partie du Midi, si empestée par le papisme, répondra au reste de la République, et que nous serons dignes de la grande et chère famille qui nous a accueilli dans son sein. Je te salue, ainsi que ton frère et Fourcade. Sauve, Fauvety, Meilleret et Piot, ma sœur, te saluent. Adieu. Je t'embrasse, et suis à toi du fond du cœur.

Signé AGRICOL MOUREAU.

Il faut bien que je te salue, puisque Mourzeu m'en offre l'occasion. J'ai reçu ton paquet; je suis sensible à ton attention: La commission est installée; encore quelques jours, et tu entendras dire qu'elle est aussi terrible que juste. Il faut qu'elle fasse trembler les malveillans de tout le Midi, qu'elle extermine ceux qui lui tomberont sous la main, et tue les autres d'épouvante.

Salut et fraternité.

P. S. Barjavel te salue.

Signé FAUVETY.

Autre lettre d'Agricol Moureau à Robespierre.

A Paris, le 19 Pluviôse, l'an 2 de la République, etc.

ROBÈSPIERRE, il y a aujourd'hui soixante-un jours que j'ai été arrêté, quoique j'eusse correspondu avec toi, avant mon arrestation, pour t'annoncer l'état d'Avignon et des con-

trées qui l'environnent, et pour te faire connoître la conduite de *Rovère* et de *Poultier*. Je ne t'ai pas instruit de la manière dont ils m'ont fait arrêter et conduire à Paris. *J'avois strictement recommandé aux députés des sociétés populaires qui sont venus pour rendre hommage à la vérité, de te voir et de t'instruire du tout; mais ils n'ont pu t'approcher: ces députés sont au nombre de dix-sept, et représentent plus de cinquante sociétés jacobites.* Ils sont tous pères de famille; ils sont ici depuis plus d'un mois et demi; et la baisse de leurs fonds, et le rapport du comité de sûreté générale, un peu long à paroître, les forcent en partie à retourner dans leurs foyers. Tu peux les avoir vus aux jacobins. Je leur donne ma lettre pour te la remettre en personne. Je ne te demande rien pour moi: je crois que tu me connois. *Poultier* qui avoit fait rendre un décret contre moi sans me nommer, a reconnu qu'il avoit eu tort et qu'il avoit été trompé; et cependant je suis encore dans les fers! et des patriotes de deux jours, prêtres insermentés ou intrigans cupides, triomphent de voir le sans-culotte du midi dans la captivité!

Apprends à connoître le sang qui coule dans mes veines, par la mort héroïque de mon élève et de mon neveu. Tu dois avoir lu dans le numéro du 16 de ce mois de *Duval*, ou dans celui d'hier d'*Audouin*, le récit de sa mort; elle est fidèle: je ne te le retracerai pas. Je t'invite au nom du bien public, non pas de demander qu'il soit mis à côté du jeune *Barras*, mais de faire décréter qu'il sera élevé une pyramide au milieu de la place publique d'Avignon, ou sur les bords même de la Durance, sur laquelle seroient gravés et le tableau de sa mort et ses dernières paroles. *Poultier* (1) m'avoit demandé ce récit pour le transmettre à la Convention; mais les intrigans étoient parvenus à le refroidir sur mon compte, et à lui faire regarder

(1) J'ai cru devoir joindre ici le récit de la mort de *Viala*, tracé par *Agricol Moureau*, et rappeler en même-temps que *Poultier*, dans l'ouvrage périodique qu'il fait paroître, loin d'être d'accord avec *Agricol Moureau*, sur le récit de la mort de *Viala*, le nie formellement, et au lieu d'attribuer cette mort à un acte d'héroïsme, en donne pour cause une simple polissonnerie mal prise, et qui a été suivie de la mort. Voici

comme un crime de ma part, des vérités utiles. Il a enseveli ce trait dans l'oubli; c'est à toi de le réparer.

Le décret en vertu duquel *Poultier* et *Rovère* m'ont fait arrêter, suspend l'exécution de celui rendu contre les assassins de *Beaucaire*, sous prétexte que ce décret amenoit au tribunal révolutionnaire vingt pères de famille; et ce décret, dans la vérité, n'en frappoit que dix, dont plusieurs étoient dans l'armée des rebelles de *Marseille*; et de-là dans la ville infâme.

Adieu: point de faveur pour moi; mais la justice pour un apôtre de l'égalité, et pour un martyr de la justice et de la vérité; mais sur-tout de la célérité pour rendre à la liberté celui qui, depuis cinq ans, écrit, parle, et combat constamment pour elle.

Signé AGRICOL MOUREAU.

au surplus comment *Moureau*, qui a eu pour échos *Duval* et *Audouin*, s'exprime sur les derniers momens de son neveu.

Histoire d'Agricol Viala.

Je me trouvois, cher *Robespierre*, à la Convention nationale quand tu y as fait un rapport. Agrée les remerciemens que te doit un oncle, un instituteur, pour la justice que tu as rendue à son neveu et à son élève. Je ne t'avois que raconté le fait sublime, je vais te le transcrire, afin que tu fasses ensuite ce que tu jugeras à propos.

Les rebelles sortis des murs de *Marseille* et des environs sont maîtres de la rive gauche de la *Durance*; les *Avignonnais* marchent sur la rive opposée pour leur disputer le passage. Les premiers ont les pontons en leur pouvoir; couper les cables, c'est rendre les pontons inutiles; mais il faut dévancer sous un feu terrible. On demande quelqu'un de bonne volonté. *Agricol Viala*, âgé de treize ans, commandant de la petite garde nationale dite *l'Espérance de la patrie*, se présente; on le refuse; il s'élance sur une hache, il vole au pied de l'arbre, auquel le cable est attaché. Les rebelles font sur lui plusieurs décharges, il ne pâlit pas, son foible bras ne cesse de frapper le cable à coups redoublés; à la cinquième décharge, une balle le frappe au sein, il tombe, et expire en prononçant ces mots: « je meurs pour la liberté. »

Le cable ne fut pas coupé, les rebelles passèrent la rivière et jetèrent son corps dans les flots. Sa mère, en apprenant sa mort, poussa les hauts cris; mais, lui dit-on, il est mort pour la patrie. Ah! c'est vrai, dit-elle, et ses larmes se séchèrent.

Voilà les faits dans toute l'exactitude. Je suis à toi comme à la chose publique, c'est-à-dire, du fond du cœur.

Signé AGRICOL MOUREAU.

P. S. Le nom de mon neveu est *Agricol Viala* : il a été le premier martyr de l'unité et de l'indivisibilité, tués les armes à la main. Le comite de sûreté générale est nanti de toutes les pièces qui concernent mon affaire, liées à celles de *Beaucaire*. En attendant le rapport, comme il est reconnu par mes accusateurs même qu'ils ont été trompés, ne pouvois-je pas être rendu à la liberté ? Le premier supplice pour un révolutionnaire, est d'être contraint à vivre avec des hommes qui ne partagent pas nos opinions.

N^o. C X V I. (b)

LETTRE d'Agricol Moureau à Payan.

Avignon, le 21 Prairial, l'an II de la République Franç.

Qu'il est doux, mon cher *Payan*, d'avoir souffert pour la cause du peuple ! Qu'il est reconnaissant ; quoi qu'en disent les ennemis ! L'embrassement sincère d'un agriculteur, d'un sans-culotte vertueux, me dédommage de mes cinq mois de gênes.

Toutes les sociétés populaires des environs m'ont envoyé des députations pour m'embrasser en leur nom. Ce soir je vais à *Beaucaire* ; je ne voulois pas y paraître ; mais il est vrai que l'intérêt de l'agriculture le demande ; car sans le jour de demain, que je passerai avec les patriotes de cette commune, ils en perdroient trois pour venir me voir, et dans cet instant la moisson est commencée. Mon ami, je suis conus, et non enivre de mon triomphe ; j'ai parlé pour ramener les citoyens aux principes, pour qu'ils se deshabituassent de l'homme, et j'ai entendu avec plaisir qu'on me disoit qu'on fêtoit la chose dans moi, que si je variois, ils seroient invariables pour elle, et appelleroient sur moi la vengeance publique. Ainsi, le peuple est aux principes, et je ferai tous mes efforts pour qu'il ne s'en écarte jamais.

Viot est nommé, par *Maignet*, accusateur public, près la commission scant à *Orange* ; elle va commencer ses opérations.

Maignet est à *Marseille* depuis deux jours ; nous attendons son retour à la fin de la décade.

La fête à l'être suprême a été célébrée hier ici avec toute la pompe possible ; tous nos paysans y ont paru, et ont été

d'un contentement indicible de voir qu'il y avoit encore un dieu : oh ! le beau décret que celui-là, disoient-ils !

J'ai prononcé à ce sujet un discours de deux pages, que je t'envverrai quand il sera imprimé.

(A) *La visite domiciliaire qui a eu lieu ces jours derniers, a produit une arrestation d'environ cinq cents personnes. Maignet a ordonné au comite de surveillance de FAIRE LA TRIALLE, et il s'est réservé de statuer définitivement.*

Il est possible que cette mesure ait blessé quelques individus injustement, mais *Maignet* sondera dans ce cas la plaie.

Je te dis cela, parce que j'ai appris qu'on avoit arrêté une personne employée au salpêtre, qui étoit dans le moment sans papiers ; mais dès qu'on a su qu'il étoit agent de la République, j'ai dit aux commissaires qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, et de l'élargir à l'instant ; mon conseil a été suivi. Je t'avertis de ce fait, afin que s'il étoit porté des plaintes au comite de salut public, on fut instruit à temps de la réparation du mal.

Adieu, mon ami ; salut à *Foucade*, à ton frère, à *Sabonadière* ; rappelle-moi au souvenir de *Maximilien*.

Je t'embrasse.

Signé AGRICOL MOUREAU.

Ma sœur, *Sauve*, *Barjavel*, *Meilleret*, te saluent.

N^o. C X V I I.

LETTRE d'Agricol Moureau à Payan.

Avignon, le 16 Prairial, an II de la République Franç.

Je suis arrivé hier ici, mon cher *Payan*, après quatre jours de course consécutive. J'avois eu soin de cacher le moment de mon arrivée ; cela n'a pas empêché que je n'aie trouvé mon beau-frère à une lieue en avant : il est vrai qu'il y venoit tous les jours.

J'ai vu hier, de quatre lieues, les flammes révolutionnaires qui consumoient l'infâme *Bédouin*. La contre-révolution y avoit éclaté avec toutes ses horreurs et son audace ; on a trouvé les cordes blanches et les chaperons pour messieurs les consuls. Il y a eu soixante et trois guillotins ; le reste des habitans a été partagé entre quatre communes environnantes, où ils seront

traités comme les ci-devant qu'on a forcés de sortir de Paris. Hier j'ai assisté, sans être aperçu, à l'installation du tribunal populaire à Orange ; les patriotes sont contents, mais leurs ennemis ont la mine allongée. Tu n'as pas d'idée de la joie que la mort de JOURNAL a occasionnée ici. *Un fait bien positif, c'est que messieurs de la noblesse et mesdames sur-tout, étoient pour lui : la marquise d'Eyragues, avec toutes les femmes de sa cour, disoit : » A présent que monsieur Jourdan se rapproche des principes, vous verrez qu'on nous l'enlèvera ».* On a trouvé à Marseille une lettre de lui à Rebecqui ; dans laquelle ce monstre lui disoit que, si on vouloit le faire sortir des prisons de Marseille, il viendrait rallier au drapeau des rebelles tous les partisans d'Avignon et de Vaucluse. Cette lettre doit être arrivée à Paris le dix de ce mois. Son parti, qui est celui de Rovère et de Duprat, et de tous ceux à qui on pouvoit reprocher quelque chose au sujet du fédéralisme, n'étoit pas celui d'Hébert, mais bien positivement celui de l'infâme Danton. On doutoit encore du crime de ce perfide ; je dis, on doutoit, et dans ce cas, je parle de cette clique. Tous mes amis sont venus m'embrasser. Oh ! que j'aurois voulu que quelqu'un fût témoin de l'esprit public qui se manifesta hier ! Le faubourg St. Antoine d'Avignon fut beau, fut grand : à bas la tyrannie, vive la montagne ! voilà ses cris répétés. *Mon nom ne fut pas prononcé, ce qui me fit plaisir ; mais le peuple est pour la chose, et non pour les mots. J'ai vu avec peine parmi ceux qui sont venus m'embrasser, quelques personnes que je ne crois pas amies du gouvernement : mais je dis, dans ce cas, ce que Maximilien disoit à Legendre : ne crois pas que je sois la dupe de vos discours patriotiques.* Adieu ; je t'écrirai plus à loisir demain. Salut à l'ennemi des traîtres, qu'il se hâte de les frapper, car ils conspirent sans cesse. Il n'y a pas quinze jours, à ce qu'on m'a assuré, que le marquis de Fonvieille mandoit à ses adulateurs de tenir ferme, qu'ils n'auroient pas long-temps à lutter. On a trouvé, sur un prêtre guillotiné à Bédouin, un sauf-conduit de ce traître. Ce fait est positif. Adieu ; salut à ton frère, à Fourcade et à mes amis, qui sont les tiens.

Signé AGRICOL MOUREAU.

Viot, Faure et Meilleret qui entrent à l'instant, vous saluent.

Meilleret l'oncle te prie de lui faire passer l'acte d'accusation contre Jourdan.

Ma sœur t'embrasse un million de fois. Oh ! quelle a versé de larmes en m'embrassant !

N^o. C X V I I I.

LETTRE de Fauvéty à Payan.

Orange, le 19 messidor, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

FAUVÉTY,

Président de la commission populaire établie à Orange,

Au citoyen P A Y A N,

Agent national de la commune de Paris.

Citoyen camarade,

Les grandes occupations que j'ai eu, depuis mon arrivée en ce pays, ne m'ont pas laissé le temps de t'écrire, ainsi qu'à ton frère lequel tu voudrais bien présenter mes excuses, et lui dire que j'ai reçu les divers paquets qu'il m'a adressés. La commission m'a coûté beaucoup de soins et de veilles pour l'organiser ; on manque de sujets qui réunissent au patriotisme les talens nécessaires, et l'exacte probité dont on a besoin dans des affaires importantes. Roman-Fonrosa et moi, sommes ce qu'on appelle vulgairement chez nous, les bardos de la commission. Il a fallu, pendant long-temps, tout voir et tout dicter. Enfin, nous avons trouvé un sujet qui peut conduire et surveiller en partie les différens bureaux ; quoiqu'il nous manque au moins dix personnes pour que la commission puisse aller selon mes desirs, nous allons pourtant, et nous avons plus fait dans les six premiers jours, que n'a fait dans six mois le tribunal révolutionnaire de Nîmes ; enfin, la commission a pourtant rendu CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT jugemens dans DIX-HUIT jours. Hier nous avons condamné quatre faux témoins, surpris en audience ; ils ont subi la peine de mort ; l'un d'eux a avoué en allant au supplice, qu'il étoit bien jugé, et qu'il avoit eu tort de déposer à faux pour de l'argent.

Je te promets que nous mettrons dans le diabolique comat la vertu et la probité à l'ordre du jour.....
 Ragot, Fernex et moi sommes au pas; Roman-Fonrosa est un excellent sujet, mais formaliste enragé et un peu loin du point révolutionnaire où il le faudroit; Meilleret, mon quatrième collègue, ne vaut rien, absolument rien au poste qu'il occupe; il est quelquefois d'avis de sauver des prêtres contre-révolutionnaires; **IL LUI FAUT DES PREUVES**, comme aux tribunaux ordinaires de l'ancien régime. Il inculque cette manière de voir et d'agir à Roman, il le tourmente, et tous les deux réunis nous tourmentent à leur tour. Nous avons quelquefois des scènes très-fortes. Meilleret, enfin, est patriote, mais il n'est pas à sa place. Dieu veuille que Ragot, Fernex ou moi ne soyons jamais malades! si ce malheur arrivoit, la commission ne seroit plus que de l'eau claire; elle seroit tout au plus, au niveau des tribunaux ordinaires du département.....

Je te salue fraternellement; mes amitiés à ton frère, je l'invite à continuer ses envois.

Signé FAUVÉTY.

N. B. Payan, sensible à ce qu'Agricol Moureau lui avoit écrit sur la faiblesse de Roman-Fonrosa, et que lui confirmoit Fauvety, cru devoir donner à Roman la leçon suivante.

COPIE d'une lettre de Payan, l'agent national (1),
 à Roman-Fonrosa.

J'ai été long-temps, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire (2), et je crois, à ce titre, te devoir quelques observations sur la conduite des juges ou des jurés. Il est bon de t'observer d'abord que les commissions chargées de punir les conspirateurs, n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau.

(1) Cette lettre, trouvée dans les papiers de Payan, n'est point écrite, mais est corrigée de sa main; elle est une suite de celle de Fauvety qu'on lit ci-dessus, et a provoqué la réponse qu'on lira ci-après.

(2) Payan avoit été juré au tribunal révolutionnaire de Paris.

Il ne doit y exister aucunes formes, la conscience du juge est-là, et les remplace. Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle manière, s'il a été entendu paisiblement et long-temps, lors de sa justification; il s'agit de savoir s'il est coupable. En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire, des tribunaux qui doivent aller au fait, et frapper sans pitié les conspirateurs; elles doivent être aussi des tribunaux POLITIQUES; elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution, ont été par cela même contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. Dans une place de ce genre, la sensibilité individuelle doit cesser; elle doit prendre un caractère plus grand, plus auguste, elle doit s'étendre à la République. Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat qui fera, un jour, périr des républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges: prenez garde, sauvez l'innocence; et moi je leur dis, au nom de la patrie: tremblez de sauver un coupable.

Dans la position où tu te trouves, je soutiens qu'il est impossible, avec la plus grande sévérité, que tu condamnes jamais un patriote. Le tribunal est entouré d'hommes probes, de citoyens du pays même, et la démarcation est tellement établie entre les amis de l'humanité et les ennemis, que tu ne frapperas jamais que ses ennemis. Je t'en conjure, au nom de la république, au nom de l'amitié que je t'ai vouée, je t'en conjurerai au nom de ton intérêt particulier même, si l'on en devoit parler, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, laisse des juries étrangères à ta place; n'aies de l'humanité que pour ta patrie, marche d'un pas égal avec tes collègues. Fauvety sait l'impulsion qu'il faut donner au tribunal, il a acquis l'estime et l'amitié de tous les républicains. On applaudit toujours à sa justice, et les aristocrates seuls, dont il détruisoit les partis, lui reprochèrent sa rigueur. Il n'y a pas de milieu, il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les demi-mesures ne sont que des palliatifs qui augmentent sourdement les maux de la République. Tu as une grande mission à remplir, OUBLIE QUE LA NATURE TE FIT HOMME ET SENSIBLE. Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge de ses ennemis. Elle élèvera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur, et dans les commissions populaires, l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice, est un crime.

Je n'ai vu dans ces genres de tribunaux, que deux sortes d'hommes, les uns qui trahissoient les intérêts de la liberté, et les autres qui vouloit la faire triompher. *Tous ceux qui prétendoient être plus sages et plus justes que leurs collègues, étoient des conspirateurs adroits, ou des hommes trompés, indignes de la République.* Choisis entre l'amour du peuple et sa haine. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, *la nature ne t'a pas destiné à être libre.* Tu sens, mon ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie et pour l'estime que j'ai conçue de toi; elles sont jetées à la hâte, sur le papier, mais elles sont bonnes. *Lis-les sans cesse, et surtout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper.* (Ces derniers mots sont raturés.)

Salut et fraternité.

RÉPONSE de Roman-Fonrosa.

Orange, le 30 Messidor, l'an 2 de la République française, etc.

J'ai reçu, citoyen et ami, *ta lettre du 20 du courant*; je te remercie bien sincèrement *des avis* que ton attachement pour moi t'inspire, *bien que je crois être à cet égard à l'abri de tout reproche*; mais soit qu'on ait présenté quelque tableau bien éloigné de la vérité, soit que je croie devoir éclairer ton amitié et ta confiance sur ma manière de penser, je t'observe qu'il est dans mon cœur qu'il ne suffit pas de mériter la confiance, qu'il faut encore, dans tous les temps, la justifier. Appelé par la confiance de mes concitoyens à diverses fonctions publiques, dès l'aurore de la révolution je me suis imposé la plus étroite obligation de les remplir avec la plus sévère exactitude, et j'ose dire que si cette sévérité m'a fait des ennemis, elle a pleinement justifié la confiance dont on m'avoit honoré auprès des amis de l'ordre et des lois: *honoré de celle du comité de salut public, je ne me suis pas dissimulé qu'elle exigeoit de moi encore plus d'exactitude, et je crois jusqu'à présent avoir rempli son vœu.*

Conformément à son instruction, je me suis bien pénétré que pour acquérir dans mon âme la conviction des délits des prévenus mis en jugement, je n'avois besoin d'aucune des instructions préparatoires auxquelles les autres tribunaux sont

asservis; mais comme le vertueux Maignet, j'ai cru, qu'il falloit faire une différence entre les coupables. *Distinguer les coupables, c'est-à-dire, tous les ci-devant nobles et prêtres, tous les riches, les hommes d'affaires et autres gens instruits, de ceux de la classe des artisans, des manouvriers ou journaliers, dont la grande majorité sont illétrés, qui avoient été égarés ou trompés.* J'ai cru sur ces derniers, que conformément aux vues du représentant Maignet, souvent manifestées, notamment dans son discours lors de l'installation de la commission, et d'après les instructions politiques qu'a été à même de nous fournir le citoyen Meilleret, mon collègue, qui bien franchement avoit été nécessité d'acquérir les plus grands renseignements pour concourir à organiser une partie des corps constitués dans ce département, notre sollicitude nous imposoit la plus étroite obligation de rechercher avec le plus grand soin si le prévenu de cette dernière classe, n'avoit pas été égaré ou trompé; et j'ose le dire, lorsque dans mon âme j'ai acquis cette conviction, j'ai voté de moindres peines ou l'absolution, sauf toutefois les cas où la conduite du prévenu ne m'a jamais laissé douter de son intention. *J'avoue que pour arriver au but, la tâche est d'autant plus pénible que, d'après les connoissances générales que j'avois de ce département, des insurrections diverses qui dans ces contrées avoient nécessité des partis opposés, les renseignements que nous a donné Meilleret et ceux que j'ai cherché à acquérir d'ailleurs, il nous faut être sans cesse en garde sur la nature des charges que nous présentent les témoins qu'on nous produit, souvent et trop souvent dictées par des animosités particulières, un esprit de parti, ou quelquefois inspirée par un intérêt particulier; ensuite que sous ces différens rapports, il ne faut point être surpris que parmi nous nos opinions sur cette dernière classe de prévenus varient quelquefois, puisqu'elles dépendent essentiellement de notre manière de saisir ou d'apprécier les déclarations des témoins; et à cet égard, malgré que je sois occupé trois et quatre heures par jour plus que mes collègues, pour la rédaction des jugemens, nous n'avons cessé, Meilleret et moi, de réclamer une assemblée préalable pour connoître les accusés qu'on mettoit en jugement, ainsi que les charges matérielles qu'il y avoit contr'eux, pour rendre notre opinion plus uniforme. Nous avons réclaté sur-tout qu'on s'attache*

à purger les grands coupables, parce que nous espérons que dans l'instruction de leur procès, nous parviendrions à acquérir des renseignements favorables à ceux qu'ils avoient induits, égares ou trompés; mais jus'qu'à présent nos tentatives ont été inutiles. Voilà, cher ami, quelle est ma conduite dans cette partie jusqu'à ce moment.

La commission ayant cru dans quelque circonstance pouvoir découvrir quelque complice ou quelques complices dans des délits majeurs, j'ai été chargé de prendre des réponses personnelles ou d'entendre des témoins, comme en ayant plus l'usage que mes autres collègues; NOUS N'AVONS PAS EU D'AUTRE INSTRUCTION PRÉPARATOIRE, ENCORE EST-ELLE BIEN BORNÉE, tandis que j'avois cru qu'elle eût dû être infiniment plus étendue, parce que nous avions découvert des fils qu'il eût été intéressant de suivre pour nous éclairer sur une classe d'hommes qui, sous le voile du patriotisme, ont fait le plus grand mal dans ces contrées, en faisant contribuer des citoyens sous prétexte de les soustraire au glaive de la loi.

Si, pour porter le jugement, nous n'avions pas besoin d'instruction préalable, je n'ai pas cru qu'il en fût de même pour assurer nos opinions dans le dépôt qui doit, dans tous les temps, justifier ma conduite: j'ai cru qu'il étoit indispensable de retenir note légale de l'interrogatoire public qu'on fait subir au prévenu en audience, c'est-à-dire, de celle qui constate ses nom, prénom, âge, qualité et demeure. Il eût même fallu, ce me semble, constater autant qu'on le pourroit sa fortune; sans insister beaucoup, je pensois aussi qu'il eût été intéressant de retenir même note des témoins qu'on faisoit entendre. J'ai cru être d'autant plus fondé sur la partie relative au prévenu, que sur le registre qu'on a formé contenant le nom des prévenus mis en jugement et jugés jour par jour, il s'y trouve quelque légère différence dans les qualités avec celles désignées par les jugemens; tandis que s'il y avoit note retenue, signée par le président et le greffier, tout devroit nécessairement s'y référer. Plus versé dans cette partie que mes autres collègues, même que ceux employés au greffe de la commission, je leur avois communiqué ce qui se pratiquoit ailleurs; mais l'excès du travail et le petit nombre de commis leur ont fait envisager mes vues comme superflues. Je me tais, espérant que le mode de travail qu'on pratique sera approuvé

ou qu'on nous tracera une route quelconque. La loi m'ayant servi, dans tous les temps, de guide pour mes devoirs et mon opinion, j'ai cru également que dans la dispensation des peines nous ne pouvions nous écarter de la disposition des lois pénales, et même de l'obligation imposée aux autres tribunaux d'en rapporter le texte. Si, sur tous ces objets, la nature de notre tribunal pouvoit nous en dispenser, j'ai toujours cru qu'il étoit avantageux d'en éclairer le public sur les motifs qui dirigent nos opérations.

Si, dans cette conduite, je n'avois pas rempli les vues du comité, que ton amitié veuille bien m'éclairer sur ce que tu crois que je dois faire. De plus, harassé par le travail, à désespérer de le soutenir long-temps, je te laisse à décider si, quand je suis décidé à m'immoler pour tout ce qui pourra être avantageux à la patrie, il pourra jamais naître un doute contre moi que je veuille favoriser ses ennemis.

Rappelle-moi au souvenir de ton frère.

Salut et fraternité.

Signé ROMAN-FONROSA.

P. S. Je joins ici un exemplaire du procès-verbal d'installation, et un exemplaire du tableau des individus mis en jugement dans la première et seconde décades de ce mois, qu'on nous rend dans l'instant.

N^o. C X I X.

COMMISSION POPULAIRE

Etablie à Orange.

Egalité, fraternité, liberté ou la mort.

Orange, le 9 Messidor, l'an deuxième de la République, etc.

Je t'envoie ci-joint, mon cher ami, quelques exemplaires des premiers jugemens de la commission; tu les recevras exactement à l'avenir. Je me charge d'autant plus volontiers de cette tâche, qu'ayant été toi-même acteur anti-fédéraliste dans le midi, tu ne pourras voir qu'avec plaisir les

têtes contre-révolutionnaires. Neuf conspirateurs orangeais ont déjà subi la peine due à leur crime : le peuple a applaudi avec transport à leur chute. Tu connois la position d'Orange ; la guillotine est placée devant la Montagne. On dit que toutes les têtes lui rendent, en tombant, l'hommage qu'elle mérite. *ALLÉGORIE PRÉCIEUSE* (1) pour de vrais amis de la liberté. Les deux Chieze prêtres, sont au nombre des conspirateurs punis ; cela va, et ça ira. Adieu, mon ami, rappelle-moi au souvenir de ton frère, Je t'embrasse.

Le greffier de la Commission. Signé BENET.

Depuis primidi, plus de soixante scélérats ont courbé la tête.

Post-scriptum d'une lettre de Parrein, en date du 22 germinal de l'an 2 de la République.

» Je t'envoie, mon ami, deux jugemens qui te prouvent
» ront combien notre tribunal est l'ami de la MONTAGNE
» et l'ennemi des rois, puisque l'un PUNIT DE MORT
» un homme qui avoit osé CALOMNIER LA MONTAGNE et
» l'autre punit également de mort un gendarme qui avoit
» dit que dans peu on crierait vive le roi ».

N^o. C X X.

LETTRE de Benet à Payan l'aîné.

Marseille, quintidi Frimaire, an deuxième de la République.

Encore un triomphe de la liberté sur l'esclavage, de la raison sur le fanatisme, mon cher procureur-général : un ci-de-

(1) Les agens de nos tyrans ne bernoient pas leur amour pour la Montagne à placer au pied d'un mont allégorique l'instrument de la mort, ils immoloient même des hommes à la Montagne, comme autrefois les Hébreux coupables immolèrent leurs fils et leurs filles aux démons. Pour preuves lisez l'extrait suivant d'une lettre de Parrein général de division et président de la commission révolutionnaire de Commune-Affranchie.

tant prêtre, curé de Salon, passe sous mes fenêtres, en robe rouge, escorté par la gendarmerie... Devine où va le courage... Demain on en annonce sept ou huit, et après-demain RELACHE AU THÉÂTRE. Mon ami, l'esprit public se vivifie dans cette commune ; la liberté, l'égalité, commencent à y rétablir leur empire, etc.

Signé BENET.

N^o. C X X I. [a].

Valréas, 14 floréal, an second Républicain.

Juge, notaire de Valréas, à Payan, agent national de la commune de Paris.

Je suis très-satisfait de ta dernière lettre ; elle me met bien à mon aise ; il étoit réservé à un ami comme toi de me tranquilliser. J'ai resté plusieurs jours avec le représentant Maignet à Avignon ; je retourne encore auprès de lui, mais pour très-peu de temps. C'est à ton frère que je suis redevable de la connoissance de ce montagnard, et de la confiance dont il m'a honoré. Je lui en témoignerai toute ma reconnaissance.

Ce département avoit besoin d'un homme comme Maignet ; il y opère le plus grand bien, et ne le quittera qu'après y avoir mis entièrement l'ordre, sur-tout à Avignon qui étoit divisé par l'esprit de parti, et où Jourdan n'auroit pas du être placé.

Notre ami Benet, d'Orange, qui se trouvoit juge militaire, a été nommé receveur du district d'Avignon ; il vient de s'y rendre pour occuper cette place.

J'ai été assigné, à la requête de l'accusateur public, comme témoin en débat dans l'affaire de Sabatéry avec Bertrand et quatre autres membres du comité de surveillance, tous bons sans-culottes, pour le 29 floréal. J'aurai donc le plaisir de t'embrasser et ton frère, et de vous exprimer toute ma sensibilité à l'occasion que vous avez pour moi. C'est le jour que je viens de te désigner, que Sabatéry sera mis en jugement, de sorte qu'il est essentiel que tous les jurés soient bien instruits sur le compte de cet homme, pour qu'il n'échappe pas à la vengeance nationale, et j'espère que tu

feras tout ce qui sera nécessaire. Je serai bien aise d'avoir une copie de l'acte d'accusation ; il n'y a que toi qui puisses me le procurer. Rends-moi encore ce service, auquel j'attache beaucoup de prix. Si *Bertrand* arrive avant moi, tu auras la bonté de la lui remettre.

Ma sœur *Morin*, d'Orange, viendra avec moi. Nous arriverons le 25 à l'hôtel de la République, rue de la Jussienne, vis-à-vis les pompiers.

La société populaire de cette commune a pris, à l'égard de ton frère et de toi, une délibération dont je serai porteur.

J'ai envoyé hier un exprès à ton père pour lui annoncer que je vais à Paris, et que le soir de la décade, je t'embrancherai ainsi que nos amis ; il doit, d'après sa réponse, me charger de quelque paquet.

Tu sais sans doute que le fameux *Caudeyron* est à la citadelle de Montélimart ; c'était un grand ami de *Sabatéry*. Lors de sa commission dans cette commune, il se prêta à une contribution de mille écus que *Sabatéry* exigea de *Bonnesfoy*, négociant.

Salut et fraternité.

Signé JUGE, Notaire.

AUTRE LETTRE de Juge.

2 Messidor, an second républicain.

Juge, membre du comité de surveillance,

Au citoyen *Payan*, à la commission d'instruction publique, à Paris.

Tu trouveras ci-joint, cher ami, le résultat des renseignements que j'ai pris, relativement au district de Nyons, ensuite de la lettre du 6 plairial. Si tu ne l'a pas reçu plutôt, c'est que j'ai été très-occupé auprès de *Maignet* ; et que d'ailleurs j'ai voulu prendre tous les moyens possibles pour avoir des notes exactes.

Dans tous les temps, tu me trouveras très-empressé à te fournir les éclaircissemens que tu pourras désirer, soit pour

ta propre satisfaction, soit pour la chose publique, à laquelle je ne cesserai d'être entièrement dévoué, ainsi qu'à toi et à ton frère. Ce district ne paroît pas marcher d'une manière parfaitement révolutionnaire ; il paroît que l'on tient encore au fanatisme par l'inexacte observation des fêtes décadaires, et la cessation des travaux les jours de ci-devant dimanches. Il est fort étendu dans la montagne. Les chemins en sont scarpés et difficiles. Dix cantons comprenant quatre-vingts communes, dont la plupart reçoivent tard les dépêches, malgré l'établissement des piétons, offrent une population de trente-deux mille cinq cents âmes, dont diverses communes, qui n'ont pas encore retranché de leurs dénominations les mots saints qui les infectent, n'ont pas encore balayé tous les ci-devant prêtres.

Les habitans étoient divisés en deux sectes ; l'une catholique, l'autre protestante ; et, ce qui est étrange, c'est que le fanatisme affecte autant cette dernière.

Le chef-lieu du district me paroît absolument mal situé, puisqu'il est à l'extrémité du district ; et je ne vois pas de commune qui puisse être préférée à Nyons. Il me paroît qu'à une nouvelle organisation de districts, il vaudroit infiniment mieux joindre aux districts de Die, Serres et Carpentras, les communes qui les avoisinent, et former un district de toutes celles environnant Nyons et Valréas : tu sens que cette dernière seroit, à tous égards, beaucoup mieux propre à renfermer les établissemens publics, que Nyons, qui est un pays très-resserré, manquant de bâtimens. Il nous fallut, dans ce département, tout comme dans celui des Bouches-du-Rhône, un patriote tel que *Maignet*, pour le faire aller au pas. Il travaille jour et nuit pour les améliorer ; et il emportera, en les quittant, le regret de tous ceux qui le connoissent. Suivant les apparences, il tombera plus de trois mille têtes dans ce département. Les prisonniers regorgent de fédéralistes et de suspects, et tu sens qu'il est temps, sans doute, de purifier un des plus beaux pays de la République, trop long-temps souillé par la présence d'une horde de scélérats qui conspiraient contre elle.

Rappelle-moi dans le souvenir de ton frère.

Salut et fraternité.

Signé JUGE.

N^o. C X X I. (b).

Le citoyen FAURE, Juge,

Au citoyen PAYAN, Agent national.

Avignon, le 28 germinal, l'an second
de la République, etc.

On a rendu justice, mon ami, à ton énergie républicaine; je le dis à ton frère en passant à Valence. Je suis même convaincu que lui sera bientôt dans une place qui le mettra à même de continuer les services importants qu'il a rendu dans l'administration du département de la Drôme, que je n'ai cessé de mettre à jour dans les départemens du Midi et de Paris.

Je t'adresse quelques imprimés de la société populaire; tu en recevras d'autres incessamment. Depuis quelques jours les ennemis des patriotes paroissent moins fiers. J'ai heureusement embrassé le parti de la justice, en soutenant *Barjavel* et ses collègues. Les sociétés voisines ont la même façon de penser.

Un voyage que j'ai fait à Marseille, en qualité de député de la société, auprès du représentant, me donna occasion d'y éclairer la société contre *Jourdan*, qui se laisse conduire par des intrigans, pour venger des haines particulières.

Les nommés *Chaussy*, lieutenant de gendarmes, et *Fouquet*, que *Jourdan* fait écrire chez lui, sont partis pour Paris, a-t-on dit, pour surprendre nos frères les *Jacobins*, ainsi que la Convention; mais ils seront bientôt éclairés; tous les jours il paroît, sous les yeux de *Maignet*, député, de nouvelles pièces pour terrasser nos ennemis.

Le ministre de la justice avoit dénoncé le tribunal à la Convention, en disant qu'il ne pouvoit pas juger les contre-révolutionnaires; il a tarde plus d'un mois pour se rétracter. Tu sens le discrédit que cela a fait, et, en même-temps, le triomphe des aristocrates. Cette décade, *Lacoste* de Montélimart, *Entrecastaux*, *Latour-Vidaud*, *Clément*, ci-devant seigneurs de Graveson, etc., ont été mis en prison.

La lettre écrite par *Barjavel* et moi, le 3 Ventôse, au co-

mité de sûreté générale, pour lui apprendre que la loi du 17 Septembre qui n'étoit pas exécutée, grâce à la vigilance de *Maignet*, a son effet. *Jourdan* avoit fait emprisonner, sans mandat, le 16 Ventôse, 13 fonctionnaires publics d'Ayragues. Deux jours après il en fit sortir cinq.

D'autres subiroit le même sort; il disoit hautement: J'ai carte blanche; que le tribunal tremble. Tu sens que ce procédé nous a donné de l'énergie.

N'oublie pas le patriote de Valence, qui fut mis en prison pour l'avoir soutenu; il méritoit mieux une place que *Pignet*, sous l'enveloppe duquel j'avois arrêté deux lettres pour une tierce personne, que ton frère et moi jugeâmes suspectes.

Tu sais mon dévouement pour la chose publique; je ne dévie pas. Je t'embrasse et mes amis.

Salut et fraternité,

Signé FAURE, juge.

N^o. C X X I. [c].

LETTRE de Dounaud à Payan.

Paul-les-Fontaines, 27 Messidor, deuxième
année républicaine.

As-tu bien pu croire, mon cher *Claude*, que le comité de surveillance de Paul-les-Fontaines, des principes duquel, j'espère, tu ne dois nullement douter, eût impunément souffert dans les murs de sa commune un calotin fuyant la sienne sans le faire arrêter et traduire sur-le-champ, dans la maison d'arrêt destinée à tous ces messieurs? Je me plais à croire, et je me persuade même, que tu rends plus de justice à nos principes révolutionnaires. *Masson*, à la vérité, a paru ici il y a environ un mois; il a fait un séjour de huitaine chez *Castelane*, pour donner des leçons de musique à ses deux petites filles qu'il a auprès de lui; je dois t'observer, à cet égard, qu'il n'est entré dans cette maison qu'après en avoir obtenu l'agrément de la municipalité. *Masson* ne fuit point sa commune, comme on te l'a dit; et sa résidence actuelle à Grignan, qui vient de m'être attestée par ton frère *Charles*,

auquel je n'ai cependant point communiqué ta lettre, dépose de ce que je t'avance.

Tu sais, sans doute, que la femme *Laroche*, malgré sa pétition contre nous, est allée se réunir aux autres détenus de cette commune. Je fus moi-même, le porteur du second arrêté que l'on prit contre elle.

Arnaud, ci-devant *Lestang*, en faveur duquel nous avions lancé un mandat d'arrêt, fut arrêté, il y a deux jours à Avignon. Il vient de nous être expédié par deux gendarmes; nous l'avons fait traduire de suite à la citadelle de Montélimart, pour lui donner de nouveaux regrets de ne s'être point émigré. Tu dois te rappeler qu'il te tint ce propos ainsi qu'à ton frère l'aîné.

Lorsqu'on prononça sur l'arrestation de la femme *Laroche*, on discuta si son mari seroit de la partie: le conseil-général et le comité qui traitèrent pour lors concurremment de cette affaire, décidèrent à L'UNANIMITÉ que *Laroche* ne devoit point être arrêté, vu qu'il avoit donné des preuves de BON CITOYEN. Mais cette décision favorable en faveur de cet individu, qui est consignée sur les registres de la commune, SI TU AS PAR-DEVERS TOI quelque motif qui dicte son arrestation, dénonce-le au comité, ET TU VERRAS QU'IL PRENDRA BIENTÔT RANG PARMİ CEUX QUI FIGURENT A LA CITADELLE.

Quand à *Brun*, ex-chanoine, il est en cage à Valence, et sa maison entre les mains de *Xavier Cheisson*, qui l'a payée 1700 livres. *Saillant* est absent de la commune; et je te jure, foi de républicain, que s'il y mettoit les pieds, il n'en sortiroit que pour aller fumer la maison de réclusion.

Quant aux dévotes, elles n'ont point attiré notre attention républicaine, vu que leur influence ne peut nuire d'aucune manière à la chose publique. Au surplus, s'il falloit coffrer cette classe-là, nous aurions pu y comprendre toutes les femmes du pays, etc.

Signé DOUNAUD.

Certifié conforme aux originaux par nous représentans du peuple, membres de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez *Robespierre* et ses complices. Signé COURTOIS, GUFFROY, LOMONT et CALÈS.

F I N.

229
574